STANISLAUS McDERMOTT, O. P.

STANISLAUS McDERMOTT, O. Pr

EXPOSITION

DE LA

MORALE CATHOLIQUE

MORALE SPÉCIALE

V

LA CHARITÉ

II. — *SES EFFETS*

DU MÊME AUTEUR

EXPOSITION DE LA MORALE CATHOLIQUE

MORALE GÉNÉRALE

I. — **La Béatitude**. Le Fondement de la morale. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1903. In-8° écu **4 00**

II. — **La Liberté**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1904. In-8° écu.. **4 00**

III. — **Les Passions**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1905. In-8° écu **4 00**

IV. — **La Vertu**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1906. In-8° écu.. **4 00**

V. — **Le Vice et le Péché**. — I. *Les Caractères qui en font la malice et les Puissances qui les produisent*. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1907. In-8° écu **4 00**

VI. — **Le Vice et le Péché**. — II. *Leurs effets, leurs formes, leurs remèdes*. Conférences et Retraite données à N.-D. de Paris pendant le Carême 1908. In-8° écu.. **4 00**

VII. — **La Loi**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1909. In-8° écu.. **4 00**

VIII. — **La Grâce**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1910 In-8° écu. **4 00**

MORALE SPÉCIALE

Volumes parus :

I. — **La Foi**. — I. *Son objet et ses actes*. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1911. In-8° écu..... **4 00**

II. — **La Foi**. — II. *La vertu de Foi et les vices qui lui sont opposés*. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1912. In-8° écu..... **4 00**

III. — **L'Espérance**. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1913 In-8° écu. **4 00**

IV. — **La Charité**. — I. *Sa nature et son objet* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1914. In-8° écu **4 00**

V. — **La Charité**. — II. *Ses effets*. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1915. In-8° écu..... **4 00**

L'auteur et l'éditeur réservent tous droits de reproduction et de traduction.

Cet ouvrage a été déposé, conformément aux lois, en octobre 1915.

CONFÉRENCES DE N.-D. DE PARIS

EXPOSITION

DE LA

MORALE CATHOLIQUE

MORALE SPÉCIALE

V

LA CHARITÉ

II

St. Albert's College Libra

SES EFFETS

CONFÉRENCES ET RETRAITE

CARÊME 1915

Par le R. P. M.-A. JANVIER

Des Frères Prêcheurs.

STANISLAUS McDERMOTT, O.

COLLEGE of SAINT ALBERT THE

STUDENTS' LIBRARY

No. 312

Oakland, California

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

APPROBATION DES CENSEURS

Nihil obstat :

J. HÉBERT,

Paris, 25 juillet 1915.

Imprimatur :

R. MONPEURT,

Paris, le 30 juillet 1915.

Imprimatur :

† LEO-ADOLPHUS,
CARD. AMETTE,
Arch. Paris.

Parisiis, die 1ª Augusti 1915

LETTRE DE S. E. LE CARDINAL GASPARRI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A L'AUTEUR

Segreteria di Stato
di Sua Santita.

Dal Vaticano
24 Décembre 1914

Mon Très Révérend Père,

Notre Saint Père le Pape Benoît XV a été très touché des nobles sentiments par lesquels vous avez accompagné le filial hommage du volume de vos Conférences du Carême de 1914, consacré à la vertu de Charité.

L'auguste Pontife me confie l'agréable mission de vous dire qu'Il n'a oublié ni le nom, ni la personne de l'éminent Conférencier de Notre Dame de Paris, et qu'Il a même gardé l'écho de la voix puissante qui résonnait à Saint-Louis des Français, à l'occasion du Triduum pour la Béatification des Carmélites de Compiègne.

Il se souvient aussi avec plaisir de la courtoisie que vous Lui avez témoignée, jadis, par le gracieux hommage d'un volume de vos doctes et magnifiques Conférences.

Le présent volume sur la « Charité » n'aurait pu, semble-t-il, paraître à une heure plus opportune, puisque l'amour de Dieu et l'amour des hommes sont, hélas, si refroidis sur la terre, au milieu des agitations et des bouleversements terribles de l'heure actuelle.

A la lumière des enseignements de l'Évangile et des Maîtres de la Théologie, en particulier de saint Thomas, vous avez éloquemment démontré la nature, l'objet, l'excel-

lence incomparable de la Charité surnaturelle, unissant par un lien ineffable et dans un amour sublime Dieu à l'homme et l'homme à Dieu, de cette Charité que l'Apôtre nomme plenitudo legis, vinculum perfectionis, finis præcepti, *et dont saint Jean a dit :* « Deus charitas est, et qui manet in charitate, in Deo manet, et Deus in eo. »

En vous félicitant de votre zèle ardent et de votre beau travail, le Saint Père demande à Dieu qu'Il vous conserve les forces pour poursuivre vaillamment un si noble apostolat, et que votre parole et vos ouvrags produisent dans les âmes des fruits abondants de salut.

Comme gage de Sa toute spéciale bienveillance, Sa Sainteté vous accorde avec effusion de cœur le bienfait de la Bénédiction Apostolique.

J'ai été très sensible, pour ma part, à la délicate attention que vous avez eue de m'offrir un volume desdites Conférences, et avec mes cordiales félicitations et mes vifs remerciements, je vous prie d'agréer, mon Très Révérend Père, l'assurance de mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

P. Card. Gasparri.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA JOIE

SOMMAIRE

Toute vertu exerce une heureuse influence. Cette influence est proportionnée à la perfection de la vertu. Reine des vertus, la charité, dans l'homme qui la possède, s'affirme, au dedans, par des effets merveilleux, et, au dehors, par des œuvres incomparables.

Son premier fruit en nous est la joie. Erreur de ceux qui voient dans l'amour de l'homme pour Dieu un amour desséchant le cœur et y entretenant une tristesse morne et un inexorable ennui.

Pourquoi la charité est elle un principe de joie? Pourquoi cette joie est-elle d'une excellence hors pair? p 13-15.

I

1. La charité est pour nous une cause de joie parce qu'elle nous unit à Dieu.

a) L être aimant emprunte sa félicité à la présence de l'être aimé. Preuves de cette affirmation. Bonheur que nous apporte tout ce qui nous rapproche de nos amis. Douleurs causées par leur absence. Sanglots de Rachel. Gémissements de saint Bernard. Désolation des mères, des épouses, etc., auxquelles la guerre a enlevé leurs enfants ou leurs époux.

Pourquoi ce phénomène? Parce qu'en nous unissant à nos amis, nous ajoutons en quelque façon leur vie à la nôtre. Cette dilatation de la vie est la joie même, p. 15-17.

b) Application de cette doctrine à la charité. La charité nous unit à Dieu d'une manière réelle et effective. Le mystère qui enveloppe cette union ne l'empêche pas d'être réelle. Sens des paroles de saint Paul. Résultat de cette union : nous partageons la félicité de Dieu. Témoignage de saint Jean de la Croix Rayonnement de la Divinité en nous. Surcroît de lumière, de force, de vie que nous retirons de ce rayonnement, p. 17-19.

2. Cette première joie nous vient du profit que nous reti-

rons de nos rapports avec Dieu. La charité nous vaut une seconde joie plus désintéressée qu'elle doit à sa qualité d'amitié supérieure.

a) L'amitié puise son plus doux bonheur dans le bonheur de l'être aimé. Preuve de cette affirmation par les faits, p. 19-20.

b) La charité connaît cette joie, car celui qui aime Dieu constate que Dieu possède à un degré infini toutes les perfections et toutes les félicités. Vivacité de la joie qu'il retire de cette constatation. Cette joie augmente quand nous voyons l'univers acclamer le Dieu que nous aimons, quand, sous nos yeux, les êtres les plus raisonnables, les esprits les plus justes, les consciences les plus religieuses rendent hommage à la transcendante grandeur de Dieu. Beau spectacle que présente le monde pendant la guerre d'aujourd'hui : les princes, les peuples, les chefs, les soldats de tous les pays s'adressent à Dieu comme à l'arbitre de la victoire et des destinées. Cette unanimité en faveur de notre Dieu nous rend grandement heureux, p. 20-24

II

La joie de la charité l'emporte sur toutes les joies de la terre par son caractère essentiellement spirituel et par sa solidité.

1. La joie de la charité, comme la charité même, se déploie dans les hauteurs de l'âme, parce que Dieu, principe de cette joie, est un pur esprit qui n'est directement accessible qu'à l'esprit, p. 24-26.

a) Bien que certains hommes les méprisent, les meilleures joies sont celles de l'esprit. L'esprit étant la plus noble portion de notre nature, ses satisfactions sont d'un ordre plus élevé que celles de la chair et des sens, p 26-27.

b) L'objet de la joie spirituelle est d'une essence supérieure à celui de la joie sensible, puisque tout ce qui est spirituel est supérieur à ce qui est sensible, puisque les choses spirituelles se communiquent tout entières en même temps à raison de leur indivisibilité, tandis que les choses sensibles ne se communiquent que partiellement et successivement, p. 27.

c) Raisons pour lesquelles les joies sensibles nous émeuvent plus que les joies spirituelles. Préférence que nous devons pourtant à celles-ci. D'ailleurs, les sens partagent indi-

rectement les joies de l'esprit et de la charité. Délices dans lesquelles ils seront plongés après la résurrection, quand la charité les aura transfigurés en répandant dans l'âme toutes ses douceurs, p. 27-28.

d) La joie de la charité est supérieure aux autres joies spirituelles, car elle est surnaturelle. Répugnance insensée de certains spiritualistes pour le surnaturel Cependant le surnaturel étant spécifiquement divin est supérieur au naturel. La béatitude propre à Dieu dépasse toutes les béatitudes propres aux créatures. La joie de la charité nous fait partager cette béatitude propre à Dieu et en conséquence nous rend plus heureux que les autres béatitudes. Témoignages de saint Jean de la Croix et de David, p. 28-29.

2. Solidité de la joie de la charité.

a) Cette joie vient du bénéfice que nous retirons de nos rapports avec Dieu. Or, il dépend de nous de rester toujours unis à Dieu, tandis qu'il ne dépend pas de nous de retenir les autres êtres à qui nous demandons du bonheur. Les joies que nous offrent les créatures s'épuisent, celle que nous offre Dieu est inépuisable, p. 30-32.

b) La joie que la charité nous fait trouver dans la vision du bonheur de Dieu a la même solidité, car, tandis que les créatures dont la félicité fait la nôtre sont sujettes à toutes les vicissitudes, Dieu reste à l'abri de tout revers et de tout changement, p. 32-34.

Que les chrétiens s'attachent à cette divine joie. Scandaleuse conduite des âmes qui, aujourd'hui, au milieu du deuil universel, demandent encore des jouissances aux fêtes mondaines, aux danses légères, etc.

Plus les jours sont tristes, plus nous devons nous réfugier dans la joie de Dieu que personne ne peut nous ravir ni dans le temps, ni dans l'éternité, p. 34-36.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA JOIE

Éminentissime Seigneur (1),

Messieurs,

Toute vertu exerce une heureuse influence sur l'âme où elle réside, sur la société où elle règne. Sa fécondité, comme celle des êtres, se tire de sa perfection. Plus elle est noble dans son origine, riche dans son essence, puissante dans son effort, plus son action est bienfaisante. Reine de l'ordre chrétien, la charité l'emporte par sa nature et par ses effets sur toutes les qualités morales qui font notre grandeur. Après avoir élevé la conscience à une haute dignité, elle répand dans le monde d'incomparables délices, elle y établit la paix compatible avec notre présente condition, elle s'affirme

(1) S. Ém. Mgr le cardinal Amette, archevêque de Paris.

au dedans par une bonté sans égale, et au dehors par des œuvres qui commandent l'enthousiasme des esprits les plus difficiles et les plus prévenus.

La joie est en nous son premier fruit. Les profanes répètent volontiers que l'amour de l'homme pour Dieu dessèche le cœur et y entretient une tristesse morne, un inexorable ennui. Ils s'imaginent que les sanctuaires où cet amour atteint son maximum d'intensité respirent une mélancolie accablante, une sorte de désespoir inavoué. Ils voient dans les monastères le refuge du pessimisme, ils en plaignent les habitants comme des déshérités que leur étrange vocation condamne à des jours sans bonheur. Quelle aberration! Ils ne savent pas que les feux de la divine dilection illuminent de vives clartés les cloîtres silencieux et en réchauffent toutes les pierres. Ils oublient que si la prudence, la justice, la force, la tempérance, la foi, l'espoir goûtent des satisfactions interdites à la folie, à l'injustice, à la lâcheté, à la débauche, à l'incrédulité, à la désespérance, que si les moindres de nos légitimes affections versent tant de charmes dans nos existences, la meilleure part est réservée à la charité comme à la plus sublime des vertus, comme au plus rayonnant des amours.

Que la charité soit réellement un principe de joie, que la joie dont elle est la source soit d'une excellence hors pair, c'est ce que vous comprendrez au

terme de cet entretien, pourvu que vous consentiez à en suivre le cours avec une religieuse attention.

I

La charité est pour nous une cause de joie, d'abord parce qu'elle nous unit à Dieu (1).

L'être aimant emprunte sa félicité à la présence de l'être aimé. Aussi s'attache-t-il avec obstination, parfois même avec fureur, à tout ce qui le relie à l'objet de ses complaisances ; aussi s'impatiente-t-il contre tout ce qui trouble, contre tout ce qui entrave son commerce avec la réalité dont il est épris ; aussi ressent-il une douleur profonde lorsqu'une puissance vient rompre les communications dont il attendait le bonheur. La pensée qui lui représente la personne chère et la rapproche de lui l'absorbe, il s'y arrête, il s'y abandonne, il s'y éternise, y consacrant de longues heures, de longs jours dans une espèce d'extase qu'il voudrait sans fin. Il s'épanouit lorsque les circonstances lui permettent de contempler, d'écouter, d'entretenir, de serrer dans ses bras celui qui a gagné son cœur. — Au contraire, l'absence, la séparation, la mort sont la terreur de l'amour parce que, en nous ravissant les objets de

(1) Append., N. 1, p. 303.

notre dilection, elles nous ravissent le bonheur. Sur les hauteurs de Rama, j'entends les lamentations et les sanglots de Rachel qui repousse toute consolation, parce qu'un impitoyable ennemi vient de lui arracher ses enfants pour les jeter en un lointain exil. J'entends le rude saint Bernard pousser tout à coup un cri déchirant, se répandre devant ses moines en gémissements, parce que son regard ne pourra plus se reposer sur Gérard, son frère par le sang et par la vocation. Avec la violence d'une émotion que j'ai peine à contenir, j'entends surtout la plainte immense de cette génération qui, devenue la victime d'un fléau sans exemple, voit chaque jour périr la belle et intrépide jeunesse dont la valeur faisait notre orgueil, dont la présence faisait notre joie... O pères, ô mères, ô épouses, pourquoi pleurez-vous? Pourquoi êtes-vous si malheureux, sinon parce qu'en perdant vos fils et vos époux vous avez perdu le bonheur? — Pourquoi reste-t-il en vos poitrines une force qui vous empêche de succomber, sinon parce que vous gardez l'espoir invincible de rejoindre, pour ne plus les quitter, les héros dont les corps attendent la résurrection, dont les âmes se sont envolées dans les radieuses régions de la gloire où vous entrerez vous-mêmes? Vos larmes et votre attente rendent un témoignage magnifique à l'idée que je prêche, à savoir que l'amour trouve sa béatitude dans la présence de son objet.

Mais pourquoi goûtons-nous tant de joie dans nos

rapports et dans notre union avec ceux que nous aimons ?

Parce que la joie n'est pas autre chose que la surabondance du bien, la dilatation et, si j'ose ainsi parler, le débordement de la vie. L'âme tressaille quand elle est pleine jusqu'aux bords : tout ce qui ajoute à sa richesse ajoute à sa félicité. Or, par notre union avec nos amis, nous partageons et nous nous assimilons ce qui leur appartient. Le surcroît de lumière, de force, d'être qu'ils nous offrent supplée à ce qui nous manquait, augmente ce que nous possédions déjà ; leur vie en s'épanchant dans le cours de la nôtre l'élargit, en fait monter le niveau, nous abreuve de délices et nous assure une opulence que nous n'aurions pas connue si nous avions été réduits à nos propres ressources. De là vient que, en nous séparant de nos amis, nous perdons une partie de notre vie et une partie de notre béatitude. De là vient que, en nous enlevant l'objet de nos affections, on nous enlève, pour ainsi dire, la moitié de notre âme et on nous plonge dans la désolation (1).

Vous comprendrez maintenant les raisons qui m'inspirent quand je dis qu'en nous unissant à Dieu la charité nous rend heureux.

Elle nous unit à Dieu, non pas seulement d'une

(1) Append., N. 2, p. 303.

manière morale et affective, mais d'une manière réelle et effective, non pas superficiellement, mais substantiellement, non pas par le dehors, mais par le dedans. Les puissances de l'âme plongent directement dans les richesses de la Divinité, comme les racines de l'arbre dans les profondeurs de la terre. Nous sommes en un contact direct, par la charité, avec le Père, avec le Fils, avec le Saint-Esprit, avec l'auguste Trinité qui habite en nous et qui se donne à nous sans réserve. Je vous ai parlé, l'année dernière, autant qu'on en peut parler, de cette présence spéciale de Dieu que la charité assure aux êtres embrasés de ses feux. Je vous disais et je vous répète qu'il faut entendre à la lettre le discours du Christ : « *Qui manet in charitate, in Deo manet et Deus in eo.* Celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu et Dieu demeure en Lui (1). » L'ombre qui enveloppe cette mutuelle et mystérieuse étreinte ne doit pas nous empêcher d'en reconnaître la consolante réalité. Sans doute, saint Paul a écrit : « Aussi longtemps que nous restons dans ce corps, nous sommes loin du Seigneur. *Quamdiu enim sumus in hoc corpore, peregrinamur a Domino* (2). » Mais en s'exprimant ainsi, l'Apôtre ne nie pas la présence de Dieu dans l'âme sainte, il affirme que cette présence est cachée, qu'elle res-

(1) S. Jean.
(2) II *Corinth.*, v, 6.

semble à celle d'un objet qui nous touche sans que nous le voyions, sans que nous le sentions; que, comparée à la possession pleine de clarté de l'autre monde, elle paraît nous tenir à l'écart du Seigneur à qui, en vérité, elle nous lie étroitement.

Unis à Dieu de cette façon, nous partageons nécessairement sa félicité. « Avec une délicatesse exquise, s'écrie saint Jean de la Croix, votre Être pénètre subtilement, ô Seigneur, la substance de mon âme, et la plonge ainsi tout entière dans un océan de douceurs, qu'on ne trouve ni dans la terre de Chanaan, ni dans celle de Théman (1). » Alors nous recevons les rayons de l'essence divine, alors, autant que nous le permet notre terrestre condition, nous puisons dans la pensée, dans la sagesse, dans la force, dans la bonté du Très-Haut ce surcroît de lumière, d'énergie, cette abondance de vie qui nous dilatent et que, dans notre langage, nous appelons la joie et le bonheur (2).

La charité nous vaut cette première joie par le profit qu'elle nous fait retirer de nos rapports avec Dieu. Elle nous en vaut une plus noble. Elle a, en effet, à un degré transcendant, tous les caractères et toutes les aspirations de l'amitié. Mais le propre de l'amitié n'est pas de nous attacher aux autres en

(1) *Œuvres de saint Jean de la Croix*, traduites par les Carmélites de Paris, t. IV, p. 504.
(2) Append. N. 3, p. 303.

vue de notre intérêt, c'est de nous y attacher en vue de leur bien. Servir leur cause, la servir efficacement, leur fournir ce qui leur manque, constater qu'ils possèdent les avantages que nous leur désirions, les voir grands, riches, honorés, à l'abri du danger, de l'humiliation, de la mort : voilà ce qui fait la joie spéciale à l'amitié. Quand vos fils ont été braves, quand, par leur intrépidité, ils se sont élevés au-dessus de leurs compagnons d'armes, quand, glorifiés par leurs chefs, à la face de tous, ils ont reçu la croix d'honneur, vous vous êtes enivrés d'un légitime, d'un délicieux orgueil et vos entrailles ont tressailli. Si, au contraire, vous apprenez qu'ils ont été lâches ou qu'ils sont méconnus, qu'ils sont tombés vaincus, qu'ils ont été oubliés dans un sillon, qu'ils ont agonisé, qu'ils ont expiré sans que personne ait adouci par un mot, par un soin, leurs derniers moments, sans que personne ait essuyé la sueur froide de leur front, sans que personne ait enseveli leurs restes sacrés, vous sentez plus leur douleur que la vôtre, vous êtes plus déchirés par la pensée de leur suprême souffrance que par le souci du sacrifice que leur absence vous impose.

Tout cela prouve que la meilleure et la plus vive joie de celui qui aime avec désintéressement est moins de profiter de l'être aimé que de lui faire du bien et d'assister au spectacle de son triomphe et de son bonheur.

La charité qui est l'amitié par excellence, qui

nous inspire de vivre pour Dieu et non pour nous, connaît cette joie. Elle la connaît, car le Dieu à qui elle nous consacre est plus grand, plus heureux que nous ne saurions l'imaginer ou le désirer. Il possède la plénitude de l'être, de la sainteté, de la justice, de la puissance, de la gloire. Il porte au front l'éclat souverain de toutes les beautés : pas une ombre dans la lumière au milieu de laquelle se déploie sa personnalité, pas un défaut dans la perfection qui lui est essentielle, pas une erreur ni une hésitation dans la science qui se confond avec son intelligence, pas une faiblesse dans la bonté qui est son vouloir même. Impossible d'ajouter un fleuron à sa couronne, de verser une idée nouvelle dans son esprit, un flot dans l'océan de ses richesses. En lui la réalité dépasse le rêve des cœurs les plus audacieux et les plus extravagants. Quand on parle de lui, on doit dire, pour ne pas indigner la raison, qu'il est sage à l'infini, qu'il est juste à l'infini qu'il est doux et fort à l'infini, qu'il est fécond et heureux à l'infini. A l'infini ! Ce mot perdrait sa signification si nous en comprenions totalement la portée, il se brise dès qu'on essaie d'y renfermer intégralement le sens qui le déborde, il va toujours plus loin que nos visions et que nos désirs, il reste infirme pourtant et il succombe quand on tente de lui faire exprimer ce qu'il devrait exprimer pour être mathématiquement juste et adéquat.

Comment peindre le contentement de l'homme

qui, enivré de charité, constate que Dieu possède, d'une manière transcendante, tous les biens possibles? Il manifeste son immense satisfaction en des hymnes d'allégresse dont rien sur la terre n'égale l'enthousiasme. Il dit : « O Dieu qui sera semblable à vous?... Je chanterai éternellement la miséricorde du Seigneur... Il est bon de louer le Seigneur et de célébrer la gloire de son nom ! Les élans de la mer sont admirables, plus admirable est encore celui qui habite dans les cieux. O mon âme bénissez le Seigneur, que tout ce qui est en moi bénisse son saint nom ! O mon âme ! bénissez le Seigneur. Seigneur, mon Dieu, votre grandeur apparaît éclatante. Vous êtes environné de gloire et de majesté. La splendeur vous sert de vêtement (1). » Notre joie s'affirme sur un ton plus assuré quand nous comparons la misère des personnes et des choses où le monde se plaît à la magnificence de l'être qui reçoit nos adorations, la vanité des idoles auxquelles les païens rendent hommage à la réalité auguste du Père céleste à qui nous offrons notre encens. Elle augmente encore lorsque nous voyons l'univers acclamer le Dieu que nous aimons. A leur manière astres, montagnes, fleuves, océans, forêts, animaux annoncent la gloire de notre Dieu et devant elle s'inclinent d'abord toutes les âmes plus pures, plus éprises d'idéal et d'héroïsme, puis

(1) *Ps.* LXXXII, 1 ; XXXVIII, 1 ; XCI, 1 ; CII, 1 ; CIII, 1-3.

toutes les créatures vraiment raisonnables, car méconnaître l'existence de Dieu, c'est perdre le sens; lui disputer les attributs sans lesquels il cesse d'être lui-même, c'est offenser la raison; lui refuser le culte auquel, en sa qualité de cause première, de Providence universelle, il a un droit absolu, c'est porter à la sagesse un coup mortel. Il est donc bien vrai que non seulement toutes les consciences religieuses, mais encore tous les esprits justes proclament la réalité, la personnalité, la suprême perfection du Dieu que nous aimons. A l'heure où je parle, au milieu du fléau qui sévit, quel concert de louange, d'adoration, de prières, à l'adresse du Maître souverain des destinées! De l'Orient à l'Occident, les rois qui rivalisent d'efforts et qui luttent à outrance les uns contre les autres pour obtenir la suprématie, fléchissent le genou, consacrent leurs couronnes menacées au Roi des rois, Dieu; et assiègent, dans l'espoir d'obtenir son appui, son plus auguste Représentant, le vicaire de Jésus-Christ. Les races, les peuples, les armées qui se heurtent en un conflit plein d'acharnement et plein de fureur, implorent, au matin des batailles, au soir des défaites ou des victoires, la protection de Dieu. Les agonisants et les mourants se réfugient en Dieu comme dans le seul asile qui leur reste. En un mot, des bords de la Seine à ceux de la Vistule, on répète l'invocation suppliante du Prophète : « *Domine, Dominus noster, quam admi-*

rabile nomen tuum in universâ terrâ. Seigneur, que votre nom est admirable! Votre magnificence s'élève au-dessus des cieux, et vous tirez la louange de la bouche des enfants à la mamelle pour confondre la haine de nos ennemis (1)! » Nous nous réjouissons de cette unanimité des individus, des rois, des peuples en faveur de notre Dieu. Les abstentions aveugles, le silence systématique de quelques individus étroits et bornés ne troublent que superficiellement le concert magnifique où l'on entend célébrer sur un mode émouvant et harmonieux le Créateur du monde, la Beauté indicible qui charme notre âme, la sagesse parfaite qui se joue des plans les mieux combinés, la Puissance infinie qui régit l'univers. Ainsi, la charité nous rend heureux et parce qu'elle nous permet de nous abreuver à la source du bien, et parce que Dieu qui est son objet possède la plénitude de l'être, de la vie, de la perfection, et parce que la race des anges et des hommes applaudit dans toutes les sphères la supériorité de Celui que nous aimons.

II

Cette joie l'emporte sur toutes les joies de la terre par son caractère essentiellement spirituel et par sa solidité (2).

(1) *Ps.* VIII. 1. 4
(2) Append., N. 4, p. 304.

La joie de la charité naît et se déploie dans les hauteurs de l'âme comme la charité même. La charité puise, en effet, toutes ses satisfactions dans son contact et dans ses rapports avec Dieu, elle nous fait partager la béatitude personnelle de Dieu. Or Dieu est un pur esprit qui trouve en lui-même la raison totale de sa félicité. Sa félicité infiniment réelle et infiniment positive est pourtant d'un ordre purement idéal et purement spirituel. En conséquence, directement du moins, Dieu n'offre aucune prise aux forces physiques, ni aux sens, il n'est accessible qu'à l'esprit, et il faut affirmer la même chose du bonheur qui lui est propre et qu'il partage avec ses amis. C'est le cas de répéter une fois de plus la parole dont l'Apôtre emprunte la substance à Isaïe : « *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum.* L'œil n'a pas vu, l'oreille n'a pas entendu, le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment (1). » On doit même l'ajouter, si l'on veut donner à ce texte tout son sens, les délices réservées à la charité sont d'une essence tellement pure, tellement élevée que nul esprit créé ne les goûtera avant d'avoir été transformé par la grâce. Ce qui revient à dire qu'elles sont de

(1) I *Corinth*., II, 9 ; Isaie, LXIV, 4.

qualité surnaturelle comme l'amour dont elles sont le fruit.

Mais pour beaucoup les joies spirituelles ne comptent pas. Ils n'estiment que les émotions qui ébranlent les nerfs et qui flattent les sens. A ces malheureux enlisés dans les voluptés inférieures, disons hardiment : « Les satisfactions de l'âme dépassent infiniment vos plaisirs. Les animaux partagent vos plaisirs : en vous confinant dans leur étroit domaine, vous renoncez au bonheur qui est le privilège des natures intelligentes et auquel le cœur humain doit ses plus ardentes vibrations. » Que valent les transports frénétiques de l'instinct quand on les compare aux ravissements de la science, de l'art, de l'amitié, de la religion, de la sainteté ? La découverte de la vérité, le spectacle de l'héroïsme, la contemplation de la beauté immatérielle, l'échange des grandes idées et des affections pures où les passions n'ont aucune part ne sont-ils pas pour nous le principe d'enchantements dont la chair ignore la sereine réalité ? Quiconque n'a pas rompu avec la raison préférera toujours les félicités qui relèvent de l'âme à celles qui relèvent de la bête. Fier de goûter les premières, il rougira de s'abandonner aux autres. Pourquoi ? Parce qu'en chacun de nous la voix de la conscience crie que nous ne pouvons, sans déchoir, nous priver de la béatitude qui nous rapproche de Dieu et des anges pour nous

livrer sans réserve aux emportements dont se contentent les créatures étrangères aux lumières de la pensée.

Plus nobles que les puissances de la sensibilité, les puissances de l'esprit cherchent aussi leur bien dans un plus noble objet, et les joies qui résultent de leur union avec cet objet sont, par une conséquence nécessaire, au-dessus de celles qui grisent la sensibilité. De plus, la sensibilité ne saisit que successivement les suavités des choses où elle se complaît, elle ne presse un élément de son bonheur qu'après en avoir vu s'évanouir un autre, c'est goutte à goutte, si j'ose ainsi m'exprimer, qu'elle boit le breuvage où elle essaye de s'enivrer. De sorte qu'elle ne possède sa félicité que par fragments, sans réussir jamais à l'étreindre dans son intégrité. L'esprit n'en est point réduit à cette extrémité, il n'est point soumis aux lois du mouvement, il saisit tout en même temps dans la réalité qui le charme, il jouit à la fois de toutes les douceurs contenues dans cette réalité, autant du moins qu'il en est capable. Lorsque donc je vous parle de la joie spirituelle attachée à notre amour pour Dieu, je ne vous parle pas d'une joie imaginaire, mais d'une joie réelle, d'une joie large, d'une joie supérieure, d'une joie plus pleine que tous les plaisirs dont sont avides l'imagination et le cœur charnel

Hélas! je le sais, par suite du mélange de notre

nature, par suite de l'empire excessif qu'à l'heure de la chute les facultés subalternes ont pris en nous, par suite des habitudes contractées, les choses sensibles nous émeuvent plus puissamment que les choses spirituelles. Elles nous émeuvent plus puissamment, car elles sont plus près de nous. C'est elles que nous rencontrons d'abord sur les chemins de nos études et de nos affections ; c'est elles qui nous conduisent progressivement aux réalités immatérielles; c'est elles qui nous frappent immédiatement et qui, immédiatement, s'offrent comme des remèdes à notre misère... Il n'est pas étonnant que, pareils au voyageur lassé, nous soyons tentés continuellement d'oublier le but lointain pour nous reposer à l'ombre des arbres qui bordent la route, pour respirer les fleurs dont le parfum nous pénètre en nous charmant (1).

La raison qui doit être notre guide, Messieurs, nous dicte pourtant une autre conduite. Elle nous répète qu'il faut estimer les biens répandus dans le monde à leur valeur et dès lors attacher plus de prix aux joies spirituelles qu'aux joies sensibles. D'ailleurs, gardons-nous de croire que la sensibilité sera totalement frustrée par ce choix. Indirectement, mais efficacement, le bonheur accordé à la charité se communique à toute la personnalité humaine. Après la résurrection, dans le ciel, cette commu-

(1) Append., N. 5, p. 305.

nication transformera et comblera notre être tout entier. En ce monde, cette expansion est loin d'être continue, même la charité peut éblouir les sommets de l'âme en laissant les puissances inférieures dans la désolation. « *Superabundo gaudio in omni tribulatione nostrâ*, disait saint Paul. Je surabonde de joie au milieu de toutes nos tribulations (1). » Cependant, à certaines heures, ses délices pénètrent les moindres fibres de la nature et les noient dans l'extase. « Il n'y a pas de mots, écrivait saint Jean de la Croix, assez expressifs pour expliquer les sublimes phénomènes dont les âmes parfaites font l'expérience, la seule chose qui convienne quand on en est le théâtre, c'est de les comprendre pour soi-même, de les sentir, de les savourer et de se taire (2). » Le front des saints s'illumine sous l'action de leur félicité intérieure, leurs yeux, leur physionomie reflètent une chaude allégresse. Et n'imaginez pas que ce privilège leur soit exclusivement réservé, bien qu'ils en profitent plus largement. Ceux qui, parmi vous, ont vraiment aimé Dieu, ont connu à leur moment de ferveur des impressions, des larmes d'une incomparable douceur, et on a entendu Lamartine, qui avait tant demandé aux affections de toutes sortes, proclamer que pour un peu d'amour de Dieu il donnerait tous les amours.

(1) II *Corinth.*, VII, 4.
(2) *Op. cit.*, t. IV, p. 508.

Parmi les joies spirituelles, la joie issue de la charité occupe le premier rang, ce n'est pas une joie purement humaine, c'est une joie divine et surnaturelle. S'il est des hommes qui ne prisent que les satisfactions sensibles, il en est d'autres qui savent apprécier celles de l'âme intelligente, mais leur ambition ne franchit pas les horizons de la nature. Ils trouvent de l'agrément aux choses de la science, de l'art, ils se plaisent dans la culture des sentiments qui les enchaînent à leurs proches, à leurs intimes, à leur patrie, à l'Auteur du monde. Ils veulent être heureux comme des hommes, ils n'aspirent pas au partage de la béatitude de Dieu. Ils appellent illusion, chimère, l'ordre surnaturel et les joies qui s'y rapportent. Saint Paul parle assez dédaigneusement de cette disposition. « L'homme de la nature, dit-il, ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu, car elles sont pour lui une folie, il ne peut les connaître, parce que c'est par l'esprit qu'on en juge (1). » A qui réfléchit, cependant, il apparaît que le bonheur surnaturel est plus parfait et plus désirable que les autres, car le bonheur surnaturel est une émanation directe de la béatitude réservée à Dieu. Or, qui ne le comprend, si la béatitude naturelle à l'homme s'élève au-dessus des satisfactions naturelles aux animaux, si la béatitude naturelle aux anges dépasse la béatitude na-

(1) I *Corinth.*, II, 14.

turelle à l'homme, la béatitude naturelle à Dieu dépasse infiniment les félicités des créatures. Donc la joie réservée à Dieu est d'un ordre supérieur. Les créatures seront au comble du bonheur le jour où il leur sera donné de se perdre dans le torrent où Dieu puise lui-même pour être heureux. Mais, précisément, la charité nous permet de nous asseoir au festin du Père céleste, de goûter aux biens dont lui-même se nourrit, de nous assimiler sa béatitude par le saint amour comme nous nous assimilons sa pensée par la foi. « *O magnum convivium*, s'écrie Tertullien, *ubi anima de Deo saginatur.* O festin magnifique, où l'âme se rassasie de Dieu même (1) », où le Saint-Esprit accomplit sa promesse de nous donner un avant-goût des délices dont il s'abreuve avec le Père et le Fils.

Dans le commerce intime de la substance divine avec la substance de l'âme les satisfactions de celle-ci sont indicibles. « Je ne voudrais pas en parler, s'écrie saint Jean de la Croix, dans la crainte de faire croire que cette faveur est restreinte à ce que l'on peut en dire (2). » L'essence de la Divinité s'insinue à de telles profondeurs qu'elle touche aux fibres suprêmes de l'esprit, de même qu'elle remue, au témoignage de David, jusqu'à la moelle

(1) *De Carne Christi.*
(2) *Op. cit*, t. IV, p. 508.

des os : *Omnia ossa mea dicunt : Domine, quis similis tibi* (1).

La joie de la charité est d'une excellence à part, elle est aussi d'une solidité à toute épreuve. Il dépend de nous de ne jamais nous séparer de l'Être où nous la trouvons. Les créatures auxquelles nous mendions quelque faveur nous quittent forcément ou spontanément, sans que nous puissions les retenir, elles s'éloignent, nous laissant dans une détresse d'autant plus cruelle que leur société nous était plus profitable. Même lorsqu'elles demeurent à nos côtés, la coupe qu'elles nous offraient s'épuise, et quand elle est épuisée, nous restons plus altérés, et, par suite, plus malheureux que devant.

Dieu ne nous abandonne jamais le premier : entre lui et nous les ruptures se consomment toujours par notre fait et par notre faute. Loin de nous ravir la liberté de vivre en sa société, loin de s'arracher au commerce où il nous prodigue ses dons, il cultive lui-même en notre cœur inconstant la charité qui, chaque jour, nous enchaîne plus étroitement à lui et nous maintient dans l'atmosphère où nous respirons le parfum de son bonheur. C'est qu'il a le privilège d'être présent partout à la

(1) *Ps.* XXIV, 10. Cf. Append., N. 6, p. 306.

fois, et de faire sentir en même temps à tous ceux qui l'aiment le caractère positif de sa présence spéciale et de son incessante sollicitude. C'est qu'en se donnant avec la magnificence qui lui est propre, et en permettant aux individus, aux générations, de boire au calice de ses bénédictions, et d'y boire jusqu'au ravissement, il ne s'épuise pas. La multitude des anges et des hommes se désaltèrent tous ensemble, dans le temps et dans l'éternité, au torrent de la Divinité sans qu'il diminue, car l'infini ne diminue pas. Ainsi, du jour où elles existent, nos relations avec Dieu peuvent, si nous le voulons, ne plus s'interrompre et perpétuer pendant les siècles des siècles les allégresses dont elles sont le principe.

Est-il besoin de l'ajouter? La joie tirée de la certitude que nous avons de savoir Dieu grand et heureux ne fléchira pas davantage. Nous tremblons constamment pour ceux que nous aimons d'une manière désintéressée. Hier, nous nous enchantions nous-mêmes, au spectacle de leur jeunesse, de leur santé, de leurs succès, mais nous ne sommes pas sûrs que demain un événement imprévu ne changera pas notre bonheur en deuil. Ne pleurez-vous pas, et avec quelles larmes! sur la tombe d'enfants dont l'avenir vous touchait au delà de votre propre avenir? Plus vos espoirs paraissaient fondés, plus vous êtes navrés quand ils se brisent. Dieu ne meurt pas, Dieu ne perd rien, ne peut rien perdre de ce qu'il possède pour toujours. En dépit des affir-

mations, des blasphèmes, des conspirations, il est ce qu'il est, l'Absolu qu'on ne mutile pas, le Nécessaire qu'on n'ébranle pas, l'Invincible qu'on ne force pas, l'Éternel qu'on ne tue pas. Si vous l'aimez et si, l'aimant, vous empruntez votre joie principale à la contemplation de sa vie et de son bonheur, vous sentirez cette joie à l'abri de toutes les surprises, vous rirez des assauts qu'on lui livrera de la terre et des enfers, comme il se rit des fureurs vaines qui tentent de renverser son trône de gloire et de blesser son invulnérable béatitude. *Qui habitat in cœlis irridebit eos, et Dominus subsannabit eos* (1). De sorte que la joie de la charité l'emporte sur tous les sentiments analogues et par son caractère spirituel et par son inébranlable solidité. Je comprends l'enthousiasme du Prophète qui disait : « *Quam bonus Israël Deus, his qui recto sunt corde.* Que le Dieu d'Israël est bon pour les cœurs attachés à lui (2). » Un jour passé au seuil de sa demeure vaut mieux que mille passés loin de lui. *Quia melior est dies una in atriis tuis super millia* (3).

Attachez-vous à cette joie, Messieurs, comme à la seule qui soit digne de votre baptême et de votre prédestination. Au moment où le monde est en proie à la tempête la plus formidable de l'histoire, au mo-

(1) *Ps.* II, 4.
(2) *Ps.* LXXII, 1.
(3) *Ps.* LXXXIII, 11.

ment où tant de jeunes vies sont fauchées sans pitié par la mort, au moment où le fer et le feu détruisent nos temples les plus immortels, nos plus belles provinces et nos plus riches cités, on voit encore des êtres dont l'incurable légèreté devient odieuse, demander une distraction aux fêtes mondaines, aux danses scandaleuses qui, déjà, en temps de paix, écœuraient les honnêtes gens. Ah ! Messieurs, n'imitez pas cette conduite qui est une insulte aux souffrances, aux blessures, à l'agonie de nos intrépides enfants, un outrage aux pères, aux mères, aux amis condamnés, après des inquiétudes sans nom, à verser des larmes sans fin sur les tombeaux perdus, une offense au deuil immense dont le voile enveloppe dans ses plis funèbres notre pays tout entier. N'imitez pas cette conduite que je ne saurais réprouver sur un ton trop sévère, mais, vous élevant sur les ailes de la divine charité, réfugiez-vous en Dieu, cherchez en lui un soutien, puisez dans votre union avec lui la force, la consolation, la douceur dont vous avez besoin pour supporter les chagrins du siècle présent, le plus dur de tous les siècles. La joie issue des affections que vous aviez cultivées avec tant de sollicitude se dissipera bientôt comme un songe, si elle ne s'est déjà dissipée, la joie de l'amour qui vous unit à Dieu survivra au naufrage de tous vos espoirs. Quand le cortège des plaisirs terrestres vous fuira comme on fuit une maison menacée par la foudre, la charité veillera

encore sur vous pour verser dans votre cœur solitaire ses surnaturelles allégresses. Au delà de ce monde, si vous ne l'avez pas trahie, elle vous attendra, et, dégagée des entraves qui empêchaient son essor, elle vous entraînera vers les hauteurs éternelles pour vous initier au secret enivrant des mystères où l'âme raisonnable et rachetée par le sang de Jésus trouve, avec le rassasiement, le dernier mot de la félicité.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LA PAIX INTÉRIEURE

SOMMAIRE

La paix est la perfection de la joie. C'est pourquoi la charité est à la fois principe de la joie et de la paix. La paix du monde et des sociétés dépend de la paix intérieure des individus, de sorte que la paix de l'âme, la paix sociale, la paix internationale s'établissent par la charité.

La charité est le principe de la paix intérieure en chacun de nous car elle est le principe de l'ordre et de la tranquillité qui sont les deux éléments de la paix, p. 43-44.

I

Point de paix sans ordre. Définition de l'ordre d'après saint Augustin. Impossibilité pour une âme de goûter la paix, si elle ne vit pas dans l'ordre. L'ordre intérieur consiste dans la soumission de la volonté humaine à Dieu, dans la soumission de la chair et des sens à la volonté raisonnable. La charité entraîne cette double soumission, p. 45-46.

1. *a*) Point de paix intérieure pour celui qui ne s'incline pas devant l'empire absolu de Dieu. Troubles des impies. Explication de ce phénomène. La volonté qui n'est pas soumise à Dieu se divise et devient le théâtre de luttes dramatiques, car elle se heurte, en essayant de se révolter contre Dieu, à la loi divine qui est gravée en elle et qui ne désarme pas. Aveux émouvants de saint Augustin. Le seul moyen de rétablir l'ordre est d'assujettir notre volonté à celle de Dieu, p. 46-48.

b) Le premier effet de la charité est d'imposer à l'âme cette soumission, car son premier effet est d'établir l'unité des désirs et des aspirations entre ceux qu'elle unit. Obéissance parfaite de Jésus à son Père. Impossibilité d'aimer Dieu sans observer ses commandements. Unité, pacification de l'âme qui respecte cet ordre, p. 48-49.

2. L'ordre ne serait point parfait s'il ne s'étendait à la chair et aux sens, si la chair et les sens ne se soumettaient pas indirectement à Dieu en se soumettant directement à la volonté raisonnable. La charité aboutit à ce succès : 1° en renforçant

la volonté; 2° en disposant les instincts à la soumission qui leur convient, p. 49-50.

a) La charité rend à la volonté raisonnable toute son autorité, car en sa qualité de vertu elle ajoute des énergies nouvelles à la puissance où elle réside, parce qu'étant la plus parfaite des vertus, elle porte à son dernier degré la force de la volonté qui, ainsi affermie, ne permet plus aux sens de la supplanter, p. 50-51.

b) La charité affaiblit les passions et les dispose à l'obéissance que la raison leur demande. Changements qui s'opèrent en saint Augustin quand la charité naît dans son cœur où les passions se tempèrent et deviennent timides.

La charité aboutit à cette transformation en établissant dans l'âme les vertus morales qui adaptent les facultés inférieures et l'organisme lui-même aux exigences de l'ordre que réclame la paix, p. 51-53.

II

La paix intérieure comporte une tranquillité permanente. Cette tranquillité exige que le désir central de l'âme soit fixé, elle progresse lorsque tous les désirs se tendent vers un seul et même objet, elle se couronne lorsque les désirs sont comblés par la possession du bien où ils aspirent. La charité produit ce triple effet.

1. La charité fixe le désir central de l'âme en Dieu. Ce désir est la tendance au parfait bonheur, or la charité suppose que l'on a choisi Dieu comme fin dernière. Ce choix met fin aux inquiétudes, aux recherches et aboutit au *repos du désir, quies desiderii*. Ce qu'est ce repos, p. 54-55.

2. *a*) La tranquillité progresse par la charité qui oriente tous nos désirs vers Dieu, car elle nous fait aimer Dieu de toutes nos forces. Les saints soulevés tout entiers par les désirs qui les emportent vers Dieu, p. 55-57.

b) Repos durable car il s'appuie sur la charité qui est une qualité permanente, un amour par lui-même indestructible, p. 57-58.

c) Repos définitif car la charité nous attache à Dieu comme à la fin dernière au delà de laquelle il n'y a plus rien à vouloir ni à désirer, p. 58-59.

3. *a*) Le parfait repos n'est pas compatible avec le désir qui s'éteint au point où commence le rassasiement, principe de

tranquillité totale. Ce rassasiement s'effectue par la possession du bien convoité, p. 59-60.

b) La charité nous met en possession de Dieu, et cette possession apaise l'âme. Cette possession n'est pas parfaite, c'est pourquoi le rassasiement n'est pas total. En quel sens nous possédons en quelque manière, par l'espérance, le repos total des bienheureux, p. 60-62.

Résumé du discours : Obligation de chercher dans le défaut de charité la raison des troubles intérieurs et de retrouver la paix par la charité, p. 62-63.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LA PAIX INTÉRIEURE

Éminentissime Seigneur (1),

Messieurs,

La paix est la perfection de la joie, car on n'est heureux qu'à moitié quand on est troublé dans son bonheur, quand on craint de le perdre, ou lorsque, non content de ce que l'on a, l'on est agité par le désir d'atteindre ce que l'on ne possède pas encore, *Perfectio gaudii est pax* (2). Aussi l'Esprit-Saint en éveillant la charité dans nos âmes, par une conséquence naturelle, y éveille la joie et y établit la paix. *Fructus autem spiritus charitas, gaudium, pax* (3).

Mais la paix universelle du monde et des sociétés dépend de la paix intérieure des individus. Avant

(1) S. Ém. Mgr le cardinal Amette, archevêque de Paris.
(2) Ia IIæ, q. lxx, art. 3.
(3) *Galates*, v, 22. Cf. Append., N. 1, p. 306.

d'éclater au dehors, la guerre éclate dans les cœurs devenus le théâtre de furieuses tempêtes dont les conflits extérieurs ne sont que le contre-coup. Comment s'entendre avec des étrangers, quand on ne s'entend pas avec ses proches? Comment s'entendre avec ses proches, quand on ne s'entend pas avec soi-même? Mettez les cerveaux des rois et de leurs sujets à l'abri des crises secrètes qui les bouleversent, vous verrez bientôt la concorde régner entre les citoyens qui forment l'État, entre les nations qui se partagent la terre. C'est pourquoi le Christ, venu dans le dessein de réconcilier les divers membres de la famille humaine, s'est efforcé d'abord de réconcilier entre eux les divers éléments qui composent notre personnalité. Il a opéré cette réconciliation par la charité. Cette vertu, après avoir calmé les orages intimes des consciences privées, calme les orages qui arment les hommes contre les hommes et les peuples contre les peuples. Ainsi, de la charité dépendent la paix de l'âme, la paix sociale, la paix internationale. La conférence de ce jour, les deux conférences qui la suivront, seront consacrées à la démonstration de cette triple vérité.

La charité est, en chacun de nous, le principe de la paix intérieure, parce qu'elle est le principe de l'ordre et de la tranquillité qui assurent, d'après saint Augustin, le règne de la paix.

I

Qu'il s'agisse de la vie individuelle, de la vie sociale, de la vie internationale, sans ordre la paix est impossible. L'auteur de la *Cité de Dieu* définit l'ordre, en effet : « La disposition qui assigne leur rang aux choses suivant leur parité ou leur disparité. *Parium dispariumque rerum sua unicuique loca tribuens dispositio* (1). » Lorsque les forces dont se composent un être empiètent les unes sur les autres; lorsque celles-ci faites pour obéir aspirent à commander, lorsque celles-là faites pour commander sont condamnées à servir, l'anarchie apparaît avec des luttes, avec des troubles, avec des souffrances qui rompent fatalement l'équilibre et brisent l'harmonie. De sorte que la paix est inséparable de l'ordre, de sorte que la paix résulte d'abord de l'état de choses où chaque puissance est à sa place hiérarchique et exerce son activité conformément à son degré de noblesse et de dignité. *Pax ergo in hoc est quod omnes loca sua teneant* (2).

Appliquons, Messieurs, ces incontestables vérités à notre vie intérieure.

Qu'exige l'ordre où l'âme puise le premier élément de la paix? Il exige premièrement que notre

(1) *Cité de Dieu*, XIX, 13.
(2) Ia IIæ, q. LXX, art. 3. Cf. Append., N. 2, p. 307.

volonté soit soumise à celle de Dieu, secondement que la chair et les sens soient soumis sans protestation et sans répugnance à la volonté raisonnable.

Il convient, dit saint Augustin, que vous vous incliniez devant vos supérieurs, si vous voulez que vos inférieurs s'inclinent devant vous. Or Dieu est plus grand que l'âme, l'âme vaut mieux que la chair; donc, obéissance de l'âme à Dieu, obéissance de la chair à l'âme : voilà l'ordre qu'il faut reconnaître et auquel il faut demander la paix. *Agnosce ordinem, quære pacem. Tu Deo, tibi caro, quid justius? quid pulchrius? Tu majori, tibi minor* (1).

D'abord, inutile de chercher la paix intérieure si l'on ne veut pas accepter l'empire absolu de Dieu sur soi. En affichant cette indépendance, la volonté se divise fatalement elle-même et devient la proie des puissances contraires qui se la disputent en la déchirant. « Que n'avez-vous observé mes préceptes, s'écrie le Seigneur, le fleuve de la paix aurait coulé largement en vous (2). — Mais les impies sont comme une mer toujours en effervescence qui ne peut se calmer et dont les eaux vont se briser sur le rivage en le couvrant d'écume et de fange (3). » Ils parlent sans cesse de la paix, ils

(1) *Enarr. in Ps.* CXLIII, 6.
(2) ISAÏE, XLVIII, 18.
(3) ISAÏE, LVII, 19. Cf. JÉRÉMIE, VI, 14 ; VIII, 11 ; ISAÏE, LIX, 8.

répètent en vain à tous les échos : *Pax*, *pax;* la paix, la paix. Leur état est en contradiction avec leur langage, la paix les fuit, ils en ont même perdu le chemin. *Viam pacis nescierunt.* En haut de leur personnalité souffle constamment un vent d'orage qui ne leur laisse aucun repos.

Pourquoi cette tempête? Parce que l'individu, impatient de prendre sa fantaisie pour règle de sa conduite, froisse et froissera toujours l'intransigeance de la loi inscrite en sa conscience par la nature et par la religion. Pendant que ses caprices l'entraînent dans un sens, une force secrète, qui ne cède pas, l'entraîne dans un autre; et, entre ces deux courants hostiles, l'âme est livrée à des convulsions incompatibles avec la paix. Saint Augustin a peint en traits inoubliables ces conflits dont il avait connu les angoisses. « Quand je délibérais en vue de servir enfin le Seigneur, mon Dieu,... qui voulait? Moi. Qui ne voulait pas?... Moi. Oui, moi et moi voulant à moitié, et à moitié ne voulant pas. Alors, je me querellais moi-même, je me divisais contre moi-même, et ce schisme, élevé malgré moi, n'attestait pas la présence d'un esprit étranger, mais le châtiment du mien (1). » Il n'y a qu'une manière de mettre fin à cette discorde, c'est de rétablir l'ordre en assujettissant la volonté totalement à Dieu, et de choisir, comme règle de vie, les

(1) *Confessions*, VIII, 10.

commandements qui nous ont été dictés par le Père céleste. A cette condition, la paix règne dans les sphères les plus élevées de notre être, la volonté retrouve l'unité où elle puise sa sérénité. *Homo pacificatur Deo, totaliter ejus ordinationi subjectus* (1).

Or, le premier effet de la charité est de soumettre entièrement notre volonté à celle de Dieu, puisqu'il lui appartient, comme nous l'avons dit, d'établir entre ceux qu'elle lie l'unité des désirs et des aspirations. Notre-Seigneur attaché à son Père par le sentiment le plus fort et le plus absolu n'adressait-il pas à ses apôtres cette parole que rapporte l'Évangile : « Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé (2) » ? Au moment où cette volonté se montrait d'une exigence extrême et lui demandait de durs, de sanglants efforts, son amour ne murmurait-il pas : « Que votre volonté soit faite (3) » ? Lorsqu'il était en proie aux dernières douleurs, ce même amour ne triomphait-il pas dans la certitude d'avoir réalisé jusqu'au bout les impérieux desseins du ciel ? Grâce à cette obéissance, son âme tout entière tendue vers le but qu'elle poursuivait : respecter dans les moindres détails et dans les moindres nuances le plan sévère

(1) S. Thomas *in* Joan., xiv, lect. vii.
(2) S. Jean., iv, 34.
(3) S. Mathieu, xxvi, 42.

de la Providence, échappait à la division et goûtait, au milieu des outrages, des souffrances, au milieu des secousses de la nature et de la société, des douceurs d'une sérénité inaltérable. Il n'en est pas autrement de nous. Quiconque vit sous l'action de la charité craint par-dessus tout de blesser la loi du Dieu qu'il aime. Sa volonté ne se partage plus; au contraire, disciplinée, ramenée dans la voie droite par son amour même, elle rassemble toutes ses énergies pour les concentrer sur un seul point : l'accomplissement scrupuleux, intégral des commandements. On n'aime pas Dieu, en effet, de toute son âme, sans observer les préceptes de Dieu, on n'observe pas les préceptes de Dieu, sans se soumettre à lui, on ne se soumet pas à lui sans rentrer dans l'ordre. Il résulte de tout cela qu'en nous excitant efficacement à obéir à Dieu, la charité travaille à introduire la paix en nous et dans notre vie intérieure (1).

L'ordre ne serait point parfait s'il ne s'étendait de l'esprit jusqu'à la chair et jusqu'à la sensibilité. Il s'y étendra lorsque les puissances inférieures subordonneront leurs élans, leurs passions, leurs transports instinctifs à l'âme et à la volonté raisonnable. La charité ne remportera pas cette seconde victoire sans difficulté, ni sans lutte, mais elle n'entrera

(1) Append., N. 3, p. 307.

pas en nous sans enlever à la convoitise le sceptre dont la convoitise s'était emparé pour nous conduire au gré de ses caprices, elle ne désarmera pas avant d'avoir dompté les révoltes de la bête, elle ne se couronnera pas avant d'avoir fait disparaître à jamais l'antagonisme qui ameute l'imagination et les appétits contre l'âme (1).

Victorieusement la charité aboutit à ce succès de deux façons : premièrement en renforçant la volonté, secondement en disposant les instincts à la soumission qui leur convient.

La charité rend à l'esprit sa légitime autorité sur la vie humaine ou elle meurt, pas de milieu. La volonté qu'elle anime et qu'elle soutient se retrouve pour gouverner avec une inébranlable fermeté. Elle ne permet plus à l'ange de servir aveuglément l'animal, à l'amour, à la haine de franchir les bornes qu'elle leur assigne. Elle repousse toutes les agressions, elle déjoue toutes les ruses, tel l'inébranlable rocher que la mer caresse avec prudence ou assiège avec brutalité sans jamais réussir à l'engager dans ses folles aventures.

C'est que toute vertu porte à son maximum la puissance et développe au suprême degré l'intelligence et les facultés affectives où elle s'est enracinée. Le Philosophe a prononcé cette parole magnifique : « *Virtus est ultimum potentiæ*. La vertu est le

(1) Append., N. 4, p. 308.

summum de la puissance. » Mais la charité est la plus parfaite des vertus, elle communique à la volonté une énergie incomparable, une intrépidité qui nous fait triompher de tous les assauts. L'âme qu'elle imprègne brave tout, endure tout, souffre tout plutôt que de consentir à sa propre déchéance, plutôt que de pactiser avec les conspirations où elle perdrait sa royale dignité. Elle ne peut pas toujours, ni directement, empêcher les révoltes du corps et des sens, du moins elle leur interdit de la supplanter dans le domaine où elle est libre et maîtresse. « *Castigo corpus meum, et in servitutem redigo*, disait saint Paul. Je châtie mon corps et je l'oblige à servir. » La convoitise ne laisse pas de faire de la résistance, mais elle est vaincue, elle se remue encore et elle s'agite, elle se soulève encore et elle essaye d'ébranler, de séduire l'esprit, mais ses tentatives échouent. La charité ne la surmonte pas sans la combattre, mais elle la surmonte, et, en la surmontant, elle l'oblige à respecter l'ordre qui soumet la matière à l'esprit. La loi de la chair est obligée de fléchir devant la loi de l'esprit, comme il convient. Lorsque vous aimez Dieu, Messieurs, vous n'êtes pas à l'abri de la tentation, vous êtes à l'abri de la chute, si vous le voulez, et vous restez dans l'ordre essentiel que réclame la paix.

D'ailleurs, la charité ne s'arrête pas à ce premier succès. Elle affaiblit les passions, elle refroidit leur

dangereuse ardeur, elle modère leurs mouvements tumultueux, elle les dispose à l'obéissance spontanée que la raison leur demande. La cupidité règne dans les consciences qui ne connaissent pas la charité. *Regnat enim cupiditas, ubi non est charitas* (1). La cupidité diminue à mesure que la charité augmente. *Deficiente cupiditate, crescente charitate* (2). La cupidité s'éteint lorsque la charité devient parfaite. *Cupiditate exstincta, caritate perfecta* (3). A peine saint Augustin eût-il été effleuré par le souffle de l'amour divin qu'il sentit s'attiédir en lui les feux de la concupiscence. Il n'entendait plus qu'à demi la voix de la chair; les passions ne l'abordaient plus de front; provocantes, hardies, mais chuchotant derrière lui, risquant de furtives attaques, elles ne réclamaient plus qu'un regard, et, elles le réclamaient sur un ton languissant qui avait perdu son caractère d'impérieuse âpreté. Dès que la charité eut vaincu les derniers obstacles et triomphé de son cœur, la sécurité en lui remplaça les troubles dont il avait tant souffert. *Quasi luce securitatis infusa cordi meo, omnes dubitationis tenebræ diffugerunt* (4).

Peu à peu, l'organisme lui-même se prête avec moins de répugnance aux exigences du saint amour,

(1) S. Augustin. *Enchiridion de Fide, Spe et Charitate*, 31.
(2) *Lettre* 177, n° 17.
(3) *Ibid.*
(4) *Confessions*, viii, 10-11.

ses ressorts se meuvent avec souplesse, avec docilité et adaptent leur activité à l'impulsion qu'ils reçoivent d'En-haut.

Alors, les pièces multiples dont l'homme se compose s'accordent, et, intérieurement, l'ordre s'affermit.

La charité opère ce changement en exerçant sur tout notre être une influence prépondérante. De même qu'elle dispose, en s'en emparant, la volonté intellectuelle à s'incliner avec empressement devant Dieu, de même elle dispose les puissances inférieures à reconnaître avec promptitude la légitime royauté de la raison. Elle les y dispose en leur communiquant les vertus dont elles sont susceptibles, en les trempant dans la force, dans la tempérance, dans l'humilité, en leur inspirant le goût des actions décidées et réglées par la sagesse. Des habitudes se contractent, des tendances s'affirment qui font taire les répugnances de la sensibilité à entrer dans l'ordre moral et qui l'y entraînent Si les passions n'ont pas renoncé à toute résistance, si, à l'occasion, elles essaient encore de supplanter la conscience, cependant, là même où elles naissent et où elles se déchaînent, elles se heurtent à une première force, la force des saintes habitudes qui les maintiennent dans leurs rôles et empêchent leurs empiètements. C'est ainsi que l'âme, par l'action de la charité, sort de l'anarchie où elle était plongée.

II

La paix de l'âme suppose un ordre intérieur, elle comporte aussi une tranquillité permanente. « Dans la guerre, dit Bossuet, on s'agite, on se remue ; dans la paix, on respire, on se repose (1). » L'état de lutte est compatible avec le respect de l'ordre, il n'est pas compatible avec le calme dont la paix ne saurait se passer. L'idée de paix implique même quelque chose de ferme, de durable, qui ne se confond pas avec une armistice, avec une suspension momentanée du travail, de l'effort et du combat. Aussi saint Augustin n'identifie pas la paix avec l'ordre, il l'appelle la tranquillité de l'ordre. Dans la vie morale et secrète du cœur, la tranquillité commence à régner lorsque le désir central est fixé, elle progresse lorsque tous les désirs se tendent vers un seul et même objet, elle se couronne lorsque les désirs sont pleinement comblés par la possession du bien où ils aspirent. La charité produit ce triple effet dans la conscience où elle commande (2).

Elle fixe le désir central qui est en nous la tendance au parfait bonheur. A peine a-t-elle envahi une âme que cette âme a fait son choix. Elle ne

(1) Sermon pour la Visitation.
(2) Append., N. 5, p. 308.

flotte plus entre les objets divers qui sollicitent son attention, elle s'arrache aux hésitations, elle s'attache absolument à Dieu. Dès qu'elle s'est prononcée, elle cesse d'être en proie aux tourments de celui qui se demande avec angoisse pour qui il doit se dépenser, au service de qui il doit travailler, vers qui il doit marcher. Cette élection est dans la vie morale ce qu'est la certitude dans la vie intellectuelle, elle termine toutes les discussions de la volonté, comme la certitude dissipe le doute où se débattait la raison. Le cœur est engagé dans sa voie, ses cordes sont tendues vers la réalité qui l'attire, il se dérobe aux oscillations qui empêchaient la mesure, la régularité, la sérénité de son rythme. Il n'est plus livré aux inquiétudes de la recherche, il a trouvé le bien dont il était avide. Il goûte un premier repos, ce que saint Thomas nomme le repos du désir, *quies desiderii*, lorsque son désir s'arrête en Dieu, *quies desiderii est quando desiderium sistit in aliquo* (1). Il le goûte d'autant plus que son choix émane de la charité qui est une qualité permanente, profondément implantée dans l'âme et dans le vouloir.

Grâce à la charité, la tranquillité de l'âme progresse, en fixant en Dieu tous nos désirs, et non seulement le désir souverain dont je viens de parler

(1) I. *Dist.*, I, q. IV, art. 1 ad 5^{um}.

Quiconque a la charité aime Dieu et aspire à Dieu de toutes ses forces. Il n'est pas en lui une puissance qui ne suive l'ascension du cœur vers Dieu. Si nous aimons ardemment, ne sentons-nous pas dans tout notre être une impatience qui nous entraîne avec une énergie étrange vers l'objet de notre affection? N'a-t-on pas vu le corps des saints se soulever, s'affranchir un instant des lois de la matière et de la pesanteur comme pour s'envoler jusqu'au ciel où Dieu habite? N'a-t-on pas entendu David chanter sur sa lyre : « La biche altérée soupire après les eaux vives, et moi je soupire après vous, ô mon Dieu! Mon Dieu, mon Dieu, dès l'aurore, je veille près de vous. Mon âme a soif de vous, et, de mille façons, ma chair éprouve les mêmes transports. Mon cœur et ma chair bondissent jusqu'au Dieu vivant.

> Le passereau en ce monde trouve une demeure,
> L'hirondelle a un nid pour y placer ses petits.
> Vos autels, ...
> O mon Roi, ô mon Dieu,
> Sont mon unique refuge...
> Qu'y a-t-il pour moi dans le ciel?
> Qu'ai-je souhaité sur la terre, sinon vous?...
> Heureux les hommes qui ont mis en vous leur force,
> Ils ne pensent qu'aux saintes ascensions *vers vous*,
> Quand ils traversent la vallée des larmes (1).

Ainsi l'amour rassemble tous les désirs éparpillés pour les fixer en Dieu qui leur suffit et où ils se

(1) *Psaumes passim.*

reposent. *Ut desideria nostra conquiescant in uno* (1).

Repos durable car il a son principe dans la qualité permanente qui s'appelle la vertu de charité et dont il est inséparable. Ce n'est pas pour un instant que la charité se prononce pour Dieu, c'est pour toujours, et le repos qu'elle implique est solide comme elle. Épris de nous, le Seigneur a dit : « Votre âme est pour toujours le lieu de mon repos, c'est là que j'habiterai, parce que je l'ai choisie. *Hæc requies mea in sæculum sæculi, hic habitabo quoniam elegi eam* (2). » Éprise de Dieu, l'âme éprouve le même sentiment et tient le même langage. Elle n'aimerait pas véritablement Dieu, si elle ne se consacrait à lui pour le temps et pour l'éternité, si elle se promettait de rompre avec lui, car aimer par caprice, aimer pour une heure, ce n'est pas aimer. Donc celui qui a la charité se lie à Dieu d'une manière indissoluble, et trouve dans son amour la tranquillité ferme qui en est l'effet.

Sans doute, quelle qu'ait été la sincérité de notre choix, nous gardons le pouvoir de revenir sur notre acte par un acte contraire, de trahir celui à qui nous avions juré fidélité, de briser avec cette paix initiale en brisant avec la charité. C'est l'histoire de toutes les chutes où nous nous détournons

(1) S. Thomas, Iª IIæ, q. lxx, art. 3.
(2) *Ps.* cxxxi, 14.

de Dieu pour nous retourner vers les créatures. Cependant il dépend de nous de vaincre, de ne plus nous rejeter dans les fluctuations dont nous étions sortis.

Le repos des désirs causé par la charité a quelque chose de stable et de définitif parce que la charité nous attache à Dieu comme au terme suprême de notre course en ce monde, comme à notre fin dernière, comme au but au delà duquel il n'y a plus rien à vouloir, ni à tenter. Le voyageur qui entreprend l'ascension des hautes montagnes s'arrête au premier sommet qu'il a gravi, il s'y arrête avec satisfaction, il s'y arrête pour respirer et pour se délasser. Son repos fugitif n'est qu'une halte. Devant lui s'élève le pic plus inaccessible qui l'attire et où il faut arriver. Son désir, par conséquent, ne se fixe en réalité et ne s'apaise totalement que dans une aspiration, celle qui l'emporte à la cime que ne dépasse aucune autre cime. Dieu, considéré comme fin dernière, est l'étape suprême où l'on s'arrête en se disant : « Inutile de chercher plus loin, au delà je me perdrais dans le vide et dans le néant. » Voilà ce que saint Thomas appelle le repos du désir, repos dont on connaît la douceur quand le désir se fixe en un bien où nous nous arrêtons sans chercher quoi que ce soit au-dessus, repos dont on connaît la douceur quand on fait tout ce que l'on fait dans le dessein de se l'assurer. *Quies desiderii est quando desiderium sistit in aliquo, propter*

quod omnia facit et quærit, et non desiderat aliquid ulterius (1).

Mais on ne vit pas en un parfait repos tant qu'on est en proie au désir, le repos total commence au point où s'éteint le désir, car le désir est un effort, une tension, un mouvement, le repos est la fin du mouvement, de la tension, de l'effort. Cet apaisement s'effectue dans la possession du bien convoité, il est absolu quand il est dû au rassasiement complet. L'épouse des cantiques ne partage point son cœur, tous ses désirs l'emportent vers son céleste fiancé. Pourtant elle est inquiète et tourmentée; pressée par son amour même, elle s'agite, et, hors d'haleine, elle suit fiévreusement les traces de celui que son âme a choisi. Elle ne se calme qu'à l'instant où elle s'écrie triomphante : « *Inveni quem diligit anima mea*, j'ai trouvé celui que j'aime (2), mon bien-aimé est à moi et je suis à lui, *dilectus meus mihi, et ego illi* (3), je le tiens et je ne le quitterai plus, *tenui eum, nec dimittam* (4). »

Tout cela est vrai, Messieurs, mais la charité ne nous apaise pas seulement en fixant nos désirs, elle nous apaise encore en nous mettant en possession de Dieu. Je suis obligé de le répéter : celui qui aime Dieu possède Dieu, en possédant Dieu il possède le

(1) Iª IIæ, Dist. I, q. IV, art. 1 ad 3um.
(2) *Cantique*, III, 4.
(3) *Ibid.*, II, 16.
(4) *Ibid.*, III, 4.

bien absolu et le bonheur auquel rien ne manque. Comment concilier cette affirmation avec l'attente, avec les élans qui sont du mouvement et de l'agitation?

— Il possède Dieu, Messieurs, il ne le possède pas au degré où il le voudrait. Il voudrait le posséder dans une éblouissante clarté, et il ne l'atteint qu'à travers les énigmes de la foi. Il le possède, c'est pourquoi il est en paix, il ne le possède pas pleinement et c'est pourquoi il n'est pas pleinement rassasié. Il ressemble au paysan qui, ayant labouré, fumé, ensemencé consciencieusement sa terre, se repose pendant les mois d'hiver, sûr de la fécondité de son champ, de la qualité du froment confié au sillon, du soin avec lequel s'est opéré le travail qui a retourné le sol, sans être complètement tranquille, sans pouvoir s'empêcher d'interroger avec anxiété l'avenir. Il sera définitivement tranquille le jour où, sous ses yeux, mûriront les blés, le jour où les gerbes s'amoncelleront dans son aire, le jour surtout où les grains d'or rempliront ses greniers. Jusque-là sa quiétude sera mêlée de crainte, et, ce qu'il y aura de ferme dans sa certitude sera troublé par ce qu'il y aura d'aléatoire dans son attente.

Telle est, proportion gardée, la condition de l'âme juste. Le royaume des cieux est en elle, il y est tout entier, mais à l'état de germe vivant. Il y est à l'état de germe, et c'est pourquoi la paix qu'il com-

porte ne se confond pas avec la sécurité réservée aux élus ; il y est tout entier et c'est pourquoi l'âme a le droit de se reposer dans un calme solidement appuyé, mais il n'y est pas dans sa forme définitive ; il n'y rayonne pas, il y est caché, et nous attendons qu'il apparaisse dans toute sa gloire pour être complètement rassasiés, complètement pacifiés. *Satiabor cum apparuerit gloria tua.* Il faut encore marcher, il faut encore se mouvoir, la vie se partage encore entre l'effort et le repos, en un mot la tranquillité règne, sans mettre fin à tout travail, en un mot la paix de la terre n'est pas la paix imperturbable et absolue du ciel. Il faut nous résigner à cet état. Cependant, si nous possédons déjà une paix initiale par la charité de ce monde, nous possédons aussi en quelque manière, par l'espérance, que la charité a transformée, la paix totale des élus. Le vaisseau qui n'a pu entrer dans les eaux endormies du port, trouve, en y jetant de loin son ancre, « la consistance parmi les flots, la terre au milieu des ondes, une espèce de port assuré dans l'immensité et dans le tumulte de l'océan (1) ». Ainsi la charité jette l'ancre de l'espérance dans la terre des vivants et nous permet d'entrer à quelque degré dans le repos éternel des élus et de respirer l'air pur et tranquille de la cité de Dieu. A la sainte vertu que nous analysons, ne demandez

(1) Bossuet, Sermon pour la Toussaint.

pas davantage en cette vie, mais demandez-lui ce qu'elle peut vous donner, et elle vous le donnera.

Je résume ma pensée, Messieurs, en m'excusant d'avoir conduit la vôtre à travers des chemins si compliqués. Il le fallait pour justifier une doctrine simple dans son fond, mais qui emprunte sa solidité à des raisonnements multiples dont il n'est pas toujours facile de suivre le cours. L'ordre qui est une condition essentielle de la paix intérieure consiste dans la soumission totale de la volonté humaine à la volonté divine, dans la subordination de la chair, de la sensibilité, des passions à la volonté humaine. Cet ordre, la charité l'établit parce qu'elle ne s'empare point de l'âme sans lui imposer le respect scrupuleux des commandements du Père céleste, sans astreindre tous les instincts et toutes les aspirations de l'animal à la discipline dictée par l'esprit. La tranquillité qui est le second élément de la paix consiste dans le repos des désirs et dans leur rassasiement. La charité, orientant vers Dieu toutes nos aspirations, les rassemble et les concentre sur l'objet où elle trouve déjà un calme véritable en y trouvant un rassasiement initial qui est la préparation du rassasiement total réservé aux élus.

Maintenant, Messieurs, descendez dans les mystères de votre conscience, interrogez-vous à la

lumière des principes que je vous ai expliqués. Si votre âme est le théâtre de troubles et de conflits qui la déchirent, ne vous faites pas illusion, c'est que votre volonté, refusant de s'assujettir à Dieu, se divise contre elle-même, c'est que vos penchants, jaloux de leur autonomie, s'insurgent contre la raison. Rétablissez l'ordre dans votre vie intérieure, laissez Dieu disposer de toute votre activité, réglez vos appétits d'après ses préceptes, attachez-vous à Lui comme à votre fin dernière et vous goûterez les douceurs d'une paix secrète qui, ne ressemblant que de loin à la paix des bienheureux, restera pourtant au-dessus de toutes nos appréciations. Ne vous contentez pas d'aimer Dieu juste autant qu'il doit l'être, aimez-le chaque jour davantage et vous verrez s'affermir chaque jour la délicieuse paix dont la charité est le principe, et vous vous sentirez chaque jour plus près de l'éternel et imperturbable repos que Dieu réserve à ses saints.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LA PAIX SOCIALE

SOMMAIRE

Enseignements de Pie X et de Benoît XV au sujet de la paix sociale. Les deux Pontifes sont d'accord entre eux et avec les maîtres de la science sacrée pour affirmer que la charité est le principe de la paix sociale.

Deux conditions essentielles de la paix sociale; il faut : 1° que l'individu soit en possession du nécessaire; 2° qu'il se contente du bien-être convenable à sa situation.

Seule, la charité est assez forte pour obtenir ce double résultat, p. 71-73.

I

La paix sociale n'est pas compatible avec un certain excès de misère, d'humiliation, de servitude, p. 73.

1. *a*) Prétentions de ceux qui veulent apaiser tous les conflits par la justice. Accusations portées contre la charité e contre l'Eglise, qui, à entendre ces hommes, méconnaissent les droits de la justice. Fausseté de ces accusations. La charité, loin d'exclure la justice, en assure le règne scrupuleux. Loin de mutiler la justice, l'Eglise la défend avec une énergie incomparable. L'Eglise ne nie pas le rôle bienfaisant de la justice dans l'œuvre de pacification sociale, elle enseigne que cette vertu ne suffit pas pour calmer les conflits entre les classes et les individus, p. 73-75.

b) Raison de cette affirmation. La justice est impuissante à procurer à tous le nécessaire, car elle se contente de nous faire rendre l'équivalent de ce que nous avons reçu. Conséquences : ceux qui ne donnent rien n'ont pas droit, en justice, à recevoir. De là de nombreuses et noires misères. La théorie du salaire familial proposée comme un remède à cet état de choses n'est pas acceptable. Pourquoi? Ce que peut la justice, ce qu'elle ne peut pas. Troubles d'une société où la seule justice règnerait. Les Sœurs de Charité, les Frères de Saint-Jean de Dieu, etc., sont les meilleurs gardiens de la paix sociale, p. 75-79.

c) La charité supplée à l'insuffisance de la justice, car elle donne gratuitement et sans avoir reçu. Il suffit qu'on soit dans la misère pour qu'elle intervienne et qu'elle nous donne le nécessaire. Ceux qui, pourvus du nécessaire par la charité, se révoltent contre l'ordre social, sont inexcusables, p. 79-80.

2. Objections contre la charité.

a) La charité humilie ceux qu'elle secourt, elle leur enlève leur dignité. Réponse : 1° Il n'y a pas d'autre moyen d'effacer la distance entre les grands et les petits; 2° en fait, les pauvres se trouvent plus heureux qu'humiliés d'être secourus; 3° nous ne rougissons pas de recevoir de ceux qui nous aiment, car le propre de l'amitié est de rendre communs les biens des amis; 4° la charité honore les pauvres, les traite comme les princes de la société chrétienne, leur paie un tribut. Les princes ne rougissent pas de recevoir un tribut, p. 80-85.

b) La charité asservit le pauvre qui a le droit d'être jaloux de sa liberté. Réponse : La charité ne demande rien à ceux qu'elle secourt... Injustice de l'accusation portée par les sectes qui nous reprochent d'exiger des pauvres, pour prix de nos services, l'abdication de leurs idées. La charité laisse plus de liberté que la justice, p. 85-87.

II

1. Nécessité de la hiérarchie sociale. Impossibilité de maintenir la paix dans un état où chacun veut sortir de son rang. L'attachement excessif aux biens terrestres est la cause de cette disposition qui divise les hommes, les classes, et prépare toutes les révolutions sociales. Tempérer cette passion de l'argent, des honneurs, du pouvoir, voilà le moyen d'apaiser et d'empêcher les conflits, p. 87-89.

2. La charité inspire cette abnégation si favorable à la tranquillité publique.

a) Le propre, en effet, des grands amours est de nous rendre indifférents à ce qui ne nous rappelle pas leur objet. Dédain que saint Paul éprouvait pour tout ce qui n'avait pas trait au Christ. Tout chrétien, dans la mesure où il aime Dieu, en est au même point. Il résulte qu'il se contente de son sort, qu'il n'aspire pas à la possession des biens qui ne lui sont pas dus. S'il les réclame quand on viole ses droits, c'est surtout qu'il tient à la pleine liberté d'aimer et d'adorer Dieu, p. 89-92.

b) Il fait même au bien public, dans certaines circonstances, tous les sacrifices qui ne blessent pas sa conscience. L'esprit de révolution et l'esprit de charité sont tellement opposés que durant l'histoire les chrétiens ont toujours résisté au premier pour rester fidèles au second, p. 92-93.

Il sera urgent, au terme de la guerre présente, de nous réconcilier. Une trêve ne suffirait pas; il s'agit de paix nationale et durable, c'est à la charité qu'il faudra la demander, p. 93-95.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LA PAIX SOCIALE

Eminentissime Seigneur (1),

Messieurs,

Les beaux yeux du Pontife plein de foi, plein de cœur, plein de force qui a gouverné l'Église pendant onze ans, se sont fermés au lendemain du jour où avait éclaté le fléau sans pareil dont nous sommes les témoins, comme s'ils n'avaient pu en supporter l'effroyable vision. Dès le début et durant tout le cours de son règne il avait supplié le monde de s'attacher à la charité comme à la seule puissance capable de maintenir la paix entre les hommes, entre les classes, entre les races. « De partis d'ordre, disait-il, qui rétablissent le calme au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un,

(1) S. Ém. Mgr le cardinal Amette, archevêque de Paris.

c'est le parti de Dieu (1). » Jésus-Christ s'est choisi un nouveau Vicaire ; à Pie X a succédé Benoît XV, docteur éclairé, prêtre fervent, prince en même temps sage et résolu. A son tour, il adresse à son troupeau une parole de paix, à son tour il découvre dans le refroidissement de la charité la cause principale des guerres civiles et des guerres internationales. Écoutez les accents graves et attristés du chef de la Chrétienté : « Lorsqu'il descendit du ciel précisément pour ramener parmi les hommes le règne de cette paix, détruite par la jalousie de Satan, Notre-Seigneur Jésus-Christ ne voulut pas d'autre fondement pour cette restauration que celui de la charité (2). » Les deux Papes sont donc d'accord pour saluer dans la charité le principe de la paix intérieure de l'âme, de la paix sociale, de la paix internationale. Ils sont d'accord aussi avec les maîtres de la science sacrée qui, empruntant leur doctrine à l'Esprit-Saint, professent le même enseignement. Ils sont même d'accord avec le Philosophe qui considère l'amitié comme le lien le plus solide des États.

Pour qu'un peuple vive dans la concorde, il faut que chacun de ses membres soit en possession du nécessaire et se contente du bien-être convenable à sa situation. En dehors de là, point de paix pos-

(1) Enc. *Supremi Apostolatus.*
(2) *Ad Beatissimi Apostolorum.*

sible entre les citoyens d'une même patrie. Je dis, Messieurs, que seule la charité est assez forte pour obtenir ce double résultat.

I

La paix sociale n'est point compatible avec un certain excès de misère, d'humiliation, de servitude. Par exception, des individus pousseront la vertu, la résignation, la patience jusqu'à supporter, sans se révolter, la faim, la soif, la tyrannie, l'opprobre, et jusqu'à mourir sans se plaindre, mais la masse n'entrera jamais dans les voies de cet héroïsme. L'instinctif besoin de vivre l'emportera sur ses résolutions et elle obtiendra le minimum d'aisance, d'honneur, de liberté que sa nature réclame impérieusement ou bien elle troublera par ses cris, par ses revendications incessantes, la tranquillité universelle. Le contraste entre la disette où elle languit et la surabondance dont jouissent les privilégiés lui inspirera la haine d'où naissent les révolutions les plus redoutables.

Il a été de mode, en ces dernières années, de chercher dans la justice et dans ses diverses formes le remède à tous les conflits, d'exalter cette vertu au détriment de la charité, de prétendre qu'il fallait condamner les œuvres et les efforts de celle-ci pour permettre à celle-là de se déployer dans son ampleur

magnifique et de faire disparaître par son action tous les ferments de discorde civile. On a même vu des professeurs de marque adopter plus ou moins explicitement des phrases comme celles-ci : « Ce n'est pas la charité, c'est la justice que nous voulons ; c'est la justice qui résume toutes les réclamations des classes pauvres... La charité, c'est la pourriture chrétienne qui maintient l'injustice... Un jour viendra où elle sera abolie et où la justice seule distribuera à chacun sa part (1). » Inutile de protester contre ces utopies qui cachent toujours sinon de la mauvaise foi, du moins une ignorance scandaleuse de l'histoire, de la philosophie et de la religion (2).

Jamais le Christianisme, sous prétexte de promouvoir la charité, n'a dispensé de la justice. Loin de méconnaître la valeur de celle-ci, il a réussi à en définir les moindres nuances, à en déterminer les plus exquises délicatesses, à en utiliser toutes les ressources. Jamais il n'a songé à nier son rôle dans l'œuvre pacificatrice du monde et des sociétés, il a proclamé sur tous les tons et sans se lasser qu'on devait rendre à ses semblables ce que l'on avait reçu d'eux avant de se livrer aux dons de la bienfaisance gratuite. Il n'a jamais oublié la parole

(1) Cf. Charles Gide. *Justice et Charité*. Morale sociale : leçons professées au collège libre des sciences sociales. Alcan, 1899, p. 193-194.

(2) Append., N. 1, p. 309.

de Jésus au flanc de la montagne : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice. » Depuis saint Paul jusqu'à saint Ambroise, depuis Grégoire VII jusqu'à Pie VII, depuis Pie IX jusqu'à Léon XIII, Pie X ou Benoît XV, il s'est élevé avec une énergie indomptable, avec une fierté sans exemple, contre les grands qui tyrannisent les petits, contre les riches qui exploitent les pauvres. C'est lui qui, au cours du temps, a flétri les mesures vexatoires et irritantes de Néron, d'Henri IV d'Allemagne, de Joseph II d'Autriche, de Napoléon, de Guillaume de Prusse, et qui a dénoncé ces hauts personnages comme des ennemis de l'ordre public. C'est lui qui a condamné les princes de la finance et de l'industrie quand ils blessaient les lois de l'équité, quand ils compromettaient par leur dureté la tranquillité générale.

Mais l'Église catholique, tout en reconnaissant la part de la justice dans le maintien de la paix sociale, répète que, sans l'intervention de la charité, cette vertu est impuissante à réconcilier les individus et les classes.

Nous avons dit, en effet, que la tranquillité de l'ordre était menacée dans un peuple où les individus manquaient du nécessaire. Or, la justice ne peut pas subvenir à tous les besoins physiques de la masse humaine. Son office est de nous faire rendre l'équivalent de ce que nous avons reçu. — Vous ne m'avez rien donné, en justice je ne vous

dois rien. Ce principe s'applique autant dans le domaine des choses matérielles que dans celui des choses morales. La justice n'est point lésée aussi longtemps que votre recette correspond à votre dépense, et vos revendications ne sont légitimes qu'autant que la justice est lésée (1). Mais alors je vois une foule de malheureux qui, trop jeunes ou trop âgés, qui, malades ou infirmes, tomberont dans une noire misère, sans que personne, si l'on se place uniquement au point de vue de la justice, soit tenu de les secourir. Ces infortunés, à la première occasion, se soulèveront avec colère contre un état de choses qui les réduit à une telle extrémité.

Vous me répondrez peut-être par la théorie du salaire familial. Il m'est facile de vous prouver que cette théorie serait souvent inefficace, étant donné qu'elle fût acceptable, et qu'elle ne se heurtât point au bon sens et à des impossibilités. Elle suppose évidemment que quelqu'un travaille dans la famille. Mais si, ce qui arrive et ce qui, du moins, peut arriver, le père, la mère, les enfants, les vieillards sont incapables de travailler, qui donc, en justice, sera obligé de leur venir en aide et de leur procurer le pain quotidien (2)?

Je le veux, l'un ou l'autre, dans cette famille, aura la faculté de déployer toute son activité au ser-

(1) « Il n'y a droit à revendication que lorsque la justice aura été lésée. » Léon XIII, Encycl. *Rerum novarum.*

2) Append., N. 2, p. 310.

vice des siens, direz-vous que celui qui l'emploie lui doit non pas seulement ce qui correspond au travail, mais ce qui est nécessaire à la subsistance des dix ou des vingt personnes dont il est chargé? Non, Messieurs, car il n'y aurait plus aucun rapport entre ce que l'un reçoit et ce que l'autre donne, la notion de justice se perdrait dans je ne sais quelles spéculations arbitraires autant qu'irréalisables. Nul n'est astreint à payer à son ouvrier ce que l'on appelle le salaire familial. Le salaire se mesure à la quantité, à la perfection du travail accompli et aux besoins généraux de l'individu. Encore faudra-t-il, en bien des cas, tenir compte de la dépréciation de la main-d'œuvre, du taux excessif de l'argent, des conventions particulières imposées par les circonstances... Lorsque les patrons auront remis le salaire convenable à leurs ouvriers, ils seront quittes vis-à-vis de la justice. Tel est l'enseignement de l'Église, enseignement que Léon XIII a spécialement souligné dans l'Encyclique *Rerum novarum* (1).

En temps ordinaire et d'une manière générale, la justice assurera donc le nécessaire aux individus qui peuvent travailler, qui travaillent consciencieusement et avec suite. Bien souvent, le fruit du travail exécuté par le père, par l'époux, par les enfants suffira à l'entretien de la famille qui, satis-

(1) Append., N. 3, p. 312.

faite de son modeste sort et de son aisance relative, se soumettra sans murmure à l'ordre établi.

Mais vienne l'heure du chômage, de la maladie, de la vieillesse, on verra la misère pénétrer dans l'humble demeure, on verra le chef du foyer épuiser ses forces, allonger ses journées de labeur, prendre sur son sommeil, sans pouvoir apporter aux siens le pain, ni les soins indispensables. Ce phénomène se reproduira sur mille points du territoire, ses victimes formeront une armée redoutable, exaspérée, qui renversera les trônes, qui, par le meurtre, par le pillage, par le vol, cherchera pour elle et pour ses petits des aliments, des vêtements, un abri. Point de sécurité pour une nation toujours menacée par une multitude ainsi réduite au désespoir, pour ceux qui commandent point de lendemain, pour ceux qui possèdent point de repos. Nous n'avons même pas l'idée des troubles sanglants, des révolutions perpétuelles d'une société où l'on prétendrait, par la justice, régler tous les conflits et répondre à toutes les nécessités. Nous n'en avons pas l'idée, car elle n'a jamais existé. Nous n'en avons pas l'idée, car toujours la philanthropie, la bonté naturelle, ombres de la charité, sont venues calmer les discordes que la justice n'avait pu prévenir, et apaiser, en les secourant, les malheureux que la justice avait eu le droit d'abandonner. Je vous le dis à vous qui possédez parfois avec tant d'égoïsme, à vous qui légiférez avec tant d'imprudence, à vous qui commandez

avec tant de vanité, les sœurs de charité, les frères de Saint-Jean-de-Dieu, les êtres généreux et les chrétiens qui rivalisent de charité sont les vrais gardiens de la paix dont vous jouissez et dont, trop souvent, vous abusez. Si, tout à coup, ces âmes, heureusement innombrables, renonçaient à leur tâche, si, à force de persécutions et de vexations, vous réussissiez à paralyser totalement leur action, vous verriez accourir, en flots houleux, la foule affamée. Vous verriez, sous les fureurs de cette foule échevelée, tomber la Bourse, le Palais-Bourbon, le Luxembourg, l'Elysée, tous les temples de l'or et de l'autorité. C'est la charité qui vous protège contre ces agressions, parce que c'est la charité qui supplée pour la pacification sociale à l'insuffisance de la justice (1).

Elle y supplée efficacement car elle prépare le nécessaire à tous ceux qui en sont privés. Elle n'attend pas, pour donner, d'avoir reçu, comme la justice; elle prévient. Vous êtes dans le besoin, vous êtes infirme, vous êtes malade, vous êtes délaissé, c'est assez pour qu'elle soit obligée de vous tendre la main, de vous nourrir, de vous vêtir, de vous loger. Vous ne pouvez rien faire, la justice ne vous doit rien; vous ne pouvez rien faire, la charité vous doit tout ce qui vous est indispensable. Vous seriez excusable d'attaquer l'ordre de la justice qui vous

(1) Append., N. 4, p. 313.

laisse manquer de tout, vous ne le seriez pas de briser l'ordre maintenu par la charité qui vous assiste. Votre patron est riche et vous, malgré votre activité, vous ne réussissez pas à tirer de votre salaire quotidien la subsistance de votre femme et de vos enfants, mais, s'il est chrétien et s'il comprend l'évangile, votre patron fait dans son superflu la part des pauvres, et, parmi les pauvres, le premier dont il s'inquiète, c'est vous. Ainsi la charité pourvoit à tous les besoins essentiels que la justice oublie, ainsi elle maintient, en assurant à tous le nécessaire, la paix sociale que ne peut établir la justice.

Vous me direz : ce que nous obtenons par la voie de la justice est à nous, ce que nous obtenons par la voie de la charité est aux autres. Dans la première voie, on marche la tête haute ; dans la seconde, on se sent abaissé, on ne gagne du côté matériel que pour perdre du côté moral, pour ne point mourir de faim, il faut sacrifier sa dignité. Or l'honneur, la dignité ne sont-ils pas aussi indispensables que le pain ? Pourra-t-on obtenir la paix dans une société où la moitié des citoyens sera humiliée par l'aumône pendant que l'autre moitié s'enorgueillira de la part que lui aura faite la justice?

A cette objection, qui est un des gros griefs de la raison contemporaine contre la charité, je répondrai d'abord que l'aumône est le seul moyen que nous

ayons d'effacer la distance qui sépare les grands des petits, les forts des faibles, les riches des pauvres, qu'on cherchera en vain une autre solution au problème de l'inégalité sociale, un autre procédé pour calmer les revendications des déshérités contre les privilégiés de ce monde. Je répondrai ensuite qu'en pratique les misérables sont plus heureux de recevoir le nécessaire, qu'ils ne sont attristés de la faveur dont ils bénéficient, que, par suite, l'acte de la charité apaise plus qu'il ne révolte. Je répondrai enfin et surtout que les pauvres sont plus honorés par la charité qu'ils ne sont abaissés, que l'aumône dont ils profitent les exalte, que, loin d'en rougir, ils ont le droit d'en être fiers. Vous ne comprendrez point, Messieurs, cette maxime, si, faisant abstraction des préjugés accumulés par l'orgueil des castes, vous ne pénétrez à la moelle du christianisme. Mais vous entrerez dans mes vues dès que vous aurez suivi les irréfutables raisonnements sur lesquels je prétends fonder ma doctrine.

Ce qui pourrait troubler le pauvre qui bénéficie de la charité, c'est qu'il apparaît comme un accapareur à qui la justice ne reconnaît pas le droit de posséder ce qu'il reçoit, c'est qu'il est payé sans avoir travaillé. Il en serait ainsi, dans des partages où l'amour n'aurait point de place. Il en est tout autrement dès que l'amour intervient.

Nous n'avons point honte de recevoir de nos amis, fût-ce gratuitement. Les enfants partagent le

pain et la bourse de leurs parents, ils héritent leurs biens sans en être humiliés. Cependant ce n'est pas la justice qui règle les rapports du père et du fils, c'est l'amour; ce n'est pas la justice qui distribue dans la famille à chacun sa part, c'est l'amour. C'est l'amour, car la justice suppose entre les personnes une diversité qui n'existe pas entre le père et le fils, tandis que l'amour établit l'unité. En vertu de cette unité, le fils est quelque chose du père et ce qui appartient à l'un, d'une certaine façon appartient à l'autre, si bien qu'en recevant de son père il reçoit son propre bien. Comment rougirait-il de le recevoir? Toutes les législations humaines tiennent compte de ce principe pour juger les rapports des enfants avec leurs parents. Proportion gardée, je puis appliquer cette idée à la charité, dire qu'elle établit entre les hommes une telle amitié, une telle fraternité, une telle unité que l'usage de la fortune devient commun aux pauvres et aux riches. Cette communauté est déjà une conséquence des affections purement naturelles, puisque les philosophes ont répété que pour les amis tous les biens sont communs, elle est à plus forte raison l'effet de la charité, parfaite amitié qui rappelle l'union étroite du Père céleste et de son éternel Fils. Aussi les Actes des Apôtres, après avoir raconté que la charité liait les premiers fidèles au point qu'ils ne formaient qu'un cœur et qu'une âme, ajoutent : « Entre eux tous les biens étaient communs. »

Vous le voyez donc, la charité bien entendue ne peut ni froisser, ni irriter ceux qui profitent de ses dons (1).

Cette vertu ménage la fierté des petits, elle fait davantage, elle honore les déshérités de cette vie et les élève au rang de princes dans la société chrétienne. La justice ne doit l'honneur qu'à des hommes qui se distinguent par leur génie, par leurs qualités, par l'éclat de leurs services. A ses yeux, ce n'est pas assez d'être pauvre pour mériter ses hommages. Ainsi la pauvreté jusqu'à Jésus-Christ était, comme le dit Bossuet, « de la lie du peuple », et exposée à de tels mépris qu'on voyait parfois la masse des esclaves et des prolétaires protester avec colère contre les affronts dont elle souffrait et mettre en danger, par ses rébellions, la sécurité des plus puissants États. Le Fils de Dieu, en épousant la pauvreté, lui a conféré une dignité royale. Il suffit de naître indigent pour avoir droit dans l'Église au titre de prince et pour y être considéré comme tel. Les pauvres sont princes dans l'Église, parce qu'ils sont les héritiers privilégiés du royaume des cieux. Les grâces du Nouveau Testament leur appartiennent avant d'appartenir aux riches et aux grands et les élèvent au premier rang. Écoutez les paroles adressées par Jésus-Christ aux disciples qui partagent sa vie modeste : « Je vous le

(1) Append., N. 5, p. 314.

dis en vérité ; un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. » Pierre lui répliquant : « Nous avons tout quitté pour vous suivre, qu'avons-nous donc à attendre? » Jésus répondit : « En vérité, je vous le dis, lorsque, au jour du renouvellement universel, le Fils de l'Homme sera assis sur son trône de gloire, vous qui m'avez suivi, vous siégerez aussi sur douze trônes, et vous jugerez les douze tribus d'Israël (1). » Promus à cette éminente dignité, les pauvres sont traités en conséquence. On leur bâtit des palais comme aux princes, on leur paye des impôts comme aux princes, on les sert comme des princes. Le secours qu'ils reçoivent n'est plus une aumône qu'on leur jette avec dédain, c'est un tribut qu'on leur offre avec respect. Saint Paul affirme, sur le ton d'une ardeur inspirée, cette vérité propre à notre divine religion. Il écrit aux Romains : « Je vous conjure de prier, mes frères, afin que les saints de Jérusalem daignent agréer le présent que votre charité m'envoie leur porter (2). » Mais les rois, les grands, les princes, loin de se croire abaissés par l'acceptation des tributs qu'on leur paye, en tirent vanité et se considèrent, de ce fait, comme supérieurs à leurs semblables. Dans les démocraties les plus jalouses de la dignité individuelle, on voit les premiers magis-

(1) S. Mathieu, xix, 23-28.
(2) *Romains*, xv, 30-31.

trats habiter avec fierté les monuments grandioses, s'envelopper dans les magnificences du luxe, luxe et monuments dus aux contributions qu'ils regardent comme un hommage. Il n'en est pas autrement du pauvre que la charité sainement comprise exalte en le secourant (1).

Enfin, Messieurs, il faut à l'homme, pour qu'il de meure tranquille, une mesure de liberté. La charité qui ne secourrait les petits et les indigents qu'en leur enlevant la liberté dont ils sont jaloux préparerait des luttes sanglantes et furieuses au lieu de répandre la paix ; car, du pain, de la liberté ! voilà les deux cris qui déchaînent toutes les révolutions sociales.

La charité ne demande jamais à ceux qu'elle soulage le sacrifice de leur légitime indépendance. Je le sais, on nous accuse d'imposer nos idées, notre foi, nos pratiques religieuses aux malheureux en échange de nos aumônes. Cette vieille calomnie émane précisément des hommes et des sectes qui refusent tout secours à quiconque n'adopte pas leurs opinions, ne sert pas leur parti, ne donne pas sa voix à leurs candidats. Nous n'avons jamais admis cette distinction, nous n'avons jamais employé ces procédés, nous faisons gratuitement et sans rien exiger tout ce que nous faisons pour les humbles. Quoi qu'en disent des adversaires dont la sincérité est fort discutable, nous sommes plus

(1) Append., N. 6, p. 314.

qu'eux à l'abri d'un pareil reproche. Il suffit qu'un pauvre entre dans une église pour que leur philanthropie se glace, pour que leur main se ferme. Nous, fils du Christ, nous ne mettons point de conditions à nos libéralités, nous n'essayons pas de forcer les consciences, ni d'obtenir une prière, une confession, un assentiment à nos doctrines pour prix de nos services. Ne savons-nous pas que la contrainte n'atteint pas l'âme, qu'on ne gagne pas des disciples par la crainte, mais par la persuasion? Persuader, montrer la puissance de la vérité, convaincre, telle est la fin que nous nous proposons lorsque nous offrons aux indigents, avec l'aliment du corps, le verbe de Dieu qui est l'aliment de l'esprit, et nous ne retirons le premier à personne sous le prétexte qu'on a dédaigné le second. Toute l'histoire de la charité rend témoignage à mon affirmation. J'ai le droit de conclure que cette divine vertu, qui laisse aux pauvres toute leur dignité, leur laisse, avec un égal scrupule, toute leur liberté. J'ai même le droit d'ajouter qu'elle l'emporte à ce point de vue encore sur la justice, qu'elle respecte et la liberté intérieure et la liberté extérieure sans la diminuer, tandis que la justice restreint cette liberté, puisque, pour recevoir un salaire de sa main, il faut de toute nécessité accomplir une tâche, servir un maître ou un patron et du coup mettre des limites à son indépendance (1).

(1) Append., N. 7, p. 315.

J'ai le droit enfin d'affirmer qu'en assurant à tous les habitants d'un pays le minimum de bien-être, la part d'honneur et de liberté dont ils ont rigoureusement besoin, elle maintient la tranquillité publique et rend inexcusables les conspirations qui menacent la paix sociale.

II

« La société humaine, dit Léon XIII, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux, de même que sont inégaux les membres du corps humain ; les rendre tous égaux est impossible, ce serait la destruction de la société elle-même... En conséquence, il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait dans la société humaine des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens, qui, tous unis par un lien d'amour, doivent s'aider à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral (1). »

Ces sages paroles du grand Pontife prouvent assez, Messieurs, que, dans un pays, l'ordre et la paix qui l'accompagne sont fatalement et gravement compromis si chacun ne reste pas volontairement

(1) Encycl. *Quod Apostolici.* Cf. Append., N. 8, p. 315.

St. Mary's College Library

au rang où la Providence l'a placé, content d'un sort où il puise au moins ce qui est nécessaire à sa subsistance, à son honneur, à l'exercice légitime de sa liberté. Mais les citoyens d'une nation qui demeureront attachés d'une manière excessive aux biens de la terre, qui obéiront à la voix de l'égoïsme, ne connaîtront point cette résignation. Ils aspireront à l'opulence que la terre ne saurait donner à tous ses habitants, aux dignités qui ne peuvent appartenir qu'à quelques-uns, à la liberté illimitée incompatible avec la discipline d'où dépend le bien public. De là, l'antagonisme des classes, les rivalités et les compétitions entre les individus impatients de se supplanter les uns les autres, prêts à tout briser pour satisfaire l'intempérance de leurs désirs et de leurs ambitions, de là ces intrigues, ces conspirations dont le but, avoué avec cynisme ou caché avec perfidie, est de changer les titulaires du pouvoir pour se substituer à eux, de là ces émeutes qui renversent les trônes, chassent les dynasties, dépouillent ceux qui possèdent, noient dans le crime et dans le sang ceux qui commandent. Etudiez à leurs sources les révolutions intérieures qui, depuis plus de cent ans, ont tant éprouvé notre belle patrie et livré presque périodiquement notre vie nationale aux caprices de l'anarchie, vous verrez des sujets insurgés contre l'état de choses qui ne répond ni aux exigences déraisonnables, ni aux désirs extravagants de leurs

cœurs. Ouvriers et artisans jaloux de partager le luxe de la bourgeoisie, bourgeois irrités de ne pas donner le ton comme les hautes aristocraties, aristocraties tourmentées par le besoin de commander souverainement comme les rois, gouvernants et ministres pressés de faire servir à leur intérêt privé la fortune de tous : tels sont les auteurs responsables des guerres civiles. Et c'est l'égoïsme qui les meut et qui les arme. L'égoïsme, avec les passions toujours inassouvies qu'il entraîne, voilà la puissance malfaisante qui se dresse contre l'ordre social. Benoît XV a rappelé cette vérité quand, dans sa première encyclique, il a rattaché le mépris de l'autorité, l'antagonisme des classes à l'amour effréné des biens temporels, c'est-à-dire à l'égoïsme.

Quel est donc le moyen de retenir les habitants d'une cité dans l'ordre, d'obtenir que chacun, satisfait de sa condition, renonce aux prétentions dangereuses pour la paix publique, aux empiétements, aux usurpations, aux violences qui la troublent?

N'est-ce pas de les détacher des biens temporels, de leur faire comprendre la vanité de la fortune et des honneurs qui ne sont pas employés comme des moyens destinés à la préparation de leur avenir éternel? Mais comment leur inculquer ce sentiment d'abnégation? En leur persuadant qu'ils doivent considérer Dieu et l'aimer comme le bien suprême et total, s'enchaîner à lui par les liens forts et doux de la charité, aspirer à sa possession comme au but

de la vie. Allumez en tous ce feu sacré, vous verrez, je vous l'ai déjà dit, se refroidir ces ardeurs tumultueuses qui les emportent vers le luxe et à l'assaut du pouvoir. Il est impossible d'aimer Dieu de toutes ses forces et par-dessus toutes choses, sans que la création avec toutes ses beautés pâlisse, sans qu'elle perde de ses attraits, sans qu'elle cesse d'exercer sur l'âme l'action impérieuse dont les païens sont les esclaves. C'est, en effet, le propre des grands amours de nous rendre presque indifférents à ce qui ne nous rappelle pas leur objet. Voulez-vous connaître le jugement que porte saint Paul sur les choses de ce monde, le jour où la charité s'est emparée de lui? Écoutez : « Ce que je considérais autrefois comme un gain m'a paru depuis, en présence de Jésus-Christ, une perte et un désavantage. Je dis plus : tout me semble une perte au prix de cette haute connaissance de Jésus-Christ mon Seigneur. Pour l'amour du Christ, pour atteindre le Christ, je me suis privé de toutes choses, les traitant comme de la boue..... Je ne songe plus même à ce que je laisse en arrière, je n'ai qu'un souci, me rapprocher de ce qui m'attire en avant. Je me hâte en courant vers le terme de la carrière, voulant gagner la couronne, et entrer dans la céleste félicité à laquelle Dieu nous a appelés par Jésus-Christ (1). » Tout chrétien, dans la mesure où il aime Dieu, en est au même

(1) *Philippiens*, III, 7-8, 13-14.

point, il se plaît en Dieu, il espère en Dieu, il vit en Dieu, le reste cesse de l'inquiéter. Pensez-vous qu'il mettra le feu, qu'il conduira des émeutes, qu'il tuera en vue de s'élever au-dessus de sa condition et d'obtenir des biens dont il est détaché? Non, Messieurs, il restera au rang où il est né, à la place que lui ont value ses travaux et ses services, s'efforçant de ne point déchoir, n'aspirant point à franchir les étapes et les distances qui le séparent des hommes plus favorisés que lui. Pauvre, il acceptera sans murmure la gêne et la médiocrité de la vie, se rappelant qu'un héritage incorruptible lui est réservé au delà du temps; relégué aux degrés infimes de la hiérarchie sociale, il n'oubliera pas que les derniers seront les premiers dans le royaume de Dieu. S'il se mêle aux luttes publiques, c'est pour sauver l'ordre et non pour le détruire; s'il prend parti dans les conflits, c'est pour défendre des droits qu'il ne lui est pas permis de sacrifier, et non pour s'assurer des privilèges qui ne lui sont point dus; si, en maintes circonstances de l'histoire, il se montre intraitable, s'il se déclare l'adversaire irréductible de certaines lois, de certaines institutions, de certains hommes, ce n'est pas qu'il veuille s'exalter lui-même, c'est que ces lois, ces institutions, ces hommes avaient l'intolérable prétention de lui ravir la plus sainte, la plus sacrée, la plus inviolable de toutes les libertés, la liberté d'aimer, de servir, d'adorer Dieu à la face de l'univers. En se

comportant de cette sorte il n'est pas le perturbateur de l'ordre, il en est le soutien.

Non content de s'interdire toute revendication injuste qui troublerait la paix intérieure d'une cité, il se résigne sans amertume, sinon sans peine, aux mesures qui, froissant ses droits et sa fierté, ne blessent pourtant pas sa conscience. Il fait au bien public toutes les concessions et tous les sacrifices qui ne sont pas réprouvés par la morale. Faut-il, pour prévenir une crise, pour éviter un soulèvement populaire, s'éloigner du pouvoir? Il s'en éloigne. Faut-il renoncer à ses privilèges? Il y renonce. Faut-il prendre sur sa fortune? Il y consent. Il pousse si loin le respect de l'ordre et le désir de la paix qu'on le traitera moins bien qu'un étranger, qu'on le persécutera avec acharnement, qu'on le dépouillera avec cynisme sans qu'il se révolte. Il protestera sur un ton indigné contre les vexations, contre les édits qui l'atteignent dans ses intérêts, dans sa dignité de citoyen, mais, la plupart du temps, il ne prendra pas les armes pour briser par la force les hommes et les législations qui l'oppriment et qui l'asservissent. Je le dirai, son abnégation va souvent jusqu'à la faiblesse, tant il est dominé par la peur de donner à ses semblables l'exemple de la rébellion et de l'anarchie. L'esprit de révolution et l'esprit de charité sont opposés à tel point, qu'au cours du temps, constamment les chrétiens ont résisté aux

suggestions du premier pour demeurer fidèles au second. Ils ont, en mille circonstances, dépassé les limites de la modestie, de l'obéissance, car parfois l'excès de leur patience et de leur longanimité n'a servi la paix apparente qu'en empêchant le règne de la paix véritable. Du moins, ils ont prouvé au monde et ils lui prouvent chaque jour, au prix des plus durs sacrifices, en quelle estime ils tiennent la cause de la tranquillité publique. Répandez cette disposition dans tous les citoyens et dans toutes les classes, vous verrez cesser les compétitions, se calmer les jalousies, les rancunes, vous verrez l'ordre s'affermir dans les sphères diverses de la vie nationale. Mais vous la répandrez sûrement en ranimant dans toutes les âmes la sainte vertu de charité, car, je vous l'ai montré en invoquant la raison évangélique, je pourrais vous le montrer aussi facilement en invoquant l'histoire, la paix nationale dépend de la sincérité, de l'unanimité avec lesquelles un peuple s'attache à Dieu de tout son cœur et de toutes ses forces (1).

Au terme de l'effroyable guerre qui sévit dans les airs, sur la terre et sur les eaux, au lendemain du jour où la justice aura dicté les conditions de la paix glorieuse que nous espérons, notre tâche sera de nous réconcilier entre nous et de nous entendre. Si la victoire devait permettre aux divisions, aux

(1) Append., N. 9, p. 315.

querelles de renaître et de nous déchirer encore, je n'aurais pas le courage de la bénir. Qui ne serait effrayé par la perspective de voir les partis retomber dans les luttes passées, se disputer, se maudire sur les tombeaux et, pour ainsi dire, dans le sang à peine attiédi de nos héros? Nos discordes intestines n'ont-elles pas assez duré? Ne nous ont-elles pas assez affaiblis? Ne nous ont-elles pas assez nui? C'est par un miracle que nous avons échappé à la défaite qu'elles nous avaient préparée, irons-nous de gaieté de cœur nous y livrer encore et jouer, avec une légèreté sans excuse, l'avenir de notre pays? On a osé parler de trêve. Il ne s'agit pas de trêve, il s'agit de réconciliation nationale, il s'agit de paix durable, il s'agit d'unir toutes nos forces pour réparer les ruines, pour retrouver notre influence et notre prestige dans le monde. Il s'agit de nous tendre cordialement la main et de nous assister mutuellement pour rendre à nos cités leurs monuments détruits, à nos provinces saccagées la prospérité, à tous ceux qui ont souffert la faculté de respirer largement sans avoir à craindre, après avoir vaincu les ennemis du dehors, les ennemis plus redoutables du dedans. Que les hommes politiques, que les partis, au lieu de tout subordonner à leurs ambitions, rivalisent de zèle, de désintéressement, et travaillent à cette renaissance où nous trouverons tous la part de bien-être, de respect, de légitime liberté à laquelle nous avons droit. Mais

ne nous faisons pas illusion, dans cette œuvre de pacification, l'amour de Dieu sera, comme il l'a toujours été, l'agent principal dont nous ne pourrons pas nous passer. C'est pourquoi nous nous appliquerons, Messieurs, à le ranimer dans les âmes et, par lui, à rétablir l'ordre et la tranquillité qui font le bonheur des hommes et la puissance des peuples.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LA PAIX INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Sans tomber dans les rêves chimériques du pacifisme, ni de l'internationalisme qui exposent les peuples à des surprises désastreuses et qui ne suppriment point la cause des conflits, il convient d'affirmer que la guerre est un tel mal, qu'il faut l'éviter, quand on le peut, sans sacrifier le droit. La charité est la vertu la plus capable de maintenir la paix entre les peuples, p. 103-104.

I

Jamais un prince, un gouvernement, un peuple dociles à l'esprit de charité ne troubleront la paix du monde par une guerre injuste.

1. Ils seront retenus sur la pente de leur ambition et de leur cupidité par l'amour de Dieu.

a) Impossibilité de concilier l'injustice avec l'amour de Dieu. Dieu refuse tous les hommages, tous les encens de l'âme qui n'est pas juste, p. 105-107.

b) La guerre déchaînée sans motif est une vaste et criante injustice dont la seule pensée révoltera celui qui aime Dieu. Il ne croira pas que la force l'autorise à frapper de plus faibles que lui, au contraire, car il saura que Dieu est particulièrement le protecteur et le vengeur des petits, individus ou peuples. Histoire de David et de Nathan. Application de cette histoire aux nations faibles, p. 107-109.

2. Un gouvernement qui a la charité évitera une guerre injuste :

a) Par amour pour ses *sujets*. Il fait le plus grand cas de leur vie, de leur sang, de leur bonheur, de leur tranquillité. Dès lors il se gardera de sacrifier tout cela sans y être contraint. Il ne dira pas que la victoire réparera les ruines accumulées, car, d'abord, la victoire ne rend pas la vie aux morts, car ensuite on n'est jamais sûr de la victoire dont Dieu seul dispose et dont il semble, à première vue, disposer contre ceux qui sont dans l'injustice. Un prince aimant son peuple

ne le livre pas à de pareilles aventures, ni à de pareils dangers, p. 109-111.

b) Un état qui a la charité sera retenu sur la pente de la guerre injuste par l'amour des autres peuples. Le patriotisme chrétien n'est pas exclusif, il s'accorde avec la charité qu aime tous les hommes. Or, la charité nous impose le respect de tous les droits. Jamais un souverain, inspiré par elle, n'aura l'idée de détruire une nation qui ne l'a pas offensé. Il restera partisan de la paix pour rester fidèle à la charité, p. 111-112.

II

La charité s'applique à éviter la guerre juste et à régler les différends par des moyens pacifiques.

1. Les peuples animés de son esprit se ménagent les uns les autres et s'efforcent de prévenir les conflits. Ils ne se vantent point sur un ton déplaisant, ils n'affichent point la prétention de dominer le monde, ils se montrent respectueux de la lettre et de l'esprit des traités, ils se gardent de violer les frontières sans motif grave, de tirer l'épée à tort et à travers, etc., p. 112-114.

2. Il est des circonstances où il faut relever le gant, mais, avant d'en arriver là, la charité épuise les moyens de conciliation. Elle nous prémunit contre la précipitation et contre l'impatience, elle se plie aux circonstances, elle empêche les malentendus de dégénérer en violences. Politique conciliante de l'Eglise. Interventions pacifiques et efficaces de Léon XIII et de Pie X appelés comme arbitres entre les peuples. Devoir pour les personnes publiques d'imiter ces exemples, si elles ne veulent pas devenir les ennemies de Dieu et des hommes, p. 114-117.

III

La charité n'ayant pu empêcher la guerre dans le présent, travaille à préparer la paix pour l'avenir. Les excès des vainqueurs déchaînent les haines de races, de peuples qui appellent la revanche et les représailles, p. 117-118.

La charité tempère ces haines et sert la cause de la paix future en condamnant les excès et en proscrivant les rigueurs

qui ne sont pas commandées par des nécessités d'ordre militaire.

1. Quels sont les maux qu'elle ne saurait conjurer ? Les maux inséparables de la guerre même. Rapide aperçu sur ces maux et sur les ruines qu'ils entraînent, p. 118-119.

2. Excès qu'elle condamne. Protection dont elle couvre les enfants, les vieillards, les temples, les monuments, l'honneur des vierges, des épouses, des foyers, des familles, les foules désarmées, les innocents, la religion des vaincus, les blessés, les prisonniers. En un mot, elle défend le pillage, le viol, la cruauté, la tyrannie qui restent des crimes pendant la guerre, p. 119-121.

3. En se comportant de cette sorte, la charité prépare une paix durable, car les peuples vaincus ne pardonneront pas certains abus atroces dont ils ont été les victimes. A la moindre occasion, ils se soulèveront contre les vainqueurs. Si, au contraire, ceux-ci se conforment aux ordres de la charité et traitent les vaincus avec humanité, avec compassion, ils auront toutes les chances de les désarmer pour longtemps, p. 121-123.

Cette doctrine s'applique aux actes de barbarie qui ont été commis pendant la guerre présente, mais elle ne s'appliquerait pas moins à ceux que nous commettrions nous-mêmes. Adjuration aux armées françaises et alliées de ne pas céder à l'esprit de vengeance, et, dans l'intérêt de la paix future, de défendre leur drapeau et leur victoire de toute souillure, p. 123-124.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LA PAIX INTERNATIONALE

Éminentissime Seigneur (1),

Monseigneur (2),

Messieurs,

Je me propose aujourd'hui de traiter devant vous des rapports de la charité avec la paix entre les peuples, mais je tiens, au début de ce discours, à vous prémunir contre les interprétations qui pourraient dénaturer ma pensée. Vous ne la confondrez pas avec le pacifisme, rêve caressé par des esprits sans clairvoyance qui, sous prétexte de concorde universelle, exposent les sociétés à des surprises désastreuses. Il est des cas où il faut se résigner à

(1) S. Ém. le cardinal Amette, archevêque de Paris.
(2) S. Gr. Mgr Dubois, archevêque de Bourges.

la guerre pour empêcher le triomphe du plus grand de tous les maux : l'injustice. Vous ne confondrez pas ma doctrine avec l'internationalisme qui, par une étrange aberration, ne cesse pas d'armer les uns contre les autres les citoyens et les classes d'une même race, pendant qu'il les exhorte à oublier l'idée de patrie, et à fraterniser, envers et contre tout, avec des étrangers. Les apôtres de ces erreurs, loin de supprimer la cause des conflits, rendent en réalité plus faciles les envahissements et les heurts qu'ils affectaient de vouloir prévenir et où succombent les nations assez aveugles pour régler leur conduite d'après de pareils enseignements. Nous payons trop cher la complaisance que nous avons accordée quelquefois aux docteurs du pacifisme à outrance et de l'internationalisme pour que je veuille, à quelque degré que ce soit, me montrer leur disciple (1).

Cependant, Messieurs, la guerre est un tel mal qu'il faut l'éviter, quand on le peut sans sacrifier le droit, et tout tenter pour régler, par des moyens moins cruels, les différends qui la font éclater. Je me persuade que nous sommes d'accord sur ce point. Alors j'affirme que la charité est la vertu la plus capable de calmer les peuples et de maintenir entre eux la paix (2).

(1) Append., N. 1, p. 316.
(2) Append., N. 2, p. 317.

I

D'abord jamais un prince, un gouvernement, un pays dociles à l'esprit de charité ne troubleront la paix du monde par une guerre injuste. Quel que soit leur besoin d'étendre leur territoire et de s'enrichir, quel que soit leur amour de la gloire et de la domination, quelle que soit leur envie de s'élever au-dessus ou au niveau des autres puissances, jamais ils ne s'armeront, sinon pour défendre des droits positifs et certains. Jamais ils n'abuseront de leur force pour envahir brusquement et sans motif, pour écraser par surprise un voisin faible et incapable de résister à leurs coups. Plus ils se sentiront invincibles et plus ils se montreront respectueux des héritages qui ne leur appartiennent pas, plus ils seront à l'abri d'une défaite et plus ils auront à cœur de prouver que la tranquillité des frontières est due à leur volonté de ne point empiéter et non à leur crainte de la bataille (1).

Ils seront retenus sur la pente de l'ambition et de la cupidité par deux sentiments qui sont toute la charité : l'amour de Dieu et l'amour des hommes.

Ils seront retenus par l'amour de Dieu, car les attentats contre la justice entraînent la rupture avec

(1) Append., N. 3, p. 319.

Dieu. Si vous avez violé la justice, en vain affecterez-vous de louer Dieu sur un ton plein d'emphase, en vain entourerez-vous ses autels avec empressement, en vain remplirez-vous ses temples de l'opulence de vos dons, en vain comblerez-vous d'honneurs ses ministres, Dieu dédaignera vos prières et vos hommages. Il dit aux Juifs coupables d'avoir abandonné les voies de l'équité :

Que m'importe l'encens venu de Saba,
Que m'importent les parfums précieux des terres lointaines,
Vos holocaustes ont cessé de me plaire,
Vos victimes ne me sont plus agréables (1).

Il dit à quiconque a blessé les autres : « Avant de m'apporter votre offrande, réconciliez-vous avec le frère qui a le droit de vous faire des reproches (2). » Au son de la trompette et au bruit du tonnerre, pendant que le Sinaï s'enveloppe de feu et de fumée, il dit à tout le genre humain :

Vous ne tuerez point,
Vous ne commettrez point d'adultère,
Vous ne déroberez point,
Vous ne porterez point de faux témoignages contre votre prochain,
Vous ne convoiterez ni sa maison, ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui lui appartient (3).

(1) Jérémie, VI, 20.
(2) S. Mathieu, VI, 23.
(3) *Exode*, XX, 13, 17.

Ce qui signifie en somme : vous ne tremperez dans l'injustice ni par la parole, ni par le désir, ni par l'action, si vous voulez rester mes amis. Avec quel soin et quel scrupule ceux que la charité attache à Dieu de tout leur cœur respecteront ces préceptes!

Mais la guerre déchaînée sans un motif suffisant est une vaste et criante injustice, une injustice que rien n'excuse, une injustice qui passe toutes les bornes, une injustice qu'aucun traité ne répare totalement, une injustice qui contient et qui résume toutes les autres, une injustice qui blesse des millions d'êtres dans leurs intérêts les plus sensibles, les plus divers et les plus sacrés. Comment un homme, aimant Dieu et craignant de l'offenser en s'attribuant illégitimement une pièce d'or, en frappant un innocent, consentirait-il à s'emparer de provinces entières, à détruire des cités, à ravager des campagnes, à ruiner à son profit et à décimer toute une génération? Comment, se piquant de délicatesse, oserait-il engager une action qui entraîne une série de vols, de meurtres et d'iniquités de toutes sortes? Prétendra-t-il que sa force lui confère le droit d'imposer sa volonté à quiconque n'est pas capable de barrer le passage à ses légions, tel ce roi de Ninive qui, ayant vaincu les Mèdes, somma les peuples établis en Cilicie, à Damas, dans le Liban, au Carmel, en Arabie, en Galilée, dans les plaines d'Esdrelon, en Samarie, aux bords du Jourdain,

dans la terre de Jessé, aux confins de l'Éthiopie, de se soumettre à sa juridiction, et jura de se venger des races qui refuseraient d'obéir à ses ordres iniques, comme si ces races avaient été coupables de rébellion en conservant leur liberté contre son ambition ? Non, Messieurs, car il saura qu'en s'attaquant à de plus faibles que lui, il s'attaque à Dieu même, à Dieu qui confond surtout sa cause avec celle des pauvres et des infirmes. Il se rappellera qu'en adressant ce discours à ses disciples : « Ce que vous avez fait aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait », Jésus parlait des peuples autant que des individus. Il sera hanté par la vision de David effondré devant Nathan. Le prophète disait au roi : « Il y avait deux hommes dans une ville, l'un était riche, l'autre indigent. Le riche possédait un grand nombre de brebis et un grand nombre de bœufs, le pauvre ne possédait rien du tout qu'une petite brebis, qu'il avait achetée, qu'il avait nourrie, qui avait grandi au milieu de ses enfants, mangeant de son pain, buvant à sa coupe, dormant dans son sein ; il la chérissait comme sa fille. Un étranger étant venu voir le riche, celui-ci ne voulut point toucher à ses brebis ni à ses bœufs pour lui donner un festin, il prit la brebis du pauvre et l'offrit au banquet de son hôte... — Vive le Seigneur, s'écria David en entendant ce récit, celui qui a commis cette action est digne de mort. — *Tu es ille vir*, riposta le Prophète, vous êtes cet homme »,

et il annonça que Dieu violemment irrité par l'iniquité du roi qu'il avait élu, sacré, béni, le punirait à la vue d'Israël et à la face du soleil (1). Son modeste patrimoine est pour le peuple faible ce que cette brebis était pour son propriétaire. Dieu le défend comme il défend tout ce qui appartient aux petits de ce monde. Nul n'y touchera sans briser avec Dieu, sans irriter Dieu, sans attirer sur soi, à l'heure marquée, de redoutables vengeances. La charité par conséquent, qui nous lie si étroitement à Dieu, qui nous donne la volonté suprême comme règle de notre conduite, maintiendra la paix entre les peuples en éloignant ceux-ci de toute guerre qui ne sera pas exigée par la justice.

L'amour du prochain ne parlera pas moins haut en faveur de la paix. Un gouvernement qui aime ses sujets, comme il y est obligé par la loi naturelle et par la loi divine, fera le plus grand cas de leur vie. En favoriser l'épanouissement, en élargir et en prolonger le cours, économiser le sang, épargner la jeunesse qui est l'espoir de l'avenir : tel est un de ses principaux soucis. Il est jaloux du bonheur de tous ceux que le pouvoir confie à sa garde. La pensée de priver, par sa faute, les femmes de leurs époux, les enfants de leurs parents et les parents de leurs enfants lui est insupportable. Eh quoi ! ce gouvernement, qui doit être le père de ses sujets,

(1) II *Rois*, xii, 1-12

les arracherait par orgueil, par ambition, à leurs travaux, à leur famille, à leurs espoirs, et les exposerait aux privations, aux souffrances inséparables de la guerre ! Eh quoi ! sans y être contraint, pour satisfaire ses instincts, il enverrait à la mort une génération et il ferait couler les flots du sang qui est la véritable et la principale richesse d'une nation ! Eh quoi ! il condamnerait, par son initiative arrogante, le mouvement national à un arrêt, une population à ces alternatives de crainte et d'espoir, à ces inquiétudes énervantes dont on ne comprend pas la dureté quand on ne les a pas connues ! Eh quoi ! il ne reculerait pas devant la perspective de briser à jamais des millions de cœurs, de plonger dans un deuil immense son pays tout entier ! Dira-t-il qu'il est sûr de la victoire et que la victoire réparera les ruines accumulées par la guerre ? Mais la victoire nous rendra-t-elle ceux qui sont tombés, nous consolera-t-elle de leur perte ? D'ailleurs, sur quoi s'appuie votre certitude de triompher ? Ne savez-vous pas qu'une force supérieure dirige les événements et décide du succès comme elle l'entend ? Il lui plaît souvent de déconcerter les plans des capitaines fameux, de renverser un géant en employant la fronde de David et de confondre le génie par l'étendard d'une bergère. Vous vous flattiez de vaincre, comme en vous jouant, et voilà que le reflux des vagues violentes que vous avez déchaînées vous refoulera vous-même en deçà

de vos frontières et portera dans vos provinces et dans vos cantons la désolation que vous vous promettiez de répandre chez vos ennemis. Ces revers sont d'autant plus à prévoir qu' « une bonne cause ajoute aux autres avantages le courage et la confiance. L'indignation contre l'injustice augmente la force et fait que l'on combat d'une manière plus déterminée et plus hardie. On a même sujet de présumer qu'on a Dieu pour soi, parce qu'on y a la justice, dont il est le protecteur naturel. On perd cet avantage quand on fait la guerre sans nécessité et de gaîté de cœur : de sorte que, quel que puisse être l'événement selon les terribles et profonds jugements de Dieu qui distribue la victoire par des ordres et par des ressorts très cachés, lorsqu'on ne met pas la justice de son côté, on peut dire, par cet endroit-là, que l'on combat toujours avec des forces inégales (1). » Quel prince aimant son peuple le livrera à de pareilles aventures et à de pareils dangers?

A supposer qu'il fût à l'abri de la défaite, que ses troupes miraculeusement protégées par une main invisible pussent échapper aux souffrances, aux blessures, à la mort, un État qui vit sous l'influence de la charité se refuserait encore à tremper dans une guerre injuste. Il s'y refuserait, car s'il a de la préférence pour ses sujets, il aime véritablement

(1) Bossuet. *Politique*, liv. IX, art. 2, prop. IX.

tous les autres hommes. Le patriotisme de l'Évangile n'est pas exclusif, c'est une prédilection pour la race dont on sort, une prédilection qui se concilie parfaitement avec une bienveillance sincère pour les étrangers. Cette bienveillance nous impose le respect de tous les droits, elle implique la ferme volonté de ne jamais léser les légitimes intérêts de nos semblables, qu'ils soient ou qu'ils ne soient pas de notre sang. Les souverains animés par l'esprit de fraternité ne craindront pas seulement de livrer leurs peuples aux horreurs d'une guerre injuste, ils craindront aussi de nuire aux nations voisines. L'idée de détruire les monuments des cités qui ne demandaient qu'à vivre en paix, l'idée de ruiner des contrées prospères, l'idée de réduire à la misère des foules innocentes, l'idée de chasser de la maison où ils étaient nés, où ils voulaient mourir, des paysans, des ouvriers, l'idée de répandre le désespoir dans des âmes sans nombre, les révoltera, ils n'auront même pas la tentation de s'y arrêter. L'amour des êtres dont la vie est si précieuse à leurs yeux criera plus haut que leur ambition, plus haut que leur désir de commander avec éclat, et ils resteront partisans de la paix pour rester fidèles à la charité.

II

La suppression de toutes les guerres injustes ouvrirait déjà pour le monde une ère presque inin-

terrompue de tranquillité. La charité vise plus loin, elle s'efforce d'éviter les conflits, de calmer, sans recourir aux armes, ni à l'effusion du sang, ceux qui naissent malgré ses efforts, elle s'applique à régler les différends par des moyens pacifiques, en un mot, d'empêcher la guerre juste.

Premièrement, dans leurs rapports réciproques, les peuples animés de l'esprit de charité se ménagent les uns les autres. On n'entend pas celui-ci se vanter sur un ton déplaisant pour ses voisins, car la charité rend modestes les individus et les nations. On ne voit pas celui-là afficher la prétention insupportable de soumettre au contrôle de son génie et à son empire toute la terre habitable, car la charité n est pas ambitieuse. *Charitas non est ambitiosa.* Chacun, attaché aux lois imposées par cette divine vertu, évite les manières hautaines et méprisantes, les airs de susceptibilité, les attitudes de colère trop prompte à se manifester, d'orgueil toujours prêt à s'affirmer, de jalousie toujours inquiète du succès ou de la prospérité des autres, car la charité ne connaît pas les explosions d'envie, de violence, de vanité qui deviennent à la fin des offenses et des provocations. *Charitas non æmulatur... non inflatur... non irritatur.* A plus forte raison un État fidèle aux préceptes de l'Évangile se montre-t-il respectueux jusqu'au bout de la lettre et de l'esprit des conventions et des traités qu'il a reconnus et

signés (1). A plus forte raison se garde-t-il de violer, sans un motif grave, les frontières des puissances limitrophes, de tendre des pièges, de s'approprier sournoisement un coin de territoire, d'humilier les ambassadeurs, de soupçonner à tort et à travers, de tirer à tout propos l'épée du fourreau pour la brandir menaçante et pour inquiéter les autres. A plus forte raison ne cache-t-il pas sous des mensonges, sous des réticences suspectes, son secret dessein de combattre et de conquérir, car la charité ne croit pas au mal dont elle n'a pas la preuve, elle vit de franchise et de vérité. *Non cogitat malum... congaudet autem veritati.*

Ah! que de difficultés seraient aplanies, que de sanglants malheurs seraient épargnés à notre pauvre race, que de stabilité serait assurée à la paix de l'univers, si cette doctrine triomphait, si l'on écoutait la voix du Christ, véritable prince de la paix.

Mais, hélas! il faut compter avec la maladresse des uns, avec la perfidie des autres. L'homme le plus irréprochable n'est pas à l'abri d'un coup criminel, ni le peuple le mieux intentionné à l'abri d'une insulte. Comment maintenir le règne de la paix quand on est environné d'ennemis qui, de parti pris et de propos délibéré, veulent la guerre? Je me hâte de le proclamer, Messieurs, il est des occasions où l'on doit sacrifier la vie d'une géné-

(1) Append., N. 4 et 5, p. 319-320.

ration, le sang de la jeunesse à la cause de l'honneur, de la justice et de la liberté. Il est des jours où il convient de relever le gant, d'opposer aux bataillons qui envahissent les bataillons qui protègent de leurs poitrines et de leurs glaives la patrie menacée. Mieux vaux pour une nation fière affronter les pires calamités que de subir la honte de la mutilation et de la servitude.

Cependant, avant d'en arriver à cette extrémité, avant de prendre sur soi la responsabilité d'une résolution qui implique de si terribles conséquences, l'effusion de tant de larmes, de tant de sang, à l'heure où l'on tient dans sa main le sort des multitudes, il faut, tout en prévoyant et tout en préparant l'avenir, se prémunir contre la précipitation et contre l'impatience. Exagérer les torts dont on a pu souffrir, envenimer les querelles pour les exaspérer, changer en cas de guerre les contestations inévitables entre deux peuples qui se touchent et vivent côte à côte, les dénoncer avec fracas à l'opinion pour l'exciter, à la moindre difficulté recourir aux sommations, aux ultimatums injurieux, exiger des réparations excessives et sans proportion avec le dommage que l'on a subi, en un mot, céder à l'emportement et résister aux conseils de douceur, de mansuétude, à l'esprit de conciliation qui rétablirait le droit sans ameuter les unes contre les autres des masses innombrables, c'est blesser la charité, car, dans son commerce avec les hommes et

avec les pays, elle est patiente, non téméraire et précipitée. *Charitas patiens est, non agit perperam.* Inflexible et capable de défier les puissances de la terre et de l'enfer, quand sont en jeu des intérêts qu'il lui est interdit d'abandonner, intransigeante quand on lui demande de renoncer à la dignité, à l'indépendance qui communiquent aux États leur splendeur, disposée aux luttes pénibles et interminables plutôt que de tremper dans une paix signée contre la justice et qui ne mériterait pas son nom, elle sait se plier aux circonstances, elle nous fait nous mouvoir avec souplesse et souvent elle empêche les malentendus de dégénérer en effroyables conflits. Si l'Église, tant de fois, a épargné aux sociétés des crises sanglantes, si elle a désarmé des adversaires brûlant de se jeter les uns sur les autres, c'est qu'elle a invoqué la charité pour régler les litiges, et rendre à chacun ce qui lui appartenait, c'est qu'elle a puisé dans cette divine vertu le secret de traiter avec tact les cas les plus épineux et de les résoudre à la satisfaction de tous. Léon XIII et Pie X ont été appelés, en deux circonstances mémorables, comme arbitres entre des peuples. Les deux illustres Pontifes, de l'avis de nos professeurs de droit international les plus qualifiés, ont procédé avec tant d'intelligence et tant de délicatesse, que leurs jugements ont paru indiscutables. Ils étaient indiscutables parce que la charité qui les avait dictés avait poussé à son dernier degré le souci de la

justice et de l'impartialité. Les préceptes de la charité, Messieurs, lient les personnes privées, ils lient plus étroitement encore les personnes publiques. Celles-ci ont le devoir rigoureux de les consulter avant de déclarer la guerre; si elles les méprisent, elles deviennent les ennemies de Dieu avant de devenir les ennemies de l'humanité.

III

Il est impossible à la charité d'empêcher toutes les guerres. Il suffit qu'un peuple veuille régler par les armes les questions pendantes, pour que le reste du monde échoue dans son désir de maintenir la paix. On a vu les efforts des princes les plus haut placés se briser contre le dessein positif qu'un seul homme avait formé de trancher par son épée tous les problèmes. Chacun, pour se sauver, est contraint de se défendre et de mettre sa force au service de son droit. S'effacer, reculer serait se trahir soi-même.

Ces emportements belliqueux réduisent le rôle de la charité sans paralyser son action pacifiante. Impuissante à arrêter le choc des régiments ennemis, cette vertu essaye du moins d'assurer aux âges futurs des jours moins tourmentés.

Elle y réussit en obtenant des parties adverses, pendant le cours des hostilités, le respect des

lois qui gardent leur autorité au milieu des pires violences, en leur inspirant l'horreur des excès dont le souvenir réveillerait tôt ou tard le désir de la revanche et des représailles. C'est une grave erreur de croire que, en terrorisant les populations vaincues, on les conquiert, on ne fait que les ameuter en les exaspérant. Longtemps peut-être, elles se tairont, mais, à la première occasion, elles seront debout, le cœur plein de la rancune qui, à la fin d'une guerre, en prépare une autre. Car, il est facile de le prouver à la lumière de l'histoire, les guerres s'enchaînent et celle-ci est l'effet direct de celle-là. A cet enchaînement, il y a plusieurs causes qu'il ne m'appartient pas d'énumérer aujourd'hui, mais ces causes ont leurs plus profondes racines dans les souvenirs irrités que le peuple vaincu a gardés du peuple vainqueur.

La charité tempère ces haines implacables et sert pour l'avenir la cause de la paix en condamnant les excès et en proscrivant les rigueurs qui ne sont pas commandées par des nécessités d'ordre militaire.

Il y a des maux qu'elle ne saurait conjurer. On fait la guerre pour vaincre; et, pour vaincre, il faut frapper, répondre au glaive par le glaive, au fer et au feu par le fer et par le feu, fermer les mers, barrer les fleuves, rompre les ponts, détruire les routes, raser ici une maison, brûler là des moissons ou des forêts, assiéger et bombarder des villes. Il faut harceler l'ennemi, le poursuivre, le cerner,

faucher ses bataillons par la mitraille et le canon, diminuer ses chances et ses forces en multipliant ses pertes, l'épier pour le surprendre, le traquer pour l'écraser et pour l'anéantir. Fatalement on doit se résigner à voir dans les deux camps des hommes sans nombre tomber, de belles cités et de riches provinces se changer en déserts fumants, des temples, des monuments s'écrouler avec fracas. Il est même impossible que, sur un point ou sur un autre, des êtres désarmés ne soient pas sacrifiés au fléau ; le génie de la guerre est le génie des ruines, de la destruction, de la mort; en secouant sur le monde ses ailes redoutables, il oblige le sang et les larmes à couler, les cœurs à se briser, les lèvres à pousser des cris de détresse ; la force qui le soutient est suivie par le sombre cortège du deuil, de la misère, de la désolation. Quand on n'a pu le contraindre à remettre son glaive dans le fourreau, inutile de lui demander d'épargner les choses ou les vies, il y a des coups qu'il ne retiendrait plus sans trahir le devoir, la justice, le patriotisme. C'est la guerre, dirai-je, en employant une expression dont on abuse pour expliquer d'inexcusables crimes. Devant ces cruelles nécessités la charité pleure, mais elle applaudit aux sacrifices du capitaine et du soldat qui se sont condamnés aux plus dures exécutions pour sauver le droit et la patrie.

Elle tolère, elle permet, ou même elle ordonne toutes les mesures indispensables à qui veut défendre

victorieusement son territoire; là s'arrêtent ses concessions. Elle condamne tout ce qui dépasse les bornes tracées par les lois de la guerre, elle dénonce à l'univers et à Dieu l'abus de la force avec les accents indomptables que ne connaissent ni la politique, ni la justice. Comme une mère, sous son manteau, elle abrite tous les enfants. Malheur à qui délibérément ose toucher à ces petits êtres, elle le flétrit sans réticence et sans pitié. Elle se dresse aux côtés des vieillards pour les protéger contre les outrages et contre les fureurs de la barbarie. Elle monte la garde aux portes des maisons, des temples, des monuments pour en interdire l'entrée à César et à ses légions triomphantes. Elle couvre de son autorité les prêtres et les pontifes, ministres et dispensateurs de ses royales largesses. Elle veille au seuil des vierges et des épouses pour défendre l'honneur et la chasteté des foyers et des familles. Elle intervient pour apostropher les chefs et les soldats capables, par lâcheté, de faire marcher devant eux des foules désarmées. Elle maudit les envahisseurs toujours prêts à prononcer pour un oui, pour un non, des sentences de mort, toujours prêts à faire payer à vingt innocents la faute d'un coupable. Elle marque au front les vainqueurs qui, par force, imposent aux vaincus leur foi, leur évangile, leur religion. L'achèvement, la mutilation, ou seulement l'abandon des blessés, les privations, les supplices infligés aux prisonniers la trouvent inexo-

rable. En un mot, Messieurs, avec le prestige de l'amour, avec l'intransigeance spéciale au plus grand de tous les amours, la charité réprouve le pillage, le viol, la cruauté, la tyrannie qui, pendant la guerre même, conservent leur caractère de crimes et d'infamies.

En se comportant de cette manière, en interdisant aux belligérants ces crimes et ces infamies, la charité, vous ai-je dit, prépare la paix, une paix durable à l'issue de la guerre. Elle la prépare, car on vous pardonnera d'avoir été plus forts, plus habiles, mieux armés, on vous pardonnera d'avoir triomphé par votre tactique, par votre nombre, par votre courage; on ne vous pardonnera pas d'avoir déshonoré vos drapeaux par des actes contre lesquels la conscience humaine et la conscience chrétienne se révolteront toujours. On ne vous pardonnera pas d'avoir attaché ceux-ci à la queue de chevaux lancés au galop ; on ne vous pardonnera pas d'avoir enterré ceux-là vivants ; on ne vous pardonnera pas d'avoir fusillé, en ricanant, les pères sous les yeux des enfants, d'avoir outragé des femmes en présence de leurs maris, des vierges en présence de leurs parents. Les provinces ne vous pardonneront pas de les avoir ravagées sans motif, les cités ne vous pardonneront pas d'avoir, par méchanceté, brûlé leurs monuments, enchaîné, torturé, massacré leurs habitants. Les familles, les nations ne vous pardonneront jamais d'avoir mutilé, d'avoir achevé, d'avoir

fait mourir par la faim, par des traitements indignes, les blessés et les prisonniers. La Religion même, pleine de miséricorde, ne se rappellera pas sans colère ni sans indignation que vous avez fait servir à vos orgies ses sanctuaires, ses calices et ses autels. Tremblez donc si vous refusez d'écouter les préceptes de la charité, car, au lendemain de la paix que vous aurez obtenue, vous verrez se soulever contre vous les puissances, les rancunes, les sentiments que vous aurez exaspérés et la guerre demain succéder à la guerre d'aujourd'hui (1).

Si, au contraire, écoutant ces préceptes au milieu de la victoire et de la conquête, vous ménagez les populations qui ont dû, cédant à la force, vous livrer passage, si vous traitez avec d'autant plus d'égards et d'autant plus d'émotion vos adversaires qu'ils sont vaincus, si vous respectez leurs propriétés, leurs patriotiques susceptibilités, leurs temples, leurs consciences, si vous leur évitez les vexations, les outrages, si vous leur prouvez, par votre conduite, que vous compatissez à leurs souffrances et que vous vous efforcez de les atténuer, je ne dis pas que vous les aurez totalement consolés, ni même que vous aurez banni de leur cœur toute amertume, mais vous aurez empêché la haine de s'accumuler, de méditer d'inexorables vengeances. De sorte que la charité est la seule puissance ca-

(1) Append., N. 6, p. 323.

pable de prévenir la guerre, et après la guerre, qui a éclaté malgré elle, de préparer la paix.

Vous penserez, Messieurs, que j'ai voulu, durant ce discours, stigmatiser des actes dont la barbarie nous indigne, vous ne vous tromperez pas. Les faits sont trop nombreux, trop officiels, trop inexcusables et ils parlent trop haut pour que je ne me sente pas le droit de les souligner avec énergie et sans réserve. Le Christ, dont je suis le ministre, s'est montré, au nom de l'amour qui l'inspirait, le censeur implacable de quiconque abusait de la force et du succès. Pour rester fidèle, dans cette chaire, à ma surnaturelle vocation, j'ai le devoir de le suivre et de puiser mes enseignements dans les siens. Mais la doctrine de Jésus porte loin, elle approuve, sans acception de peuple ou de personne, tout ce qui mérite d'être approuvé et elle condamne tout ce qui mérite d'être condamné. Les principes qui m'obligent à m'élever contre des crimes qui appartiennent désormais à l'histoire et au passé, qui ont été incontestablement commis par nos adversaires, ne m'obligeraient pas moins à m'élever contre les excès qui pourraient venir de nos soldats ou de nos alliés. — Le Christ n'a ni deux poids ni deux mesures, il flétrirait en nous ce qu'en son nom nous flétrissons dans les autres. Que ne donnerais-je pas pour que nos armées et les armées de nos amis fussent à l'abri de tout emportement, de toute iniquité, de tout fanatisme ! Je

voudrais, quand ils seront vainqueurs, qu'ils passassent dans les bourgs et dans les villes sans piller, sans voler, sans détruire, sans massacrer; je voudrais qu'ils s'interdissent de dépouiller les églises protestantes sous prétexte d'enrichir les églises catholiques, de dépouiller les églises catholiques sous prétexte d'enrichir les églises orthodoxes; je voudrais qu'ils se montrassent partout scrupuleusement respectueux des femmes, des enfants, des vieillards, des hommes désarmés; je voudrais qu'ils bannissent de leur cœur toute idée de vengeance et de représailles; je voudrais que leurs drapeaux victorieux demeurassent immaculés. Quoi qu'il soit arrivé, soldats de France, de Russie, d'Angleterre, quoi qu'il soit arrivé, officiers des armées alliées, écoutez les leçons du Christ Jésus, et, par vos procédés d'humanité et de bonté, préparez, pendant la guerre du présent, la paix de l'avenir (1).

(1) Append., N. 7, p. 330.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA MISÉRICORDE

SOMMAIRE

La miséricorde, troisième effet de la charité. Supériorité de la miséricorde de Dieu sur celle de l'homme. Idées du Philosophe, des stoïciens, de Cicéron. Définition de la miséricorde. La compassion du cœur pour la misère d'autrui, compassion qui nous porte à soulager nos frères, si nous le pouvons. Cette définition détermine le domaine et les actes de la miséricorde, p. 131-132.

I

Le champ de la misère humaine, tel est le domaine de la miséricorde.

1. Immensité de ce domaine : misères dans l'ordre physique, dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre moral, souffrances imposées au vice, sacrifices imposés à la vertu, souffrances dans les diverses conditions et aux différents âges, p. 132-135.

2. La miséricorde est l'ange de la douleur. Elle veille sur tous les maux de l'humanité. Cependant elle s'attache de préférence et par ordre aux épreuves qui arrivent au prochain malgré lui. Explication de cette distinction. Les misères les plus volontaires contiennent quelque chose d'involontaire, voilà pourquoi la miséricorde s'en inquiète, bien qu'elle s'en inquiète moins que des autres, p. 135-137.

II

Le premier acte de la miséricorde est la *compassion*.

1. La compassion implique de la *pitié*.

a) Différentes sortes de pitiés que la compassion chrétienne répudie. Pitié hautaine qui cache du mépris, de l'ironie, de l'orgueil. Pitié mondaine de convention et de comédie. Pitié qui émeut la sensibilité sans atteindre l'âme, p. 137-139.

b) La pitié propre à la compassion chrétienne est une tristesse d'âme dont l'émotion extérieure n'est que la visible

expression. Elle apparaît en Jésus-Christ avec ses traits les plus touchants, p. 139-140.

c) Cette pitié n'humilie pas les autres, car elle émane d'êtres qui se sentent exposés aux mêmes maux que leurs frères. Naturelle aux vieillards et à ceux qui ont souffert, plus difficile aux jeunes gens et aux heureux de ce monde. Cette pitié ne froisse pas, car elle est pleine d'égards et de délicatesse, p. 140-141.

2. La compassion implique une *souffrance*. Compatir, c'est souffrir et partager les fardeaux du prochain La charité nous solidarise les uns avec les autres. Cette solidarité entraîne entre nous la communauté des biens et des maux.

a) Souffrances de saint Paul, de saint François d'Assise, de sainte Catherine de Sienne, de la Sainte Vierge vis à vis de la Passion de Jésus-Christ. Les plaies du Sauveur se gravent jusque dans la chair des saints. Jusqu'où saint Paul a poussé cette passion de partager les maux de ses frères. Jusqu'où surtout l'a poussée Jésus-Christ, p. 141-144.

b) Cette solidarité qui vient de la charité va si loin et nous unit si tendrement à nos frères que ce qui nous préoccupe le plus en nous, c'est eux. Explication de cette pensée. Caractère de respect et presque d'adoration que contient cette compassion, p. 144-145.

III

La compassion chrétienne nous inspire la ferme volonté de secourir nos frères.

1. Par elle-même, la compassion dont nous sommes l'objet nous apporte déjà un soulagement. La présence de ceux qui nous aiment, leur pitié, fut-elle impuissante, nous réconforte. La solitude pèse aux malheureux. Jésus s'en est plaint amèrement et aujourd'hui un de nos supplices est de penser que nos soldats meurent souvent sans être assistés par personne. Raison de ce phénomène, p. 145-147.

2. La miséricorde fait davantage. C'est une force qui nous pousse à faire disparaître les misères de nos semblables. Volonté ardente et impatiente qu'avait Jésus-Christ de nous sauver. Ce sentiment est commun à tous ceux qui aiment, car aimer, c'est vouloir du bien, p. 147-148.

3. Impossibilité fréquente pour nous de secourir efficacement le prochain. Pour Dieu seul vouloir et faire, désirer et

réaliser, sont une même chose. Cette infirmité désespère notre cœur. Epreuves de la Sainte Vierge condamnée au silence et à l'inaction pendant le martyre de Jésus. Vive peine des mères qui ne peuvent soigner leurs fils blessés ou mourants.

Revanches de la miséricorde qui s'exalte à l'intérieur, donne plus d'amour, et parfois, dans son exaltation, se dépasse elle-même et fait des miracles, p. 148-150.

Nous sommes tous des malheureux, nous avons tous besoin de miséricorde. Nous avons tous besoin de la miséricorde de Dieu surtout. Nous l'obtiendrons à condition de faire miséricorde. La récompense dépassera nos mérites. Comment la pitié de Jésus répond à celle du bon larron, p. 150-152.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA MISÉRICORDE

Éminentissime Seigneur (1),

Messieurs,

La miséricorde est dans l'âme humaine un troisième effet de la charité. En Dieu, c'est la forme la plus parfaite de l'amour et de la bonté, c'est la vertu qui met la toute-puissance du Créateur au service des créatures affligées, souffrantes, meurtries, coupables. En l'homme, elle n'a point la même dignité, parce que, vis-à-vis des êtres qui l'intéressent, elle ne dispose ni des remèdes, ni des baumes souverains, ni des trésors inépuisables dont Dieu seul est le dispensateur. En l'homme, elle ne vaut point l'amour qui nous attache à l'Infini, mais elle est la plus suave expression des sentiments qui nous lient à nos semblables. L'antiquité n'a point complètement ignoré la miséricorde; le Philosophe

(1) S. Ém. le cardinal Amette, archevêque de Paris.

savait déjà la louer, et si, par suite de leur orgueil, les stoïciens la traitaient comme une faiblesse indigne du sage, Cicéron l'appelait la qualité la plus religieuse et la plus aimable (1). Mais le Christianisme lui a donné un essor divin, il en a fait un de ses agents les plus admirables et un des ornements les moins discutés de son incomparable beauté.

Saint Thomas, à la suite de saint Augustin, définit la miséricorde : « *Alienæ miseriæ in nostro corde compassio, qua, utique, si possumus, subvenire compellimur.* La compassion du cœur pour la misère d'autrui, compassion qui nous porte à soulager nos frères, si nous le pouvons (2). »

Cette définition me fournira toute la matière de ce discours, car elle détermine le domaine de la miséricorde et les actes qui lui sont propres. Il ne vous sera pas difficile de comprendre par vous-mêmes, sans que j'aie besoin de les souligner, les rapports intimes qui rattachent cette vertu à la charité.

I

Le champ de la misère, tel est le domaine où se meut la miséricorde. Bossuet dit : « La misère est

(1) Cf. Aristote, II *Rhet.*, viii; Sénèque, *de Clementia*, II, 4-5; S. Augustin, *Cité de Dieu*, liv. IX, ch. v.— Cf. Append., N. 1, p. 331.
(2) S. Thomas, II^{a} II^{æ}, q. xxx, art. 1.

l'objet et le but de la miséricorde (1). » Saint Thomas enseigne la même vérité quand, se demandant si le mal dont souffre le prochain est le stimulant de la miséricorde, il répond par l'affirmative (2). Ce champ est immense, car l'homme, pendant son court passage sur la terre, est la proie de toutes les douleurs; il fuit emporté par le temps, il se hâte du berceau à la tombe sans pouvoir échapper à l'aiguillon qui le presse, il change de mal en changeant d'état, il n'est jamais à l'abri de l'épreuve. *Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis, qui quasi flos egreditur et conteritur, et fugit velut umbra, et nunquam in eodem statu permanet* (3).

La vie physique a ses infirmités, ses langueurs, ses épuisements. Le corps est exposé aux coups de l'air, de l'eau, du froid, du feu; la faim, la soif, la pauvreté, la maladie le torturent et l'atteignent dans toutes ses fibres et dans tous ses atomes. Pour lui, le jeu des poumons, les battements du cœur, les fonctions de nutrition, d'assimilation, de digestion, la circulation du sang, le mouvement des muscles et des nerfs deviennent constamment un supplice et un martyre. — *Non est in eo sanitas.* En lui, il n'est pas un point qui, à chaque instant, ne soit dévoré par une plaie. La vie intellectuelle n'est

(1) Sermon pour la fête de la Visitation.
(2) IIª IIæ, q. xxx, art. 1. — Cf. Append., N. 2, p. 332.
(3) *Job*, xiv, 1-3.

pas mieux partagée. Son besoin de certitude, de vision, de lumière ne trouve point d'apaisement total. Le doute, l'ignorance l'enveloppent de leurs ombres épaisses; son ardeur et son impatience de savoir se brisent au seuil des vérités qu'elle aspire le plus à connaître et à pénétrer, ses échecs, ce qu'il y a de fragile dans ses succès la laissent inassouvie. La vie morale passe par des conditions analogues. Qu'elle soit sainte ou criminelle, elle a ses sacrifices et ses désenchantements. Tout vice traîne après lui des regrets, des remords, des dégoûts qui tourmentent la conscience, qui remontent au cœur pour le noyer dans l'amertume. Les humiliations infligées à l'orgueil, les mécomptes et les inquiétudes de la cupidité, les réveils désespérés de la débauche, le sentiment indéfinissable du vide après toutes les ivresses, sont autant de souffrances qui pèsent lourdement sur l'âme coupable. La vertu connaît des joies, mais des joies qu'il faut cueillir comme des roses au milieu des épines et chercher comme les perles ensevelies dans les profondeurs d'un océan farouche. Les ravissements de la foi sont inséparables de ses troublantes obscurités, les élans de l'espérance inséparables des impatiences douloureuses de l'attente, les extases de l'amour inséparables des cruels renoncements qu'elles imposent. Pour triompher, la prudence doit nous faire passer par des chemins hérissés d'obstacles, la justice nous condamner à l'agonie, la force vaincre des

puissances intraitables, la tempérance immoler les désirs de la chair et des sens. Aucune condition n'est exempte de souffrances. Ni la sagesse, ni la fortune, ni le pouvoir ne nous gardent des coups de la tribulation : souvent même les traits les plus acérés de la douleur sont réservés à ceux qui occupent les trônes, qui habitent les palais, qui vivent dans les aréopages. Aucun âge n'échappe au malheur. Nés dans les angoisses, nous expirons le cœur brisé par la main impitoyable de la mort. Notre premier cri est une plainte, notre dernier signe un gémissement étouffé. Entre ces deux termes, il y a des heures de répit, mais le mal ne nous lâche jamais complètement, il revêt mille formes, il affecte tous les degrés, toutes les nuances. Tantôt, c'est une ombre qui couvre notre front d'un voile léger, tantôt c'est l'ouragan qui secoue l'homme avec violence et qui l'emporte dans sa course furieuse.

La charité, qui a mis près de nous les anges de la joie et de la paix, nous a confiés aussi à l'ange de la douleur, et l'ange de la douleur c'est la miséricorde. L'office de la miséricorde, en effet, est de s'intéresser à toutes nos infortunes. Il n'est pas une misère qui la laisse insensible. Misères physiques, misères morales, misères intellectuelles, misères de l'enfance et de la jeunesse, misères de l'âge mûr et de la vieillesse, misères des riches et des grands, misères des pauvres et des petits,

misères des coupables et des innocents, malheurs privés et calamités publiques la trouvent attentive et excitent sa sollicitude, car Dieu l'a déposée dans les âmes pour veiller sur toutes nos détresses. Elle pénètre même jusqu'aux enfers où elle découvre encore des motifs de s'émouvoir en présence des supplices qu'endurent les damnés (1). Cependant elle s'attache de préférence et par ordre aux misères qui tombent sur nous, malgré nous, et bien que nous ayons tout tenté pour les prévenir et pour les éviter. De sorte que, moins nous sommes responsables de nos maux, plus nous retenons son regard.

Il y a des douleurs qui contrarient les aspirations les plus profondes de notre nature, tels les événements qui menacent l'être et la vie dont nous sommes avides et jaloux. Il appartient à la miséricorde, dit saint Thomas, de s'arrêter à ces maux qui contrarient les tendances spontanées de l'instinct. Il y a des douleurs qui nous surprennent parce que nous espérions des faits d'où elles proviennent des résultats consolants. Nous sommes alors d'autant plus à plaindre et la miséricorde s'intéresse d'autant plus à notre sort que notre légitime attente a été plus trompée. Enfin, la miséricorde s'attendrit au suprême degré lorsqu'elle constate qu'un homme, ayant tout fait pour arriver à un légitime succès,

(1) Cf. Banez, IIª IIæ, q. xxx, art. 1. Cf. Append., N. 3, p. 332.

n'aboutit qu'à des revers. Le laboureur qui a traité sa terre avec négligence et qui n'a rien recueilli de son travail ne laissera pas la miséricorde indifférente à son égard, mais si, après avoir soigné son champ avec scrupule, après l'avoir engraissé généreusement, après n'avoir rien omis de ce qui devait lui assurer une moisson riche et abondante, il ne voit paraître que des ronces, sa déception et son chagrin toucheront au dernier point la miséricorde. En un mot, Messieurs, la misère mérite son nom dans la mesure où elle nous frappe sans qu'il y ait de notre faute, et, dans la même mesure, elle émeut la miséricorde. Comme dans toutes nos souffrances, quelque chose nous est imposé de force, la miséricorde est touchée par toutes nos souffrances, mais elle s'attache pardessus tout aux malheurs que nous avions voulu prévenir par tous les moyens et que nous n'avons pu prévenir (1).

II

La misère humaine est donc l'objet de la vertu que nous étudions, quelle est l'attitude de cette vertu vis-à-vis de cette misère?

C'est d'abord une attitude compatissante. La compassion est le premier acte de la miséricorde. *Alienæ miseriæ compassio.* Et que contient ce

(1) Append., N. 4, p. 333.

mot de compassion ? Il contient l'idée d'une pitié provoquée par les maux d'autrui. Mais la pitié revêt bien des formes parmi lesquelles il en est que la miséricorde répudie.

Elle est parfois le sentiment hautain du savant, du riche, du puissant qui accable de son mépris l'ignorant, le pauvre, le faible et qui profite de l'accablement de son semblable pour affirmer sur lui son insolente supériorité. Ce sentiment renferme de l'orgueil, de la dureté, de la dérision; il est personnifié dans le pharisien qui, debout au pied de l'autel et plein de lui-même, se complaît en sa perfection personnelle et poursuit de son dédain le publicain prosterné humblement sur le parvis.

La pitié est souvent le compliment froid et menteur que le monde offre aux affligés. Pitié de convention et de comédie qui, vis-à-vis de tous les malheurs, emploie les mêmes formules banales, les mêmes protestations superficielles, pitié qui froisse les vraies douleurs au lieu de les consoler et qui d'ailleurs se transforme instantanément en joie pour porter aux heureux de ce monde des félicitations aussi senties que ses condoléances.

La pitié est encore une impression des nerfs froissés par l'apparition de la souffrance, l'émotion aveugle et sans contrôle rationnel causée par une vision que les yeux ne peuvent supporter sans se baigner de larmes. Cette pitié affecte moins l'âme

que la sensibilité, elle est sujette à des erreurs, à des inégalités, à des retours qui diminuent sa valeur, elle a besoin d'être réglée par l'esprit et de s'exprimer sous son autorité pour mériter quelque estime.

La pitié propre à la miséricorde est la tristesse intérieure, sincère, réfléchie, contrôlée par la droite raison que l'âme et le cœur éprouvent en face de la misère. Elle se reflète dans le regard, sur le visage, elle s'exprime par des mots, par des gestes, elle se répand à travers l'imagination, elle s'empare de la sensibilité, mais elle a sa source au dedans (1).

Elle apparaît en Jésus avec ses signes les plus touchants. Pendant trois jours, quatre mille hommes se sont attachés à la personne du Sauveur. Oubliant tout pour le suivre, ils voient bientôt s'épuiser leurs provisions et ils tombent dans une grande détresse. Ce spectacle émeut le Maître, il laisse tomber de ses lèvres bénies ce mot que les siècles ont recueilli avec tant de reconnaissance : « *Misereor super turbam*. J'ai pitié de cette foule, parce qu'il y a déjà trois jours qu'elle demeure avec moi et elle n'a plus rien à manger (2). » Jésus arrive à la maison de Lazare, il entend les plaintes, les sanglots de Marie, de Marthe, des amis qui se pressent autour du tom-

(1) Append., N. 5, p. 333.
(2) S. Marc., vii, 3.

beau. Il est saisi jusque dans les profondeurs de son esprit par un frémissement douloureux qui lui arrache des larmes (1). La pécheresse de Magdala se prosterne à ses pieds qu'elle arrose de ses pleurs, qu'elle oint de ses parfums, qu'elle essuye de ses cheveux pour témoigner de son remords et de son repentir. En face de cette conscience avilie, mais réhabilitée par ses regrets, le Seigneur a pitié et prononce un discours où la sévérité pour le pharisien endurci se mêle à des accents de miséricorde indicible pour l'âme contrite de Madeleine (2).

Cette compassion n'humilie pas ceux qui en sont l'objet, car elle est modeste. Elle est modeste, parce qu'elle émane de cœurs qui se savent exposés aux erreurs, aux faiblesses, aux souffrances qu'ils déplorent dans les autres. C'est pourquoi on la trouve plus attendrie dans les vieillards qui ont l'expérience de la vie et qui en connaissent toutes les tentations et tous les désenchantements, dans les éprouvés qui, ayant subi les rigueurs du sort, apprécient mieux la dureté des sacrifices qu'il impose, tandis que les jeunes gens et les hommes heureux ne comprennent qu'à moitié les angoisses dont ils n'ont pas souffert (3). Cette compassion ne froisse pas les malheureux, car elle procède avec douceur, avec prudence, avec délicatesse, et elle nous fait sentir

(1) S. Jean, xi, 33.
(2) S. Luc, vii, 36-50.
(3) Append., N. 6, p. 334.

que les plaies dont nous nous occupons sont vives et ne supporteraient pas une action brutale. Le baume qu'elle emploie est de première qualité, ses onctions s'adaptent au mal de nos frères qu'elles apaisent en usant de précautions infinies.

Cette pitié comporte une souffrance. Compatir, c'est prendre sur soi les fardeaux et les peines d'autrui pour les alléger. N'avons-nous donc pas assez de nos propres douleurs? Faut-il encore que nous assumions le poids de chagrins qui, directement du moins, ne nous atteignent pas? Oui, Messieurs, il le faut, car nous sommes tenus de nous solidariser. Quand cette solidarité s'est effectuée, il est impossible d'éviter les conséquences qu'elle entraîne. Ce qui frappe nos frères nous frappe nous-mêmes, ce qui les meurtrit nous meurtrit. « Lorsque le Christ, dit saint Paul, a été attaché à la croix, j'y ai été attaché avec lui, *Christo confixus sum cruci* (1); lorsqu'il est mort, je suis mort avec lui, *configuratus morti ejus* (2). » Cette chrétienne compassion est si vraie et va si loin qu'elle se manifeste par des phénomènes pareils à ceux que subit l'être aimé. Saint François d'Assise, sainte Catherine de Sienne ne contemplent pas le Sauveur luttant, défaillant au jardin des Oliviers et au Calvaire sans lutter, sans défaillir eux-mêmes; ils ne voient pas

(1) *Galates*, II, 20.
(2) *Philippiens*, III, 10.

les pieds, les mains, le front, le cœur du Maître saigner sans que des stigmates viennent ensanglanter leurs pieds, leurs mains, leur front et leur cœur; ils n'assistent pas à l'agonie de Jésus sans devenir eux-mêmes agonisants et haletants. Et que dirai-je de la Vierge, si étroitement liée avec son divin Fils? Je dirai avec Bossuet: « Le Père et le Fils partagent dans l'éternité une même gloire, la Mère et le Fils partagent dans le temps les mêmes souffrances; le Père et le Fils une même source de plaisirs, la Mère et le Fils un même torrent d'amertumes; le Père et le Fils un trône, la Mère et le Fils une même croix. Si on brise de coups le corps de Jésus, Marie en ressent toutes les blessures; si on perce sa tête d'épines, Marie est déchirée de toutes leurs pointes; si on lui présente du fiel et du vinaigre, Marie en boit toute l'amertume; si on étend son corps sur une croix, Marie en souffre toute la violence (1). »

Cette compassion va si loin qu'elle n'est indifférente à aucune des inquiétudes de l'humanité. L'apôtre écrit aux Corinthiens : « Il n'est pas une de vos infirmités qui ne m'accable, il n'est pas une de vos tentations dont le feu ne me torture et ne me dévore. *Quis infirmatur et ego non infirmor? Quis scandalizatur et ego non uror* (2)? » Le converti

(1) Sermon sur la Compassion.
(2) II *Corinth.*, XI, 29.

de Damas ressent les tribulations qui, de toute part, fondent sur ses frères, on dirait qu'il est le cœur de l'Église, le cœur où affluent, comme à leur centre prédestiné, les maux qui assiègent le reste du corps. Jésus a poussé ce sentiment de solidarité, avec la compassion qu'il inspire, à son dernier degré. Pour prendre plus de part à nos misères il a voulu les connaître par expérience. « Notre Pontife, dit l'apôtre, n'est pas impuissant à compatir à nos infirmités; pour nous ressembler, il les a toutes éprouvées, hormis le péché (1). » Il les a toutes éprouvées, car il a passé par toutes les formes et par tous les troubles de nos tentations. Il les a toutes éprouvées, car il n'a ignoré ni la faim, ni la soif, ni la fatigue, car il s'est heurté comme nous à l'indifférence, à la jalousie, à la haine, à l'ingratitude, à la violence, à la persécution. L'ennui, le dégoût, la crainte ont envahi son âme, comme ils envahissent la nôtre. Il a connu les tristesses de la solitude, de l'abandon, de la trahison, les transes de l'agonie, les affres d'une mort pleine d'opprobre, de cruauté, de dérision. On peut dire que toute sa vie a été une compassion, qu'il s'est identifié avec nous au point de prendre sur lui nos langueurs, nos souffrances et nos lourdes responsabilités, au point de se substituer à nous pour recevoir les coups qui nous

(1) *Hébreux*, III, 15.

étaient destinés. *Vere languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit* (1).

Mais d'où vient cette solidarité qui emporte une compassion si vraie, si réelle, si profonde ? C'est un effet de l'amour fraternel. L'amour fraternel nous unit si réellement à nos semblables, que, rien de ce qui les regarde ne nous est étranger. Avec eux nous sommes un même corps, un même cœur, une même âme, et rien ne les blesse sans nous blesser nous-mêmes.

Disons davantage : dès qu'ils sont éprouvés, malheureux, ils sont en nous ce que nous avons de plus cher et ce qui nous préoccupe le plus. Certes, nous nous intéressons à chacun de nos membres, mais nous nous intéressons surtout à la main, au bras qui souffrent. Quand nous voyons couler le sang d'un point quelconque de notre corps, toute notre attention s'y porte avec une sollicitude qui nous fait oublier le reste. Ainsi en est-il dans la chrétienne société formée par la charité. Son amour s'inquiète par-dessus tout de ceux qui, pour un motif ou pour un autre, sont plus affligés. Son inquiétude est d'autant plus respectueuse qu'elle voit en eux non pas seulement des malheureux, mais le malheureux par excellence, Jésus-Christ, Fils de Dieu. Jésus-Christ, en effet, s'est uni plus étroitement avec les affligés. Quand nous parlons

(1) Isaïe, liii, 4.

d'eux, nous employons cette expression touchante : les membres souffrants de Jésus-Christ. C'est pourquoi nous nous agenouillons avec une religieuse émotion au chevet des malades ou des blessés, les traitant comme nous aurions traité le Christ agonisant et mourant. C'est pourquoi nous laissons tomber sur leurs maux l'onction d'une surnaturelle pitié. Cette pitié entraîne une sorte d'adoration qui s'adresse au Dieu incarné, mais qui rayonne jusqu'à sa Personne à travers les douleurs et les infirmités de son corps mystique : l'humanité.

III

La miséricorde est une vertu qui nous excite à la compassion, la compassion à son tour nous inspire la volonté de secourir nos semblables et d'y employer tout notre pouvoir. Elle ne serait pas vraie, si elle n'était suivie de cette résolution (1).

Déjà la compassion est pour nous un soulagement. La présence de ceux qui nous aiment, fût-elle silencieuse, nous apporte un réconfort, un adoucissement, une consolation ; leur pitié, fût-elle impuissante, nous soutient et nous rend du courage. Être abandonné, lutter seul, souffrir seul, agoniser seul, mourir seul, sentir que l'on est oublié, que le monde vaque à ses plaisirs, à ses affaires, au moment où l'on aurait tant besoin d'assistance, voilà bien une

(1) Append., N. 7, p. 334.

des épreuves les plus insupportables de cette vie. Le Christ l'a connue, et, malgré sa patience et son héroïsme, il s'en est plaint avec les accents d'une déchirante désolation :

Mon cœur palpite, dit-il, ma force m'abandonne,
La lumière de mes yeux n'est même plus avec moi,
Mes amis et mes compagnons s'éloignent de ma douleur,
Et mes proches se tiennent à l'écart de moi (1).

Parvenu à cette extrémité d'un malheur qu'on dirait trop accablant pour son âme, il implore un regard compatissant de son Père afin de ne pas être vaincu dans le sanglant combat où il s'était engagé en vue de sauver la race humaine. Ecoutez-le : *Deus meus, Deus meus, respice in me, quare me dereliquisti?*

Mon Dieu, mon Dieu, regardez-moi,
Pourquoi m'avez-vous abandonné (2)?

Nous comprenons ce langage. Que ne donnerions-nous pas pour assurer à ceux qui tombent à chaque instant du jour et de la nuit l'assistance d'un être compatissant. Nous ne nous résignons pas à la pensée de savoir qu'ils appellent sans entendre aucun écho, qu'ils expirent sans témoin. S'ils sentaient quelqu'un auprès d'eux, si la compassion veillait à leur chevet, leur souffrance serait atténuée, leur râle deviendrait moins cruel, leur dernier soupir s'exhalerait avec moins de peine et leur âme s'envolerait vers les

(1) *Psaume* XXXVII, 12.
(2) *Psaume* XXI, 1.

hauteurs de l'éternité avec une plus libre allégresse. Pourquoi la compassion adoucit-elle ainsi la douleur d'autrui? Parce qu'elle la partage, qu'en la partageant elle la diminue, parce que souffrir sous les yeux d'un ami, c'est se décharger à moitié de son fardeau, de sorte que la compassion allège déjà le poids des tribulations imposées aux malheureux.

Mais la miséricorde étend plus loin son action. Elle est dans l'âme une force qui nous pousse à secourir efficacement notre prochain. Avez-vous remarqué le sens total de la définition due à saint Augustin? « La miséricorde est, vis-à-vis de la misère humaine, la compassion du cœur, compassion qui nous presse de subvenir, si nous le pouvons, aux besoins de nos semblables. *Alienæ miseriæ compassio in corde, quâ, si possumus, subvenire compellimur.* » La miséricorde comporte donc un entraînement, un désir ardent, la volonté ferme de faire disparaître la souffrance, l'infirmité dont la vision la désole. La compassion n'est donc pas platonique, elle est agissante, elle a hâte de panser les plaies, de guérir les maladies, de parer aux nécessités, de consoler les chagrins qui l'ont émue. Elle apparaît en Jésus-Christ avec ce caractère. Le Maître ne peut pas se contenir, à la moindre occasion il se plaint de voir couler trop lentement à son gré les jours qui le séparent du moment où il lui sera permis, par l'effusion de son sang, d'arracher notre race à la mort et à la damnation. Il ne dit pas seule-

St. Albert's College Library

ment : « J'ai pitié de la foule », il dit : « Venez tous à moi, vous tous qui êtes accablés et surchargés, je vous soulagerai. » Il dit : « J'ai désiré ardemment manger avec vous cette Pâque qui servira de prélude à mon œuvre de rédemption. » Il dit : « Vite, levez-vous, allons à la mort qui doit sauver le monde. » Ne vous étonnez pas de cette impatience. Si elle prend des proportions exceptionnelles en Jésus, elle est commune à tous ceux qui ont été initiés aux secrets de la miséricorde. Elle leur est commune, car l'âme de la miséricorde c'est l'amour et la charité. Or, aimer c'est vouloir du bien à l'être aimé, et, quand il est malade, pauvre, prisonnier, coupable, c'est vouloir lui rendre la santé, le pain, la liberté, l'innocence. L'aiguillon de l'amour ne nous laisse ni trêve, ni repos jusqu'à ce que nous ayons protégé nos amis contre les coups qui les meurtrissent. « C'est de tout mon cœur, s'écrie saint Paul, que je dépenserai ce que je possède et que je me dépenserai moi-même sans réserve pour vos âmes (1). » Telle est la disposition intérieure, telle est la volonté qu'implique la miséricorde.

Hélas! il n'est pas toujours en notre pouvoir d'affranchir nos frères des maux qui les tourmentent. Notre miséricorde est imparfaite parce que notre puissance a des limites. En Dieu seul, la

(1) II *Corinth.*, XII, 15.

miséricorde a toute son ampleur, parce que Dieu dispose en maître de la vie, de la santé, de la fortune, du bonheur; parce qu'il met des bornes, comme il lui plaît, à nos tribulations; parce que, comme il lui plaît, il dissipe les ombres en répandant la lumière; parce qu'il change, comme il l'entend, en joies ineffables nos chagrins les plus amers. Pour lui seul, vouloir c'est faire ce qu'il veut; et désirer c'est réaliser ce qu'il désire, sans que rien soit capable de résister à son action. Pour nous, il en est autrement, il y a loin du vouloir au succès et, souvent, nous manquons le but que nous avions visé avec toute notre énergie (1). C'est une dure épreuve des cœurs compatissants : constater des misères qu'ils n'ont pas la faculté de soulager. Il me semble qu'au Calvaire le plus cruel supplice de la Vierge a été de voir son Fils abreuvé d'outrages, dévoré par la soif, moqué, torturé par des ennemis barbares, perfides, et d'être condamnée à se tenir debout, silencieuse, immobile. De même, lorsque nous pensons aux adolescents si chers qui succombent aux bords des tranchées, notre plus vive peine est de sentir l'impossibilité de les secourir. Ah! que n'avons-nous des ailes pour les rejoindre ! Que n'avons-nous ces yeux auxquels rien n'échappe pour les découvrir dans le désert où ils sont étendus! Que ne

(1) Append., N. 8, p. 335.

nous est-il donné de leur porter ces soins qui raniment, ces remèdes qui guérissent, ou du moins ces consolations qui raviraient leurs derniers moments ! Tel est le cri qui s'échappe brûlant de nos poitrines oppressées et où s'affirme notre volonté ardente de subvenir à la détresse de ceux que nous aimons. De ce côté donc, notre miséricorde est paralysée. Mais d'autre part, comme irrités par les obstacles, le sentiment intérieur, la compassion, le bon vouloir qui sont les éléments essentiels de la miséricorde même portent cette vertu à son comble en atteignant leur dernier degré. Impuissants à se manifester au dehors par des interventions efficaces, ils se déploient du moins au dedans dans toute leur générosité, et ils prodiguent aux déshérités un don excellent, s'il en fut, l'amour, sans compter que, parfois, la miséricorde ainsi excitée, ainsi exaltée, se dépasse elle-même, accomplit des miracles et obtient que, suppléant à son infirmité, Dieu lui prête sa toute-puissance et lui permette de réaliser ses vœux.

Nous sommes tous des malheureux, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral, soit dans l'ordre intellectuel, soit dans tous ces ordres à la fois. Nous sommes tous des malheureux et nous avons tous besoin de miséricorde, de pitié, de compassion, de secours. Nous avons besoin surtout de la miséricorde du Père céleste, la seule qui soit assez

efficace pour triompher de tous nos maux, pour changer notre indigence en richesse, nos douleurs en joie, nos vices en vertus.

Beati misericordes quoniam ipsi misericordiam consequentur. Bienheureux les miséricordieux car ils recevront miséricorde. Le cœur du Père est tout ouvert, mais c'est nous-mêmes qui, par notre miséricorde, provoquons sur nous l'épanchement de sa miséricorde infinie. Dieu se plaît à manifester sa gloire souveraine par l'effusion de sa pitié, de sa compassion, de ses grâces, mais il la manifeste à une condition, c'est que nous-mêmes nous aurons pitié des autres, c'est que nous compatirons aux épreuves des autres, c'est que nous ferons nos efforts pour soulager les autres et que du moins nous aurons le désir et la volonté de les arracher à leurs infortunes, c'est que nous essayerons de nous montrer, autant que le comporte notre faiblesse, miséricordieux comme le Roi du ciel est miséricordieux. Notre récompense dépassera de beaucoup nos mérites, nous recevrons infiniment plus que nous n'aurons donné, de sorte que, dans cet échange, pour nous, tout sera bénéfice. En offrant à nos frères tout l'amour de notre cœur, nous ne leur offrirons qu'une goutte de vie, ils demeureront altérés ; en leur prodiguant notre compassion, nous n'aurons qu'allégé le poids de leurs tribulations ; en leur affirmant notre volonté de les délivrer, nous nous heurterons souvent à des difficultés insurmontables. Dieu

répondra à nos saintes dispositions en nous faisant sentir les feux de son amour sans bornes, et son compatissant vouloir arrachera notre corps, notre esprit, notre conscience à toutes leurs infirmités. Le bon larron n'a laissé tomber qu'un accent, qu'un mot de pitié sur Jésus souffrant. Sans tarder, Jésus, Dieu comme son Père, a enveloppé le criminel dans sa miséricorde puissante et a reconnu la valeur de sa générosité en lui ouvrant le royaume dont la douleur ne franchit plus les portes. Épisode touchant qui nous prouve avec quelle magnifique libéralité Dieu récompense notre miséricorde, et combien nous sommes sûrs en pratiquant cette vertu d'en retrouver le prix, un prix sans proportion avec ce qu'elle nous aura coûté. Soyez donc miséricordieux et vous recevrez miséricorde.

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA BIENFAISANCE

SOMMAIRE

La miséricorde est l'effet intérieur de la charité, la bienfaisance en est l'effet extérieur. La bienfaisance chrétienne se rattache à la charité, elle lui emprunte la perfection qui la distingue, l'ordre qui la régit, le motif qui la soutient, p. 159-160.

I

La bienfaisance chrétienne emprunte sa perfection à la charité.

1. La charité est un amour d'une qualité supérieure, or le propre de l'amour est de faire du bien à ceux qui l'ont excité, p. 160.

a) Preuves de cette vérité. Comment en donnant tout son cœur, on a tout donné, comment le dévouement suit l'amour, comment la mesure du dévouement suit la mesure de l'amour, comment l'excès du dévouement suit l'excès de l'amour, p. 160-161.

b) Il est tout naturel que la charité, étant le plus grand de tous les amours, soit aussi le plus bienfaisant. Son activité en Jésus-Christ. Son activité dans les apôtres, dans les saints, dans tous les chrétiens. Il est aussi impossible d'avoir raison de la bienfaisance chrétienne que de la charité. Vanité des conspirations qui voudraient entraver et paralyser dans l'Église la passion de faire le bien, p. 161-164.

2. Le philosophe conseille d'avoir peu d'amis car il faut faire du bien à ses amis et on n'en peut faire qu'à quelques-uns.

Au contraire, l'Évangile dilate le cœur, et il donne à la charité et à la bienfaisance une sorte d'universalité. Un seul homme, mû par une vraie charité, fait un bien immense. Puis il s'unit à ses frères, et la société chrétienne devient un Christ qui, par des œuvres sans nombre, oppose l'océan de ses bienfaits à l'océan des misères humaines. Impossible d'expliquer cette supériorité sinon par celle de la charité, p. 164-167.

II

Dans la distribution de ses œuvres, la bienfaisance suit l'ordre de la charité.

1. Impossible de donner à chaque homme des marques spéciales de notre affection. L'universalité de notre charité consiste dans la disposition où nous sommes de n'exclure personne de notre cœur et, quand nous le pouvons, de donner à tous des marques de notre sympathie.

La bienfaisance est soumise à la même loi. Par certains actes, nous pouvons atteindre toute la société humaine ; par la prière, par la propagation de la vérité. En dehors de ces actes, notre bienfaisance a des bornes, p. 167-168.

2. Nous sommes obligés de choisir entre les malheureux et, imitant l'ordre de la nature, de nous dévouer d'abord et de préférence à ceux qui nous touchent de plus près. En quel sens il faut entendre cette maxime ? Erreur de ceux qui réservent leurs bienfaits pour les étrangers et qui laissent leurs proches dans la misère. Jésus-Christ, l'être le moins exclusif et le plus large, a commencé par prodiguer ses dons à sa mère, à ses apôtres, à ses amis, à ses compatriotes, p. 168-172.

III

La bienfaisance chrétienne emprunte son motif à la charité.

1. Elle donne et elle se dévoue à cause de Dieu. Ne pouvant atteindre Dieu directement pour lui faire du bien, elle l'atteint indirectement dans ses créatures, dans ses amis, dans ses mandataires qui sont les pauvres, les malheureux de toute sorte. Dans toute la nature, dans les êtres les plus tombés, la bienfaisance retrouve un reflet de Dieu, c'est à ce reflet qu'elle se consacre. Faire du bien aux créatures en vue du Créateur, voilà son secret, p. 172-176.

2. Ce motif d'ordre surnaturel coupe court aux objections que nous pourrions invoquer pour nous dispenser des bonnes œuvres. C'est Dieu qui nous demande par la voix des pauvres et des affligés. Épisode de saint Martin. Nous n'avons point de raison de refuser à Dieu quoi que ce soit, car tout ce que nous avons lui appartient avant de nous appartenir.

Aucune philosophie, aucune autre religion n'a découvert ce motif qui ne fléchit pas de subvenir aux nécessités des autres. Les sectes sont obligées de puiser dans l'Évangile pour donner à leurs œuvres l'apparence de la générosité et une ombre d'existence, p. 176-178.

Valeur de la bonté naturelle et de la bienfaisance qui en découle. Supériorité de la bienfaisance chrétienne due à la supériorité de l'amour surnaturel, p. 178-180.

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA BIENFAISANCE

Éminentissime Seigneur (1),

Messieurs,

La miséricorde est l'effet intérieur de la charité, la bienfaisance en est l'effet extérieur ; la miséricorde est le cœur qui inspire, la bienfaisance est la puissance qui exécute ses desseins ; la miséricorde est la générosité qui offre ses trésors, la bienfaisance est la main qui les distribue ; la miséricorde compatit à toutes les misères et brûle de les soulager, la bienfaisance, autant qu'il est en son pouvoir, travaille à les vaincre et à les soulager efficacement ; la miséricorde s'exprime dans un sentiment, la bienfaisance se déploie dans les œuvres.

La bienfaisance chrétienne se rattache à la charité comme à son principe ; elle lui emprunte, vous le constaterez, Messieurs, à la suite de ce discours, la

(1) S. Ém. le cardinal Amette, archevêque de Paris.

perfection qui la distingue, l'ordre qui la régit, le motif qui la soutient.

I

La bienfaisance chrétienne emprunte à la charité la perfection qui la distingue.

Je dois le rappeler, la charité est un amour de qualité supérieure, un amour qui, par son caractère et par son désintéressement, s'élève au-dessus de tous les sentiments analogues, un amour qui s'oublie pour se vouer à l'être aimé. Or le propre de l'amour exempt d'égoïsme, c'est de vouloir du bien à la personne qui l'a provoqué. Mais quand on veut du bien à quelqu'un, quand on le lui veut sincèrement, on le lui fait, si l'on en a la faculté. *In actu dilectionis*, dit saint Thomas, *includitur benevolentia, per quam vult aliquis bonum amico. Voluntas autem est effectiva eorum quæ vult, si facultas adsit: et ideo ex consequenti benefacere amico ex actu dilectionis consequitur* (1). En donnant son cœur à un autre, implicitement on lui a tout donné. Dans les passions qui, sujettes à tant de caprices, partagent si peu les perfections de la saine amitié, on voit pourtant l'homme se condamner à l'effort, au sacrifice pour les épargner à l'objet de ses complaisances, on le voit se priver du nécessaire pour lui pro-

(1) IIª IIæ, q. xxxi, art. 1.

curer le superflu, on le voit se dépouiller pour l'enrichir, se ruiner pour lui assurer l'aisance et le luxe. N'est-ce pas l'histoire des malheureux qui se remuent, qui intriguent, qui renoncent à leur avenir, à leur fortune, à l'honneur du nom dans le dessein d'éviter à leur idole l'épreuve de l'indigence et du mépris?

L'affection qui prend certaines proportions, qui passe certaines limites, qui tombe dans certains excès, pousse le dévouement à bout et jusqu'à l'extravagance. Son zèle pour l'être aimé a la profondeur, la largeur, l'intensité du sentiment où il prend sa source. Rien ne l'épuise, rien ne l'arrête, rien ne le lasse, rien ne l'éteint. Il soulève des montagnes d'obstacles, il franchit des abîmes pour satisfaire son besoin de se dépenser et de servir la cause de son objet. Faut-il veiller, faut-il travailler, faut-il lutter, faut-il souffrir, faut-il braver la mort même? Il s'y résigne de gaieté de cœur, avec enthousiasme, emporté par la force invincible de l'amour d'où il émane. Il est tout naturel, dans ces conditions, que la charité étant le plus grand des amours soit aussi le plus bienfaisant, qu'elle agisse avec une ardeur incomparable, qu'elle couvre la terre de ses bonnes œuvres.

Elle ne se renferme pas dans de vagues désirs, dans des intentions sans effet, dans des gémissements stériles sur la misère d'autrui, elle agit

promptement pour y remédier. A peine, en descendant de sa barque, Jésus a-t-il aperçu la multitude errante comme un troupeau sans pasteur que, stimulé par son amour, il lui dispense les vérités substantielles dont elle est altérée. A peine a-t-il constaté sa détresse matérielle qu'il la nourrit de pains miraculeusement multipliés. A peine ses yeux se sont-ils arrêtés sur les maladies et sur les langueurs qu'il les guérit d'un souffle, d'un mot, d'un geste. A peine a-t-il entendu les sanglots de Marthe et de Marie pleurant sur le tombeau de leur frère qu'il ressuscite Lazare et le rend aux siens, comme il a ressuscité l'adolescent de Naïm pour le rendre à sa mère. A peine a-t-il vu couler les larmes du repentir qu'il efface les fautes des publicains et des pécheresses. Son action secourable suit les mouvements de son cœur, il passe au milieu de sa génération en faisant le bien, parce qu'il y passe en aimant. Pour l'empêcher de répandre à pleines mains la lumière, la santé, la vie, le pardon, l'innocence, il faudrait extirper de son âme le sentiment qui l'attache à l'humanité.

Communiquée à ses disciples, la charité se montre en eux active comme en lui. Le chrétien qu'elle presse apparaît partout le docteur, le consolateur, le médecin, l'appui de ses semblables. Il cherche les ignorants, les pauvres, les orphelins, les infirmes, les coupables, pour leur offrir, sinon pour leur imposer, sa lumière, son aumône,

sa protection, sa santé, sa vertu. Il s'appelle Paul de Tarse ou Augustin d'Hippone, François d'Assise ou Dominique de Guzman, Ignace de Loyola ou Vincent de Paul, Lacordaire ou Ozanam. Souvent il ne laisse pas de nom, mais on le trouve dans tout être que l'Évangile a éclairé de ses rayons et réchauffé de sa flamme; sous tous les cieux, il se dresse le front transfiguré par l'amour et la vie pleine d'œuvres qui le font bénir des malheureux. Cette passion de faire le bien a tellement les caractères de la charité qu'il est aussi impossible d'en avoir raison que de la charité même. L'Apôtre défiait les puissances de la terre et des enfers, du temps et de l'éternité, d'arracher de ses entrailles l'amour dont il vivait; de même la passion de faire le bien renverse toutes les barrières qui essaient de lui fermer le chemin. On n'arrête pas le torrent : plus on veut contenir sa force impétueuse, plus ses eaux montent, franchissent les digues et rejaillissent jusqu'à ceux mêmes qui voulaient les contenir. La passion de faire le bien ne se comporte pas autrement. Nous avons été les témoins à la fois fiers et scandalisés de ce spectacle divin Le pouvoir, les sectes, les législateurs, les magistrats, la police se sont unis pour empêcher les meilleurs chrétiens de vaquer à leurs œuvres de dévouement. On leur a nié leurs droits, on les a chassés de la demeure où ils avaient rassemblé toutes les misères, on leur a fermé les asiles, les écoles, les hôpitaux, on s'est flatté, par ces mesures

rigoureuses et inhumaines, de décourager leur zèle et de lasser leur patience. Vaine conspiration ! La sœur de charité, au sortir du prétoire, soignait les enfants, secourait les pauvres, assistait les vieillards, et quand il se réveillait entre deux accès d'inconscience et entre deux cauchemars, le politicien qui l'avait insultée ne trouvait qu'elle pour panser ses ulcères. Mais il ne s'était pas trompé en comptant sur elle et sur son infatigable générosité. La charité ne meurt pas, et, aussi longtemps qu'elle ne sera pas morte, la bienfaisance la suivra comme l'effet suit la cause, comme le rayonnement suit l'astre dont il est la chaude diffusion (1).

Le Philosophe de l'antiquité nous conseillait de restreindre le plus possible le cercle de nos amis, car, disait-il, il faut faire du bien à ses amis, et on n'en peut faire qu'à quelques-uns (2).

Bien différent est l'esprit de l'Évangile. Il s'applique à dilater et il dilate en effet notre cœur pour développer notre action et notre faculté de répandre le bien. Il dilate notre cœur par la charité. Saint Paul écrivait aux Corinthiens : « *O Corinthii, cor nostrum dilatatum est... dilatamini et vos.* O Corinthiens, pour vous notre cœur s'est dilaté... rendez-nous la pareille, vous aussi, dilatez vos cœurs (3). » L'Apôtre, en adressant ce discours à ses

(1) Append., N. 1, p. 336.
(2) Append., N. 2, p. 336.
(3) II *Corinth.*, VI, 11-12.

fidèles, les priait de céder à la charité, sûr, qu'en lui cédant, leurs âmes prendraient de nouvelles et plus vastes dimensions, comme le vase qui s'élargirait suivant la quantité de liqueur versée dans sa coupe. C'est qu'en effet le cœur se rétrécit ou s'agrandit selon l'amour qui le remplit. Dès qu'on voit s'affirmer un sentiment plus noble, on doit conclure qu'il a communiqué sa noblesse à l'âme où il est né. Mais il y a quelque chose d'infini dans la charité et c'est pourquoi, sans rendre le cœur de l'homme tout-puissant, elle assure à son action une sorte d'universalité. « Elle se fait tout à tous, dit Bossuet, elle se donne autant d'affaires qu'il y a de nécessités et de besoins (1). » Le résultat est que les œuvres de la charité, que la bienfaisance dont elles sont issues, demeurent étrangères à l'étroitesse et à l'exclusivisme. Oserai-je donc soutenir que la charité rend chacun de nous capable de subvenir à toutes les misères ? Certes non ; je vous ai enseigné le contraire, mais je soutiendrai qu'elle décuple nos forces pour le bien, qu'elle étend, par le seul fait d'un individu, son influence miséricordieuse et consolante à des êtres sans nombre, qu'on ne saurait mesurer les services qu'un seul saint a rendus à ses frères, grâce à son dévouement personnel.

Puis la charité est envahissante et conquérante ;

(1) Sermon sur l'ambition.

à l'âme qu'elle entraîne elle attache d'autres âmes, elle les enchaîne, elle les discipline, elle les enflamme du même zèle. Ainsi elle mobilise des armées qui suivent avec unanimité ses directions, qui exécutent ses ordres, qui portent dans le monde entier les trésors de sa magnificence. Jamais saint Vincent de Paul n'a pensé qu'il pourrait par lui-même subvenir à toutes les détresses. Mais, au son de sa voix, des légions de serviteurs et de servantes sont accourus qui lui ont prêté leurs bourses, leurs lèvres, leurs bras pour atteindre plus loin la souffrance.

A la voix de Dieu, tous ceux qui croient, tous ceux qui marchent sous la lumière de l'Évangile, liés entre eux par le ciment de la charité, ont formé un vaste corps, un Christ immense dont la sollicitude plane sur l'univers, dont les œuvres multipliées à l'infini s'appliquent partout, dans tous les siècles, à faire le bien et à soulager tous les maux. De sorte que, émanation et image de l'amour, qui, régnant dans les cieux, en bannit toute affliction et déjà fait luire en cette vie son soleil sur toutes les créatures, la charité nous permet d'opposer l'océan de ses bienfaits à l'océan des misères humaines.

Des philosophes positivistes, comme Taine, ont bien reconnu et même fortement souligné la supériorité de la bienfaisance chrétienne sur toutes les formes de la philanthropie naturelle ; ils n'en ont point découvert la source, il eût fallu remonter jus-

qu'à la charité et constater le caractère surhumain de son essence. Ils avaient décidé, de parti pris, de ne point se condamner à cette ascension. Étrange contradiction d'hommes qui n'ont pas su conclure de la divinité de l'effet à la divinité de la cause! Étrange contradiction à laquelle nous échappons lorsque nous nous montrons moins étonnés de la puissance incomparable de nos œuvres que de leur insuffisance à traduire la richesse de la charité où elles puisent leur vertu.

II

Dans la distribution de ses faveurs, la bienfaisance suit l'ordre de la charité.

La charité nous oblige à aimer tous les hommes. Il nous est pourtant impossible de donner à chacun en particulier des marques spéciales de notre affection. L'universalité de notre amour consiste donc dans la disposition qui nous interdit d'exclure qui que ce soit de notre cœur, qui nous impose d'accorder à tous, sans exception, les signes généraux de notre sympathie, ou même, à l'occasion, les signes exceptionnels et singuliers que les circonstances réclament.

La bienfaisance est soumise à la même loi, et c'est dans ce sens qu'il faut interpréter le mot de saint Paul : « *Dum tempus habemus, operemur*

bonum ad omnes. Pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous (1). » Certains actes nous permettent d'atteindre tous les membres de la société humaine, de leur rendre service à tous en ce monde, et, même, de leur être utile au delà du tombeau. Rien ne nous empêche de solliciter de Dieu le pain pour tous les affamés, le pardon pour tous les coupables, la consolation pour tous les affligés, une sainte mort pour tous les agonisants, la délivrance pour toutes les âmes retenues dans les souffrances du purgatoire. Rien ne nous empêche de prononcer tel mot de vérité, de justice, de faire tel geste de courage, de miséricorde, de bonté dont profitera toute notre race. Sur les routes de la vie, des inconnus, des étrangers, des malheureux implo-reront notre assistance; à chaque instant, nous aurons la faculté de les secourir et ainsi d'étendre plus loin l'action de notre charité.

Cependant, sur bien des points, nos ressources sont limitées. Quel que soit notre bon vouloir nous ne pouvons ni nourrir tous les indigents, ni soigner tous les malades, ni visiter tous les captifs, ni ins-truire tous les ignorants, ni corriger tous les délin-quants. Je vous ai dit comment la société chrétienne parait à cette insuffisance des personnes. Quant aux personnes, elles doivent, en matière d'amour comme

(1) *Galates*, VI, 10.

en matière de bienfaisance, donner la préférence aux êtres qui sont, pour divers motifs, le plus rapprochés d'elles. Dans leurs évolutions, la grâce et la vertu imitent l'ordre de la nature, ordre établi par la sagesse éternelle. Or voici l'ordre suivi par les agents de la nature : ils exercent bien plus leur heureuse influence sur les réalités qui les touchent de plus près. Le feu communique plus sa chaleur aux êtres qui entourent le foyer où il brûle qu'au reste de la création. Dieu lui-même répand ses premières faveurs et ses dons les plus abondants sur les substances qui vivent, par leur nature, plus à proximité de lui. La part qu'il fait aux anges vaut mieux que la part des hommes, la part des hommes vaut mieux que la part des animaux. Mais la bienfaisance est l'action de la charité sur les autres, elle doit s'exercer avec plus de cœur et plus de générosité à l'endroit de ceux que la Providence, à un titre quelconque, a placés à côté de nous. Les liens qui nous attachent plus étroitement à nos semblables sont divers, ils sont établis tantôt par la communauté du sang, tantôt par la communauté de patrie, tantôt par la communauté de foi et de religion. Nos familles, notre pays, la société catholique : tels sont les domaines où nous sommes tenus de répandre d'abord l'effusion de notre amour et d'exercer avec le plus de zèle notre bienfaisance Soulager avec une spéciale sollicitude ceux qui portent notre nom, ceux qui parlent notre langue,

ceux qui partagent notre croyance et nos espoirs : tel est l'ordre. La nature et la grâce protesteraient avec la même énergie contre l'homme qui, indifférent à la misère de sa femme, de ses fils, de ses parents, de ses amis, de ses concitoyens, de ses frères dans le Christ, irait porter son or et ses soins à des inconnus, à des étrangers, à des ennemis, à des païens. Sans doute, il serait contraire à l'esprit de l'Évangile de laisser dans une extrême nécessité des malheureux, fussent-ils éloignés de nous à tous égards, fussent-ils même nos adversaires, pour améliorer sans cesse le sort de nos proches. La gravité de la misère est un élément dont la charité doit tenir un grand compte dans la distribution de ses grâces. Elle ne supporte pas que, négligeant des créatures réduites à la dernière détresse, nous réservions nos bienfaits pour des parents et des amis qui n'en ont pas besoin (1).

Ce que j'ai voulu dire, c'est que, toutes choses égales d'ailleurs, nos ressources appartiennent premièrement et davantage à ceux qui sont nôtres. Ce que j'ai voulu dénoncer, c'est la manie des hommes qui préfèrent toujours les gens du dehors aux gens de leur famille, de leur maison, de leur intimité; qui se montrent durs, insensibles, avares, impitoyables à l'égard des uns, et prévenants, émus, généreux, compatissants à l'égard des autres; qui

(1) Append., N. 3, p. 337.

n'ont jamais un denier pour les œuvres chrétiennes ou patriotiques, et qui trouvent des trésors pour les entreprises neutres ou cosmopolites; qui pardonnent tout aux champions du mensonge et du mal et rien aux champions du vrai et du bien. Ils appellent cela libéralisme et largeur d'esprit. Libéralisme bizarre qui ne tient même pas la balance égale entre la foi et l'incrédulité, entre le vice et la vertu; qui assure la meilleure part à ceux qui tiennent à nous de loin et qui la refuse à ceux qui vivent de notre sang et de notre baptême! Libéralisme désordonné qui cache peut-être plus de vanité, plus d'ambition que de miséricorde, et qui est une des grandes plaies de notre temps! Libéralisme, en tout cas, formellement réprouvé par les leçons comme par les exemples de Jésus, notre Docteur, notre modèle et notre Dieu. Si quelqu'un a paru exempt des préjugés de sectes, de castes, de races, de nationalités, c'est lui. Si quelqu'un a marqué au fer rouge l'étroitesse des pharisiens qui maudissaient tout contact avec les Gentils, avec les publicains, avec les Samaritains, avec les Chananéens, avec les pécheurs, c'est lui. Si quelqu'un a ouvert le Temple aux Grecs, aux Romains, aux Barbares, c'est lui. Si quelqu'un a rompu avec l'exclusivisme d'Israël c'est lui. *Ecce homo*. Il a été l'Homme par excellence, l'homme que passionne tout ce qui est humain. Et pourtant, il s'est toujours souvenu qu'il avait une mère, une patrie, des apôtres, des dis-

ciples, des amis à qui il devait ses premières et ses plus précieuses grâces. Avant d'offrir aux étrangers son royaume de lumière et de gloire, il y a fait pénétrer Marie, la créature prédestinée dont il tenait son sang. Avant de communiquer son cœur aux inconnus, il l'a communiqué aux pêcheurs attachés à ses pas et à sa personne. Avant de guérir les plaies des Gentils, il a guéri les plaies d'Israël. Avant d'être le Sauveur de l'humanité, il a voulu être le Sauveur de sa mère, de son peuple, de sa race, de sa patrie. Ses apôtres ont réglé leur doctrine et leur conduite sur sa conduite et sur sa doctrine, saint Paul par ses actes et par son enseignement nous a prescrit de faire du bien à tous, mais de le faire premièrement et surtout à nos frères. *Dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, præsertim ad domesticos fidei.* Cette parole résume l'Évangile en cette matière et prouve que l'ordre de la bienfaisance suit l'ordre de la charité (1).

III

Enfin, Messieurs, la bienfaisance chrétienne emprunte son motif à la charité. « Quand je donne, dit un célèbre interprète de saint Thomas, sous l'empire d'un sentiment humain, mon acte est un acte d'amitié humaine, mais quand je donne à quelqu'un

(1) Append., N. 4, p. 337.

par égard pour Dieu et parce qu'il est aimé de Dieu, mon acte est un acte de charité chrétienne et surnaturelle (1) », un acte qui atteint Dieu en atteignant le prochain, un acte qui plaît à Dieu plus encore qu'il ne plaît au prochain, un acte qui prouve mon amour réel pour Dieu plus encore qu'il ne prouve mon amour réel pour le prochain.

Le rêve de la charité qui s'attache à Dieu par toutes ses fibres serait de lui rendre des services, d'ajouter un rayon à sa gloire, un degré à son être et à sa béatitude. Cela nous est impossible, aucune créature ne saurait accroître la fortune de Dieu, Dieu lui-même ne saurait s'élever plus haut qu'il n'est, ni élargir en quoi que ce soit les dimensions de sa vie et de son bonheur, car il possède nécessairement et par essence tout ce qu'il est possible de posséder. *Charitas creaturæ non potest benefacere Deo, sicut nec etiam Deus potest benefacere sibi ipsi, quia nihil potest Deo boni accrescere* (2). Mais le Père céleste a des enfants qui lui sont chers et qui lui tiennent au cœur. La charité peut indirectement rendre service à Dieu en rendant service à ceux qu'il a créés, à ceux qu'il a rachetés, à ceux qu'il appelle au partage de sa vie et de son éternité. Considérées en elles-mêmes, ces créatures ne mériteraient guère peut-être notre sollicitude, mais en elles nous

(1) Banez, IIª IIæ, q. xxxi, art. 1.
(2) Cajetan, IIª IIæ, q. xxxi, art. 1.

apercevons l'Être qui a droit à toutes nos adorations et à tous nos hommages. C'est lui que nous cherchons partout, c'est lui que nous aimons en tout, c'est à lui que nous offrons nos aumônes, nos consolations, nos secours, en les offrant aux malheureux qui tiennent sa place et qui le représentent. Et comme il est toujours représenté à quelque degré dans les personnes et même dans les choses qui nous environnent, il n'est rien en ce monde qui n'attire notre attention, notre sympathie, rien qui ne provoque notre bienfaisance. La famille obtient notre sollicitude parce qu'elle symbolise la paternité, la filiation, qui dans les cieux est le principe de toute paternité et de toute filiation. La société nous intéresse parce qu'elle est l'image et la préparation de la société dont Dieu est le chef visible et le roi. La patrie excite notre dévouement parce qu'elle nous rappelle l'éternelle cité (1).

Les pauvres, les affligés sont l'objet de notre miséricorde parce qu'ils sont les protégés de Dieu. Les saints avaient pitié de la biche poursuivie par le chasseur, de la colombe menacée par le vautour, et leur offraient un refuge parce que la biche et la colombe sont l'œuvre de Dieu. Ils essayaient d'abriter contre la tempête les fleurs, toutes les créatures, parce qu'ils savaient que Dieu n'oublie ni les lys, ni les passereaux. Dans toute la nature ils trouvaient

(1) Append., N. 5, p. 338.

un reflet de la divinité, et c'est à ce reflet qu'ils se dévouaient sans compter. Les choses les eussent peut-être laissés froids et indifférents, mais, dès qu'elles avaient un rapport avec l'Être aimé par-dessus toutes choses, leur cœur palpitait et leur activité miséricordieuse se mettait en branle. Vous vous étonnez parfois que la sœur de charité s'occupe d'individus indignes qui ont tout fait pour l'éloigner et pour l'écœurer. Vous dites : il faudrait les abandonner à leur misère, les laisser souffrir, mourir, pourrir dans leurs infirmités. Vous oubliez, Messieurs, que ces êtres dégradés portent encore sur leurs fronts les traces de leur origine divine, qu'on reconnaît encore en leurs personnes avilies la marque et le génie de celui qui les a créés. Nos cathédrales en ruines nous toucheront éternellement, leurs admirateurs se montreront soucieux de conserver leurs colonnes brisées, comme ils se sont montrés soucieux de parer aux orages qui auraient pu menacer leurs portails, leurs nefs ou leurs arceaux. Nous nous attacherons au moindre fragment de leurs statues, à la moindre pierre de leurs murailles, à la moindre poussière de leurs parvis, parce qu'en ce fragment, en cette pierre, en cette poussière, nous retrouverons le reste et le parfum du monument qui nous avait enthousiasmés. Cherchez dans le même principe, Messieurs, le motif qui permet, qui ordonne à la charité, à la bienfaisance, de s'étendre à toutes les misères de ce monde, parce que dans

ces misérables, si tombés qu'ils soient, elles voient la créature de Dieu. Apprenez qu'en se comportant de cette sorte ces vertus ramènent tout à Dieu, que leurs sentiments se rapportent à lui, que leurs œuvres s'exercent en vue de lui plaire et de le servir. Aimer Dieu pour lui-même et les créatures pour l'amour de Dieu, vous ai-je dit, voilà toute la charité; compatir aux maux du prochain par égard pour Dieu, lui faire du bien par considération pour Dieu, voilà, vous dirai-je aujourd'hui, tout le secret de la miséricorde et de la bienfaisance chrétiennes.

Ce motif d'ordre surnaturel coupe court aux objections que nous pourrions invoquer pour nous dispenser des œuvres de charité. C'est Dieu qui, par la voix des malheureux, nous demande un peu de pain, un peu de vérité, un peu de bonté. C'est le Christ adoré qui se cache sous les haillons du pauvre, c'est lui qui a faim, qui a soif, qui est nu, malade, captif. Aux portes d'Amiens, un mendiant implore la pitié du soldat dont le nom est devenu si populaire : saint Martin. Saint Martin n'a que ses armes et ses vêtements. Il partage en deux sa chlamyde et en offre la moitié au mendiant La nuit suivante, le Christ apparut au légionnaire, il portait la chlamyde et il dit avec une douceur pénétrante : « C'est Martin, le catéchumène, qui m'a revêtu de ce manteau. » C'est donc la voix du Christ et la voix de Dieu que nous reconnaissons à travers les supplications des malheureux. Au Christ et

à Dieu est dû toujours, à toute heure, l'hommage de ce que nous possédons. Jamais nous n'aurons le droit de leur refuser ce qu'ils réclament et ce que nous pouvons leur accorder, car ce que nous possédons leur appartient avant de nous appartenir, et puisqu'il leur a plu de choisir les pauvres, les ignorants, les esclaves comme leurs mandataires, c'est aux pauvres, c'est aux ignorants, c'est aux esclaves que nous devrons offrir le tribut de nos aumônes et de nos consolations. Ils sont les mandataires de Dieu et du Christ, cette qualité suffit pour que nous les traitions en conséquence, sans nous arrêter à ce qui, de leur côté, refroidirait notre zèle ou attiédirait notre action. La philanthropie s'éloigne de certaines misères perdues dans la honte, la charité chrétienne ne recule pas, car, dans l'être le plus dégradé, elle reconnaît encore le Dieu qu'elle chérit par-dessus toutes choses, elle s'agenouille à son chevet, et, domptant ses répugnances, elle le traite avec une délicatesse infinie.

Aucune philosophie, aucune religion n'a trouvé cette raison, qui ne fléchit pas, de subvenir aux nécessités des autres, il a fallu, pour que nous la connussions, que le ciel nous la révélât. Il nous l'a révélée par tous ses prophètes, il nous l'a révélée surtout par le Christ qui résume et qui achève en son enseignement tout l'enseignement divin des siècles passés. Il nous l'a révélée et il a obtenu qu'elle devînt l'âme et le nerf de nos œuvres.

Humanitaires et socialistes ont tenté de rivaliser avec le Christ, de substituer leurs raisons à la raison qui nous inspire, ils ont piteusement échoué. Pour garder à leurs essais une apparence de générosité, ils sont obligés d'emprunter furtivement à l'Évangile, comme, pour donner une ombre d'existence à leurs entreprises, ils sont obligés d'en confier la direction à des sœurs de charité. Qu'on ne tente donc pas de nous leurrer avec des mots qui ne peuvent en imposer qu'à des politiciens naïfs ou bornés, l'homme qui fait le plus de bien à ses semblables est l'homme qui aime le plus son Dieu.

Je suis loin, Messieurs, de nier la bonté naturelle, je suis loin de méconnaître la générosité instinctive de certaines âmes qui, par pure philanthropie, savent être la providence des malheureux. En créant notre cœur, Dieu y a déposé des richesses, et, quoi que nous ayons fait pour les tarir, nous n'avons pas complètement réussi. C'est pourquoi, même quand nous sommes impies et mauvais, à chaque instant nous nous arrachons à notre égoïsme et à notre insensibilité pour obéir au sentiment de fraternité qui nous presse et que l'auteur du monde avait gravé au commencement dans le fond de notre être. Il faut admirer cette disposition tenace qui rend témoignage à la puissance magnifique de Celui qui nous a faits. Mais la bienfaisance chrétienne n'a point d'égale, ses œuvres humilient toutes les autres par leur nombre, par leur étendue, par leur perfec-

tion. Depuis deux mille ans, elle arrache chaque jour des millions d'hommes à la misère; depuis deux mille ans, elle arrache chaque jour des millions d'esprits aux ténèbres et à la barbarie; depuis deux mille ans, elle arrache chaque jour des millions de consciences au pire de tous les maux : la corruption.

Pour perpétuer son action, elle se transforme, elle s'adapte aux circonstances les plus ingrates, les plus déconcertantes, et elle triomphe des régimes successifs, des conspirations qui se flattaient d'en finir avec son esprit d'initiative et d'entreprenante audace. Elle ose ce que personne, avant elle, n'avait osé : défier toutes les tyrannies, braver toutes les violences, survivre à toutes les persécutions. Elle doit cette supériorité à un élément surnaturel. On peut lutter contre Dieu, mais on est toujours battu, Dieu se rit de nos armes et renverse, en se jouant, les tours de Babel que l'on avait édifiées pour le détrôner. Or Dieu est, dans la bienfaisance chrétienne, l'agent principal, comme dans la miséricorde, comme dans la charité. Divine est notre charité, divine est notre miséricorde, divine est notre bienfaisance. Ces vertus s'exercent par des créatures et voilà pourquoi leurs œuvres ont des lacunes, mais elles sont, malgré leur infirmité, l'instrument dont Dieu se sert pour communiquer au monde, avec la grandeur qui lui est propre, son bien-être, sa lumière, sa sainteté, et voilà pourquoi

leur fécondité l'emporte sur la fécondité des vertus qui ont leur principe dans la volonté humaine. Dieu se montre généreux dans l'ordre naturel, c'est dans l'ordre surnaturel qu'il affirme toute sa bonté. Aussi, c'est en nous attachant à ce dernier ordre que nous devenons vraiment et supérieurement les bienfaiteurs de nos semblables. Attachons-nous-y, Messieurs, et nous serons par notre fraternité, par notre miséricorde, par notre action, les meilleurs amis de notre génération.

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LUNDI SAINT

L'AUMONE DANS L'ORDRE PHYSIQUE

SOMMAIRE

La bienfaisance s'attache à la misère qui nous remue le plus vivement et le plus immédiatement : la misère physique, bien que la misère physique ne soit pas la plus grave des misères Raisons providentielles de cette disposition. Beauté, prédestination du corps humain. Obligation de lui procurer les biens matériels dont il a besoin. Devoir de l'aumône. En quelles conditions sommes-nous obligés de subvenir aux besoins physiques de nos frères? Quelle est la nature de cette obligation? p. 185-187.

I

1. Nous sommes obligés de faire l'aumône quand nous avons du superflu.

a) Il faut prendre sur nos biens pour nos aumônes, sur les biens que nous possédons légitimement. Prendre sur les bénéfices que nous retirons d'affaires frauduleuses ne serait pas faire acte de charité, mais restituer, et la restitution relève de la justice, p. 187-188.

b) L'Évangile reconnaît le caractère sacré de la propriété, mais il y met des limites. La conception chrétienne ne se confond pas avec la conception païenne, elle n'admet pas pour les riches la faculté d'user et d'abuser de leurs richesses. Sur cette fortune, Dieu, propriétaire absolu, s'est réservé une part, le superflu, qu'il abandonne aux pauvres, ses mandataires, p. 188-189.

c) C'est avant la mort qu'il faut donner aux pauvres, car c'est dans le temps que l'aumône nous mérite la grâce et le salut. Après la mort, elle ne peut plus nous sauver, elle ne peut que contribuer à nous délivrer du purgatoire, p. 189-190.

2. Pour que nous soyons obligés de faire l'aumône, il faut secondement que nos frères soient dans l'indigence. Dans l'hypothèse d'une société sans indigents, le devoir de l'aumône cesserait.

a) Il faut entendre cette nécessité d'une nécessité *extrême*. Dans le cas de nécessité extrême, devoir pour le riche, droit du pauvre à la vie. Distinction que fait l'Église entre la nécessité *extrême* et la *grave* nécessité, p. 190-192.

b) Il faut entendre l'obligation de l'aumône des nécessités communes et ordinaires, p. 192.

II

Quelle est la nature de ce devoir?

1. C'est un devoir *grave*. Il ne suffit pas pour un chrétien de satisfaire la justice, il est tenu d'obéir à la loi de la charité. La parabole du mauvais riche. Importance que le Christ attache à l'aumône. Admirable conduite de beaucoup de fidèles. Culpabilité des autres, p. 193-194.

2. Jusqu'où s'étend ce devoir? Aussi loin que le superflu. Que faut-il entendre par le superflu? Tout ce qui n'est pas nécessaire au maintien honnête de notre état et de notre condition. Explication de ce principe. Dépenses des plaisirs, des toilettes excessives, du jeu, des voyages inutiles rentrent dans le superflu... Ce que la charité permet aux riches par rapport à l'augmentation raisonnable de leur fortune, par rapport aux prévisions de l'avenir. Récompense de ceux qui observeront ces préceptes. Responsabilité de ceux qui les mépriseront, p. 194-198.

Moyens que peuvent employer pour subvenir aux nécessités des pauvres les hommes qui ne disposent que de modestes ressources, p. 198-199.

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LUNDI SAINT

L'AUMONE DANS L'ORDRE PHYSIQUE

« *Frange esurienti panem tuum, et egenos vagosque induc in domum tuam : cum videris nudum, operi eum, et carnem tuam ne despexeris.*

Partagez votre pain avec celui qui a faim, faites entrer dans votre maison les pauvres et ceux qui ne savent où se réfugier. Lorsque vous verrez un homme nu, donnez-lui un vêtement; et ne méprisez point votre propre chair. »

ISAÏE, LVIII, 7.

MESSIEURS,

La miséricorde et la bienfaisance s'attachent à la misère qui les remue le plus vivement, le plus immédiatement, la misère physique. Ce n'est pas que cette misère soit la plus grave, c'est qu'elle

nous frappe plus directement, c'est qu'elle impressionne de près nos sens. Un homme qui meurt de faim ou de soif, qui souffre dans sa chair et dans sa santé, n'est pas le plus à plaindre des hommes, mais sa détresse nous touche au suprême degré parce que, si je puis ainsi m'exprimer, elle remplit nos yeux, elle atteint nos nerfs, elle bouleverse notre faculté de nous attendrir. La Providence a ses desseins en permettant cette émotion, elle veut que nous nous intéressions au corps et à la vie physique de nos semblables et que nous sachions, pour les protéger, déployer tout notre dévouement.

Eh bien ! oui, la charité nous oblige à subvenir aux nécessités matérielles de nos frères. Le corps humain est pour nous un objet de sollicitude affectueuse, il a sa place dans nos œuvres de miséricorde, comme il a sa place dans la prédestination divine. Il partage les travaux, les vertus, la sainteté de l'âme, il partagera sa gloire. Ce n'est pas une poussière sans avenir, ni une machine que la mort brisera pour toujours, c'est un élément plus précieux que l'or, c'est un organisme admirable auquel Dieu prépare une vie et des fonctions éternelles. Il n'est pas étonnant que la charité nous dicte vis-à-vis du corps humain et de ses maux des devoirs positifs et déterminés. Nous appelons ordinairement aumône les biens matériels que nous offrons gratuitement à nos frères. En quelles conditions sommes-nous obligés de subvenir aux besoins phy-

siques de nos frères ? Quelle est la nature de cette obligation ?

I

Pour que nous soyons obligés de faire l'aumône, il faut d'abord que nous ayons du superflu. Le précepte n'atteint pas ceux qui n'ont que le nécessaire, car, avant de secourir les autres, on doit se suffire à soi-même. Mais vos biens, nécessaires ou superflus, sont à vous, n'avez-vous pas le droit absolu de les retenir intégralement et exclusivement, sans les partager avec qui que ce soit? Oui, ces biens sont à vous et l'Évangile reconnaît d'une manière si nette le caractère légitime de votre propriété qu'il ne permet à personne de s'attribuer ce qui vous appartient, qu'il appelle le vol un crime et qu'il le condamne. Or, précisément, c'est sur votre bien propre que vous êtes tenus de prélever la part des pauvres et non sur celui d'autrui, sur ce que vous possédez justement et non sur ce que vous avez acquis injustement. Un homme qui, ayant exploité ses semblables, affecte ensuite de se montrer libéral et magnifique à leur endroit, ne fait pas l'aumône, il restitue. La restitution, même quand elle est parfaite, est un acte de justice et non un acte de charité. En satisfaisant aux exigences de celle-là, vous n'exercerez pas celle-ci, et, pourtant, vous êtes obligé de l'exercer. Être juste, c'est quelque chose,

ce n'est pas assez pour un chrétien qui doit encore se montrer gratuitement et effectivement miséricordieux. Bien des âmes s'égarent en cette matière, elles s'imaginent qu'après s'être livrées à des manœuvres frauduleuses, à des opérations condamnées par les lois de l'équité, elles peuvent racheter leur faute, en abandonnant une part plus ou moins considérable de leurs bénéfices aux indigents. Elles sont dans une grave erreur. Le profit retiré de la fraude appartient tout entier, en justice, non pas même aux pauvres, mais à ceux qui ont été frustrés, c'est à eux qu'il faut le rendre. Ainsi le veut l'honnêteté naturelle, vertu bien différente de la charité. Les revenus, les ressources dont nous sommes les incontestables titulaires, voilà les trésors où il convient que nous puisions pour secourir les malheureux. Il est vrai que ce devoir met des limites à la propriété, bien qu'il n'autorise personne, en dehors du cas d'extrême nécessité, à prendre de lui-même quoi que ce soit de votre fortune. Il y met des limites, car la conception chrétienne de la propriété ne ressemble pas à la conception païenne. L'Évangile ne reconnaît pas aux riches la faculté d'user et d'abuser de leurs biens, il ne les considère même pas comme les premiers maîtres, ni comme les maîtres absolus de ces biens qui sont à Dieu avant d'être à eux. Les riches, en réalité, ne sont que les intendants de Dieu qui est seul le souverain Seigneur de tout ce qui existe.

En cet ordre comme dans tous les autres, nous restons les sujets et les vassaux de notre Créateur. Par suite, la propriété a les limites que Dieu lui a fixées, les biens terrestres nous appartiennent dans la mesure où Dieu nous les a donnés, leur usage est réglé par les principes que Dieu a déterminés. Or, Dieu s'est réservé une part dont il entend que nous lui fassions hommage, une sorte de tribut qu'il exige et qu'il abandonne aux nécessiteux. Les pauvres, comme l'enseignent les Saints Pères, sont les receveurs du domaine de Dieu. Il a nommé les riches ses intendants et les pauvres ses receveurs. De même qu'il a conféré à ceux-là un titre sacré pour gérer la terre, il a conféré à ceux-ci un titre pour recueillir les impôts qu'il réclame. Et si l'on ne dérobe point aux riches sans offenser Dieu dans sa qualité de propriétaire suprême, on ne refuse point l'aumône aux pauvres sans blesser Dieu dans sa qualité de suzerain, sans devenir à ses yeux un économe coupable et un vassal infidèle.

C'est donc sur notre bien qu'il faut prendre la part des pauvres, et c'est pendant que nous possédons ce bien qu'il faut prélever cette part. Je veux dire qu'on ne doit pas attendre à la mort ou après la mort pour faire l'aumône. « Est-ce bien, s'écrie Bourdaloue, témoigner à Dieu votre amour, que de lui faire part de vos biens quand vous n'êtes plus en état de les posséder, quand la mort vous les arrache par violence, quand ils ne sont plus proprement

à vous ? On dit : cet homme a beaucoup donné en mourant, et moi je dis : il n'a rien donné, mais il a laissé, et il n'a laissé que ce qu'il ne pouvait pas retenir, et que parce qu'il ne pouvait pas le retenir. Il l'a gardé jusqu'au dernier moment, et, s'il eût pu l'emporter avec lui, ni Dieu, ni les pauvres n'auraient eu rien à y prétendre (1). » L'aumône dans le temps nous mérite sur la terre les grâces dont nous avons besoin pour ne pas perdre notre âme et pour nous convertir, car elle intercède pour nous auprès de Dieu qui change les cœurs et qui les sanctifie à son gré; après la mort elle ne peut servir qu'à notre soulagement dans le purgatoire, elle n'a plus assez de vertu pour nous sauver.

Pour que nous soyons obligés de faire l'aumône, il faut d'abord que nous possédions du superflu, il faut ensuite que nos frères soient dans l'indigence. Si, par impossible et par miracle, le pauvre disparaissait de ce monde, si chacun, soudain, était suffisamment pourvu de tout ce qui lui est nécessaire, le devoir de l'aumône cesserait. C'est la misère de nos semblables qui lie notre charité. Comment, en effet, pourrions-nous dire que nous aimons Dieu, si nous demeurions insensibles aux maux de ceux dont il nous a confié le soin? Comment pourrions-nous affirmer que nous aimons nos frères, si leur

(1) Sermon sur l'aumône.

détresse, leurs plaies, leurs infirmités, leur agonie nous laissaient indifférents ? « Comment, dit saint Jean, l'amour de Dieu serait-il réel dans l'homme qui, possédant les biens de ce monde et voyant son frère dans la nécessité, lui fermerait ses entrailles ? Mes petits enfants, continuait le doux apôtre, n'aimons pas de paroles et de langue, sachons aimer en action et en vérité (1). » De quelle nécessité faut-il entendre ce précepte? Il faut l'entendre premièrement et manifestement de la nécessité extrême qui entraîne le danger de mort. En ce cas rare et pressant, nous sommes rigoureusement tenus de puiser non pas seulement dans notre superflu, mais dans notre nécessaire pour sauver les pauvres. Si nous ne le faisions pas, il serait permis aux pauvres de prendre eux-mêmes ce qui leur est indispensable pour ne pas mourir de faim. Cette doctrine répugne aux juristes qui attribuent à la propriété un caractère inviolable, absolu, intangible, c'est pourtant la doctrine de l'Église. L'Église prétend que le droit de vivre appartient aux pauvres, avant que n'appartienne au riche le droit de posséder. Elle prétend que, dans le conflit des droits, le droit secondaire doit céder au droit primordial, et ses théologiens professent qu'en cas d'extrême nécessité, tous les biens sont communs (2). Certes, sa pru-

(1) S. I Jean, III, 17.
(2) Cf. S. Thomas, II^a II^{ae}, q. LXVI, art. 7.

dence séculaire et surnaturelle nous défend d'abuser de ce principe, et elle a frappé de ses foudres les Jansénistes qui voulaient appliquer à une nécessité grave ce qu'elle autorise dans une nécessité extrême (1). Il n'en reste pas moins que le riche ne peut pas échapper à l'obligation rigoureuse de secourir les pauvres réduits à la dernière indigence, fût-ce aux dépens de son bien-être et de ce qu'il estime indispensable à sa situation.

La charité exige plus de dévouement et plus de générosité. Elle nous commande de nous intéresser aux besoins communs, ordinaires de nos semblables. « C'est une illusion grossière et qui renverse toutes les lois de l'humanité de croire que le précepte de l'aumône n'est rigoureux qu'à l'égard des nécessités extrêmes des pauvres. Outre ces extrêmes nécessités, il y a des nécessités grièves et plus fréquentes, et si Dieu dans ces grièves nécessités nous permettait de laisser les pauvres sans secours, comment le Sauveur du monde, en condamnant un jour tant de réprouvés, prendrait-il, pour le sujet capital et universel de leur réprobation, l'oubli volontaire des pauvres (2)? » C'est donc que la loi de l'Évangile et de la charité nous impose d'apporter aux misères communes, aux souffrances ordinaires le remède que nous pouvons leur apporter.

(1) Cf. Denzinger-Bannwart, 1186.
(2) Bourdaloue, *loc. cit.*

II

Quelle est la nature de ce devoir? Ce devoir est grave, Messieurs. Quiconque le méprise, le néglige, l'oublie, rompt avec Dieu. On se trompe en pensant que, seule, la justice emporte des obligations rigoureuses, qu'on peut rester étranger aux œuvres de charité sans offenser mortellement la conscience. Ceux qui croient avoir accompli la loi de Dieu quand ils ont rendu au prochain ce qu'ils en avaient reçu, vivent dans une dangereuse illusion. Qu'ils se rappellent la parabole terrifiante du mauvais riche. On n'y dit pas que le mauvais riche n'eût pas payé ses dettes, on y dit que, vivant dans la pourpre et dans les délices, il s'était montré plus indifférent aux maux de Lazare que les chiens instinctivement portés à lécher, pour les adoucir, les plaies de l'immortel mendiant. On y dit que le mauvais riche fut traité sans pitié après sa mort parce que, pendant sa vie, il avait été sans pitié pour son semblable. On y dit que le mauvais riche réclama en vain une goutte d'eau pour apaiser sa soif éternelle, parce qu'il avait refusé à son frère affamé et altéré une miette de pain et une goutte de vin. Qu'ils se rappellent que Jésus-Christ, pendant toute sa vie, plaide la cause des indigents avec une constance sans exemple et frappe de ses plus re-

doutables anathèmes ceux qui oublient les malheureux, les veuves et les orphelins. Qu'ils se rappellent le souci que le Maître avait de pourvoir aux nécessités de tous, de partager ses ressources avec les déshérités. Qu'ils se rappellent que Judas fut maudit, parce qu'il retenait pour lui ce que le Sauveur destinait aux pauvres. Qu'ils se rappellent tout cela et ils comprendront que le devoir de l'aumône n'est pas un devoir secondaire, accidentel, négligeable, mais un devoir qu'on ne méprise pas, sans briser avec Dieu et sans se damner. Je le reconnais volontiers, dans notre société, beaucoup poussent la conscience au delà des bornes et font plus que Dieu ne leur demande. Mais d'autres se renferment dans une étroitesse, dans une avarice qui heurtent violemment la loi chrétienne. Ils sont justes, ils se reprocheraient de frustrer leur prochain de ce qui lui revient, et, cependant, je tremble pour leur salut parce que, irréprochables au point de vue de la justice, ils ne tiennent aucun compte, ou ils ne tiennent qu'à moitié compte, de la charité. Puissent-ils lire l'Évangile, ils verront la place qu'y occupe cette divine vertu et ils comprendront que, pour plaire au Père céleste et pour s'asseoir à son foyer, il faut soulager avec magnificence et avec générosité ses fils les plus chers, les pauvres.

Jusqu'où s'étend ce devoir? Il s'étend aussi loin que notre superflu. « *Vestra autem abundantia inopiam illorum suppleat*, que votre abondance supplée

à ce qui manque aux autres (1) », dit saint Paul. Mais que doit-on renfermer dans ce mot de superflu? La théologie répond qu'on y doit renfermer tout ce qui n'est point nécessaire au maintien honnête de notre état et de notre condition. Cet état et cette condition entraînent, je le veux, un certain luxe et un certain éclat. Ce luxe et cet éclat seraient immoraux et flétris par le christianisme s'ils dépassaient les bornes. Ils seraient immoraux s'ils permettaient aux uns de vivre dans la surabondance, s'ils privaient les autres de l'indispensable. Ils seraient immoraux si, autorisant pour ceux-ci un faste scandaleux, ils refusaient à ceux-là le pain quotidien. Ils seraient immoraux, si, pour se maintenir, ils avaient besoin de ressources immenses et toujours insuffisantes. Ils seraient immoraux, car ils condamneraient la masse de l'humanité à la misère pour satisfaire la fantaisie et l'insatiable avidité de quelques-uns.

C'est pourquoi j'appelle superflu ce que l'on accorde chaque jour à la débauche et aux plaisirs honteux. J'appelle superflu ce que des femmes consacrent à des toilettes d'une élégance excessive quand elle n'est pas scandaleuse. J'appelle superflu ce que l'on emploie à l'entretien d'une table dont l'opulence est un outrage à la pénitence chrétienne. J'appelle superflu ces dépenses nécessitées par des

(1) II *Corinth.*, VIII, 13.

voyages sans profit, sinon sans péril. J'appelle superflu les sommes dont on se sert pour acheter ces bijoux, ces objets antiques qui ne sont d'aucune utilité. J'appelle superflu cet argent risqué et perdu dans un jeu condamné, avec la même énergie, par la sagesse et par la religion.

Réfléchissez, Messieurs, à ce que nous pourrions mettre au compte du superflu, si nous savions nous surveiller et nous limiter, je ne dis pas au nécessaire, mais au convenable. Des millions resteraient à la disposition des pauvres, des millions qui leur échappent pour aller grossir les trésors de la vanité, de l'avarice et du sensualisme. Voilà ce que Dieu vous demande d'abandonner à l'indigence.

Il ne vous impose pas de diminuer le train que réclame votre situation, ni d'oublier que vous avez des enfants dont vous devez préparer l'avenir, ni de vous interdire toute réserve, ni même de renoncer aux agrandissements légitimes et progressifs de votre état, mais autre chose est d'économiser raisonnablement, autre chose d'accumuler sans cesse et de vouloir s'élever toujours. Ce besoin démesuré de grandeur et d'opulence est contraire à l'esprit du christianisme qui est un esprit de modestie et de désintéressement. Il vous est donc permis d'augmenter votre fortune avec modération, pourvu que vous augmentiez en même temps la part des pauvres, pourvu que vous compreniez la nécessité où vous êtes de toujours proportionner vos aumônes à

vos ressources et de savoir qu'il n'est pas nécessaire que vous soyez plus riches ou plus puissants, mais qu'il est nécessaire que les pauvres vivent.

Ce n'est pas moi qui méconnaîtrai la générosité dont la France donne l'exemple au monde. Dans notre pays les riches sont nombreux qui ouvrent magnifiquement leurs bourses aux indigents, plus nombreux encore sont les gens de condition médiocre qui se privent pour aider plus efficacement les déshérités, pour apporter une plus riche contribution aux bonnes œuvres. On voit même l'homme du peuple, l'ouvrier, l'humble servante prendre sur leur salaire, sur leurs gages, se refuser toute satisfaction et pourvoir ainsi aux besoins des malheureux, on voit des pauvres partager leur pain presque insuffisant avec de plus pauvres qu'eux. Mais s'il en est dans toutes les classes de la société qui donnent beaucoup et souvent au delà de leurs moyens, il en est d'autres qui donnent peu et qui restent toujours en deçà de leur devoir. Ceux-ci, tantôt à raison de leur désordre dans la gestion de leurs biens, de leurs dépenses excessives, de leur luxe effrené, tantôt par avarice, ont du mal à trouver quelques maigres oboles pour la charité. Encore faut-il que les convenances mondaines les obligent à se dessaisir d'un bien qu'ils offrent moins au Dieu de la miséricorde qu'au démon de la vanité. Je les plains, car à mesure qu'ils dissiperont leurs revenus en fêtes folles, en prodigalités scandaleuses, ou

à mesure qu'ils les transformeront en capital, leur trésor éternel diminuera. Ils n'emporteront avec eux ni leurs joies fugitives, ni leurs millions, et, pour avoir voulu être trop riches et trop heureux en cette vie, ils se seront condamnés eux-mêmes à être des misérables dans l'autre. Quand ils passeront du temps à l'éternité, personne ne les attendra au seuil du royaume des cieux, personne ne se présentera pour les introduire dans les tabernacles du Dieu vivant. En oubliant les pauvres, ils se trahissent eux-mêmes, et plus que les pauvres ils seront les victimes de leur propre dureté. Je leur rappelle, sur un ton que je voudrais rendre doux, la loi de l'Évangile, puissent-ils m'entendre et changer dans leur existence ce qui doit y être changé.

Il en est peut-être parmi vous, Messieurs, qui s'inquiètent de l'impossibilité où ils sont de donner beaucoup aux pauvres ou aux œuvres de bienfaisance. Leur inquiétude même me rassure, car elle est un signe du sentiment qui les entraînerait, s'ils en avaient la faculté, à se dévouer sans mesure à leurs semblables. Qu'ils soient tranquilles, dès qu'ils éprouvent dans leur cœur le désir sincère de servir l'infortune de leurs frères. Qu'ils soient tranquilles et qu'ils se rappellent qu'en offrant avec amour un morceau de pain, un verre d'eau, ils attirent sur eux les bénédictions de Dieu. Bien plus, la Providence vous permet de vous acquitter de mille manières du devoir de l'aumône. Vous ne

disposez d'aucun argent, mais vous disposez peut-être de votre temps pour soigner celui qui souffre, pour assister celui qui agonise, pour ensevelir celui qui meurt. Livrez-vous à ces actes de bonté et vous aurez satisfait au précepte de l'aumône, car faire l'aumône ce n'est pas seulement donner de l'argent, du pain, des vêtements, c'est plus encore, en ce qui concerne les détresses physiques, visiter les prisonniers, prêter son bras aux infirmes, envelopper les cadavres dans leurs linceuls et les déposer avec respect dans leurs tombeaux. Faites généreusement ce que vous pouvez, Dieu vous le demande, mais il ne demande pas davantage. Ainsi soit-il.

DEUXIÈME INSTRUCTION

MARDI SAINT

L'AUMONE
DANS L'ORDRE INTELLECTUEL

SOMMAIRE

L'aumône est pour la miséricorde et la bienfaisance l'acte qui résume tous les actes extérieurs dont elles sont le principe. Elle s'entend de tous les dons gratuits offerts à nos semblables. Elle vaut ce que vaut le bien qu'elle distribue. Services qu'elle rend en propageant la vérité.

Pourquoi la charité s'occupe avec tant de sollicitude de répandre la vérité? A qui confie-t-elle le soin d'exécuter ses ordres miséricordieux? p. 205-207.

I

La charité s'inquiète de ceux qui ne connaissent pas la vérité, parce qu'elle est un amour et le plus grand des amours, parce que le propre de l'amour est de vouloir du bien à ceux qui l'ont excité, et le propre du plus grand amour de leur vouloir le plus grand bien.

1. *a*) Valeur de la vérité. Parmi les diverses vérités, valeur de la vérité première et souveraine. Misère de l'homme qui ne connaît pas la vérité. Misère extrême de l'homme qui, ne connaissant que des vérités secondaires, ignore la vérité première et divine, p. 207-208.

b) La valeur de la vérité lui vient de ce qu'elle est le bien de l'intelligence, qui est notre plus haute faculté et qui, sans vérité, reste plongée dans la plus grande misère. Elle lui vient de ce qu'elle est le flambeau sans lequel il nous est impossible de connaître notre devoir, de l'accomplir, d'atteindre notre bonheur suprême. Distinction entre les diverses vérités. Inutilité de la sagesse qui ne nous mettrait pas en possession des vérités indispensables à quiconque veut se sauver, p. 208-209.

2. Ce serait manquer gravement à la charité de ne pas donner à nos frères, quand nous le pouvons, la vérité dont ils ont tant besoin. Exemple de Notre-Seigneur, son principal souci fut d'enseigner. Exemple des apôtres, qui avant tout s'appliquèrent à la diffusion de l'Evangile. Exemple de l'Église

qui place les apôtres au-dessus de tous les autres agents de la charité, et les œuvres apostoliques au-dessus de toutes les autres œuvres, p. 209-212.

II

A qui appartient-il de répandre l'aumône intellectuelle? A tous ceux qui possèdent la vérité

1. *a*) Conscience qu'ont les âmes simples de ce devoir. Zèle évangélique des ouvriers chrétiens. Succès de leur action auprès de leurs compagnons, p. 212-213.

b) Besoin que l'on éprouve, quand on a la charité, de communiquer aux autres la vérité. Ardeur des apôtres. Courage et prudence qu'ils montrent dans leurs entreprises, p. 213-214.

2. Il faut répandre la vérité, à condition qu'on puisse l'offrir :

a) Dans sa *pureté*. Il ne s'agit pas pour nous de gagner à nos opinions personnelles, mais de gagner aux principes affirmés par Jésus-Christ et par l'Église. Si nous ne sommes pas sûrs de la qualité de nos idées, il vaut mieux nous abstenir que de présenter aux autres une doctrine où le mensonge viendrait empoisonner le breuvage de la vérité, p. 214-215.

b) Dans son *intégrité*. La vérité mutilée perd son *autorité divine*. Motif de cette affirmation. Elle devient *inacceptable*. Ce qu'est la morale sans le dogme. Ce qu'est le dogme diminué. Ce qu'est la morale à laquelle on retranche un de ses préceptes. Elle tombe dans la mollesse ou dans la dureté, p. 215-217.

Hostilité que les ennemis du christianisme montrent principalement contre les œuvres d'apostolat. C'est pour nous une raison de développer ces œuvres. Importance que les parents, que les maîtres doivent attacher à l'instruction religieuse et morale de leurs enfants et de leurs serviteurs, p. 217-218.

DEUXIÈME INSTRUCTION

MARDI SAINT

L'AUMONE DANS L'ORDRE INTELLECTUEL

« *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.*

L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit encore de toute parole sortie de la bouche de Dieu. »

SAINT MATHIEU, IV, 4.

MESSIEURS,

L'aumône, sous ses diverses formes, est, pour la miséricorde et pour la bienfaisance, l'acte qui résume et qui contient tous les actes extérieurs dont elles sont le principe. Nous sommes habitués à employer ce mot pour désigner les dons matériels, il a une portée plus vaste, il s'applique à toutes les faveurs, que, sous l'empire de la compassion et de

la charité, nous accordons gratuitement, dans l'ordre physique, intellectuel ou moral, aux êtres indigents. Donner du pain, c'est faire l'aumône, donner de la vérité, c'est faire l'aumône, prodiguer ses consolations aux affligés, c'est faire l'aumône, retirer un pécheur du mal où il est plongé, c'est faire l'aumône, pardonner à ceux qui nous ont offensés, c'est faire l'aumône. Et l'aumône vaut ce que vaut le bien qu'elle distribue. La vérité est un bien inappréciable, la répandre dans le monde c'est rendre au monde le service le plus éclatant, c'est nourrir le monde du plus noble des aliments. Au désert, après quarante jours de jeûne, le Christ eut faim. Le démon, voulant le tenter, lui proposa de changer les pierres en pain. Vous connaissez la réponse du Sauveur : « L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit encore de toute parole sortie de la bouche de Dieu. » Ce qui signifie : pour l'homme, créature intelligente et raisonnable, ce n'est pas assez de posséder les biens qui soutiennent le corps, il a besoin de la vérité qui soutient l'âme.

Le corps souffre quand il manque du nécessaire, l'âme souffre davantage quand elle manque de vérité. Aussi la charité, chargée de veiller sur toutes les détresses, s'intéresse-t-elle plus encore aux détresses de l'esprit qu'aux détresses du corps; elle fait plus d'efforts pour éclairer l'ignorance qu'elle n'en fait pour secourir la misère.

Pourquoi comporte-t-elle cette sollicitude ? A qui confie-t-elle le soin d'exécuter ses ordres miséricordieux ? Tels sont, Messieurs, les deux problèmes que je me propose aujourd'hui de résoudre.

I

La charité s'inquiète de ceux qui ne connaissent pas la vérité, parce qu'elle est un amour et le plus grand des amours; parce que le propre de l'amour est de vouloir du bien à ceux qui l'ont excité, et, le propre du plus grand amour, de leur vouloir le plus grand bien.

Mais est-il un bien comparable à la vérité? Est-il une vérité comparable à la vérité première et souveraine ? L'homme qui vivrait en dehors de toute vérité ne serait plus un homme, ou du moins il resterait étranger à ce qui constitue la supériorité de l'homme. Quand même il évoluerait dans l'abondance des choses matérielles, en quoi l'emporterait-il sur l'animal luxueusement traité et luxueusement repu? S'il ne sentait pas son infortune, je le plaindrais comme un malade inconscient de l'infirmité qui envahit progressivement ses membres et tout son être. Si content d'une vérité secondaire, il renonçait à la vérité divine, il ressemblerait à l'insensé qui dédaigne la nourriture substantielle, pour s'en tenir aux

aliments sans vertu qui n'empêchent personne de mourir.

C'est que la vérité est le bien de l'intelligence, c'est que l'intelligence est dans l'homme la plus haute faculté. Lorsque l'intelligence est condamnée à végéter dans le doute, dans l'incertitude, dans les ténèbres, tous nos horizons s'assombrissent et nous souffrons cruellement. Vivre sans vérité, c'est vivre dans la plus grande misère, de sorte que donner la vérité à ceux qui ne la possèdent pas, c'est leur rendre un service signalé. La vérité n'est pas seulement un bien quand on la considère en elle-même, elle est le flambeau indispensable à quiconque veut remplir son devoir, à quiconque, par conséquent, veut atteindre sa fin dernière et parvenir au bonheur éternel. Sans doute, si belles qu'elles soient, il est des vérités dont la connaissance n'est pas nécessaire, qui sont, pour ainsi dire, dans la sphère des choses intellectuelles, du luxe et du superflu, sinon pour la société, du moins pour l'individu : telles les vérités scientifiques, telles plusieurs vérités philosophiques qui ne touchent que de loin à la direction de la conscience. Mais il en est d'autres dont nul ne saurait se passer, qui sont nécessaires à tous sans exception, aux grands comme aux petits, aux savants comme aux ignorants. Que vous puissiez suivre le cours des astres, les évolutions de la matière, le mouvement de l'histoire, tant mieux. Cependant à quoi vous servirait toute cette sagesse, si vous ignoriez Dieu,

si vous ignoriez le but de l'existence, si vous ignoriez les chemins qu'il faut suivre pour arriver au ciel ? Que d'hommes, parmi les plus illustres, passent pour des hommes de lumière et de génie qui, en réalité, sont plongés dans des ombres épaisses où ils cherchent en vain la solution des problèmes qui les tourmentent le plus... Ils ressemblent à ces malheureux qui, à en juger du dehors, vivent dans l'opulence, et qui cachent, sous des apparences trompeuses, une véritable détresse et meurent de faim. Ils manquent de la vérité substantielle qui est pour l'âme et pour l'esprit ce que le pain est pour le corps. Aurions-nous la charité, si nous ne tentions pas l'impossible pour les arracher à leur dénuement ? La masse des pauvres s'irrite lorsque, comblés de richesses, nous la laissons, durant cette existence d'un jour, traîner dans la gêne et dans la misère; à quels anathèmes, à quelles malédictions ne nous vouerait pas la multitude des ignorants pendant les siècles des siècles, si, possédant la lumière, nous avions négligé de la lui communiquer ? Notre-Seigneur nous a donné l'exemple. Avant tout, son ministère parmi nous a été un enseignement, c'est-à-dire une propagande de la vérité divine. Certes, il avait pitié des indigents; il rendait l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles, le mouvement aux paralytiques, la pureté aux lépreux, la vie aux morts, mais sa principale préoccupation était d'évangéliser, c'est-à-dire de graver la vérité

dans les esprits. Un mot revient sans cesse sous la plume de Matthieu, de Marc, de Luc, de Jean : Jésus enseignait, *Docebat eos*. Il enseignait au désert et dans les villages, il enseignait au bord des lacs et au flanc des montagnes, il enseignait à Jérusalem et à Samarie, il enseignait aux portes du temple, aux confins de Tyr et de Sidon, il enseignait aux docteurs et aux foules, aux Pharisiens et aux Sadducéens, aux Juifs et aux Gentils. Il était venu pour enseigner, pour rendre témoignage à la vérité, pour éclairer toutes les âmes de bonne volonté. Il fut, jusqu'à la fin, fidèle à sa miséricordieuse mission ; avant de mourir, il proclamait encore la vérité devant Caïphe et devant Pilate. S'il consentit à expirer dans un effroyable supplice, ce fut pour que la vérité, empourprée de son sang, devînt plus visible et plus accessible. Par-dessus tout, il chargea ses apôtres de perpétuer et d'étendre son œuvre d'illumination. Certes, il leur demande de secourir les pauvres, mais il leur ordonne d'abord et principalement de transmettre à tous et gratuitement la révélation qu'ils ont reçue. « Allez, leur dit-il, enseignez toutes les nations..., allez jusqu'aux extrémités de la terre, prêchez l'Évangile sur les toits, annoncez-le à toute créature », comme s'il entendait que les êtres sans raison dussent eux-mêmes profiter de sa parole et de sa doctrine. Les apôtres ne se trompaient point sur les desseins de leur Maître. On les vit se disperser et offrir aux synago-

gues et aux aréopages, aux Juifs, aux Gentils, aux Barbares, la nourriture de l'intelligence. L'Église qu'ils ont laissée derrière eux continue leur action. Elle a fondé des institutions sans nombre et sans rivales pour subvenir aux besoins physiques des hommes, mais son zèle s'est appliqué avec plus d'ardeur encore à la diffusion de la vérité. Elle recrute et elle élève bien haut les sœurs de la charité, elle élève plus haut encore les apôtres, car les sœurs de charité, directement du moins, n'atteignent que les nécessités éphémères, tandis que les apôtres atteignent les éternelles nécessités de l'âme. L'aumône à laquelle Dieu, à laquelle le Christ, à laquelle l'Église attacheront le plus de prix, c'est l'aumône de la lumière. En ces conditions, vous comprendrez, Messieurs, que la charité nous oblige à faire pénétrer les enseignements du Sauveur dans les esprits plus encore qu'à faire pénétrer le bien-être matériel dans la demeure des indigents. Vous comprendrez qu'en recommandant à notre sollicitude fraternelle ceux qui ont faim, ceux qui ont soif, ceux qui sont nus, malades, captifs et sans abri, il n'a pas voulu seulement nous attacher aux misères qui éprouvent une chair périssable, mais d'abord nous intéresser aux misères de l'esprit immortel qui a besoin de la vérité comme d'un aliment, comme d'un breuvage, comme d'un vêtement, comme d'un remède, comme d'un refuge, comme de la force capable de l'affranchir. Vous comprendrez que si les œuvres de misé-

ricorde destinées à veiller aux infortunes d'ordre physique méritent notre sympathie, elles doivent le céder pourtant aux œuvres destinées à dissiper le mensonge et à répandre les clartés de l'Évangile. Vous comprendrez que les hôpitaux, que les dispensaires, si utiles qu'ils soient, sont moins nécessaires que la prédication, moins nécessaires que le catéchisme, moins nécessaires que les écoles primaires, secondaires, supérieures, où la charité distribue le premier de tous les biens : la vérité.

II

L'aumône de la vérité est l'aumône par excellence, appartient-il à tous de la distribuer? Oui, Messieurs, il appartient à chacun de nous de partager avec nos semblables la lumière que nous possédons. Notre devoir, quand nous le pouvons, est de la leur assurer. Les âmes simples sentent cette obligation avec une vivacité qui m'émeut profondément. Suivez nos ouvriers chrétiens dans leurs ateliers, nos soldats chrétiens dans leurs camps et dans leurs tranchées, avec quelle ardente candeur ils offrent à leurs compagnons la vérité dont ils vivent. Ils ne peuvent pas donner à leurs voisins du pain plus frais, du vin plus chaud, mais ils savent qu'ils possèdent un trésor, un trésor dont il leur est permis de disposer en faveur de leurs

frères. Et là, dans l'atmosphère étouffante de l'usine, dans le bruit assourdissant où l'on voit passer le char sanglant de la mort, ils se penchent vers leurs amis et leur communiquent la vérité qui soutient leur patience et qui exalte leur espoir. O chers enfants, que votre zèle me touche et qu'il touche le cœur de Dieu ! Certes vous n'essayez pas d'être éloquents, ni de vous imposer par des raisonnements à perte de vue, vous répétez aux autres le catéchisme que vous avez entendu, vous le faites avec les accents qu'inspire la sincérité et vous éclairez des consciences qui, sans vous, seraient restées dans les ténèbres. Grâce à votre initiative, le flambeau de la vérité passe de proche en proche et beaucoup qui dormaient dans les ombres se réveillent dans la belle clarté que le Sauveur nous a révélée. Quand on a la charité, il est impossible de garder pour soi la vérité que l'on possède, d'en empêcher le rayonnement sur les autres; on brûle du désir de la faire luire, de la faire briller, de la faire connaître, de la faire accepter comme le meilleur de tous les dons.

« J'ai appris la vérité sans arrière-pensée, dit le Sage,
« Je l'ai communiquée sans réticence,
« Et je ne cache point sa beauté,
« Car elle est pour les hommes un trésor inépuisable (1). »

(1) *Sagesse*, VII 13, 14

Tels sont, Messieurs, les sentiments apostoliques de ceux qui sont animés par l'esprit de charité. Sous prétexte de délicatesse, sous prétexte de respecter les erreurs du prochain, ils ne se renferment pas dans le silence, dans une réserve contraire à la saine prudence. Ils n'offrent pas à tort et à travers la révélation de l'Évangile, au risque de l'exposer au blasphème ; mais ils saisissent les occasions, ils profitent des circonstances favorables pour glisser un mot et pour atteindre le mal de l'ignorance et des préjugés. De sorte que, naturellement et spontanément, la charité offre ce qu'elle possède de meilleur, la vérité.

Il appartient à chacun de l'offrir, à condition qu'il puisse l'offrir comme il convient.

Il faut l'offrir dans sa pureté. Le chrétien qu'elle stimule ne mêle pas ses opinions aux principes divins dont vit la religion. Ce que Jésus-Christ nous a enseigné, ce que l'Église nous enseigne, voilà l'or sans alliage qu'il répand parmi les hommes. Il sait bien qu'il ne s'agit pas de gagner à ses idées personnelles, mais de gagner à Celui qui a pu dire : « Je suis la lumière du monde, je suis la Voie, la Vérité, la Vie. » Il sait bien qu'en enveloppant la doctrine éternelle de l'Évangile dans ses conceptions particulières, il en diminuerait la valeur. S'il n'est pas sûr de la qualité de ses idées, il se garde de les propager. Pour lui, il est préférable de se

taire que de nuire à ceux qu'il aime. C'est pourquoi il ne veut transmettre à ses frères qu'une vérité certaine et immaculée. Qui d'entre vous se permettrait de présenter à celui qui a faim, à celui qui a soif, un aliment, un breuvage où il aurait peur d'avoir laissé un poison ? Serions-nous moins scrupuleux lorsque la vie des intelligences et des âmes est en jeu? Non, Messieurs. Mieux vaut ne rien donner aux êtres affamés et altérés que de leur donner des choses qui les tueront.

La charité, enfin, nous demande d'enseigner à nos semblables une vérité intégrale. La vérité mutilée perd son autorité. Son autorité, en effet, lui vient de Dieu que son infaillibilité empêche de se tromper, que sa perfection empêche de nous tromper. S'il est un point du dogme ou de la morale catholique qui ne puisse pas se soutenir, s'il est dans la parole de Jésus-Christ un signe, un iota qui ait été mis de travers, si l'Église a erré en quoi que ce soit lorsqu'elle nous a interprété la pensée éternelle, les fondements de notre certitude s'écroulent, et il ne nous est point permis d'édifier notre vie sur des opinions, sur des principes que la discussion ébranlera. On est catholique en tout, ou on ne l'est en rien. D'ailleurs, la diminution de la doctrine évangélique la rend inacceptable, car les divers éléments de la Révélation s'appellent et se soutiennent. Que l'on enseigne la morale chré-

tienne sans enseigner le dogme, on impose aux hommes des préceptes qui n'ont point de racines. Que l'on enseigne les parties du dogme qui paraissent plus accessibles, en négligeant les mystères, on laisse l'esprit dans un système purement naturel. Que vous choisissiez dans la morale les commandements qui flattent le cœur en taisant ceux qui l'obligent à l'austérité, à la discipline, vous enlevez à la Religion sa force, vous rendez inintelligible la sanglante Rédemption du Calvaire et inutiles les actes de vertu inséparables du sacrifice. Si, au contraire, attaché, comme les jansénistes, aux rigoureuses prescriptions de l'Évangile, vous passez sous silence les maximes de miséricorde et de pardon, les promesses de bonheur qui, constamment, font vibrer les lèvres du Christ, vous nous livrez à une Divinité sans entrailles, pareille à ces monstres devant lesquels les païens fléchissaient le genou et qui dévoraient leurs adorateurs. Divinité abominable à laquelle jamais nous n'offrirons l'encens de notre cœur!

Aussi, je vous exhorte à donner à vos frères la vérité intégrale où l'on voit apparaître un Dieu qui punit et qui pardonne, un Dieu qui éprouve et qui console, un Dieu qui nous oblige à des immolations, mais qui récompense le courage et l'héroïsme, un Dieu qui a laissé ses ennemis creuser l'enfer, mais qui prépare le ciel à ses amis. Faire connaître ce Dieu de justice et de bonté à nos

frères, c'est exercer l'acte le plus sublime de la charité.

J'espère, Messieurs, que vous le comprendrez de plus en plus, les œuvres d'enseignement, d'apostolat, l'emportent sur toutes les autres œuvres de miséricorde. Les ennemis du Christianisme le savent bien : leurs lois, leurs décrets, leurs violences atteignent les écoles plus que les orphelinats, plus que les hôpitaux. C'est une raison pour nous de les développer avec une ardeur infatigable. Mieux vaut donner aux intelligences le pain de la vérité que de donner aux corps le pain matériel, mieux vaut panser les plaies de l'esprit que de panser les plaies de la chair.

En secourant les pauvres, nous conjurons des malheurs d'un jour, en éclairant les ignorants, nous leur épargnons des malheurs éternels. Si notre science religieuse nous permet d'éclairer les autres, ne manquons pas de le faire en nous répétant qu'une étincelle de vérité est plus précieuse que tous les trésors. Si, obligés de nous renfermer, pour un motif ou pour un autre, dans le silence, nous ne pouvons communiquer notre lumière aux ignorants, favorisons les évangélistes avant même de favoriser les infirmiers, les infirmières consacrés aux infirmités du corps.

Rappelons-nous enfin que Jésus-Christ a été le Bienfaiteur du monde, moins en guérissant les

lépreux, les sourds, les aveugles, les paralytiques qu'en répandant les clartés de son Évangile, car la plus grande infortune de l'homme n'est pas de manquer de pain, mais d'ignorer la vérité. Marchons sur ses traces et considérons l'aumône dans l'ordre intellectuel comme la plus parfaite de toutes les aumônes. Ainsi soit-il.

TROISIÈME INSTRUCTION

MERCREDI SAINT

L'AUMONE DANS L'ORDRE MORAL

SOMMAIRE

La charité s'intéresse aux plaies du cœur et de la conscience. Elle s'efforce d'arracher les hommes au mal. Indulgence du monde pour le péché, sa sévérité pour le pécheur. Attitude contraire de Jésus-Christ. La persévérance des quatre-vingt-dix-neuf justes, la conversion d'un pécheur.

La charité se dévoue à ce ministère et aucune vertu ne réussit mieux dans son accomplissement, p. 223-224.

I

1. Pitié fraternelle de la charité vis-à-vis des âmes tombées. Indignation et dureté des Pharisiens en face des coupables. Raisons de leurs sentiments. Compassion des vrais chrétiens pour ceux qui ont succombé. Raisons de cette miséricorde, p. 224-226.

2. *a*) Il faut d'abord que le pécheur reconnaisse sa culpabilité. Délicatesse avec laquelle la charité procède pour obtenir ce premier regard vers la conversion. Exemple de Jésus-Christ. Tact qu'il montre avec la Samaritaine ; même quand il corrige avec force, même quand il paraît sévère, on sent son cœur. Contraste entre sa conduite et celle des apôtres qui n'ont qu'une charité ébauchée, p. 226-228.

b) Quand les âmes ont rougi de leurs fautes, il faut les encourager et les affermir dans le bien. La charité nous donne l'intuition de ce qu'il faut faire et de ce qu'il faut éviter pour obtenir ce résultat. Comment Jésus-Christ traite Madeleine repentante. Succès de la charité dans cet ordre. Prix de l'aumône qu'elle fait au prochain quand elle lui rend l'innocence et le royaume des cieux, p. 228-230.

II

La charité ne peut pas toujours agir directement sur les pécheurs, alors elle agit indirectement par le bon exemple,

par des services, par des prières. Beau spectacle que nous offrent les âmes chrétiennes qui savent se contenir et sauver par ce triple moyen, p. 230-231.

1. Elles édifient par leurs exemples, c'est-à-dire qu'elles affirment la loi du devoir et les droits de Dieu, qu'elles font l'apologie de la Religion et de l'Évangile, qu'elles soulignent la laideur du vice, qu'elles font luire au milieu des ténèbres du vice la clarté bienfaisante de leur vie. Influence du bon exemple qui éveille la honte, le remords, le regret, qui empêche le sens moral de s'éteindre, qui excite à l'imitation des saints. Retours dus au spectacle des saintes vies, p. 231-232.

2. La charité touche les pécheurs en leur rendant des services. Dévouement qu'inspire cette vertu, action de ce dévouement sur les âmes. Les êtres les plus endurcis sentent passer dans cette vertu la bonté de Dieu. Deux traits. Dans cette vertu, apparaît au suprême degré toute la supériorité du Christianisme, p. 232-234.

3. La charité gagne les pécheurs par la prière. Nécessité pour la conversion d'une intervention divine. La prière obtient cette intervention grâce à la charité. Elle dispose en quelque sorte de la puissance infinie qui remue à son gré les consciences et les cœurs. La prière de sainte Monique et ses heureux effets. Motifs que nous avons de ne pas désespérer lorsque les âmes semblent résister jusqu'aux derniers moments aux moyens que nous employons pour les convertir, p. 234-236.

Nécessité pour nous de travailler au salut des âmes. Récompense de ceux qui auront arraché leurs frères à la misère du péché, p. 236-237.

TROISIÈME INSTRUCTION

MERCREDI SAINT

L'AUMONE DANS L'ORDRE MORAL

« *Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam.*

Je ne suis pas venu pour appeler les justes, je suis venu pour appeler les pécheurs à la pénitence. »

SAINT LUC, v. 32.

MESSIEURS,

La charité s'intéresse aux misères du corps, aux ignorances de l'esprit, elle s'intéresse aussi aux plaies morales du cœur et de la conscience. Arracher les hommes à leurs vices, à leurs passions déréglées, leur enlever le fardeau de leurs fautes, leur rendre l'innocence qu'ils avaient perdue, les ramener dans le chemin du salut qu'ils avaient oublié : tel est un de ses principaux emplois. Le monde est d'une indulgence scandaleuse pour le péché, d'une sévérité impitoyable pour le pécheur. L'Évangile, au contraire, éternel ennemi du mal,

se montre d'une miséricorde infinie pour ses victimes. Jésus qui se déclare l'adversaire irréconciliable de la débauche, de la fornication, de l'adultère, accueille avec compassion l'enfant prodigue, la pécheresse de Samarie ou de Magdala. Il nous ordonne de secourir les pauvres, d'éclairer les ignorants, il nous ordonne aussi avec instance de travailler à la conversion des pécheurs. Pour nous encourager à cette œuvre il nous apprend qu'un pécheur, par sa pénitence, cause plus de joie au ciel que, par leur stabilité, quatre-vingt-dix-neuf justes. « Avec quelle joie, s'écrie saint Augustin, nous apprenons que le bon Pasteur, aux acclamations des anges, rapporte sur ses épaules la brebis égarée, et que la drachme est remise dans nos trésors... Les solennelles fêtes de votre maison nous arrachent des larmes, quand nous lisons de votre fils prodigue qu'il était mort et qu'il est ressuscité, qu'il était perdu et qu'il est retrouvé (1). »

Dieu attache donc le plus grand prix au retour de ceux qui s'étaient éloignés du bien. La charité se dévoue à ce ministère, et aucune vertu ne réussit mieux dans son accomplissement.

I

D'abord, en présence d'une âme coupable et entraînée par ses mauvais penchants, nous éprouvons,

(1) *Confessions*, II, III.

si nous avons la charité, un sentiment de fraternelle pitié et de sincère tristesse. Nous sommes moins portés à la condamner qu'à la plaindre. Rien de plus contraire à l'esprit de l'Évangile que l'esprit du Pharisaïsme. Celui-ci n'affecte pour les êtres tombés que du mépris. Il se plaît à exagérer la faute, à la dénoncer bruyamment, à en souligner les côtés plus répréhensibles avec une maligne âpreté. Voyez quelle indignation, quel zèle amer, les Pharisiens manifestent contre la femme adultère, et combien ils ont hâte de la lapider! Rappelez-vous la sévérité des jugements que Simon porte sur Madeleine! D'où vient aux Pharisiens cette attitude méchante et dédaigneuse? Elle vient de ce que ces hommes, n'aimant point leurs frères, demeurent étrangers aux inspirations de la miséricorde; ils se montrent sans compassion pour les pécheurs comme ils se montrent insensibles aux misères des veuves et des orphelins. Elle vient de ce qu'ils n'ont pas assez d'indulgence pour distinguer ce qu'il y a de volontaire et ce qu'il y a d'involontaire dans une chute. Elle vient de ce qu'ils se croient sans reproche et à l'abri de toute faute. Leur orgueil est le principe de leur dureté. On dirait que pour s'élever plus haut, ils voudraient faire tomber les autres plus bas. Ils y arrivent d'ailleurs, car leurs procédés humilient, découragent, désespèrent les coupables et les enfoncent dans le mal.

Mû par la charité, le chrétien se conduit tout

autrement. Il aime ses semblables et les voyant en proie à la plus grave de toutes les infirmités, il compatit avec émotion à leur infortune. Il sait que dans une faute il y a une part de responsabilité et une part de fatalité, que du côté où elle est voulue elle appelle le châtiment, mais que du côté où elle est involontaire elle mérite la miséricorde. Il connaît sa fragilité personnelle, il se rappelle ses propres erreurs, et s'il a toujours vécu saintement, il se souvient des dangers qu'il a courus, des jours où il sentait qu'un rien l'eût précipité dans les abîmes. Cet amour, cette intelligence, cette modestie le disposent à l'indulgence quand il s'agit des autres. Il s'efforce de les retirer du mal, de les réhabiliter et de les relever, mais il touche les plaies de la conscience avec une délicatesse où apparaît l'attendrissement d'un cœur dévoué.

Il faut d'abord que le pécheur reconnaisse sa culpabilité, qu'il l'avoue avec loyauté. C'est en faisant luire dans son âme la vérité qu'on obtiendra de lui ce premier hommage au bien, ce premier regard vers la conversion. Mais autant les traits de la vérité sont cruels quand on les lance brutalement, sans aucun égard pour le patient qui les reçoit, autant ils s'adoucissent, quand on les trempe dans l'amour. La charité nous apprend à soigner les âmes sans les blesser. Elle imite les exemples de celui qui l'a portée au suprême degré. C'est par une parabole, par une image, que le Sauveur signale aux coupa-

bles la vérité qu'ils ont offensée. Quand il les interpelle directement, il le fait d'ordinaire avec tant de bonté qu'on ne saurait être froissé. Voyez sa délicatesse dans la conversion de la Samaritaine qui, pourtant, montre, en sortant au milieu du jour, qu'elle a perdu toute retenue. Il commence par éveiller en elle l'idée de Dieu : « *Si scires donum Dei*, dit-il, si vous saviez le don de Dieu. » Puis, peu à peu, il fait pénétrer dans cette conscience de nouvelles clartés, dans ce cœur avili des aspirations pures et le désir de boire aux sources d'eaux vives qui jaillissent jusqu'à l'éternité.

Sans doute, parfois, il corrige avec force les âmes dures qu'il faut frapper comme le rocher pour en tirer une étincelle, il dénonce énergiquement l'hypocrisie, la fausseté, il tient à marquer qu'il ne deviendra pas le complice du mal et que nulle considération ne le lui fera tolérer. Mais ses reproches sont toujours proportionnés à la faute et au caractère de la personne qui l'a commise. Même quand il paraît sévère, sous cette apparence se cache une réelle miséricorde et une réelle indulgence. Seules les volontés délibérément obstinées résistent à cet apostolat où la passion du vrai et du bien n'exclue jamais l'amour des coupables, où l'on sent que la blessure ouverte par celui qui s'intéresse à nous sincèrement est moins redoutable que la flatterie de celui qui par méchanceté ou par jalousie médite notre perte. Quel contraste entre la conduite du

Maître et la conduite de ses apôtres! Celui-là se montre uniquement soucieux du bien des âmes. « Le Fils de l'homme, dit-il, n'est pas venu perdre les âmes, mais les sauver. » Ceux-ci, n'ayant qu'une charité à peine ébauchée, mêlent presque toujours un élément personnel à leur enthousiasme pour la justice. Cette différence se manifeste dans un trait de l'Évangile que vous connaissez tous. Pour ses fils une mère demande au Christ les premières places de son royaume. Jésus la réprimande par ces mots pleins de calme tristesse : « Vous ne savez pas ce que vous demandez », et il lui explique de qui dépendent ces places et à quel prix on les obtient. Les apôtres, eux, sont indignés, mais leur indignation tient plus à l'injure qu'ils ont ressentie qu'à l'insulte infligée à leur Maître (1). C'est par ces procédés que Jésus-Christ ramène les âmes à l'intelligence et au sentiment du devoir.

Quand les âmes ont rougi de leurs fautes et reconnu leurs erreurs, il faut les encourager et les affermir dans le bien. La charité nous donne l'intuition de ce qu'il convient de faire pour remporter ce succès. Celui qui rentre dans la voie droite a besoin d'être soutenu. Ses premiers pas chancellent, un rien le rejetterait dans l'abîme. Le harceler, le pousser indiscrètement, insister sur des crimes qu'il pleure, c'est l'exposer au désespoir et à la

(1) Cf. S. Mathieu, xx

rechute, c'est éteindre un flambeau qui venait de se rallumer timidement, mais enfin qui s'était rallumé. Ici encore le Christ est notre modèle. Vingt pages de l'Évangile nous le peignent répandant l'aumône de sa bonté sur tous ceux qui remontent péniblement le courant de leurs misères. Madeleine, tourmentée par le remords, est prosternée aux pieds du Maître, elle cache sa honte dans la poussière, elle efface son passé par des larmes. Elle tremble ; un mot maladroit, une remarque dédaigneuse suffiraient à la troubler, à la déconcerter, à la désespérer pour toujours. Le Maître se tait, il laisse la pécheresse répandre librement son repentir et ses parfums. Celle-ci se sent rassurée, réconfortée par ce silence si différent de la sentence qu'elle devine dans l'abstention du Pharisien. Quand elle se relève, elle a rompu avec son passé, elle a pris son essor vers Dieu, elle ne s'arrêtera plus dans son idéale ascension. Telle est la charité dans ses rapports avec les pécheurs. Sans excuser leurs fautes, elle répand sur leurs maux le baume de la compassion ; sans atténuer en rien la vérité, elle prend des précautions pour obtenir que d'eux-mêmes ils reconnaissent la gravité dangereuse de leur état. Tout en les corrigeant parfois avec énergie, elle n'oublie jamais de leur faire sentir la sincérité de l'intérêt qu'elle leur porte quand ils essayent de s'arracher à leurs misères. Elle les aide quand ils ont brisé avec leurs funestes habitudes, elle les soutient comme des convales-

cents, elle écarte de leur chemin les obstacles où ils pourraient trouver une occasion de rechute, elle les affermit dans le bien et par degrés elle les élève jusqu'à la sainteté. Peut-on offrir une plus riche aumône à ses semblables? Les sanctifier c'est leur rendre le plus précieux de tous les trésors, l'innocence; c'est les mettre en possession pour le temps et pour l'éternité du plus beau, du plus immortel de tous les royaumes, le royaume des cieux.

II.

Il n'est pas toujours permis à la charité d'agir directement sur les consciences coupables. Que de fois, hélas! si on les abordait immédiatement, on se heurterait à leur parti pris de persévérer dans le mal; au lieu de les ramener au devoir, on les en éloignerait davantage. Il faut donc s'abstenir et se taire, attendre une occasion favorable. La charité, alors, procède indirectement, en offrant au pécheur l'aumône des bons exemples, des services quotidiens, des prières fraternelles, dont la vertu finira par le toucher, le convaincre et le ramener.

Dans le Christianisme, nous sommes chaque jour les témoins des miracles de conversion opérés de cette façon par la charité. De pauvres femmes qui donneraient mille fois leur vie pour changer en saints des maris ou des fils livrés à toutes les folies de l'incrédulité ou de la débauche, pendant des années, se

contiennent et se condamnent à ne jamais parler d'une question religieuse ou morale, à ne jamais faire un reproche, ni même une allusion aux désordres qu'elles déplorent. Mais elles accomplissent leurs devoirs, elles se dévouent sans compter, elles prient sans se lasser pour les êtres qui leur sont si chers et qui les font tant souffrir.

Elles accomplissent scrupuleusement leur devoir et elles édifient. Elles édifient, c'est-à-dire que, par leur conduite, elles rappellent du matin au soir la loi du devoir à ceux qui l'ont oubliée ou même méprisée. Elles édifient, c'est-à-dire que, par leurs exemples, elles affirment constamment le droit imprescriptible de Dieu. Elles édifient, c'est-à-dire que, par leurs actes, elles font constamment l'apologie de la religion et de l'Évangile. Elles édifient, c'est-à-dire que, par leur fidélité, elles soulignent la laideur des vices. Elles édifient, c'est-à-dire que leur sainte vie est, au milieu des ténèbres et des passions désordonnées, une clarté bienfaisante. Si les mauvais exemples exercent sur nous une influence si fâcheuse en diminuant à nos yeux la gravité du mal, les bons exemples agissent d'une manière contraire. Ils éveillent dans les consciences la honte, le remords, le regret; ils sont, dans les ténèbres des âmes, la lumière qui empêche le sens moral de s'éteindre, le stimulant qui nous excite à imiter les saints. « *Luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona et glorificent Pa-*

trem vestrum qui in cœlis est. Faites briller votre lumière devant les hommes, dit Notre-Seigneur, — non point par vanité, mais par charité, — afin que, voyant l'excellence de vos œuvres, ils glorifient à leur tour le Père qui est dans les cieux. » Combien de retours sont dus au spectacle des saintes vies? Combien d'âmes perverties ont été peu à peu transfigurées par les exemples d'un père, d'une mère, d'une épouse. Divine contagion du bien qui se répand d'un cœur dans un autre!

La charité, pour toucher les pécheurs, ne se contente pas de leur donner de bons exemples, elle leur rend des services. C'est le propre de cette vertu de se dévouer à tous, il suffit qu'on ait besoin d'elle pour qu'aussitôt elle prête son assistance. Qu'ils soient justes ou non, elle veille avec attention sur les malheureux. Comment ceux-ci ne seraient-ils pas émus de la sollicitude dont ils sont l'objet pendant des années? Comment n'aimeraient-ils pas à la fin une Religion qui inspire cette sollicitude que rien n'épuise? S'ils sont infirmes, la charité les soigne ; s'ils sont pauvres, la charité les nourrit; s'ils sont seuls, la charité leur tient compagnie; s'ils sont inquiets, la charité les rassure; s'ils sont tristes, la charité les console. Aucun de leurs maux n'échappe à sa vigilance. Dans les actes de cette surnaturelle bienfaitrice, les êtres les plus endurcis sentent passer la bonté de Dieu et, fréquemment du moins, sous cette impression, ils se

rattachent au devoir. Un vieillard très honnête et très noble, mais incrédule, après avoir reçu pendant plus de cinquante ans les soins assidus de sa femme, allait mourir. Le prêtre lui demanda : « Croyez-vous à la divinité du Christ et de l'Evangile? — Je crois, répondit-il, à la Divinité de la Religion qui inspire depuis cinquante ans le dévouement de ma femme. » Il reçut tous les sacrements de l'Église en versant des larmes de joie, en promettant de rester fidèle, s'il recouvrait la santé, à ses engagements; il s'endormit, bercé par la charité, dans le baiser du Seigneur. Dernièrement, un religieux écrivait du front de nos armées : « En revenant du combat, je soigne les malades, je panse et je veille les blessés. Quand je les ai guéris, ils me demandent d'eux-mêmes les grâces de la Religion que je représente. »

N'est-ce pas ainsi que procédait Jésus pour gagner à sa doctrine et à l'amour de sa loi les foules égarées? Il guérissait toutes les langueurs. La multitude transportée de reconnaissance écoutait alors sa parole avec docilité, le suivait au désert, au bord des lacs, sur la montagne, et se montrait toute disposée à observer ses commandements.

C'est que le Christianisme, admirable dans son dogme, dans sa hiérarchie, dans son histoire, dans sa discipline, dans les moindres éléments dont il se compose, apparaît avec tous ses attraits et avec toute sa supériorité dans la charité; il n'est pas

étonnant que, sur le monde ignorant et blasé, il agisse par cette vertu avec tant d'efficacité.

Enfin, Messieurs, quand la Charité a offert aux pécheurs l'aumône de ses bons exemples, l'aumône de ses services, elle leur consacre l'aumône de ses prières. Pour qu'une âme passe du mal au bien, il faut que Dieu intervienne, que sa toute-puissance, se déployant, triomphe des résistances de la volonté obstinée. Dieu seul est assez grand pour changer à son gré les cœurs sans les contraindre. Sa grâce, voilà la force qui brise les résolutions les plus tenaces et qui transforme en saints les hommes les plus insensibles. Mais Dieu vient au secours de ceux qui unissent la prière aux œuvres de la sainteté et du dévouement. Il écoute avec une extrême attention les suppliques d'amis qui lui prouvent leur attachement par les actes généreux de leur vie. La prière, pénétrée par les traits d'une charité qui s'affirme de toutes les manières, exerce sur le cœur du Père céleste un empire presque souverain. Sainte Monique, en même temps qu'elle exhortait son fils à modifier sa conduite, en même temps qu'elle s'efforçait de l'attendrir par les manifestations de son dévouement maternel, répandait pour lui, devant Dieu, des prières baignées de larmes. Un évêque, la voyant impatiente et navrée, lui dit : « Laissez-le faire, contentez-vous de prier pour lui (1). » Elle pria, et sa prière obtint ce que

(1) *Confessions*, Liv. III, ch. XII.

n'avaient obtenu ni ses remontrances, ni son dévouement. « Dieu des miséricordes, s'écrie saint Augustin dans sa gratitude, pouviez-vous mépriser le cœur d'une veuve chaste et mortifiée, prodigue d'aumônes, honorant et servant vos saints, fidèle chaque jour à l'oblation de l'autel, venant assidûment matin et soir dans votre église, non pour nouer de frivoles entretiens ou des bavardages inutiles avec des femmes, mais pour écouter votre parole et vous faire entendre ses prières? Mon Dieu! ces larmes qui réclamaient de vous, non pas de l'or, de l'argent, ou quelque autre bien fragile et éphémère, mais le salut de son fils, les pouviez-vous mépriser (1)? » La victoire que remporta sainte Monique, Messieurs, vous la remporterez par des prières émanées de la Charité. Dieu mettra sa toute-puissance à votre disposition, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, et remuera les fibres des consciences dont vous désirez la conversion. Si aucun signe extérieur ne venait vous rassurer, si, jusqu'au dernier moment, les âmes qui vous sont chères paraissaient résister à l'attrait du bien et du devoir, je vous interdirais encore de douter. Entre Dieu et les âmes, il est des mystères de miséricorde qui nous échappent, leur consolante réalité ne dépend pas de notre constatation. La Providence réserve pour l'autre monde ses plus vives consolations. Dans la

(1) *Ibid.*. Liv. V, ch. IX.

patrie nous verrons se dissiper les ombres qui nous inquiétaient sur la terre et nous apprendrons que la fécondité des exemples, du dévouement, des prières vivifiées par la Charité, passe nos espérances.

Efforçons-nous donc, Messieurs, non seulement de secourir les pauvres, non seulement d'instruire les ignorants, mais encore d'arracher aux passions les pécheurs que l'enfer veut damner. Par la compassion, par des avertissements fraternels, par de prudentes corrections, par un généreux appui, par nos exemples, nos services et nos prières, essayons d'affranchir nos frères du plus grave de tous les maux : le péché. S'il est bon d'empêcher ceux qui ont faim, ceux qui ont soif, ceux qui sont nus, de mourir de misère et de froid, il est meilleur encore de réhabiliter les consciences avilies. Si Dieu récompense un verre d'eau donné en son nom, quelle gloire n'accordera-t-il pas à ceux qui auront offert aux âmes la coupe de la lumière et de la vertu? Quel accueil ne ménagera-t-il pas aux apôtres qui en les ramenant dans ses bras auront assuré le retour des enfants prodigues et des brebis égarées?

A l'imitation de leur Maître, Jésus-Christ, les saints accomplissaient toutes les œuvres de miséricorde. Pleins de sollicitude pour les détresses du corps, ils montraient plus de zèle encore pour le salut des âmes. Ils passaient au milieu de leur génération, prodiguant les aumônes adaptées au

besoin de chacun, ils étaient la Providence des infortunes physiques, intellectuelles, morales. Marchez sur leurs pas et vous aurez observé intégralement les préceptes de la miséricorde et de la charité. Ainsi soit-il.

QUATRIÈME INSTRUCTION

JEUDI SAINT

L'AUMONE DU PARDON

SOMMAIRE

La charité chrétienne nous oblige à offrir à nos frères l'aumône du pardon. Répugnance que nous éprouvons à pardonner Gravité que prennent à nos yeux les fautes des hommes quand elles nous atteignent personnellement. Nécessité pour nous de vaincre cet instinct de vengeance et de représailles.

Pourquoi sommes-nous tenus de pardonner? Jusqu'où s'étend ce devoir? p. 243-244.

I

1. *a*) Nous sommes tenus de pardonner. La loi naturelle, la loi écrite, la loi de grâce s'accordent pour nous imposer ce précepte Erreur des Pharisiens qui permettaient de haïr et de se venger. Jésus-Christ rendait sa force à un commandement antique quand il rappelait la loi du pardon, car la religion perdrait toute sa valeur si elle ne nous élevait pas au-dessus de la nature, au-dessus des publicains et des Gentils, p. 244-245.

b) D'où vient la difficulté de pardonner? Comment il est plus aisé de pardonner quand on regarde du côté de Dieu. C'est par égard pour Jacob que Joseph pardonne à ses frères, c'est par égard pour Dieu que nous pardonnons à nos ennemis, p. 245-246

2. Raisons que nous avons de pardonner :

a) L'intérêt de notre joie personnelle, de notre paix intérieure demande que nous pardonnions. Souffrances et troubles qu'apporte avec lui le démon de la vengeance. Satisfaction, tranquillité que l'on trouve dans la pratique du pardon, p. 247.

b) L'ordre social réclame que les hommes se pardonnent mutuellement La vie commune d'où le pardon serait exclu deviendrait intolérable, car elle ne serait plus qu'un échange de coups, qu'une série de représailles et de vengeances, p. 248.

c) Nous sommes enfin tenus de pardonner parce que Dieu attache son pardon, qui nous est indispensable, à notre propre

pardon. Affirmation de cette doctrine dans l'Évangile. La parabole du débiteur insolvable. Justification de cette doctrine. Les principes d'honneur, de fierté, de justice qui nous permettraient ou nous imposeraient de nous venger se retourneraient contre nous, car Dieu aurait encore plus que nous le droit et le devoir de les invoquer, p. 248-251.

II

Portée de cette obligation :

1. *a*) Cette obligation porte sur toutes les injures qui nous sont infligées, quel qu'en soit le caractère. Il nous est défendu de faire des exceptions, de suivre notre humeur et nos préjugés pour mettre des bornes à notre pardon. Explication de ce principe. Pardonner quels que soient la gravité, le nombre des fautes dont nous avons été la victime, p. 251-253.

b) Agir ainsi n'est point sacrifier la justice, ni encourager le vice. La justice et la miséricorde se concilient en Dieu, elles doivent se concilier en nous. Dieu en veut au crime et il le punit, voilà la justice; il ménage le criminel, voilà la miséricorde. De même en nous, la justice nous autorise à exiger toutes les réparations convenables, la miséricorde nous interdit de poursuivre le coupable; la justice veut que nous haïssions le péché, et, la miséricorde que nous aimions le pécheur, p. 253-254.

2. La loi évangélique nous oblige à pardonner de cœur et totalement. Insuffisance du pardon qui n'est pas intérieur. Insuffisance du pardon intérieur qui ne s'affirme pas extérieurement. Insuffisance du pardon négatif, p. 254-255.

Grandeur morale du pardon. Bénéfices que retire de cet acte généreux celui qui l'exerce, p. 255-256.

QUATRIÈME INSTRUCTION

JEUDI SAINT

L'AUMONE DU PARDON

« *Dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.*

Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. »

Saint Mathieu, vi, 12.

Messieurs,

La charité chrétienne nous oblige à offrir à nos ennemis l'aumône du pardon. « Je l'avoue, dit Bourdaloue, le pardon des injures est difficile, et il n'y a rien dans le cœur de l'homme qui n'y répugne; c'est ce que le Christianisme a de plus sublime, de plus héroïque, de plus parfait. Pardonner sincèrement et de bonne foi, pardonner pleinement et sans réserve, voilà, à en juger par les sentiments naturels, la plus rude épreuve de la charité, et l'un

des plus grands efforts de la religion (1). » Quand les fautes des hommes n'atteignent que Dieu, quand elles n'atteignent que nos voisins, la compassion, l'indulgence, la miséricorde nous sont faciles, mais quand elles nous blessent dans nos intérêts, dans notre honneur, dans notre légitime susceptibilité, immédiatement, à nos yeux, leur gravité augmente. Il nous semble qu'en s'adressant à nous, l'injure appelle toutes les représailles et toutes les vengeances. Aussi les chrétiens sont rares qui savent dominer cette impression de révolte, de rancune et pardonner avec sincérité. Il le faut pourtant, Messieurs, si nous voulons être les vrais disciples de Jésus-Christ. Aucun doute n'est possible, notre charité serait vaine si elle ne s'élevait à cette hauteur. Pourquoi devons-nous pardonner? Jusqu'où porte ce devoir? Je vais vous l'expliquer.

I

Nous sommes tenus de pardonner à ceux qui nous ont outragés ou offensés. Ce précepte est aussi ancien que la vraie Religion; la loi naturelle, la loi écrite, la loi de grâce s'accordent pour l'imposer à la conscience. Ce n'est pas Dieu qui disait aux Juifs : « Vous aimerez votre prochain et vous haïrez vos ennemis », c'était le pharisien, falsificateur

(1) Sermon sur le pardon des injures.

attitré de la Révélation. Lorsque Jésus-Christ demandait à ses disciples de pardonner, il n'était pas un novateur ; il rendait toute son autorité à un commandement que la corruption avait obscurci dans l'esprit des hommes et comme effacé de leur mémoire ; quand il disait dans son sermon sur la montagne : « Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent, afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux ; car il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et descendre sa pluie sur les justes et sur les injustes (1) », il rappelait un article de la législation surnaturelle. Le propre de la Religion chrétienne est de nous élever au-dessus de nos instincts, elle perd toute sa valeur si elle n'obtient pas de nous plus de résultats que la nature. Or, aimer ceux qui nous aiment, saluer nos frères, c'est rester dans l'ordre que les publicains et les païens ont toujours respecté. Il faut monter plus haut pour être digne de notre Christ et de notre Dieu, il faut observer les prescriptions de notre saint Évangile. Le pardon des injures fait partie de ces prescriptions.

Ce commandement vous paraîtra peut-être dur, et je concède que pardonner c'est, pour ainsi dire, abandonner aux autres une part de notre être et de

(1) S. Matthieu, v, 44-45

notre vie. Ce sacrifice nous coûte d'autant plus que souvent ceux qui nous ont blessés, qui nous ont nui, refusent de reconnaître leurs torts et de les réparer, qu'ils se montrent d'autant plus acharnés contre nous que nous sommes plus indulgents à leur égard, qu'ils craignent plus les traits de nos vengeances qu'ils ne sont touchés de notre bonté. Je l'avoue, si nous regardons uniquement du côté des hommes, nous aurions fréquemment le droit de les juger indignes de notre pardon, de les traiter avec une dureté qui répondrait à la leur. Mais c'est du côté de Dieu qu'il faut lever les yeux, c'est Dieu qui nous demande, par amour pour lui, de renoncer à nos rancunes. Joseph eût renvoyé avec dégoût les frères qui l'avaient criminellement vendu, s'il n'avait considéré que leurs personnes. Mais ses frères invoquèrent le nom vénéré de Jacob. « Avant de mourir, votre père et le nôtre, dirent-ils, nous a chargés de vous adresser une prière. Voici ses propres paroles : « Je vous conjure d'oublier le « crime de vos frères, et la méchanceté dont ils se « sont rendus coupables envers vous. » En entendant prononcer le nom du Patriarche si tendrement aimé, Joseph s'émut, ses larmes coulèrent ; bien loin d'accabler les messagers, il les rassura et les prit sous sa protection (1). Pourrions-nous refuser au Père céleste ce que Joseph accordait avec tant

(1) *Genèse*, L, 16-21

d'empressement à Jacob? D'ailleurs, ne croyez pas que cette loi du pardon soit une loi arbitraire. Elle est dictée par une sagesse qui se souvient des intérêts de ceux qu'elle enchaîne.

Elle travaille pour eux et elle s'appuie sur des motifs de premier ordre.

D'abord elle remplit leur cœur d'une joie sereine et d'une paix secrète qui compensent largement leur sacrifice. L'âme, tourmentée par le démon de la rancune et de la vengeance, est en proie à des souffrances et à des troubles qui la torturent. Elle vit dans une perpétuelle tempête, elle ne connaît point de repos L'esprit de cruauté qui la possède la martyrise avant de frapper et de déchirer l'objet de son ressentiment. Quand elle voit ses ennemis humiliés, abattus, elle goûte une volupté vive; mais cette volupté a quelque chose d'amer, quelque chose de désordonné, quelque chose d'âpre et de violent qui inquiète une conscience noble plus qu'elle ne l'apaise. Au contraire l'âme qui pardonne vit dans une atmosphère de tranquillité inaltérable; elle puise dans son sacrifice une douceur, un contentement d'elle-même que rien n'altère, elle échappe au tumulte, aux alternatives de colère et d'affaissement qui étaient pour elle un supplice, elle plane dans les hauteurs, et ce n'est pas sans une satisfaction profonde qu'elle contemple au-dessous d'elle-même les intrigues et les agitations auxquelles la ravie sa charité.

La loi du pardon n'agit pas avec moins de puissance dans l'ordre social. Que deviendrions-nous dans un monde où l'on prendrait, pour règle de conduite, le fameux principe : œil pour œil et dent pour dent? Ce serait la guerre perpétuelle entre les individus, entre les familles, entre les classes. Nous sommes offensés, mais nous offensons aussi les autres. S'il nous est permis de rendre le mal pour le mal, ce droit appartient aussi aux autres. Pourquoi exigerions-nous qu'ils fussent plus parfaits que nous? Nous leur demandons raison d'un mot malveillant, d'un procédé injuste ou nuisible ; comment leur défendrions-nous d'user vis-à-vis de nous des mêmes rigueurs? Mais alors la vie commune deviendrait impossible, elle serait, du matin au soir, un échange de coups, une série de représailles qui la rendraient intolérable. De sorte que pratiquement, pour que la terre ne soit pas un champ de bataille où chacun de nous serait à chaque instant blessé, outragé, frappé, il faut bien se rallier à la doctrine évangélique du pardon, et plus nous l'accepterons dans son intégrité, plus nous assurerons en nous et autour de nous le règne de la paix.

Un autre motif, un motif inébranlable, vous convaincra mieux encore de la nécessité où nous sommes de pardonner. C'est que Dieu dont le pardon nous est indispensable l'attache à celui que nous accordons à nos frères. Le Christ veut que nous

adressions à son Père la prière dominicale, prière chrétienne par excellence qui contient toutes les autres. Or, dans cette prière je trouve cette demande : « Remettez-nous nos offenses comme nous remettons les leurs à ceux qui nous ont offensés. » Puis le Sauveur ajoute : « Si vous pardonnez aux hommes, Dieu vous pardonnera ; si vous ne pardonnez pas aux autres, Dieu ne vous pardonnera pas (1). » Le Maître affirme sa loi sur un ton plus net, et je dirai plus tranchant, dans cette parabole que vous connaissez tous : « Le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut régler ses comptes avec ses serviteurs. Le règlement des comptes étant commencé, on lui amena un homme qui lui devait dix mille talents. Comme il n'avait pas de quoi payer, le maître ordonna qu'on le vendît, lui, sa femme et ses enfants et tout ce qu'il avait, pour acquitter sa dette. Le serviteur, se jetant à ses pieds, le conjurait en lui disant : « Aie patience envers moi et je te paierai tout. » Touché de compassion, le maître de ce serviteur le laissa aller et lui remit sa dette. Le serviteur à peine sorti rencontra un de ses compagnons qui lui devait cent deniers. Le saisissant à la gorge, il l'étouffait en disant : « Paye ce que tu dois. » Son compagnon, se jetant à ses pieds, le conjurait en disant : « Aie patience envers moi et je te payerai tout. » Mais lui, sans vouloir l'entendre,

(1) S. Mathieu, vi, 12, 14.

s'en alla et le fit mettre en prison jusqu'à ce qu'il payât sa dette. Ce que voyant, les autres serviteurs furent tout contristés, et ils vinrent raconter à leur maître ce qui s'était passé. Alors le maître l'appela et lui dit : « Serviteur méchant, je t'avais remis toute ta dette, parce que tu m'en avais supplié. Ne devais-tu pas avoir pitié de ton compagnon comme j'ai eu pitié de toi ? » Et son maître irrité le livra aux exécuteurs jusqu'à ce qu'il eût payé toute sa dette. Ainsi vous traitera mon Père céleste, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur (1). »

Toutes les raisons que nous invoquerons contre les autres, Dieu les retournera contre nous. C'est bien naturel, c'est facile à comprendre, car si l'honneur, si la justice, si la fierté nous obligent à tirer vengeance d'une injure, le même honneur, la même justice, la même fierté imposeront à Dieu de montrer vis-à-vis de nous les mêmes exigences. Si nous avons le droit de réclamer jusqu'au bout les cent deniers qui nous sont dus, Dieu n'aura-t-il pas le droit de réclamer jusqu'au bout les dix mille talents que nous lui devons. En Dieu l'honneur, la justice, la fierté, le droit sont-ils d'un caractère moins sacré qu'en nous ? C'est nous qui dicterons sa conduite à Dieu, et nous serons traités par lui comme nous aurons traité les autres. Mais le par-

(1) S. Mathieu, xviii, 23, 35.

don de Dieu nous est nécessaire; sans lui impossible d'entrer dans le royaume des cieux, ou même dans les chemins qui y mènent. C'est pourquoi nous sommes tenus de pardonner aux autres pour recevoir nous-mêmes le pardon.

II

Jusqu'où porte cette obligation? Elle porte sur toutes les injures qui nous sont infligées, sur toutes sans exception. Il est des torts que nous oublions aisément. Une parole violente échappée dans un mouvement de colère laisse celui-ci sans rancune, mais que l'on touche à sa bourse, il est impitoyable. Celui-là se montre indulgent pour un larcin, mais il tient rigueur jusqu'à la mort d'une atteinte à sa réputation. L'un n'a point de peine à fermer les yeux sur les fautes dont son parti se rend coupable à son endroit, mais il poursuit avec acharnement quiconque l'a offensé, n'appartenant point à sa cabale. L'autre, par contre, excuse tout en ses amis, rien en ses ennemis. Un troisième se plaît à dissimuler les désordres des grands et à souligner ceux des petits, pendant qu'un quatrième déclame continuellement contre les abus des riches et absout tous les excès des pauvres. En réalité, pour mettre des bornes à notre pardon, nous suivons notre humeur, nos préjugés de caste, au lieu

de nous soumettre aux prescriptions de la miséricorde.

La miséricorde enveloppe dans son pardon toutes les injures, toutes les offenses dont nous souffrons, quels qu'en soient le caractère ou la gravité, quel qu'en soit le nombre, quels qu'en soient les auteurs.

Elle ne nous permet pas de dire : je veux bien ne plus penser à une injustice, mais je me vengerai d'une calomnie et d'une trahison; je veux bien oublier les attentats commis contre ma fortune, mais je me souviendrai éternellement des attentats commis contre mon honneur; je veux bien supporter les écarts dus à l'ignorance ou à la faiblesse, je ne supporterai pas les iniquités dues à la malice. Elle veut que nous pardonnions et les légers froissements de chaque jour, et les actes qui nous blessent à l'endroit le plus sensible et le plus profond de nous-mêmes. Elle ne nous permet pas de dire : Je patienterai cinq fois, dix fois, je n'irai pas plus loin. Elle exige que nous pardonnions cent fois, mille fois, dix mille fois. Vous connaissez la question que Pierre posait un jour au Sauveur. Pierre dit au Maître : « Seigneur, si mon frère pèche contre moi, combien de fois lui pardonnerai-je? Sera-ce jusqu'à sept fois? » Jésus répondit : « Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois (1) »,

(1) S. Mathieu, xviii, 21.

ce qui signifie toujours. Elle ne nous permet pas de dire : « J'userai de miséricorde envers celui-ci qui est de ma famille, qui est de mon rang, mais pour les autres, je m'en rapporterai uniquement à la justice. Je considère que je ne leur dois rien autre chose. » Elle veut que nous traitions tous nos frères non seulement avec justice, mais, encore avec charité. Nous n'avons point la liberté d'exclure qui que ce soit de cette charité, ni des bienfaits qu'elle entraîne. Parmi ces bienfaits, il faut compter le pardon.

Se conduire ainsi, n'est-ce pas sacrifier la justice, et, en la sacrifiant, encourager les passions et les vices les plus détestables? Nullement, Messieurs, Dieu est infiniment juste et infiniment miséricordieux. En lui ces deux vertus, la justice et la miséricorde, s'accordent, se combinent et se tempèrent harmonieusement. Il en veut au crime et non à son auteur, il punit le premier par la justice, il épargne le second par la miséricorde : tel le chirurgien qui d'une main résolue tranche dans la chair infectée et de l'autre soutient son malade par un cordial. Sans justice, la miséricorde serait un excès d'indulgence ; sans miséricorde, la justice serait un excès de sévérité. Pardonner, ce n'est pas laisser le mal impuni, c'est ménager la personne ; ce n'est pas renoncer à toute réparation, c'est bannir de cette réparation les rancunes contre le coupable; ce n'est pas sacrifier le droit, c'est le rétablir sans accabler celui qui

St. Albert's College Library

l'a violé; en un mot c'est haïr le péché tout en aimant le pécheur, si indigne que celui-ci se soit montré.

La loi évangélique nous oblige à pardonner du fond du cœur et totalement. S'abstenir extérieurement de toute parole, de toute injure, de toute représaille qui ressembleraient à une vengeance, ce n'est pas assez. Le vrai pardon suppose au-dedans une disposition affectueuse pour les personnes qui nous ont offensés, un sentiment incompatible avec l'aigreur, avec l'amertume, avec l'animosité qui secrètement s'exprime par des retours volontaires de haine, de rancune et d'irritation. Je comprends que, malgré nous, le souvenir des outrages subis nous trouble encore, mais il appartient à la volonté de faire appel à la miséricorde, à la charité pour calmer ces tempêtes cachées, et de rendre sincère le pardon que nous avons accordé. Ce pardon doit s'affirmer au dehors. Je ne crois pas au pardon qui n'est pas intérieur, mais je ne crois pas à la vérité du pardon intérieur qui n'est pas prêt à se manifester à l'extérieur par des actes et par des œuvres. « La manière de pardonner qu'on introduit dans le monde, dit Bossuet, est une dérision manifeste de l'Évangile: amis, pourvu qu'on ne se voie pas; on ne veut pas revenir des premiers ombrages (1). » Que de fois n'avons-nous pas en-

(1) Sermon à Saint-Germain pour le Vendredi saint.

tendu dire des mots comme celui-ci : « Je lui pardonne, mais qu'on ne me parle plus jamais de lui, qu'on ne prononce plus son nom en ma présence, qu'on n'essaie pas de me le faire rencontrer, ni de m'attendrir sur son sort ; je lui pardonne, mais je ne veux plus le connaître. Qu'il vive, qu'il meure, qu'il soit heureux ou malheureux, cela m'est indifférent, ne me demandez pas davantage. » Ne voyez-vous pas, Messieurs, qu'une pareille façon de pardonner est purement négative et, par suite, insuffisante? Ne voyez-vous pas qu'elle est inconciliable avec la charité, vertu positive qui veut et qui fait du bien à tous ceux qu'elle atteint? Ne savez-vous pas que pardonner, c'est, comme l'enseigne encore Bossuet, « tâcher de rétablir la confiance perdue, rappeler le cœur aliéné, et rallumer la charité éteinte par des bienfaits effectifs : *Benefacite* (1). » Il n'est pas question de préférer ceux qui vous aiment à ceux qui vous haïssent, ni ceux qui vous ont nui à ceux qui vous ont servi, il est question de ne refuser à personne, pas même à vos pires ennemis, un refuge dans vos cœurs chrétiens. Ainsi parle l'Évangile, telles sont les qualités qu'il exige dans votre pardon.

Oh ! Messieurs, ne rabaissons pas la morale surnaturelle, craignons de la ramener à la mesure de

(1) *Ibid.*

nos esprits et de nos passions. Pardonner, triompher de toutes nos répugnances instinctives pour faire du bien à ceux qui ne nous ont fait que du mal, sauver ceux qui ont voulu nous perdre, quoi de plus grand, quoi de plus divin? Ne craignons pas de nous engager dans ces voies lumineuses de la miséricorde. Non seulement en pardonnant sans réticence nous acquerrons des droits à la miséricorde éternelle dont nous avons tant besoin, non seulement en remettant à nos frères cent deniers nous verrons le Maître nous remettre dix mille talents, mais nous goûterons en ce monde la joie exquise, la paix réservée aux âmes généreuses qui savent s'élever au-dessus de tous les sentiments médiocres, au-dessus de tous les préjugés d'un monde sans noblesse, pour conformer leur vie aux enseignements et aux exemples de Celui qui a poussé à l'extrême la sainte vertu de charité, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

CINQUIÈME INSTRUCTION

VENDREDI SAINT

LE PARDON AU CALVAIRE : PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST

SOMMAIRE

C'est au Calvaire que se lève le soleil de la miséricorde, au Calvaire que le Christ répand à pleines mains le pardon. Circonstances émouvantes dans lesquelles Jésus offre son pardon. A qui l'offre-t-il? A quelle heure l'offre-t-il? Que vaut ce pardon? p. 263-264.

I

1. *a*) Jésus offre son pardon à saint Jean et aux apôtres qui l'ont abandonné, à saint Pierre qui l'a renié, à la multitude qui pèche par faiblesse, non par malice, p. 264-265.

b) Son pardon s'étend plus loin. Ce qu'étaient les Pharisiens et leurs complices. Leurs procédés abominables vis-à-vis de Jésus. Leur dureté, leur cruauté, leur acharnement. Paroles sévères que leur avait adressées Jésus pendant son ministère. Jésus pardonne à ces personnages indignes. En demandant pour eux le pardon, Jésus les excuse. *Ils ne savent pas ce qu'ils font.* Difficulté d'accepter la raison invoquée par Jésus. Elle est juste cependant, car l'homme, si conscient qu'il soit, ne sait jamais totalement ce qu'il fait, p. 265-268.

2. *a*) Le pardon de Jésus est d'autant plus admirable que lui-même est innocent. Son exemple nous oblige deux fois à pardonner, et il nous console, car s'il pardonne si largement à des hommes foncièrement pervertis, sa bonté accueillera avec empressement ceux qui succombent par infirmité, p. 268-269.

b) La générosité de Jésus est d'autant plus admirable que ses ennemis repousseront les avances de sa miséricorde. L'orgueil n'accepte point le pardon, car ce serait se condamner lui-même. Attitude ironique des Pharisiens pendant la prière de Jésus. Jésus n'en continue pas moins de prier pour eux pour nous apprendre d'abord que notre bonté doit l'emporter sur la méchanceté de nos ennemis, ensuite que si sa miséricorde se propose à ceux qui la refusent avec mépris, à plus forte raison se répandra-t-elle sur ceux qui l'implorent avec humilité, p. 270-271.

II

A quelle heure Jésus-Christ offre-t-il son pardon ?

A l'heure même où il est mortellement offensé.

a) Difficulté que nous avons de pardonner immédiatement, de ne pas répondre aux coups par des coups, aux injures par des injures, de réprimer le premier mouvement qui nous porte à la vengeance, p. 271-272.

b) Jésus, maître absolu de son âme, traite avec bonté Judas au moment où Judas le trahit, et saint Pierre au moment où saint Pierre achève de le renier. Au Calvaire, le spectacle est encore plus étonnant. C'est au moment où ses ennemis le torturent de toutes façons, au moment où leurs traits le frappent de tout près qu'il sollicite la miséricorde de son Père, p. 272-273.

c) Plus on s'acharne contre lui et plus il s'interdit toute rancune, toute colère, toute menace. Le torrent de la haine est moins large et moins profond que le fleuve du pardon. Inoubliable leçon où Jésus nous apprend à ne pas laisser une minute l'esprit de vengeance envahir notre âme, p. 273-274.

III

Que vaut le pardon de Jésus ?

1. C'est un pardon *total*. Jésus ne mêle aucun reproche, ni aucune récrimination, à la manifestation de sa pitié. Jamais il ne fera une allusion aux fautes de Madeleine, de Pierre, du bon larron, p. 275-276.

2. C'est un pardon *total*, car Jésus ne se contente pas de proposer aux coupables la rémission de leurs fautes, *il prie et il expie pour eux*, p. 276-277.

3. C'est un pardon *total*, car Jésus-Christ rend à ceux qui l'ont offensé leurs privilèges, et il les comble de ses dons. Il confirme les apôtres dans leur vocation, Pierre dans sa dignité de chef de l'Église. Il accorde à Madeleine toutes les grâces, il traite le bon larron comme un compagnon, comme un ami, comme un frère et le garde pour toujours dans son intimité, p. 277-278.

4. C'est un pardon total, car c'est le *pardon de Dieu*. Le pardon des hommes sans celui de Dieu est stérile, le pardon

de Dieu nous suffit. Raisons de cette doctrine. Mais le Père ratifie le pardon de Jésus. A quelle profondeur cet insigne pardon nous régénère et efface les traces des pires souillures. Fière entrée de Madeleine et du bon larron au ciel, p. 278-279.

Nos fautes pèsent lourdement sur nos consciences. Le Christ a confié au prêtre le soin de nous délivrer, ne soyons ni parmi ceux qui désespèrent, ni parmi ceux qui détournent la tête et qui ricanent pour échapper à la bénédiction, mais parmi ceux qui pleurent et qui implorent la miséricorde.

Nous devons pardonner, ce devoir nous coûte. Au Calvaire nous trouvons un modèle, nous y trouverons aussi la force dont nous avons besoin pour pardonner totalement aux autres, p. 279-280.

CINQUIÈME INSTRUCTION

VENDREDI SAINT

LE PARDON AU CALVAIRE : PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST

« *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt.*

Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

SAINT LUC, XXIII, 34.

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),

MESSIEURS,

Je vous ai parlé hier du pardon des injures et de l'extension que comporte cet acte essentiel à la miséricorde chrétienne. Mais c'est au Calvaire que le soleil de la miséricorde se lève sur le monde et

(1) S. Ém. le cardinal AMETTE, archevêque de Paris.

brille de tout son éclat, c'est au Calvaire que Jésus répand à pleines mains le pardon, c'est au Calvaire que le Christ confond tous les prétextes invoqués par l'homme pour garder le droit de se venger.

La croix venait de se dresser déjà toute sanglante et chargée de son divin fardeau. Pendant que les bourreaux se partageaient les vêtements du condamné et tiraient au sort sa robe sans couture, on entendit, pleine d'émotion et de douceur, une voix qui disait : « *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt.* Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » C'était la voix du Martyr... En prononçant ces paroles, Jésus étendait son regard de Madeleine, de saint Jean, à l'immense foule qui blasphémait au pied du gibet, et ses yeux semblaient vouloir franchir les horizons du présent pour chercher dans le passé, dans l'avenir, les générations et les envelopper de son ineffable compassion. Quel spectacle !

A qui donc le Christ offrait-il le pardon qu'il réclamait de son Père ? A quelle heure l'offrait-il ? Que valait son pardon ?

I

A qui Jésus offrait son pardon ? Certainement à saint Jean et aux apôtres qui l'avaient abandonné, certainement à saint Pierre qui avait rougi de lui,

certainement à la masse qui se laisse entraîner par les sens et qui pèche par distraction, par lâcheté, par faiblesse, non par méchanceté, qui pèche volontairement et qui voudrait ne pas pécher, qui se promet sincèrement de ne pas succomber et qui succombe l'instant d'après, qui jure, le soir, de préférer la mort au mal, et qui, avant l'aurore, désarmée par un mot, par un geste, par le soupçon d'une servante ou d'un valet, oublie son serment. Ah ! oui, sans doute, le Christ propose le pardon à l'immense portion du troupeau humain qui se laisse aller, moitié voulant et moitié ne voulant pas, regrettant d'offenser la conscience et n'ayant pas le courage de suivre ses ordres, confessant ses torts et pourtant y retombant sans cesse.

Mais le pardon du Christ s'étend plus loin. Il est sur cette terre des êtres foncièrement pervertis, des êtres dont la dureté, dont le cynisme dépassent toute mesure, des êtres qui se plaisent dans l'injustice, dans l'hypocrisie et dans la cruauté, qui semblent avoir brisé avec tout sentiment d'honneur et de loyauté.

Le Christ a rencontré ces hommes qui, durant tout le cours de sa vie publique, l'ont poursuivi de leur haine. Pontifes dégénérés, sadducéens sceptiques et jouisseurs, pharisiens fanatiques, scribes cauteleux et retors, hérodiens insolents et serviles, ont uni leurs efforts pour l'épier, le surprendre, le confondre, ils ont momentanément renoncé à leurs

rivalités dans le dessein avoué, prémédité, de l'accabler, d'ameuter contre lui le peuple en dénaturant sa parole et ses actes, en le représentant comme un ennemi de l'ordre public, comme un agitateur dangereux qui exposait Israël aux vengeances des Romains. Ils n'étaient inspirés ni par l'amour de la vérité, ni par l'amour de la justice, ni par le patriotisme, ni par le zèle de la Religion, mais par leur orgueil exorbitant, par leur ambition effrénée, par leur cupidité insatiable, par leur infernale jalousie. En ces êtres durs et avilis aucune lueur de bonté, aucune vibration du cœur. Ils dépouillaient sans scrupule les veuves et les orphelins, ils écrasaient sous le poids de leurs prescriptions sans nombre la multitude docile, et ils s'affranchissaient eux-mêmes des lois essentielles de la Religion. Non contents d'arrêter Jésus comme un voleur, de le juger en quelques heures et en méprisant toutes les formes du droit, de le condamner au plus atroce des supplices, ils l'avaient livré aux brutales fantaisies des valets et des soldats. Rien ne les avait attendris, ni le spectacle de la flagellation, ni le portement de la croix, ni le crucifiement. Ils ne désarmaient pas ; plus leur victime apparaissait humiliée, épuisée, pantelante, plus ils montraient contre elle d'acharnement, plus ils s'efforçaient d'ajouter à sa douleur. Race maudite s'il en fut jamais, race que nous voyons reparaître à tous les moments de l'histoire, race à laquelle, si

nous écoutions le cri de la nature, nous jetterions cet anathème : « Pour vous, misérables, point de miséricorde, point de pardon. » Jésus qui lisait dans ces âmes ténébreuses, qui connaissait leurs résolutions sanguinaires, avait dit : « Les publicains et les courtisanes entreront avant vous dans le royaume des cieux (1). » Il leur avait dit, par son Précurseur : « Race de vipères, comment échapperez-vous à la fureur vengeresse de l'Éternel (2)? » Il avait dit à Capharnaüm gâtée par eux : « Au jour du jugement, il y aura moins de rigueur pour Sodome que pour toi (3). »

Eh bien! Messieurs, quand on lit l'Évangile de la Passion, la première impression que l'on éprouve, c'est qu'en prononçant ces paroles : « Pardonnez-leur », Jésus désigne spécialement les personnages abominables qui, complices d'Anne et de Caïphe, ont le plus offensé la justice et la vérité.

Pour appuyer sa prière et pour lui donner plus de force, Jésus invoque une raison : « Père, dit-il, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » O Maître, j'ai envie de vous contredire! Ils ne savent ce qu'ils font! Qui donc le saura? Comment, ils se vantent d'avoir analysé chaque mot des Prophètes qui ont dessiné d'avance les traits du Messie, déterminé le lieu de sa naissance, l'heure de

(1) S. Mathieu, xxi, 31
(2) *Ibid.*, iii, 27.
(3) *Ibid.*, xi, 24.

sa venue et peint son action! Comment vous êtes apparu au jour et dans la cité où l'on vous attendait! Comment vous avez, sous leurs yeux et en leur présence, agi et parlé avec une telle puissance et une telle autorité que le peuple borné a reconnu en vous le Fils de David et le Rédempteur promis! Et, des docteurs d'Israël qui vous poursuivent comme un criminel, vous dites : « Ils ne savent pas ce qu'ils font. » Pourtant, je confesse que la vérité est en vous, comme toujours.

Le Christ, en effet, nous a indiqué, avec sa profonde intelligence des choses, la suprême raison qui nous facilite le pardon. Si instruits, si conscients qu'ils soient, les ennemis du Sauveur ne savent pas ce qu'ils font, car jamais l'homme ne sait totalement ce qu'il fait. Quand il fait bien, sa bonne action a un retentissement qu'il ne peut calculer jusqu'au bout; quand il fait mal, son crime dépasse ses prévisions. Il n'a ni la connaissance parfaite du bien, ni la connaissance parfaite du mal; c'est pourquoi il ne mérite qu'à moitié le prix de ses bonnes œuvres, c'est pourquoi il ne mérite qu'à moitié le châtiment dû à ses fautes; c'est pourquoi Dieu, par magnificence, nous récompense au delà de nos actes, et, par miséricorde, nous punit moins que nous ne devrions l'être, si l'on ne considérait que matériellement notre apparente culpabilité.

Jésus-Christ propose donc le pardon aux plus criminels des hommes. Son exemple a d'autant plus

de portée que le Maître étant l'innocence même, que sa vie étant sans ombre et sans tache, il n'a pas besoin de pardon. Il n'en est pas ainsi de nous : nous ne sommes pas sans reproche, nous n'avons guère le droit de jeter aux autres la première pierre. La conduite de Jésus, règle de la nôtre, nous oblige donc deux fois à pardonner les injures les plus graves et les plus imméritées. En même temps cet exemple nous apporte une immense consolation et doit nous inspirer une confiance sans bornes, car si le Fils de Dieu se montre si prévenant, si miséricordieux vis-à-vis des coupables les plus endurcis, les plus inexcusables, quelle indulgence ne manifestera-t-il pas à ceux qui sont tombés par faiblesse et non par malice? A genoux devant son crucifix, le chantre du moyen âge disait :

Qui Mariam absolvisti,
Et latronem exaudisti,
Mihi quoque spem dedisti.

« En absolvant Marie, en exauçant le bon larron, tu m'as fait espérer que moi aussi j'obtiendrais le pardon de mes fautes. » Il eût pu dire davantage et ajouter : « En proposant leur grâce aux pharisiens et aux sadducéens, à Caïphe, à Pilate, à Hérode, tu m'as autorisé à espérer fermement de ta bonté le pardon des péchés que j'ai commis, non pour t'outrager, non pour te blasphémer, mais par folie et par entraînement. »

Non seulement Jésus-Christ offre son pardon à des hommes radicalement pervertis et foncièrement méchants, mais à des hommes qui repousseront les avances de sa miséricorde. Accepter le pardon, c'est reconnaître qu'on s'est trompé, qu'on a mal fait. L'orgueil ne se condamnera jamais à cet aveu humiliant. Aujourd'hui, au moment où les choses et les événements contraignent toute conscience droite à rentrer en elle-même, à s'examiner, à s'accuser, voyez combien ceux sur qui pèsent les plus lourdes responsabilités se révoltent contre l'idée d'expiation. Ils n'ont pas besoin de pardon, parce qu'ils n'ont point failli : tel est leur principe. O aveuglement, ô sottise, ô intolérable superbe! Les pharisiens étaient dévorés par cet esprit de suffisance incompréhensible. Pendant que Jésus implorait pour eux le pardon de son Père, sûrs en apparence au moins de leur infaillibilité, de leur impeccabilité, ils dédaignaient de l'écouter et ils ricanaient, ajoutant à l'oubli de la justice le mépris de la miséricorde. Et cependant Jésus ne retirait pas sa supplique. Je suis convaincu, au contraire, qu'il la continuait intérieurement, pour nous apprendre d'abord que nous devons être prêts à défier la perversité humaine de l'emporter sur notre bonté, pour nous apprendre ensuite que, s'il se montrait tellement libéral à l'égard des âmes diaboliquement obstinées, il se montrerait d'un empressement infini pour les âmes qui, quoi qu'elles eussent fait, se

prosterneraient à ses pieds et solliciteraient sa compassion. Pensée pleine de douceur pour nous qui sommes coupables chaque jour, mais qui, chaque jour, gémissons sur nos misères et sur notre fragilité.

II

A quelle heure Jésus-Christ offre-t-il son pardon A l'heure même où il est mortellement offensé.

C'est un trait de sa miséricorde que nous avons bien du mal à comprendre et plus de mal encore à imiter..

Qu'on nous demande de pardonner une injure dont le temps a effacé le souvenir, nous nous y résignons. Qu'on nous demande d'oublier une blessure à peu près cicatrisée, nous finissons à peu près par nous y résoudre. Qu'on nous demande de ne pas répondre à des traits qui nous atteignent de loin, nous ne nous révoltons pas trop. Mais qu'on exige de nous d'agir avec bonté vis-à-vis de qui nous maltraite et au moment même où il nous maltraite, voilà ce qui, d'ordinaire, déconcerte notre vertu. Notre premier mouvement, presque toujours, est de riposter aux coups par des coups, aux insultes par des insultes. Il faut avouer qu'en ces occasions dont notre vie est pleine, il est difficile de contenir

la colère et l'indignation qui nous envahissent avant même que nous ayons eu le temps de réfléchir et de reprendre possession de nous-mêmes. Mais si j'excuse en moi et dans les autres cette impétuosité instinctive qui nous porte à une vengeance immédiate, je n'en admire que plus l'attitude surhumaine de Jésus durant sa Passion et sur la Croix.

Au jardin des oliviers, Judas se présente à lui et par un baiser infâme le désigne aux émissaires du sanhédrin. Jésus ne se trompe pas un instant sur la signification odieuse et sur les conséquences de ce geste indigne, cependant, sans hésiter, sans maudire, il adresse au traître ces paroles pénétrées d'une miséricorde qui propose le pardon : « Mon ami, pourquoi es-tu venu ici? Judas, tu trahis le Fils de l'homme par un baiser. » C'est à la minute où Pierre achève de le renier que Jésus le regarde avec des yeux si pleins d'indulgent amour que les larmes de l'âpôtre sollicitent un pardon qui, pour ainsi dire, a concordé avec sa faute. Au Calvaire, le spectacle est encore plus étonnant. On dirait que Jésus a perdu la mémoire des injustices dont il a, quelques heures auparavant, été la victime au sanhédrin et au prétoire ; on dirait que les soufflets, que les crachats, que les épines, que la flagellation ne l'ont pas touché ; on dirait que le portement de la croix ne l'a pas épuisé ; on dirait que les clous n'ont pas percé ses mains et ses pieds, tellement il par-

donne naturellement à ceux qui viennent de le torturer. C'est au moment où son sang rougit la croix et la terre, au moment où il souffre le plus atroce de tous les martyres qu'il pardonne à ceux qui le font souffrir. Ils sont là l'interpellant avec insolence, le défiant avec mépris, le saluant ironiquement; ils sont là, les yeux pleins de haine, la bouche pleine de blasphèmes; ils sont là princes des prêtres, scribes, vieillards, soldats et gens du peuple, branlant la tête en signe de dérision et répétant à l'envi : « Allons, toi qui détruis le temple de Dieu et qui le rebâtis en trois jours, toi qui es roi des Juifs, toi qui es le Fils de Dieu, toi qui sauves les autres, sauve-toi donc toi-même, descends donc de la croix et nous croirons en toi. » L'infernale tempête souffle avec une violence où l'on sent passer toute la fureur des basses et impitoyables passions de l'humanité. Elle ne se fait pas sentir de loin au Christ mourant, c'est de tout près qu'elle le heurte, qu'elle l'enveloppe pour le broyer, dans l'impossibilité où elle est de l'anéantir.

D'un mot Jésus pouvait se venger. Il dépendait de lui de saisir ses ennemis au cœur, de les étreindre avec une force qui leur aurait arraché des rugissements de douleur, de leur faire expier en une seconde leur injustice et leur cruauté; il ne connaît pas un pareil sentiment. Ni sur sa physionomie, ni dans son cœur, on n'aperçoit l'ombre d'une rancune; ni sur ses lèvres on ne surprend une expression de

colère, un mot de menace. Au contraire son âme se remplit d'une compassion qu'il ne peut plus contenir. Jamais les accents du Sauveur n'ont été plus doux, ni plus tendrement émus. Secrètement Jésus bénit ceux qui le maudissent, il appelle ceux qui le repoussent, il essaie d'engager dans la vie éternelle ceux qui le jettent dans les bras de la mort. Si vaste et si profond que soit le torrent de la haine, de la fureur, de l'outrage, le fleuve du pardon est encore plus large et plus profond. C'est comme un océan infini où peuvent se noyer tous les crimes et se purifier tous les criminels. C'est sans effort, sans regret, sans amertume que Jésus pardonne, on dirait même que sa pitié s'affirme plus puissante à mesure que les injures de ses ennemis deviennent plus odieuses et plus barbares, puisque c'est à l'instant où son supplice est plus intolérable qu'il propose leur grâce aux pires coupables, tant il est vrai que la miséricorde commande souverainement dans son cœur, quand il aurait le droit, semble-t-il, d'appliquer à ses bourreaux les dernières rigueurs de la justice. Inoubliable leçon par laquelle Jésus-Christ nous apprend non seulement à pardonner, mais à pardonner immédiatement, sur le coup, sans remettre, sans attendre, sans laisser à l'esprit de rancune et de vengeance la faculté d'envahir, ne fût-ce qu'une minute, notre âme et notre conscience!

III

Que vaut le pardon de Jésus? Pour quiconque le reçoit avec les dispositions requises, ce pardon est total et sans réticence ; il engage entièrement l'âme du Sauveur.

Comme on sent que l'indulgence en Jésus part du cœur, d'un cœur qui ne conserve pas la moindre amertume ! Comme on voit bien que le pardon venu de Jésus est dans les sentiments du Maître et non pas seulement sur ses lèvres ! Quand il dit : « Pardonnez-leur », on a l'impression d'une sincérité qui ne fait aucune réserve, on se trouve en face d'un être qui renonce à toute représaille, non par habileté pour s'éviter de nouveaux coups, mais par miséricorde et par bonté.

La vérité de son pardon apparaît dans son attitude vis-à-vis de ceux qui l'ont offensé. D'abord il ne mêle pas un seul reproche à la manifestation de sa pitié. Avez-vous remarqué que jamais il n'est revenu sur le passé de Madeleine, qu'il n'a jamais rappelé ni aux Apôtres leur abandon, ni à Pierre son reniement, que, sur la croix, il ne fait pas même une allusion lointaine aux crimes du bon larron ? On dirait que sa mémoire a perdu le souvenir des injures qu'il a reçues. Exemple admirable que les hommes imitent trop rarement, car les hommes affirment bien qu'ils pardonnent, mais, à

la moindre occasion, ils laissent échapper des mots irrités contre ceux qui les ont blessés ; à la moindre occasion, ils reprennent l'éternel récit des injustices qu'ils ont subies; à la moindre occasion, ils accablent de récriminations leurs frères coupables, ce qui prouve que leur ressentiment est mal apaisé, qu'un léger prétexte suffira pour en rallumer la fureur et la faire éclater.

Secondement Jésus montre que son pardon est total en priant et en expiant pour les pécheurs afin qu'ils deviennent capables et dignes de recevoir leur grâce. Il prie pour eux et il dépend d'eux de profiter d'une prière que le ciel entend, que le ciel exauce. Il expie pour eux et il dépend d'eux d'utiliser cette expiation. Quel amour, quelle générosité, quelle miséricorde! Pardonner, ce n'est pas payer les dettes de son prochain, Jésus pousse jusque-là sa magnanimité, il rachète ses ennemis par le sang que ses ennemis répandent. *Ipso redempti sanguine quem fuderunt* (1). Comment, ô Maître, vous appliquez aux pharisiens le prix de ce sang qu'ils versent avec tant de profusion, tant de méchanceté, tant de cynisme! Oui, dans son divin délire de pardonner, Jésus veut que le sang versé par le crime serve à l'expiation du crime et au salut des criminels. Ah! c'est qu'en Jésus la miséricorde s'élève à des hauteurs inaccessibles comme les autres vertus :

(1) S. Augustin, *In Joann.*, tract. xcii, 1.

c'est que Jésus, pour obtenir de l'humanité, dont il a épousé la cause, les vertus indispensables, les pousse à leur dernier degré. Il le fait naturellement parce qu'il est Dieu, il le fait intentionnellement parce que son rêve est de nous entraîner dans les chemins de sa sainteté pour nous entraîner dans les chemins de sa gloire.

Troisièmement, Jésus prouve que son pardon est total en rendant à ceux qui l'ont froissé tous leurs privilèges et en les comblant de ses dons. Il aurait le droit de substituer à ses apôtres des êtres plus héroïques, il aurait le droit de choisir comme chef de son Église une âme plus vaillante que celle de Pierre, il aurait le droit d'exclure à jamais le peuple juif de son royaume, il n'en fait rien. Après sa résurrection, il se hâte de confirmer ses apôtres dans leur ministère, de maintenir à l'honneur Pierre, Jacques, Jean, fils d'Israël. Si Judas n'eût pas repoussé ses avances divines, même après son forfait, je suis persuadé que Jésus lui eût rendu ses titres et sa vocation apostolique. Les malheureux qu'il absout sont même comblés de ses dons. La Madeleine aura le privilège de l'assister jusqu'à son dernier soupir; d'être, une des premières, sinon la première, le témoin de sa résurrection, et d'entendre avant les autres la voix glorieuse de son adorable Maître. Le bon larron ne sera pas traité comme un coupable mal réhabilité, qu'il faut tenir à distance, après lui avoir remis sa dette; il sera traité comme

un compagnon, comme un ami, comme un frère par le Christ, et les anges verront entrer ensemble dans le même royaume, s'asseoir au même foyer du Père céleste, un bandit et son sauveur. Ah! oui, pardon total où Jésus montre un amour infiniment généreux pour ceux qui l'ont offensé.

Pardon total, enfin, parce que c'est le pardon de Dieu. Il n'y a que Dieu qui puisse pardonner de telle manière que nos âmes soient parfaitement purifiées de leurs fautes et retrouvent leur innocence, car il n'y a que Dieu qui soit assez grand pour remettre les péchés En vain seriez-vous absous par les tribunaux, par l'opinion, par le monde, par toutes les créatures; si Dieu vous refuse son indulgence, l'indignité, la honte, le crime restent attachés à votre conscience. Fussiez-vous condamnés, au contraire, par l'univers entier, si Dieu vous pardonne, vos fautes vous deviennent étrangères, pour ainsi dire, et vous recouvrez tous vos droits. Mais quand Jésus-Christ pardonne, son Père ratifie sa miséricordieuse sentence; quand Jésus-Christ a dit: « Allez en paix, vos péchés vous sont remis », la main du Père efface toutes les tares du cœur, et l'homme le plus couvert d'iniquités apparaît resplendissant de pureté et digne de prendre place parmi les saints. Pardon insigne qui régénère à de telles profondeurs que Madeleine et le larron touchés par lui entreront dans la plus

noble de toutes les cours sans que les Séraphins, sans que les Chérubins découvrent dans la courtisane d'autrefois, dans le scélérat d'hier, la moindre souillure. Et c'est vous, ô incomparable Rédempteur, qui nous valez, par votre prière et par l'effusion de votre sang, cette grâce inappréciable; c'est vous qui nous relevez si haut que vous ne nous jugez pas indignes, après toutes nos défaillances et toutes nos trahisons, d'être associés à votre gloire et à votre éternelle félicité. De la croix où vous mourez, vous nous offrez à tous, sans exception, votre ineffable pardon. Prosternés devant cette croix, nous vous adressons l'hommage de notre repentir, nous adorons et nous bénissons, de toutes nos forces, l'amour qui inspire votre inépuisable miséricorde.

Messieurs, nous avons tous besoin de pardon. Oh ! que nous nous sentons inquiets et accablés, lorsque nous rappelant, au soir de la vie, nos misères morales nous constatons que chacun de nos jours a été souillé par des pensées, par des vouloirs, par des actions contraires à la sainte loi de Dieu ! Qu'il nous serait difficile de compter le nombre de nos prévarications, d'en mesurer la gravité ! Fautes de l'esprit, fautes du cœur, fautes des sens, fautes de la chair pèsent sur nous comme de terrifiantes responsabilités. Qui nous délivrera de cette charge écrasante et honteuse? Le Christ, en nous offrant le pardon, nous offre la délivrance, accep-

tons-le. Le prêtre est en ce monde le dispensateur du pardon et de la miséricorde divine. En ces heures de deuil, en nous rappelant l'émouvante supplication de notre Sauveur, ne soyons ni parmi ceux qui désespérent comme Judas, ni parmi ceux qui rient ou qui détournent la tête comme les Juifs, pour échapper à la bénédiction du Fils de Dieu. Soyons parmi ceux qui pleurent, comme Pierre, parmi ceux qui se confessent et qui implorent comme le bon larron, demandons au ministre du ciel l'indulgence dont il a reçu le dépôt.

Nous avons besoin de pardon et nous sommes tenus de pardonner aux autres. Il nous en coûte parfois de remplir ce devoir, de renoncer à nos vengeances, à nos ressentiments ; il nous en coûte de pardonner totalement et sans restriction. Levons nos yeux vers la Croix, l'exemple du Sauveur nous éclairera, nous excitera, et, dans la vertu émanée de son sang répandu, nous trouverons la force de l'imiter, car Jésus au Calvaire n'est pas seulement un modèle, c'est pour chacun de nous un agent qui triomphe de nos infirmités pour nous entraîner dans la voie de sa sainteté. Attachons donc nos regards sur le Martyr, nous apprendrons à profiter du pardon qu'il réclame de son Père pour nous et qu'il obtient; nous apprendrons aussi à pardonner comme lui du fond du cœur et totalement. Ainsi soit il.

ALLOCUTION

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

L'AUMONE DE L'EXPIATION DANS L'EUCHARISTIE

SOMMAIRE

La miséricorde du Christ n'a pas dit son dernier mot au Calvaire. Il nous reste après le pardon des dettes à payer à la justice. Dans l'Eucharistie considérée comme sacrifice, Jésus paie pour nous en appliquant à chacun de nous la vertu de son expiation, p. 285-286.

1. *a*) Sacrifice d'adoration, de louanges, d'action de grâce, holocauste parfait vis-à-vis de Dieu, l'Eucharistie est pour l'homme un sacrifice d'expiation. Explication de cette pensée, p. 286.

b) Nos nombreuses fautes appellent une peine. Il faut subir cette peine en ce monde ou dans l'autre. La loi de l'expiation, loi providentielle qui s'applique aux personnes, aux familles, aux sociétés, loi reconnue par les âmes religieuses, par les peuples croyants, par les cultes divers, par les chefs des nations, p. 286-287.

c) Révolte de certains esprits contre cette loi qu'on ne nie pas sans atteindre la justice, sans condamner le mystère de la Rédemption. Dieu nous punit sans devenir notre ennemi, il ne punit pas pour perdre, il punit pour sauver, p. 287-288.

2. *a*) Impossibilité pour l'homme de satisfaire totalement la justice de Dieu qui exige une peine d'une valeur infinie. Le Christ dont la dignité, à raison de sa Personne, est infinie, répond pour nous dans la Passion et nous applique dans l'Eucharistie le prix de ses souffrances, p. 288.

b) Insuffisantes par elles-mêmes, nos souffrances personnelles acquièrent une valeur nouvelle quand nous les trempons dans le calice du Sauveur. Nous nous approprions, par l'assistance à la sainte messe et par la communion, l'expiation que nous offre Jésus-Christ. L'efficacité de ce sacrifice ne dépend pas seulement de sa vertu intrinsèque, mais encore de nos dispositions. Pour apaiser la justice de Dieu, il faut donc assister à la messe et communier avec ferveur, p. 288-289.

Dieu nous demande aujourd'hui une grande effusion de notre sang. Pour que cette effusion ait une portée, pour que Dieu nous épargne, il faut racheter notre sang en offrant au Père le sang de son Fils, p. 289-290.

ALLOCUTION

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

L'AUMONE DE L'EXPIATION DANS L'EUCHARISTIE

> « *Hic est enim calix sanguinis mei... qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.*
>
> Ceci est le calice de mon sang... qui sera répandu pour vous, pour beaucoup d'autres et pour la rémission des péchés. »
>
> (*Paroles de la Consécration.*)

Messieurs,

La miséricorde du Christ n'a pas dit son dernier mot quand elle nous a pardonné. Après le pardon, il reste des droits à payer à la justice. Jésus pousse la bonté jusqu'à payer pour nous les dettes que nous avons contractées vis-à-vis de son Père, jus-

qu'à nous affranchir de la peine due à nos fautes, après nous avoir délivrés de nos fautes. Il expie pour nous au Calvaire, il applique à chacun de nous la vertu de son expiation à l'autel.

L'Eucharistie est un sacrifice d'adoration, de louanges, d'action de grâces, un holocauste incomparable à l'adresse de Dieu, mais c'est aussi un sacrifice d'expiation où le Christ emploie en notre faveur la douleur de sa Passion. Ce n'est pas que Jésus meure une seconde fois; après sa résurrection il ne meurt plus, la mort sur lui a perdu son empire. Cependant, dans nos sanctuaires, il reste à l'état de victime, d'hostie; il emploie son sang pour nous éviter tout châtiment.

Que de pensées, que de désirs, que d'affections, que d'actions pèsent sur notre conscience! Sans doute, nous avons été absous de la faute, mais il reste la peine. Il faudra subir cette peine en cette vie ou dans l'autre, car sur ce point le Souverain Juge ne transige pas. La souffrance qui nous est infligée sur la terre ou dans le Purgatoire est destinée à nous punir de nos prévarications. Il faut bien accepter cette loi de la Providence qui concerne les personnes, les familles, les sociétés. C'est pourquoi les âmes religieuses se consacrent aux œuvres de mortification, c'est pourquoi les peuples animés de l'esprit de l'Évangile s'efforcent par la pénitence de prévenir les vengeances de Dieu et de calmer ses colères. C'est pourquoi dans tous les cultes on offre des vic-

times et des sacrifices, non point seulement pour affirmer le souverain domaine du Créateur sur son œuvre, mais encore pour désarmer le Vengeur de l'iniquité. C'est pourquoi dernièrement l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre ne craignaient pas de demander à leurs sujets des jours de jeûne et d'expiation. Plusieurs se révoltent contre cette doctrine. Cependant, l'on ne peut pas la nier sans atteindre l'idée de justice, ni sans condamner le mystère de la Rédemption. S'insurger contre elle serait prétendre que nous sommes, individus ou société, sans faute et sans reproche. Qui donc oserait le dire? On vous objectera que si Dieu punit un homme ou un peuple, il est l'ennemi de cet homme, de ce peuple, et qu'il médite leur perte. Pas du tout, Messieurs. En nous frappant pour rétablir le règne du droit, Dieu se souvient qu'il est père. Un père ne sépare pas, en châtiant ses enfants, l'idée de justice de l'idée d'amour. En exigeant des réparations du fils qui a mal fait, il songe à souligner le désordre de la faute, il songe en même temps à développer la conscience et à sauver le coupable. Punir n'est pas haïr. Dieu procède de la même façon. Chaque jour, pendant la guerre, nous récitons à la sainte messe une oraison qui contient ces belles paroles : « O Dieu, maître de tous les royaumes et de tous les rois, vous qui guérissez en frappant, traitez-nous avec miséricorde et faites que nous profitions de vos corrections comme d'un

remède salutaire. » Dans cette prière, nous affirmons en même temps la nécessité de l'expiation et le caractère miséricordieux de celle que Dieu nous impose.

Il faut donc que toute faute soit effacée et expiée. Mais le péché qui offense la majesté infinie de Dieu appelle une peine infinie. De sorte que nous sommes incapables de satisfaire la justice outragée. Le Christ, dont la dignité, à raison de sa Personne, est infinie, nous prête sa puissance. « Ceci, dit-il, est le calice de mon sang qui sera répandu pour vous, pour beaucoup d'autres et pour la rémission des péchés. » Le sacrifice de l'autel est donc le sacrifice où nous pouvons puiser les moyens d'expier la peine due à nos fautes. En y puisant nous payons à Dieu nos dettes avec le sang de son fils. A la croix, Jésus-Christ répand sa vie pour nous racheter ; à l'autel, il dispense à la cité, aux individus, la vertu de sa Rédemption. Il permet à chacun de nous de s'approprier ce dont il a besoin pour s'acquitter vis à-vis du Père céleste. Nos souffrances, insuffisantes par elles-mêmes, acquièrent un nouveau prix en se trempant dans le calice du Sauveur et prennent une puissance qui agit victorieusement sur Dieu. Jésus s'unit à nous et répond avec nous, il dispose en notre faveur de ses mérites au Calvaire. Il en dispose pour couvrir cette multitude de fautes qui crient vengeance et qui sont nos fautes; il en dispose pour qu'ils servent à notre complet rachat. Au Calvaire, il accumule les trésors ; à

l'autel il les distribue. Votre cœur, Messieurs, est plein du sacrifice auguste qui commence à l'autel par la consécration, qui se consomme dans le prêtre et en vous par la communion. L'efficacité de ce sacrifice ne dépend pas seulement de sa dignité, elle dépend aussi de votre ferveur car la satisfaction, aux yeux de Dieu, vaut non seulement par la qualité de la réparation que l'on apporte, mais aussi par le sentiment de celui qui l'apporte. Si le sacrifice du Christ ne nous épargne pas toute peine, ne l'accusons pas d'insuffisance, accusons notre tiédeur qui n'a pas su, ni voulu profiter de sa richesse au degré où nous le pourrions. A nous donc d'assister à la sainte messe avec une pieuse attention, à nous de nous approcher de la sainte table avec une âme pure et une dévotion recueillie, à nous de nous assimiler et de nous approprier l'expiation que contiennent le ciboire et le calice, à nous de nous libérer par l'hostie de toute redevance vis-à-vis de Dieu.

Aujourd'hui, Dieu nous demande une grande effusion de notre sang. Notre sang coule à flots presque à chaque heure et à chaque minute. C'est le cœur dévoré par l'inquiétude et brisé par le chagrin que nous attendons la fin de cette hécatombe immense où périssent tant de jeunes et belles vies. Depuis plus de huit mois, la France endure une véritable passion et un véritable martyre. Pendant que sous le feu nos soldats bien-aimés s'immolent pour sauver notre territoire, notre honneur, notre

drapeau, et unissent leurs souffrances à celles de l'auguste victime de la croix, efforçons-nous d'obtenir que notre épreuve soit abrégée, que nos armées remportent la victoire où elles trouveront le terme de leurs maux. A coup sûr, toute bonne œuvre, tout acte de vertu agit sur Dieu, mais c'est en offrant au Père le sang de son Fils que nous rachèterons le mieux notre propre sang. C'est en assistant au sacrifice de la messe et en communiant chaque jour, si nous le pouvons, que nous offrirons au ciel le sang du Christ. Ému par nous, le Christ présentera au Souverain Juge son calice; il lui dira une fois de plus : « Vous voulez des victimes, me voici. Acceptez mon holocauste, épargnez ceux que vous m'avez confiés et qui déjà ont tant souffert. »

Le Père ne refusera pas, j'en suis sûr, cette oblation; il nous attribuera l'expiation qui viendra de son Fils, et il ménagera la génération qui nous est si chère. Usons donc, Messieurs, pour nous et pour les autres, pour notre pays tout entier, du sacrifice de l'autel, et, je l'espère, par des moyens dont il a le secret, Dieu mettra fin plus tôt à notre deuil national. Ainsi soit-il.

APPENDICES

I

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS

PREMIÈRE CONFÉRENCE

Saint Augustin. — *Confessions*. Liv. IV, ch. 4-12 L. VI, ch. 22; L. IX, ch. 10; L. X, ch. 16; etc.

Saint Bernard. — *Sermo* XXVI, *in Cant. Cantic.*

Saint Thomas. — I^{a} II^{æ}, q. xxxi-xxxix; II^{a} II^{æ}, q. xxxviii; I *Sent.*, Dist. 26, q. i, art. 3; IV *Sent.* Dist. 49, q. iii, art. 3; *De Verit.*, q. xxvi, art. 4, 5.

Albert-le-Grand. — *In Evang. Joannis*, ch. xv.

Cajetan. — I^{a} II^{æ}, q. xxxi-xxxix; II^{a} II^{æ}, q. xxviii.

Bañez. — II^{a} II^{æ}, *Ibid.*

Seraphin a Porrecta. — *Ibid.*

Jean de Saint Thomas. — *Cursus Theologicus*, II^{a} II^{æ}, *Ordo quæstionum. Charitas.*

Valgornera. — *Mystica theologia*, p. 401-402.

Bossuet. — *Sermon sur la Charité fraternelle.*

Saint Jean de la Croix. — *Œuvres*, t. IV, p. 504-508, etc.

Saint François de Sales. — *Traité de l'amour de Dieu;* liv. V.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

Saint Augustin. — *Cité de Dieu*, xxix, 22; *Confessions*, iii, 10; vi, 12; vii, 7; viii, 9-12; x, 38; xi, 29; xiii, 35; *Enarr. in Psalm.*, 127, 15; *in Ps.*, 143, 6; *in Ps.*, 145, 5; *De libero Arbitrio*, i, 18; *Prop. in Epist. ad Romanos*, *Exp.* 18.

Saint Thomas. — Iª IIæ, q. lxix, art. 1; q. lxx, art. 2 3; IIª IIæ, q. xxix, art. 2, ad 4um; 3ª P., q. lxix, art. 3; I. Dist. 1, q. iv, art. 1, ad 5um; III. Dist. 34, q. i, art. 4; *De Virtute*, art. 4, ad 7um.

Albert-le-Grand. — *Comm. in Lucam*, x, 5-6; xii, 51; xiv, 38; xxiv, 36.

Cajetan. — *Jentacula : in 7ª beatit.*

Bañez. — IIª IIæ, q. xxix.

Denys-le-Chartreux. — *De Donis*, Add. 5.

Valgornera.— *Theol. myst.*, q. iv, dist. 2, art. 3; nº 16.

Meynard. — *Traité de la vie intérieure*, I, p. 192, 203, 269, 271, 300; II, p. 268.

Bossuet. — *Sermon sur la paix apportée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Bourdaloue. — *Sermon sur la paix chrétienne.*

Massoulié. — *Traité de la véritable oraison*. Partie 3, ch. viii.

Saint François de Sales. — *Traité de l'amour de Dieu*, liv. VI, ch. viii-xi.

TROISIÈME CONFÉRENCE

Léon XIII. — *Quod Apostolici muneris; Rerum novarum; Graves de communi;* etc.

Pie X. — *Supremi apostolatus; L'Action populaire*, Motu proprio du 18 décembre 1903, etc.

Benoît XV. — *Ad Beatissimi Apostolorum.*

Aristote. — *Morale à Nicomaque*, Liv. III, ch. II. (Trad. B. S. Hilaire.)

Saint Thomas. — I[a] II[æ], q. CIV, art. 4; q. CV; q. CXIV, art. 1; II[a] II[æ], q. LXXVII, art. 1; q. CLXXXVI, art. 3; q. CLXXXII, art. 3; *De Reg. Principum*, Lib. I, ch. II.

Saint Augustin. — *Cite de Dieu*, XV, ch. 4-5; XIX, ch. 15-17; etc.

Bossuet. — *Sermon sur la dignité des pauvres dans l'Église; Panégyrique de saint François d'Assise.*

P. Schwalm. — *Philosophie sociale*, t. I, p. 288-358; t. II, p. 190-205.

Lehmkuhl. — *Theologia moralis.* P. I. Lib. II, n° 1127.

De Pascal. — *L'Église et la question sociale.*

Le Play. — *Les ouvriers européens*, t. I, p. 474; t. II, p. 6-7.

Ami du clergé, 1906, p. 955-956; 1907, p. 795-798.

Michel. — *Autour du « modernisme social »*, *Études ecclésiastiques*, avril 1912.

Fontaine. — *Le modernisme social, décadence ou régénération.*

F. Lepelletier. — Pages catholiques sociales. *Réforme sociale*, 16 avril 1912.

Questions actuelles, t. CXIII, p. 486-505; t. CXIV, p. 321-322; t. CXV, p. 191-192.

Lacordaire. — 25e et 36e *Conférences de Notre-Dame.*

QUATRIÈME CONFÉRENCE

Léon XIII. — Discours de Léon XIII au Sacré-Collège, 11 avril 1899. Sur le désarmement; allocution prononcée le 11 février 1889 au Consistoire secret. Cf. *Questions actuelles*, t. VI, p. 168. Réponse de Léon XIII à la reine des Pays-Bas, 25 mai 1899.

Pie X. — Lettre à Mgr Falconio, 11 juin 1914. Cf. *Questions actuelles*, t. CXI, p. 578.

Saint Thomas. — IIa IIæ, q. XL.

Cajetan. — *Ibid. Summa peccatorum. Bellum.*

Bañez. — *Ibid.*

F. Victoria. — *De Indis. De Jure Belli.*

Serra. — IIa IIæ, q. XL.

Salmanticenses. — *Pars moralis.* Tract. XXI, cap. VIII. Punctum III.

Bossuet. — *Politique tirée de l'Écriture Sainte.* Liv. IX.

Saint Alphonse de Ligori. — *Theologia moralis.* Liv. III, p. 402-408.

Zigliara. — *Summa Philosophica. Philosophia moralis. Pars altera*, Lib. II, cap. III, art. 2.

Gaudeau. — Les lois chrétiennes de la guerre. Cf. *La guerre allemande et le catholicisme*.

Yves de la Brière. — La guerre et la doctrine catholique. *Études*, 5 octobre et 5 novembre 1914.

Batiffol. — Les lois chrétiennes de la guerre. *Correspondant*, 25 octobre 1914. Les premiers chrétiens et la guerre. Cf. *L'Église et la guerre*.

Tanquerey. — Synthèse de la doctrine catholique sur le droit de guerre. Cf. *L'Église et la guerre*.

Pillet. — La science allemande et le droit de la guerre. *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1915.

Questions actuelles. — La paix internationale, t. XLV, 130-131; L, 53-58; LII, 66-67; LXII, 107-115; XCIV, 34-38, 38-51, 66-84, 125-128, etc.

Maccas. — *Les cruautés allemandes*.

Dimier. — *L'Appel des Intellectuels allemands*.

Nothomb. — *Les Barbares en Belgique*.

Johannet. — *La conversion d'un catholique germanophile. — Lettre de M. Émile Prüm à M. Matthias Erzberger*.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

Saint Augustin. — *Cité de Dieu*, Liv. IX, ch. 5; L. X, ch. 6; *De diversis quæstionibus ad Simplicianum*, Lib. II, 3; *Liber de diversis quæstionibus*, 83, 5; *Enarr. in Psalm.*, 35, 7; *Enarr. in Psalm.*, 102, 12; *Sermo*, 171, 4-5; *Sermo*, 107, 4; etc.

Saint Thomas. — I[a] P. q. xxi; *ad Ephes.*, ch. ii, lect. II; II[a] II[æ], q. xxviii, 1; q. xxx; q. lxv, art. 4, 2[um]; IV *Sent.*, dist. 46, q.ii, art. 1, 2, 3, etc.

Bañez. — II[a] II[æ], q. xxx.

Cajetan. — *Ibid.*

Serap. a Porrecta. — *Ibid.*

Aristote. — *Rhétorique*. Liv. I, ch. viii.

Sénèque. — *De Clementia*, II, 4-5.

Bossuet. — *Sermon pour la fête de la Visitation. Sermon pour la Compassion.*

Valgornera. — *Theologia mystica.. Appendix*, 404-406.

SIXIÈME CONFÉRENCE

Saint Augustin. — *De doctrina christiana*, liv. III, 16 ; *De sermone Domini in Monte*, liv. I, 67-71 ; I, II, 5-9 ; *In Epist. Joan.*, Tract. VIII, 7-10 ; *Sermo*, 60, 11-12 ; *Sermo*, 86, 1-11 ; *Sermo*, 103, 2-4 ; *Sermo*, 206 ; *De Correptione et gratia*, *passim*, etc.

Saint Thomas. — IIª IIæ, q. XXXI-XXXIII.

Cajetan. — *Ibid.*

Suarez. — *De Charitate*. Disp. VIII.

Bañez. — IIª IIæ, q. XXXI-XXXIII.

Billuart. — *Summa Sti Thomæ*, t. X, p. 342, seq.

Serap. a Porrecta. — IIª IIæ, q. XXXI-XXXIII.

Valgornera. — *Theologia mystica*. *App.* 129-130.

Saint Alphonse de Ligori. — *Theologia moralis*. Liv. II, nos 31-33.

Bossuet. — *Sermon sur l'Aumône*. *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres*. *Sermon de charité à l'hôpital général*.

Bourdaloue. — *Sermons sur l'aumône*.

Vigouroux. — Dictionnaire de la Bible. *Aumône*.

Vacant. — Dictionnaire de théologie catholique. *Aumône*. *Correction fraternelle*.

II

NOTES EXPLICATIVES

SUR

LES CONFÉRENCES

PREMIÈRE CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 15.

Saint Thomas, en divers endroits de ses œuvres, indique clairement cette première joie causée par la présence de l'être aimé, par l'union de l'être aimant à l'être aimé, par le bénéfice et l'accroissement que l'être aimant trouve dans ses rapports avec l'être aimé. Il dit (Iª IIæ, q. XXXII, art. 3, ad 3um) : « Tout être aimé devient un principe de délectation pour l'être aimant parce que l'amour unit le second au premier. *Omne enim amatum fit delectabile amanti, eo quod amor est quædam unio, vel connaturalitas amantis ad amatum.* »

Il dit (Iª IIæ, q. XXVIII, art. 3, ad 3um), appliquant sa doctrine à la charité : « On peut trouver une joie spirituelle dans la bonté divine... dans la mesure où l'on arrive à la partager. *De Deo potest esse spirituale gaudium secundum quod gaudemus de bono divino, prout a nobis participatur.* »

NOTE 2, p. 17.

Le saint Docteur prouve la vérité de sa doctrine en montrant que l'être aimant, par son union avec l'être aimé, se dilate, s'agrandit, devient plus ample et puise sa joie dans cette dilatation, dans cet agrandissement. « *Ad delectationem vero pertinet dilatatio, in quantum aliquid in seipso ampliatur, ut quasi capacius reddatur.* » (Iª IIæ, q. XXXIII, art. 1, ad 1um.)

NOTE 3, *p.* 19.

La joie qui vient de la part que nous prenons du bien divin résulte de l'espérance et de la charité, bien que la perfection de cette joie se mesure à la charité. « *Secun-*

dum gaudium procedit etiam ipsa ex spe, per quam exspectamus divini boni fruitionem, quamvis etiam ipsa fruitio vel perfecta, vel imperfecta, secundum mensuram charitatis obtineatur. » (IIª IIæ, q. XXVIII, art. 1, ad 3um.)

La joie qui naît de la contemplation de Dieu considéré en lui-même et directement est supérieure et plus essentielle que la joie retirée de notre participation au bien divin, car Dieu est plus grand considéré en lui-même et tel qu'il est que dans la participation que nous en assurent l'espérance et la charité. En outre, cette joie est plus pure, plus désintéressée, elle appartient plus rigoureusement à la charité. La charité est, en effet, essentiellement un amour de bienveillance. Or le propre de la bienveillance et de l'amitié est de se réjouir pardessus tout du bonheur et de la perfection que possède et que garde l'être aimé. « *Et hoc secundum* (*gaudium*) *maximè pertinet ad amorem benevolentiæ, per quem aliquis gaudet de amico prospere se habente, etiam si sit absens.* » (IIª IIæ, q. XXVIII, art. 1.) Cependant ces deux joies influent l'une sur l'autre comme les deux amours (concupiscence et bienveillance) qui en sont le principe. « *Augetur primum gaudium ex materia secundi, scilicet, tali præsentia Dei in anima, dum in sanctificationem divini nominis, in regnum Dei, in voluntatis divinæ expletionem retorquetur.* » (Cajetan. Iª IIæ, q. XXVIII, art. 1.)

Cette explication de Cajetan nous fait comprendre pourquoi saint Thomas dit que la joie issue de la contemplation de Dieu considéré en lui-même vient *principalement* de la charité. « *Hoc procedit principaliter ex charitate.* » (IIª IIæ, *loc. cit.*, ad 3um.)

NOTE 4, *p.* 24.

Les Latins avaient, pour désigner les diverses nuances de la joie, une quantité de mots dont notre langue n'a pas les équivalents.

Le mot *delectatio* s'appliquait aux satisfactions des sens. Il équivaut à peu près à ce que nous appelons *la jouissance*. Le mot *gaudium* s'appliquait de préférence aux satisfactions de l'âme. Le mot français *joie* le traduit assez exactement. Le mot *jucunditas* indiquait une certaine intensité de joie, s'exprimant par des mots

et par des signes. « *Jucunditas dicitur a spiritualibus signis, vel effectibus lætitiæ, cum intensione gaudii, scil. in dictis vel factis.* » (Ia IIæ, q. XXXI, art. 3, ad 3um.) Le mot *lætitia* impliquait une dilatation du cœur, dilatation intérieure. « *Lætitia imponitur a dilatatione cordis* (Ia IIæ, q. XXXI, art. 3, ad 3um), *secundum quod ipse affectus dilatatur quasi roboratus et perfectus ex appetibili cognitione.* » (IV, *Sent.* Dist. LIX, q. III, art. 1.)

Le mot *exultatio* se rapportait aux signes extérieurs de la dilatation intérieure. « *Exultatio* (*imponitur*) *ab exterioribus signis dilatationis interioris* (Saint Thomas, *de Veritate*, q. XXVI, art 4, ad 5um), *ex hoc quod interius gaudium ad exteriora prodit, quod ex magnitudine gaudii interioris contingit.* » (IV, *Sent.* Dist. LIX, q. 3, art. 1.) Le mot *hilaritas* enfin visait les manifestations de la joie sur le visage. « *Hilaritas secundum immutationem vultus.* » (De *Verit.*, q. XXVI, art. 4, ad 5um.) Cf. III, *Sent.* Dist. XXVI, q. 1, art. 3.

NOTE 5, *p.* 28.

Saint Thomas (Ia IIæ, q. XXXI, art. 5) compare les joies spirituelles aux joies sensibles. Il montre la supériorité des premières sur les dernières, puis il explique pourquoi, trop souvent, celles-là agissent moins sur nous que celles-ci. Qu'on se reporte à cet article du saint Docteur, si l'on veut comprendre en même temps la nécessité où nous sommes de préférer les joies spirituelles aux joies sensibles et l'empire dangereux des joies sensibles dans notre vie. (Cf. P. Pègues, *Somme théologique.*) Albert le Grand (*in Evang. Joan.*, XV, t. VII, p. 180-188, 12; XVI 20) a écrit sur ce même sujet des pages pleines de suavité. « Il n'y a rien, dit-il d'abord, de si profond dans le cœur que l'amour, *Nihil ita profundatur in corde ut amor;* et il n'y a aucun amour si profondément gravé dans le cœur que l'amour de charité, *Ille enim plus profundatur.* »

Partant de là, le Maître compare la vanité, la turpitude, le mélange, l'instabilité des joies qui viennent des amours humains, à la plénitude, à la vérité, à la beauté, à la pureté des joies qui viennent de l'amour divin. Nous renvoyons à ces commentaires du Bienheu-

reux, en nous contentant de citer ces belles et poétiques paroles : « La joie des mondains est pleine de mélange et d'impureté. A l'intérieur, ils n'ont aucun motif de joie; à l'extérieur, ils ne goûtent qu'une joie trompeuse. Ils ressemblent au condamné qui, marchant à la mort à travers les fleurs, oublie dans les charmes du chemin l'horreur du supplice qui l'attend. » (*In Evang. Joannis.*, cap. XVI, 20.)

NOTE 6, *p.* 32.

Il importe de toujours rappeler que les fruits de la charité sont, comme la charité même, d'ordre divin et surnaturel, que la joie, que la paix, que la miséricorde, etc., sont une participation de la joie, de la paix, de la miséricorde exclusivement naturelles à Dieu. C'est ce qui fait dire à saint Paul que la paix issue de la charité dépasse toutes nos appréciations. « *Quæ exsuperat omnem sensum.* »

DEUXIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 43.

Voici, d'après le P. Pégues (*Somme théologique*, t. VIII, p. 372-373), la pensée de saint Thomas : « La perfection de la joie devient la paix. Et cela, sous un double rapport. Premièrement quant au repos qui exclut les causes extérieures de trouble. Celui-là, en effet, ne saurait jouir pleinement du bien-aimé, qui est troublé du dehors dans la jouissance qu'il en a; et, pareillement, celui qui a son cœur pleinement apaisé dans la possession de son bien ne peut être en rien troublé par ce qui est au dehors, car tout le reste est par lui estimé comme rien. C'est ce qui faisait dire au Psalmiste, ps. CXVIII (v. 165) : « *Une paix profonde est la part de ceux qui aiment « la loi; et il n'est point pour eux d'objet de scandale* », c'est-

à-dire qu'aucune perturbation extérieure ne les empêche de jouir de Dieu. Secondement, quant à l'apaisement de toute fluctuation dans le désir. Car celui-là ne jouit point parfaitement d'une chose à qui cette chose ne suffit pas. Or ces deux choses-là sont comprises dans la paix; savoir que nous ne soyons troublés par aucune cause extérieure; et que tous nos désirs se reposent en un seul bien. »

NOTE 2, *p.* 45.

Saint Augustin a été très préoccupé du rôle de l'ordre dans le règne de la paix. Il a déterminé ce rôle en s'élevant peu à peu des sphères les plus inférieures aux sphères les plus hautes. « La paix du corps, dit-il est l'ordre des éléments qui le composent; la paix de l'âme irraisonnable est le repos bien ordonné de ses appétits; la paix de l'âme raisonnable, l'accord bien ordonné de la connaissance et de l'action; la paix du corps et de l'âme, la vie et la santé bien ordonnées de l'être animé; la paix de l'homme mortel et de Dieu, l'obéissance bien ordonnée dans la foi sous la loi éternelle. La paix des hommes, c'est l'union dans l'ordre; la paix domestique, c'est, entre les hôtes du même foyer, l'union et l'ordre du commandement et de l'obéissance; la paix sociale, c'est, entre les citoyens, l'union et l'ordre de l'autorité et de la soumission; la paix de la Cité céleste, c'est l'ordre parfait, c'est l'union suprême dans la jouissance de Dieu, dans la jouissance mutuelle de tous en Dieu. La paix de toutes choses, c'est la tranquillité de l'ordre. » (*Cité de Dieu*, XIX, 13.)

NOTE 3, *p.* 49.

Saint Augustin dit encore : « *Pax perfecta bonam voluntatem consequitur. Gloria enim in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.* La paix parfaite suit la bonne volonté. Gloire à Dieu dans les hauteurs, et, sur la terre, paix aux hommes de bonne volonté. » Mais la volonté des hommes est bonne quand elle est conforme à la volonté souverainement et essentielle-

ment bonne qui est la volonté divine. Donc la paix exige et comporte cet élément de l'ordre qui est l'obéissance de la volonté humaine à la volonté divine. (*Proposit. ex Epist. ad Rom. expositio*, XIII-XVII.)

NOTE 4, *p.* 50.

Pour que l'ordre et la paix qui en découlent soient sauvegardés, il faut que tout l'être créé soit subordonné à la volonté du Créateur. Pour bien des hérétiques, l'ordre était suffisant lorsque l'esprit était soumis à Dieu, il n'était pas nécessaire que la chair et les sens fussent soumis à l'esprit. Même, au dire des manichéens, la chair, essentiellement mauvaise, était nécessairement vouée au mal et en contradiction et en guerre avec l'esprit. Cette conception est bien différente de la conception chrétienne telle que l'exprime saint Augustin quand il dit : « La paix existe là où il n'y a plus de contradiction, où rien ne résiste, où l'opposition a disparu. *Pax quid est? Ubi nullum bellum est? Quid ubi nullum bellum est? Ubi nulla est contradictio ubi nihil resistit, nihil adversum .. Nondum est ergo pax, ubi pugna est.* (*Enarr. in Ps.* 84, X.)

NOTE 5, *p.* 54.

Que l'on remarque ces deux degrés de la pacification de l'âme : le premier qui implique le repos du désir, c'est-à-dire l'orientation ferme de tout le désir vers un seul et même objet, le second qui implique la fin du désir dans le parfait rassasiement qu'entraîne la possession de cet objet. Que l'on remarque enfin que la possession de Dieu commence sur la terre par l'espérance et par la charité et que, dans la mesure où cette possession est envahie par la lumière et par les douceurs de l'éternité, on partage le bonheur des élus et la paix qui est la perfection de ce bonheur.

TROISIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 74.

Il faut bien se le rappeler, la prospérité sociale dépend de toutes les vertus. Vouloir demander à l'une de celles-ci, à l'exclusion des autres, les services qui ne peuvent être rendus que par l'action de toutes, c'est courir à un échec certain. Une société ne peut vivre en paix que grâce à la foi, à l'espérance, à la charité, à la prudence, à la justice, à la force, à la tempérance. Ces sept vertus, qui renferment toutes les autres, sont les sept agents nécessaires et prédestinés dont les sociétés qui veulent évoluer en paix ne sauraient se passer. Supprimer l'une ou l'autre, c'est briser un ressort et rendre impossible le bon fonctionnement de l'organisme. Les vertus ne se nuisent pas, loin de là. Elles ne peuvent se séparer sans que leur œuvre bienfaisante soit mutilée. Si la charité joue un rôle prépondérant dans la pacification sociale, c'est que d'abord elle a par elle-même une fécondité propre, une fécondité qui n'a point d'égale, c'est ensuite qu'elle communique à toutes les autres vertus leur dernière perfection. Ceux qui prétendent apaiser tous les conflits sociaux par la justice ne réfléchissent pas que, sans la charité, la justice est insuffisante ; ils ne réfléchissent pas que, sans la charité, la justice ne s'exercera qu'imparfaitement. Nous avons dit que la charité est une amitié supérieure. Or, Aristote qui ne connaissait que l'amitié naturelle a écrit : « On pourrait même aller jusqu'à dire que c'est l'amitié qui est le lien des Etats et que les législateurs s'en occupent avec plus de sollicitude encore que de la justice. La concorde des citoyens n'est pas sans ressemblance avec l'amitié; et c'est la concorde, avant tout, que les lois veulent établir, comme elles veulent, avant tout, bannir la discorde qui est la plus fatale ennemie de la cité. Quand les hommes s'aiment entre eux, il n'est plus besoin de justice. Mais ils ont beau être justes, ils ont encore besoin d'amitié, et ce

qu'il y a sans contredit de plus juste au monde, c'est la justice qui s'inspire de la bienveillance et de l'affection. » *Morale à Nicomaque* (Liv. VIII, ch. II, § 4. Trad. B, Saint-Hilaire. Cf. saint Thomas, *ibid*,, Lect. I).

NOTE 2, *p.* 76.

Sur la question du *salaire familial*, je ne connais rien de supérieur aux notes qu'a laissées le P. Schwalm et qui ont été imprimées en deux volumes intitulés : *Philosophie sociale*. (Cf. tome Ier, p. 337-348; tome II, p. 190-208.)

Le P. Schwalm répond successivement aux arguments d'autorité et aux arguments philosophiques invoqués par les partisans du salaire familial.

Les arguments d'autorité sont surtout empruntés à l'Encyclique de Léon XIII, de *Conditione Opificum*, à la réponse que fit le cardinal Zigliara à la consultation de l'archevêque de Malines, à divers théologiens et en particulier à Lugo.

Les arguments de raison sont tirés des notions de travail et de salaire.

Le P. Schwalm réfute, très victorieusement à mon avis, ces raisons et ces arguments d'autorité. Son exégèse des textes et sa logique sont serrées, claires et précises. Il analyse et il définit des mots, qui, pour beaucoup demeurent vagues et sujets à des confusions fatales à la saine doctrine : tels les mots de travail, de salaire, de justice générale, de justice légale, de justice commutative.

Il dit avec raison que le rapport du salaire à la famille n'est :

« 1° Ni de l'essence du salaire ;

« 2° Ni de ses propriétés essentielles :

« 3° Ni l'un de ses effets propres. »

Il dit non moins exactement que le salaire « doit être égal à la valeur technique du produit », du travail. Le P. Schwalm détermine le sens de cette expression : « la valeur » du travail. Il explique comment le travail vaut pour l'ouvrier parce qu'il assure sa vie, parce que ce travail doit (*ex justitia naturali*) rapporter à l'ouvrier

ce qui est nécessaire à sa subsistance. Mais il faut entendre cette doctrine « des besoins personnels de l'ouvrier », non des besoins que lui ajoutent ses charges de famille. (Cf. *op. cit.*, T. II, p. 145-149.)

Ce qui permet au P. Schwalm de conclure (*ibid.*, p. 198) : « Le salaire doit correspondre aux besoins *personnels*, — *oui*.

« Le salaire doit correspondre aux besoins *familiaux*, — *non*. »

On dit : Fonder et entretenir une famille est un *besoin personnel* de l'ouvrier.

Le P. Schwalm répond : « C'est un besoin personnel de *la fonder*, — *oui*. »

Il faudra donc que le salaire soit suffisant pour que l'ouvrier puisse se monter en ménage. En cela, *nous admettons un certain élément familial initial dans le salaire*.

« C'est un besoin personnel de l'entretenir, — *non*. C'est le besoin, non de la personne de l'ouvrier, mais de plusieurs autres personnes, sa femme et ses enfants. » (p. 198.)

Après avoir signalé les raisons doctrinales, les inconvénients et les impossibilités de fait qui militent contre la théorie du salaire familial, le P. Schwalm remarque que les adversaires de cette théorie ne déterminent peut-être pas « assez *ex propriis* les raisons d'humanité et de charité du supplément familial » (p. 205).

Je ne puis m'étendre davantage. Je renvoie mes lecteurs au livre du P. Schwalm.

Mon but dans ma conférence était de prouver que la charité était seule capable d'établir le règne de la paix sociale, que la justice, sous ses diverses formes, ne suffisait pas à cette œuvre.

Léon XIII, le 19 décembre 1891, rappelait opportunément que la justice, que l'humanité que la charité, jouaient un rôle nécessaire dans la pacification sociale.

Le Pape, dans son discours disait : « Nous avons dit qu'il fallait tenir pour certain que la question ouvrière et sociale ne trouvera jamais sa solution vraie et pratique dans les lois civiles, même les meilleures. » Il proclamait ainsi l'insuffisance de la justice générale

réduite à ses propres forces. Il ajoutait : « Cette solution est, de sa nature, liée aux préceptes de la parfaite justice, qui réclame que le salaire réponde adéquatement au travail. » Il déclarait ainsi la nécessité de faire intervenir la justice commutative dans les rapports sociaux.

Enfin le Pontife parlait de la charité : « De plus cette question réclame le concours de la charité, qui va au delà de la justice et rappelle la commune dignité de la nature humaine, relevée encore par la rédemption du Fils de Dieu. » Cette harangue de Léon XIII résume ce que nous avons voulu enseigner du rôle de la justice et de la charité dans la pacification sociale.

NOTE 3, p. 77.

J'insiste sur les modifications graves que peuvent apporter les circonstances à l'application des principes énoncés dans la note précédente.

Dans les rapports sociaux du patron et de l'ouvrier, il ne faut pas seulement tenir compte des besoins de l'ouvrier, mais aussi des ressources du patron ; il ne faut pas seulement tenir compte de la valeur du travail considéré en soi mais de l'estime où le tiennent les hommes au moment même où il s'exécute ; il faut tenir compte des hauts et des bas qui se produisent dans les diverses industries ; il faut tenir compte de l'*offre* et de la *demande*. Quand un ouvrier se propose pour cinq francs par jour, le patron est il tenu de lui préférer ceux qui lui en demandent six ? Il serait bien difficile spéculativement, plus difficile encore pratiquement, de lui imposer cette obligation au nom de la conscience.

Il y a dans les rapports créés entre les hommes par la justice commutative une marge morale. Tantôt, par suite des circonstances, le salaire dépassera les besoins personnels ou même familiaux de l'ouvrier, tantôt il ne suffira pas aux besoins personnels de l'individu, et cela, sans qu'il y ait de la faute de son patron. C'est pourquoi Léon XIII écrivait dans son encyclique *Rerum novarum* : « Parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui lui convient.

« Assurément, pour fixer la juste mesure du salaire, il y a de nombreux points de vue à considérer; mais, d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère, et spéculer sur l'indigence, sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. » Pour fixer raisonnablement et équitablement le salaire, il faut faire appel à la justice qui réclame l'égalité entre le salaire et les besoins généraux du travailleur, mais c'est à la prudence de diriger l'application du principe d'égalité établi par la justice.

NOTE 4, p. 79.

Diverses vertus viennent au secours de la justice et se rapprochent d'elle à divers degrés : c'est l'*honnêteté*, c'est l'*humanité*, c'est l'*amitié*, c'est surtout la *charité*.

Inspiré par l'*honnêteté naturelle*, « celui qui retire un bénéfice considérable de ce qu'il perçoit légitimement, peut de son propre mouvement en céder quelque chose au vendeur. » (Saint Thomas, IIª IIæ, q. LXXVII, art. 1.)

Cette honnêteté naturelle, destinée à suppléer à l'insuffisance du salaire dû en stricte justice, n'est pas formellement de la justice, « puisqu'elle accorde ce secours, non en vertu de l'échange pur et simple du travail ouvrier, mais en vertu des profits que le patron tire par lui-même de ce travail. » (Cf. Schwalm, *Op. cit.*, II, p. 159.)

L'*humanité* va plus loin. Elle atteint les autres pour leur être utile, non point par suite d'un échange, mais par suite du sentiment généreux que nous éprouvons en face d'un être qui, homme comme nous, est spécifiquement notre égal, et de fait loin de nous par sa misère.

L'*amitié* va plus loin encore. Tandis que l'*humanité* inspire aux supérieurs de secourir leurs inférieurs, l'amitié tend à établir entre eux une sorte d'égalité, une certaine communauté de vie qui permet une certaine communauté de biens.

Enfin la *charité* couronne et perfectionne ces vertus. « C'est encore trop peu de la simple amitié, dit

Léon XIII (*Rerum novarum*) ; si l'on obéit aux préceptes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que s'opérera l'union. De part et d'autre, l'on saura et l'on comprendra que les hommes sont tous absolument issus de Dieu, leur Père commun; que Dieu est leur unique et commune fin, et que lui seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue; que tous ils ont été rachetés par Jésus-Christ, et rétablis par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu et qu'ainsi un véritable lien de fraternité les unit, soit entre eux, soit au Christ, leur Seigneur, qui est le premier né de beaucoup d'autres frères, *primogenitus in multis fratribus*. Ils sauront enfin que tous les biens de la nature tous les trésors de la grâce, appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain et qu'il n'y a que les indignes qui soient déshérités du royaume des cieux. »

NOTE 5, *p.* 83.

Saint Thomas traite des rapports des parents et des enfants, dans la *Somme*, IIª IIæ, q. LVII, art. 4. Il conclut que le droit strict et la justice stricte ne règlent pas ces rapports. *In rebus humanis filius est aliquid patris, quia quodammodo est pars ejus... Et ideo patris ad filium non est comparatio, sicut ad simpliciter alternum.* »

Cajetan explique (*ibid.*, art. 3) cette parole du Maître. *Inter patrem et filium*, dit il, *nec justum, nec injustum simpliciter est*; *sed quemadmodum inter eos est plus quam jus, quia est unitas; ita etiam plus quam injustum, quia est violatio unitatis, quæ pejor est violatione juris.*

NOTE 6, *p.* 85.

On pourrait dire qu'à certains égards le riche reçoit plus de la charité que le pauvre, car, en échange de son aumône destinée à l'entretien d'une vie inférieure, il reçoit l'aumône des biens spirituels destinés à lui assurer la vie divine et éternelle. Si l'on est d'autant plus humilié que l'on reçoit davantage et gratuitement, le riche recevant plus devrait rougir davantage, s'il y avait à rougir.

NOTE 7, *p.* 86.

Rappelons encore ici que la religion et la foi n'ont aucune valeur si elles ne sont pas intérieures, que, par conséquent, nous ne formerions que de faux chrétiens, si nous abusions des services que nous rendons aux pauvres pour les contraindre à penser comme nous et si nous exigions leur assentiment à nos idées pour leur faire du bien. Nous avons le droit et le devoir de les évangéliser, mais c'est en les persuadant que nous essayons de les amener au vrai.

NOTE 8, *p.* 87.

La passion de l'égalité mathématique est dans notre pays un des éléments les plus féconds en troubles de toutes sortes. Les classes restent aussi séparées que jamais Il y a même entre les riches, surtout entre certains riches, dont la fortune dépasse les bornes, et les prolétaires, des abîmes que ne connaissait pas le passé. Si l'on attend, pour établir la paix, que tous les individus soient au même niveau; si l'on attend, pour mettre fin à la guerre sociale, qu'il n'y ait plus de pauvres, on attendra toujours. Aussi, en permettant à chacun de s'élever progressivement en restant fidèle aux lois de la justice, le seul moyen de réconcilier les classes, c'est d'obtenir que tous acceptent leur condition.

NOTE 9, *p.* 93.

Les catholiques français, par amour de la paix, ont fait tous les sacrifices et se sont condamnés aux plus pénibles concessions. Ce n'est pas eux, certes, qu'on doit accuser du malaise dont nous souffrons depuis trop longtemps, mais ceux qui, oubliant que la paix intérieure est le premier de tous les biens, lui ont préféré leurs intérêts propres.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 104.

Il est certain que le militarisme, qui subordonne toute la vie d'un peuple aux armements, est une erreur. La nation ne vit pas pour son armée, mais l'armée doit vivre pour la nation. Cependant, il est des heures où l'intérêt de la nation se concentre dans la force de l'armée. De cette force dépend le sort d'une race menacée par ses voisins.

Si, en soi, la doctrine du militarisme pèche par excès, la doctrine du pacifisme pèche par défaut, mais non moins gravement. La guerre est un grand mal auquel le monde n'échappera pas, aussi longtemps qu'il sera la proie des passions. Il est donc nécessaire, si l'on veut la paix, de préparer la guerre. En votant les crédits que les sages patriotes réclamaient pour augmenter le prestige de nos officiers et de nos soldats, pour nous assurer l'abondance des munitions, pour développer les progrès de l'art militaire, naval ou aéronautique, nos pacifistes et nos socialistes nous auraient probablement évité l'effroyable fléau dont nous sommes les témoins et les victimes. En tout cas, ils nous auraient permis de prévenir des désastres dus à notre défaut de préparation. — Il est dur, mais il est nécessaire, de souligner leur responsabilité dans les malheurs dont nous souffrons.

Ajoutons-le : par une incohérence incompréhensible, pendant qu'ils prêchent la paix internationale, ils fomentent la guerre sociale, montrant, dans leurs jugements, une préférence véritable pour les étrangers et une animosité scandaleuse contre leurs concitoyens. Cette attitude est immorale et coupable au premier chef, aussi bien à l'égard du droit naturel qu'à l'égard du droit chrétien. Elle renverse l'ordre qui, nous imposant d'aimer tous les hommes et tous les peuples, nous oblige pourtant à préférer aux autres nos proches et notre pays.

NOTE 2, *p.* 104.

Dans toute cette conférence, je me suis efforcé de parler de la guerre en m'inspirant de ce que les Pères de l'Eglise et les grands théologiens ont unanimement enseigné. Saint Augustin, saint Thomas, Cajetan, François de Victoria, Bañez, Suarez ont dicté mon discours. Je ne pense pas qu'un juriste, ni qu'un théologien catholique puissent s'élever contre les affirmations que j'ai empruntées à ces docteurs incontestés. Aussi je ne m'explique pas pourquoi, d'après ce qu'on me dit, certains journaux étrangers se sont indignés de mes paroles. Si, dans cette conférence ou dans deux autres discours qu'on incrimine, j'ai autorisé des actes contraires au droit naturel ou chrétien; si j'ai condamné d'autres actes qui soient permis par ce même droit, qu'on me le prouve. Je ne demande qu'à être mieux éclairé.

Je n'essayerai pas de justifier dans ces notes tous les principes que j'ai invoqués, je me contenterai des quelques réflexions capables d'achever ma pensée, et de préciser les événements auxquels j'ai fait allusion et que j'ai condamnés. On ne trouvera ni dans ces notes, ni dans mes discours, un seul mot de haine. Je dois, en vertu de l'ordre prescrit par la nature et par la charité, préférer les Français aux Allemands, mais je ne sens aucune haine contre ceux-ci. Quand j'ai su la présence de blessés allemands dans nos hôpitaux, je les ai visités avec une sincère pitié et je leur ai adressé des paroles où ils ont pu reconnaître l'expression d'une charité émue. Dans mes sermons comme dans mes conversations particulières, je me suis toujours prononcé avec énergie contre l'esprit de vengeance, j'ai toujours répété que nous n'avions pas le droit de répondre à l'injustice par l'injustice, à la cruauté par la cruauté, que les principes que nous proclamons contre nos adversaires nous jugeraient nous-mêmes.

On a dit, paraît-il, de l'autre côté du Rhin, que je faisais en chaire du chauvinisme et de la politique. Je réponds que je n'ai pas fait du chauvinisme, mais du patriotisme, que j'ai le devoir de prêcher le patriotisme, comme j'ai

le devoir de prêcher l'amour de l'Eglise et l'amour du foyer. Je n'ai pas attendu la guerre pour prendre cette attitude. Pendant le carême de 1914, quatre mois avant la guerre, je prononçais une conférence sur « l'amour de la Patrie ».

Je réponds que j'ai le droit de faire de la politique en chaire, dans la mesure où l'exige mon ministère apostolique. La politique est une partie importante de la morale; ses actes, qu'elle soit nationale ou internationale, sont régis par les principes qui régissent la vie individuelle. Toute l'histoire le proclame, l'Eglise s'est beaucoup plus inquiétée de la conduite des princes qui entraînent à leur suite toute une nation que de la conduite des individus qui ne disposent que d'eux-mêmes.

Je ne doute point de la bonne foi des catholiques allemands, mais je crains beaucoup qu'ils soient très mal informés. Quand ils connaîtront les faits dont nous nous plaignons, j'en suis convaincu, ils n'hésiteront pas à les condamner comme nous. Je pense que, dès aujourd hui, ils sont profondément attristés d'entendre des hommes de leur religion prononcer des paroles comme celle-ci : « Plus impitoyable et plus cruelle est la guerre, plus elle est humaine. » Ils ont dû déjà rougir de constater qu'un député du Centre osait exprimer le désir « de voir anéantir Londres tout entier », et demander que rien « ne soit épargné, ni les femmes, ni les enfants, ni les vieillards, ni les églises, ni les bâtiments publics ou privés, ni quoi que ce soit des autres propriétés ».

Que diraient les catholiques allemands si nous émettions de pareils principes? Dès lors, comment pourraient-ils approuver dans les leurs ce qu'à coup sûr ils condamneraient avec indignation en nous? Les 93, dans leur manifeste, nous reprochent d'avoir comparé l'empereur à Attila et ses soldats aux Huns. Mais ce n'est pas nous qui leur avons donné ces noms, c'est l'empereur qui les a choisis pour lui même et pour ses troupes. Le 27 juillet 1900, en effet, il adressait à son armée partant pour une expédition cet ordre du jour :

« Soldats, quand vous rencontrerez l'ennemi, vous le

vaincrez. Vous ne ferez pas de quartier, vous ne prendrez pas un seul prisonnier, que tout ce qui tombera entre vos mains soit à votre merci ! Faites-vous la réputation qu'avaient les Huns et Attila. »

NOTE 3, *p.* 105.

J'ai l'intention de traiter l'année prochaine, si Dieu le veut, de la guerre dont parle saint Thomas quand il examine les péchés contre la charité. Mais, dès aujourd'hui, il me semble utile de répéter, après tant d'autres, que la force et le droit ne se confondent pas, que l'on ne peut pas moralement tout ce que l'on peut physiquement, que l'emploi de la force doit toujours être réglé par le droit. En conséquence, il n'est permis à aucun peuple, si sûr qu'il soit de sa supériorité et de la victoire, de déclarer la guerre à un autre peuple, s'il n'a pas des raisons *graves*, s'il n'a pas été offensé *gravement* dans son honneur ou lésé *gravement* dans ses intérêts. J'ai dit *gravement*, car selon l'enseignement de Victoria (*De jure belli*, traduction Vanderpol, n° 14), « une violation quelconque du droit ne suffit pas pour que l'on puisse justement déclarer la guerre; on ne punit de peines très graves, telles que la mort, l'exil ou la confiscation des biens, que ceux qui se sont rendus coupables de fautes très graves : or, la guerre est une peine atroce, et la grandeur du délit doit être la mesure du châtiment : *juxta mensuram delicti debet esse plagarum modus.* »

NOTE 4, *p.* 114.

Je ne crois pas, je l'ai déjà dit, à la possibilité pour les nations de vivre dans une paix et dans un accord perpétuels, mais je crois à la possibilité de diminuer le nombre des conflits qui déchaînent la guerre. On sait, d'un côté, que les Conférences de la Haye n'ont point empêché la plus terrible de toutes les guerres d'éclater, mais, d'autre part, on peut espérer qu'en prenant plus d'importance et plus d'autorité, ces Conférences réussiront à prévenir un certain nombre de crises nouvelles.

Aussi les souverains pontifes ont-ils toujours encouragé les congrès et les œuvres qui tendaient à régler, au moyen d'arbitres et de jurys pacifiques, les différends survenus entre les peuples. De tout temps, ils ont pris l'initiative d'institutions destinées à empêcher le heurt des nations par les armes. En 1899, le 4 avril, Léon XIII adressait au Sacré Collège une allocution sur le désarmement général. Le même Pape envoya au comte Mouraview, à la reine de Hollande, Wilhelmine, des lettres où il approuvait l'idée du Congrès de la paix, et où il réclamait le droit « d'y coopérer effectivement » en vertu de cette « autorité du Pontificat suprême », qui « dépasse les frontières des nations », et « embrasse tous les peuples afin de les considérer dans la vraie paix de l'Evangile ».

Le 11 juin 1911, dans une lettre adressée à Mgr Falconio, Pie X « accorde l'adhésion et l'appui de son autorité à ceux qui, très heureusement inspirés, coopèrent à cette œuvre ». Il rappelle qu'on ne peut ouvrir cette voie royale de la paix aux nations que par « l'observance sainte et générale des lois de la justice et de la charité ». (Cf. *Questions actuelles*, t. III, p. 578.)

Il est profondément regrettable que de ces Congrès on ait exclu l'homme qui tient la place de Celui *qui est* et le *Prince* et le *Dieu de la paix* (1).

NOTE 5, *p.* 114.

Un des reproches qui atteignent le plus douloureusement les Allemands est celui qu'on leur fait d'avoir brisé les traités qu'ils avaient signés au sujet de la Belgique, et d'avoir violé un territoire neutre. Il s'agit pourtant d'une question morale au premier chef. Si M. Bethmann-Hollweg a le droit de mépriser un traité qui intéresse la fortune et la vie de tout un peuple, au nom de quelle autorité demandera-t-on aux personnes privées de rester fidèles à leurs paroles, à leurs promesses, à leurs serments, à leurs contrats qui, la plupart du

(1) Au t. III des *Questions actuelles*, p. 529, on trouvera indiqués les principaux documents qui se rapportent aux Congrès de la Paix et à leurs travaux.

temps, ne concernent que des intérêts particuliers et secondaires ? Comment le chancelier a-t-il pu appeler « chiffon de papier » des conventions plusieurs fois renouvelées et au bas desquelles on lit les noms de ses souverains ? A la Chambre allemande, le chancelier a d'ailleurs prononcé d'étonnantes paroles où il reconnaît que l'occupation du Luxembourg et de la Belgique *est contre le droit des gens*, que les Allemands ont été *contraints de passer outre aux protestations fondées du Luxembourg et du gouvernement belge*, comme si jamais l'on pouvait être contraint de commettre le mal. Il ajoutait : « *L'injustice* (je parle franchement), *l'injustice que nous leur faisons ainsi, nous ferons en sorte que nous la réparerons* aussitôt que nous aurons atteint notre but militaire. » Heureusement, *la fin ne justifie pas les moyens*. Les Allemands ont assez protesté contre ce principe qu'à tort, d'ailleurs, ils attribuaient à quelques théologiens catholiques, pour qu'il nous soit permis de nous élever contre eux quand ils le prennent pour règle de conduite. En flétrissant la violation du territoire neutre de la Belgique, nous ne voulons pas seulement dénoncer un acte injuste au suprême degré, nous voulons plus encore stigmatiser l'erreur par laquelle on prétend le justifier, à savoir, qu'il est licite de mettre l'intérêt au-dessus de la morale et de manquer à la parole donnée. Si cette erreur prévalait, il n'y aurait plus aucune sécurité dans les rapports des hommes avec les hommes, des peuples avec les peuples.

Je suis à l'aise pour écrire ces lignes, car je répète ce qu'ont dit les moralistes et les honnêtes gens de tous les siècles. Je suis à l'aise, car Benoît XV, dans son allocution du 22 janvier 1915, a prononcé ces paroles : « Quant à proclamer qu'il n'est pas permis à personne, *pour quelque motif que ce soit*, de léser la justice, c'est sans doute, au plus haut point, un office qui revient au Souverain Pontife comme à Celui qui est constitué par Dieu l'interprète suprême et le vengeur de la loi éternelle. Et nous le proclamons sans ambages, *réprouvant hautement toute injustice* de quelque côté qu'elle ait été commise. »

Benoît XV n'était qu'un écho fidèle de Pie IX qui

d'avance condamnait la doctrine et la conduite de M. Bethmann-Hollweg en condamnant cette proposition, la 64e du *Syllabus* : « La violation des serments les plus sacrés et toute action même criminelle et scélérate et opposée à la loi éternelle, non seulement n'est point blâmable, mais elle est tout à fait licite et digne des plus grands éloges, quand elle est inspirée par l'amour de la Patrie. »

Enfin dernièrement, le Saint Père, par l'intermédiaire de son Secrétaire d'Etat, le cardinal Gasparri, a appliqué son enseignement à l'acte de M. Bethmann-Hollweg. Voici, en effet, un premier extrait de la lettre que le cardinal Gasparri adressait, le 6 juillet dernier, à M van den Heuvel, ministre de la Belgique au Vatican :

« I. *Relativement à la neutralité de la Belgique*, je dois confirmer à Votre Excellence, de la manière la plus catégorique, que le Saint Père n'a pas donné à M. Latapie la réponse que celui-ci a osé imaginer et relater dans son article.

« Voici la vérité à ce sujet :

« Le chancelier de l'empire allemand, M. de Bethmann-Hollweg, a déclaré ouvertement, le 4 août 1914, en plein Parlement, qu'en envahissant le territoire belge l'Allemagne violait la neutralité de la Belgique, contrairement aux lois internationales. D'ordinaire, dans les conflits actuels, une partie accuse, l'autre nie, et le Saint-Siège, qui ne peut faire la lumière au moyen d'une enquête, se trouve dans l'impossibilité de se prononcer. Dans le cas présent, au contraire, le chancelier allemand a reconnu que l'invasion de la Belgique était une violation de la neutralité, contraire aux lois internationales, quoiqu'il la déclarât légitimée par la nécessité militaire. L'invasion de la Belgique se trouve, par conséquent, directement comprise dans les paroles de l'allocution consistoriale du 22 janvier dernier par lesquelles le Saint Père *réprouve hautement toute injustice de quelque côté et pour quelque motif qu'elle soit commise.* Dans l'intervalle, il est vrai, l'Allemagne a publié quelques documents de l'état-major belge dont elle s'est proposé de tirer la preuve qu'antérieurement à la guerre, la Bel-

gique avait manqué aux devoirs de la neutralité et que, partant, celle-ci n'existait plus au moment de l'invasion. Il n'appartient pas au Saint Père de trancher cette question historique, et pareil jugement n'est pas nécessaire à son but. Même si on admettait le point de vue allemand, encore resterait-il toujours vrai de dire que l'Allemagne, de l'aveu du chancelier, pénétra dans le territoire belge avec la conscience d'en violer la neutralité et, par conséquent, de commettre une injustice. Cela suffit pour que cet acte doive être considéré comme directement compris dans les termes de l'allocution pontificale. »

J'en ai dit assez pour établir le droit que j'avais d'appeler injustice la violation de la neutralité belge. Et il me semble que les honnêtes gens du monde entier sont tenus de flétrir en principe et en fait un acte que le pape déclare injuste, que M. Bethmann-Hollweg lui-même a reconnu être une injustice et contraire au droit des gens.

Par contre, je n'ai fait que de la morale, que de la religion, quand j'ai applaudi la Belgique préférant tous les sacrifices à la trahison de la parole donnée. Elle a été le témoin et le martyr de la justice; son roi, selon l'expression du cardinal Mercier, « est dans l'estime de tous, au sommet de l'échelle morale ».

NOTE 6, p. 122.

Dans cette page, j'ai fait allusion aux excès commis par les Allemands que je n'ai point nommés pourtant. Je me suis contenté d'énumérer un certain nombre de crimes que la morale naturelle et chrétienne réprouve. Je n'ai pas prétendu que les Allemands les eussent tous commis. Ils en ont cependant commis. Il est incontestable que le gouvernement français a traité royalement l'ambassadeur d'Allemagne, M. de Schœn; que le gouvernement allemand a traité d'une façon odieuse M. Cambon et la légation française à Berlin. Il est incontestable que l'armée allemande a brûlé la bibliothèque de Louvain qu'elle s'est acharnée et qu'elle s'acharne encore sur les cathédrales d'Arras et de Reims, qu'un

dimanche, le 11 octobre 1914, ses avions ont jeté des bombes incendiaires sur Notre-Dame de Paris. Il est incontestable que les Allemands ont assassiné et martyrisé en Belgique et en France un grand nombre de prêtres innocents et désarmés, plus de quarante pour la seule Belgique, et nous ne savons pas encore combien pour la France Ces prêtres ont eu souvent, avant d'être exécutés, à subir les violences les plus cruelles et les outrages les plus révoltants. Il est incontestable que les soldats allemands et leurs chefs ont entravé le ministère apostolique du cardinal Mercier, qu'ils ont usé, avec les vénérables évêques de Namur et de Tournai, de procédés indignes (1). Il est incontestable qu'un certain nombre d'otages et de prisonniers ont été injuriés sur leur passage par la population allemande, que dans les camps on leur a souvent refusé le respect que l'on doit à des êtres sans défense. qu'on ne leur a donné dans divers endroits qu'une nourriture répugnante et insuffisante. Dernièrement, un curé du diocèse de Beauvais, digne de toute confiance, m'a raconté comment, pris en qualité d'otage avec quarante de ses paroissiens, il avait été, durant tout son voyage forcé en Allemagne, obligé de paraître à la portière pour être grossièrement insulté à chaque gare par la population. A Cassel, où il fut évacué. il fut particulièrement tracassé, molesté par les officiers allemands et soumis à un régime alimentaire que ne purent supporter plusieurs de ses paroissiens qui en moururent. Je ne doute point que, dans bien des endroits. les blessés, les otages et les prisonniers n'aient été traités humainement, mais dans beaucoup d'autres, il n'en a pas été ainsi.

Il est incontestable que les arguments invoqués par les Allemands ne suffisent pas à justifier leurs cruautés, ni leur mépris des lois de l'humanité. La plupart sont invoqués à tort, car il est faux que les prêtres aient tiré ou excité les civils à tirer. Tout le monde connaît les protestations à ce sujet des évêques belges et français. Il est faux que les Alliés aient établi des postes d'observation sur les cathédrales. Quand même quelques

(1) Mgr de Tournai en est mort.

civils auraient tiré sur les Allemands, ce n'était pas une raison pour massacrer des innocents.

Non seulement les habitants des pays envahis se sont indignés de la conduite des Allemands, mais des hommes distingués des nations neutres, tels M. Maccas, docteur en droit de l'Université d'Athènes, M. Prüm, chef du parti catholique luxembourgeois tels des citoyens américains, suisses, hollandais ou espagnols, ont élevé la voix contre les procédés de nos adversaires (1).

Les faits sont d'autant plus graves que plusieurs Allemands considérables par leur situation ont osé les déclarer légitimes, ce qui engage une question doctrinale et non plus seulement une question historique.

Qu'aurait pensé de l'Eglise le monde chrétien si elle s'était tue ? Elle est la grande gardienne des principes de justice et d humanité, elle devait protester pour flétrir des excès nombreux et inexcusables et pour empêcher de s'implanter dans les sociétés les erreurs à l'aide desquelles on essayait de les justifier Elle l'a fait par ses chefs et par ses ministres qui, défendant les Alliés contre les fureurs allemandes, défendent aussi les Allemands contre les représailles auxquelles ils s'exposaient de la part des Alliés. Les archevêques de Paris, de Reims, de Malines, d'Albi les évêques de Liége, de Namur, de Nancy de Soissons ont dénoncé les cruautés dont les diocèses français ou belges avaient tant souffert.

Les prédicateurs chargés par les évêques de répandre la parole de Dieu, les écrivains catholiques ont fait écho à leur voix. En nous comportant de cette sorte nous ne sommes point sortis de notre vocation, nous y sommes restés fidèles. La plus haute autorité du monde, le Pape Benoît XV, s'est prononcé lui-même sur les faits et sur les principes. Le 22 janvier 1915, il parlait déjà de cette guerre *d'autant plus à craindre que la violence dans l'attaque y dépasse toute mesure.* Il ajoutait : « Nous faisons ici appel au sentiment d'humanité de ceux qui ont franchi les frontières des nations adverses pour les conjurer

(1) Cf. *Les cruautés allemandes*, par Léon Maccas. *La conversion d'un catholique germanophile Lettre ouverte de M Emile Prüm à M. Matthias Erzberger*, par René Johannet.

que les régions envahies ne soient pas dévastées plus qu'il n'est strictement exigé par les nécessités de l'occupation militaire, et, ce qui importe davantage encore, qu'on ne blesse pas gratuitement les habitants en ce qu'ils ont de plus cher, comme les temples, les ministres de Dieu, les droits de la religion et de la foi. »

Bien plus, le Pape applique, par l'intermédiaire du cardinal Gasparri, son allocution à divers excès des Allemands. Voici la seconde partie de la lettre du cardinal à M. van den Heuvel :

« II. *Relativement au cardinal Mercier.* — M. Latapie attribue au Saint Père les paroles suivantes : « Je vais « vous étonner. Le cardinal Mercier n'a jamais été « arrêté ; il peut circuler comme il l'entend dans son « diocèse. » Si M. Latapie avait voulu être exact, il aurait dû parler comme ceci :

« Le cardinal Mercier n'a pas, en fait, été arrêté, si l'on prend ce mot dans son sens propre. Le Saint-Siège fut induit à le croire et, pour cette raison, il se hâta de protester par une note officielle adressée au ministre de Prusse, le 10 janvier dernier. Mais depuis, il dut reconnaître que cette protestation n'était pas fondée en tant qu'elle concernait une arrestation proprement dite du cardinal Mercier.

« L'éminent cardinal fut-il au moins *détenu* ou *retenu* ou *gardé dans son palais* « *piantonato* »? Le matin du 4 janvier dernier, M. von Srempel, aide de camp du gouverneur général de Bruxelles apporta une lettre du gouverneur au cardinal Mercier ; il avait l'ordre d'attendre la réponse. A bon droit le cardinal se réserva la faculté de répondre plus tard, vers la soirée, afin d'avoir le temps de la réflexion Malgré l'invitation pressante mais courtoise qui lui fut faite par le cardinal de s'éloigner et de revenir ensuite prendre la réponse, l'officier resta au rez-de-chaussée du palais archiépiscopal, gardant son automobile dans la cour. Vers l'heure du déjeuner il se rendit en ville. Revenant ensuite dans l'après-midi il prit la lettre et partit Tel est plus ou moins le fait. Si on veut l'appeler *détention*, *rétention* « *piantonamento* », peu importe au Saint-Siège ; ce qui est certain c'est que le Saint-Siège, mis au courant de ce qui était arrivé,

ne manqua pas de faire ses observations au ministre de Prusse.

« Il est indéniable que l'on n'a pas toujours usé envers le cardinal Mercier des égards qui sont dus à un prince de l'Eglise, qu'on ne lui laissa pas toujours la liberté à laquelle il avait droit pour l'exercice de son ministère épiscopal. Et chaque fois, le Saint-Siège, gardien jaloux de l'honneur et des droits de l'épiscopat et spécialement du Sacré Collège, n'a pas manqué d'attirer sur ces faits l'attention du gouvernement allemand, suivant la manière la plus appropriée aux circonstances, d'autant plus qu'il s'agissait d'un cardinal aussi docte et saint que l'archevêque de Malines.

« A cet égard, il est opportun de rappeler que, dans la matinée du 3 janvier, journée de dimanche, un télégramme du gouvernement invitait le cardinal Mercier à ne pas se rendre dans l'après-midi à Anvers où il devait présider une cérémonie religieuse à la cathédrale. Son Eminence avait déjà décidé de ne pas aller à Anvers, mais elle considéra à bon droit l'invitation reçue comme un acte lésant la liberté de son ministère pastoral. Aux remontrances du Saint-Siège, le ministre de Prusse répondit que l'invitation ou la prohibition était due à des motifs d'ordre public, commandés par les circonstances spéciales du moment.

« Il est à noter que si tous les évêques de Belgique, placés en dehors de la zone de guerre, pouvaient librement circuler dans leur diocèse, l'éminent cardinal Mercier avait, en raison de sa haute dignité, obtenu un permis de libre circulation même en dehors de son diocèse, exception faite de certains points désignés comme zone des opérations militaires, points pour lesquels on exige de tous, y compris les membres du corps diplomatique, un permis spécial. Le susdit permis lui ayant été retiré, le Saint Siège adressa des réclamations au gouvernement allemand, et celui-ci restitua immédiatement au cardinal Mercier le privilège de libre circulation dont il jouissait auparavant.

« Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici que le Saint-Siège s'est vivement intéressé au sort des suffragants du cardinal, les évêques de Belgique. Pour ne pas

élargir trop le cadre de cet exposé, qu'il suffise de dire que la nonciature apostolique protesta auprès du gouverneur général contre les mauvais traitements dont furent l'objet les évêques de Tournai et de Namur; après la prise d'Anvers, elle demanda une protection spécialement bienveillante aussi bien pour le cardinal que pour les évêques de Gand et de Bruges; à plusieurs reprises, le personnel de la nonciature se rendit en diverses villes pour visiter les évêques et leur demander s'ils n avaient besoin de rien. Ces visites contribuèrent à faire délivrer à l'évêque de Namur, ainsi qu'à l'évêque de Liége et a ses vicaires généraux, le permis de libre circulation dans leur diocèse, à faire ordonner que l'ambulance militaire fût évacuée du Séminaire diocésain de Tournai et à obtenir d'autres avantages importants dont, pour être brefs, nous omettons l'énumération.

« III. *Finalement, pour ce qui concerne les prêtres fusillés, les destructions des édifices religieux et scientifiques, les souffrances du peuple belge*, le Saint-Siège non seulement n'est pas resté indifférent non seulement il les a vivement déplorés, mais, ce qui importe plus, il s'est employé par tout moyen à les prévenir ou au moins à les atténuer.

« Parmi les innombrables documents et faits qu'on pourrait citer pour établir la constante sollicitude du Saint-Siège à cet égard, je me bornerai à rappeler ici les suivants :

« 1° Lettre du Saint Père à l'éminent cardinal Mercier, en date du 8 décembre 1914, par laquelle le Saint Père déplore les tristes conditions de la nation belge, et tandis qu il loue l'intention de recueillir le denier de Saint-Pierre, il en cède le rapport pour les besoins de ces malheureuses populations.

« 2° Allocution consistoriale du 22 janvier dernier, dans laquelle le Saint Père fait appel aux sentiments d'humanité de ceux qui envahissent le territoire des nations ennemies et les conjure de ne pas dévaster inutilement les régions envahies, et, ce qui est plus important, de ne pas blesser les sentiments des habitants dans ce qu'ils ont de plus cher : leurs temples sacrés, les mi-

nistres de Dieu, les droits de la religion et de la foi.

« 3° Autre lettre particulière du Saint Père, en date du 23 janvier 1914, à l'éminent cardinal Mercier (profondément appréciée et agréable à celui-ci), dans laquelle Sa Sainteté lui exprime le vif intérêt qu'elle prend pour sa personne et les regrets que lui causent les manques d'égards et les restrictions à la liberté dont il a souffert.

« 4° Lettre de Sa Sainteté à Mgr Thomas Louis Heylen, évêque de Namur, en date du 4 février 1915, dans laquelle l'auguste Pontife, affirmant toute sa paternelle bienveillance pour ses fils de la très chère nation belge, déplore les malheurs dont elle est affligée et opprimée.

« 5° Lettre du cardinal secrétaire d'Etat à l'éminent cardinal Mercier, en date du 6 avril 1915, dans laquelle il transmet une offrande du Saint Père (25.000 lires) pour alléger les souffrances du peuple belge, et il invite les catholiques du monde entier à suivre son exemple, comme l'a fait depuis, en particulier, le cardinal secrétaire d'Etat pour les Etats-Unis d'Amérique, en félicitant l'éminent cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, d'avoir accepté la présidence honoraire du Comité pro-Belgia, qui s'était constitué là-bas, et en faisant des vœux pour que les fidèles de la grande République contribuent généreusement à cette œuvre.

« 6° Lettre du cardinal secrétaire d'Etat, en date du 8 mai 1915, au Conseil général de l'Université catholique de Louvain, pour la reconstitution de l'Université, lettre dans laquelle le Saint-Siège exprime publiquement le désir que les belligérants, au milieu des ardeurs de la lutte, veillent à la conservation des trésors scientifiques et littéraires des peuples.

« 7° Lettre du 16 juin 1915, dans laquelle le secrétaire d'Etat transmet la bénédiction du Saint Père à la Ligue pour le relèvement du culte en Belgique, recommande cette œuvre aux catholiques du monde entier et envoie comme gage de paternel intérêt de Sa Sainteté une offrande de 10.000 lires.

« 8° En outre, le Saint-Siège s'est efforcé d'exercer, tant directement que par l'entremise des nonciatures de Bruxelles et de Munich, une influence bienfaisante en

faveur des religieux, prêtres et simples fidèles de Belgique.

« En vérité, la foi et les vertus du clergé et du peuple belges les ont, de tout temps, désignés à la paternelle affection du Saint Père qui a pris la plus vive part à leur douleur, comme il le proclame dans l'allocution consistoriale du 22 janvier. Aussi, l'auguste Pontife souhaite-t-il, ainsi qu'il le disait déjà à Votre Excellence quand elle a présenté ses lettres de créance le 17 mars, que ses chers fils de Belgique puissent bientôt saluer le beau soleil de la paix sur l'horizon de leur patrie ; il voudrait ne pas devoir se limiter à de simples vœux, mais il demande pour le moment aux Belges de ne pas douter de la bienveillance dont il aime à les entourer.

« Dans l'espoir d'avoir satisfait pleinement aux désirs de Votre Excellence, j'ai l'honneur de me dire avec la plus haute estime, de Votre Excellence, le plus dévoué serviteur.

« P. Card. GASPARRI. »

Enfin, le Pape a dit à M. Laudet, homme parfaitement loyal, de la parole de qui personne ne doutera : « Vous me demandez si je condamne en principe les atrocités accomplies. « En principe », cela ne suffit pas. Je les condamne concrètement. Tout le monde sait que l'Allemagne en a commis. Mais je ne puis préciser les réprobations, comme certains le voudraient, parce que je n'ai pas les éléments voulus. »

Nous espérons qu'en Allemagne les catholiques et les honnêtes gens comprendront qu'il faut en droit et en fait flétrir l'injustice, même quand elle vient de leurs compatriotes. S'il en était autrement que penserions-nous de leur conscience ?

NOTE 7, p. 124.

J'insiste sur ce vœu par lequel j'ai terminé cette conférence. Je supplie ceux qui liront ces lignes, prêtres, officiers, soldats, Français, Alliés, de répéter à tous les nôtres qu'il ne leur est pas permis, sous prétexte de représailles, de se rendre coupables des excès que nous

reprochons à nos adversaires. Qu'ils se le rappellent; il n'est jamais permis de sacrifier un innocent sous prétexte de lui faire payer les fautes des siens. Il appartiendra au Congrès de la Paix qui suivra la guerre d'exiger la réparation de toutes les injustices, et d'offrir aux victimes de l'infernale tempête toutes les compensations que la terre peut assurer. Le devoir des diplomates sera de penser à toutes les nations, à toutes les villes, à toutes les familles, à toutes les personnes qui ont été iniquement traitées, mais, en attendant, qu'on ne puisse pas nous reprocher ce que nous reprochons à nos adversaires, que les chefs de nos armées usent de toute leur autorité pour imposer à leurs troupes le respect des principes de justice, de générosité, de bonté que l'on ne méprise jamais sans se déshonorer.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 132.

Il faut dire à la décharge des stoïciens que leur doctrine s'entendait de l'émotion sensible que l'on éprouve souvent dans la pitié et non de la compassion spirituelle qui relève de l'âme. Quand saint Augustin dit : «*Nam, ipsam misericordiam... in vitio stoici ponunt, eamque a sapientis animo penitus expellunt*, les stoïciens traitent la miséricorde comme un vice et l'excluent de l'âme du sage » (*Epist.* 104, *classis* II), il sait bien que les stoïciens condamnent la passion de la pitié et non la vertu de miséricorde. Il n'en reste pas moins que les stoïciens se trompent, car l'émotion, que nous ressentons physiquement devant la misère, est excellente pourvu qu'elle soit réglée par la raison. Il est impossible d'ailleurs d'éprouver une vraie compassion dans l'âme sans que la sensibilité n'en reçoive le contre-coup. C'est pourquoi saint Augustin estime que les querelles des stoïciens ne sont guère que des querelles de mots.

« *Nam et ipsos nihil aliud quam Platonicos et Peripateticos sentire existimo, quantum ad vim rerum attinet, non ad vocabulorum sonum.* » (IX, *Cité de Dieu*, ch. IV. 1.)

NOTE 2, *p.* 133.

Les stoïciens affectaient de déclarer sans importance les maux de la vie présente. Ils prétendaient que le sage, qu'il s'agisse de lui ou des autres, ne doit en tenir aucun compte. « J'admire, dit saint Augustin, de quel front les stoïciens nient que les misères du présent soient des maux, quand, de leur aveu, s'ils arrivent à ce degré que le sage ne puisse ou ne doive les souffrir, ces maux l'obligent à se donner la mort, à sortir de la vie. Telle est la stupidité de l'orgueil dans ces hommes qui prétendent trouver le souverain bien ici-bas et le principe de leur félicité en eux mêmes, que leur sage, celui, du moins, dont ils tracent l'idéal insensé, devînt-il aveugle, sourd, muet, perclus de ses membres; et dût, parmi toutes les douleurs que l'on peut dire ou imaginer, l'attendre une douleur tellement cruelle qu'il soit forcé de se donner la mort; la vie de ce sage, une vie consumée par de tels maux, ils ne rougissent pas de la dire heureuse! O vie heureuse qui, pour finir, demande le secours de la mort! Si elle est heureuse, que n'y demeure-t-on? Si on la fuit à cause de ces maux, est-elle heureuse? » (XIX, *Cité de Dieu*, ch IV.)

Combien l'esprit du Christianisme est différent et plus conforme à la réalité des choses. Il appelle les maux de la terre de véritables maux et il demande à la bonté divine et à la bonté humaine de les prendre en considération.

NOTE 3, *p.* 136.

Peut on compatir à la souffrance des damnés, avoir pitié d'eux? Bañez et bien d'autres théologiens se sont posé la question. « Les damnés, dit Bañez, souffrent malgré eux, et cependant nous n'en avons pas pitié. Donc la misère involontaire n'est pas le motif de la miséricorde. » Voilà l'objection. Voici la réponse : « Nous

n'exerçons pas la miséricorde vis-à-vis des damnés parce qu'ils sont obstinés dans le mal (qui est le principe de leur souffrance)... Mais de même que nous aimons leur nature qui vient de Dieu, de même nous éprouvons pour eux un certain sentiment de miséricorde et une certaine velléité de les arracher à leurs maux, si nous le pouvions. » (IIª IIæ, q. xxx, art. 1.)

NOTE 4, *p.* 137.

Saint Thomas (IIª IIæ, q. xxx, art. 1) explique d'accord avec Aristote (*Rhétorique*, II, 8 que la miséricorde s'attache principalement aux misères imméritées du prochain. « Les maux qui sont proches de nous, dit le philosophe, nous disposent d'autant plus à la pitié que l'infortune nous semble imméritée et qu'elle nous frappe les yeux. » Saint Thomas se demande comment, dans ces conditions, les pécheurs, qui font le mal volontairement, peuvent exciter la pitié... Il répond que la faute, dans la mesure où elle est volontaire, est indigne de pitié, mais, parce qu'il peut y avoir dans la faute une peine qui lui est annexée et qui n'est pas voulue, elle provoque notre pitié. « *Sed quia culpa potest esse aliquo modo pœna in quantum scilicet habet aliquid annexum, quod est contra voluntatem peccantis, secundum hoc potest habere rationem miserabilis.* » (*Loc. cit.*, ad 1um.)

NOTE 5, *p.* 139.

Saint Thomas distingue nettement (IIª IIæ, q. xxx, art. 3) la vertu de miséricorde de l'émotion passionnelle et sensible que provoque le spectacle de la misère. Il montre que, dans la morale, l'on appelle vertu la miséricorde et la pitié qui s'exercent sous le contrôle de la raison. Il cite saint Augustin qui dit : « La compassion n'est-elle pas cette sympathie du cœur qui nous porte à soulager la souffrance de tout notre pouvoir ? Or ce mouvement intérieur prête son ministère à la raison, quand la bienfaisance qu'il inspire ne déroge point à la justice, qu'il s'agisse de secourir l'indigence ou de pardonner au repentir. » (*Cité de Dieu*, IX, 5.) Qu'on rap-

proche de cette doctrine le sermon de Bourdaloue qui, en traitant du devoir de l'aumône, dit avec son ordinaire sagesse : « Et de là même concluons quel est l'aveuglement et l'erreur de certaines personnes qui, jusque dans leurs aumônes, se laissent gouverner par leurs passions et leurs affections naturelles; qui donnent à ceux-ci parce que ceux-ci leur plaisent, et qui ne donnent jamais à ceux-là, parce que ceux-là n'ont pas le bonheur de leur agréer; qui se font une gloire et un point d'honneur de pourvoir aux besoins des uns, et qui n'ont que de la dureté ou de l'indifférence pour les autres... » Plus loin, le même grand penseur ajoute : « Troisième règle (de l'aumône) : que les aumônes ne soient point jetées au hasard, mais données avec mesure, avec réflexion ; autrement ce sont des aumônes mal placées. »

NOTE 6, *p.* 140.

Aristote a écrit sur cette pensée une des plus belles pages de la philosophie morale : « On a le cœur ouvert à la pitié, quand on se croit exposé à souffrir, parce qu'on a déjà souffert et qu'on a échappé au malheur : quand on est vieux parce que l'âge nous a appris à réfléchir sur les choses et nous a donné une rude expérience ; quand on est malade et, plus encore, quand on est par trop craintif ; quand on est éclairé, parce qu'alors on voit juste; quand on a des parents, des enfants, des femmes, parce que tous ces êtres nous sont chers et qu'ils peuvent souffrir les maux dont on vient de parler. » (II *Rhétorique,* ch. VIII. Trad. Barthélemy-Saint-Hilaire.)

NOTE 7, *p.* 145.

Qu'il nous soit permis de noter que la miséricorde est une vertu intérieure, que, si on la considère *formellement*, elle nous pousse à secourir les malheureux, qu'elle est en nous la volonté ardente, émue, de les secourir, mais qu'il appartient à la bienfaisance de remplir ses désirs et d'exécuter ses ordres. La miséri-

corde est le cœur, la bienfaisance est le bras. C'est pourquoi saint Thomas dit (IIª IIæ, q. XXVIII : « Nous considérerons maintenant les effets de la charité, et d'abord les effets intérieurs, puis les effets extérieurs. » Parmi les effets intérieurs, il range la joie, la paix et la miséricorde. Puis, au moment de parler de la bienfaisance, il dit (q. XXI) : « Maintenant nous considérerons les actes ou effets extérieurs de la charité et premièrement la bienfaisance. »

NOTE 8, *p.* 147.

En Dieu la miséricorde est la plus grande de toutes les vertus. En l'homme, elle ne vaut pas la charité. Saint Thomas (IIª IIæ, q. XXX, art. 4) examine cette question. Bañez résume ainsi la doctrine du Maître.

« *Première conclusion.* — En soi, la miséricorde est la plus grande des vertus, car il lui appartient de soulager les misères des autres, ce qui est le propre d'un être tout à fait supérieur.

« *Seconde conclusion.* — Si l'on considère la miséricorde non plus seulement en soi, mais par rapport à celui qui la possède, elle n'est point la plus grande des vertus sinon dans le cas où celui qui la possède est le plus grand de tous les êtres. Celui qui a quelqu'un au-dessus de lui trouve plus de grandeur et plus de perfection dans son union avec une personne supérieure que dans le fait de secourir son inférieur.

« *Troisième conclusion.* — Dans les hommes, la charité vaut mieux que la miséricorde, car elle les unit à Dieu, ce qui pour eux est la perfection.

« *Quatrième conclusion.* — Parmi les vertus qui nous mettent en rapport avec le prochain, la miséricorde est la plus haute, car il appartient à un être plus parfait et supérieur de remédier aux misères d'autrui. »

SIXIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 164.

Qu'on remarque dans saint Thomas (IIª IIæ, q. XXI, art. 1, ad 2um) la différence entre la bienfaisance et la libéralité. La bienfaisance, dit le saint Docteur, se faisant à lui-même une objection, consiste surtout à donner aux autres. Mais donner aux autres est le propre de la libéralité. Donc la bienfaisance est un acte de libéralité et non de charité.

L'Ange de l'Ecole répond : « Dans le don, il faut considérer deux choses : l'objet donné, le sentiment intérieur où nous trouvons une jouissance émanant de notre amour pour les richesses. Il appartient à la libéralité de modérer le sentiment intérieur de sorte que nous ne désirions pas, que nous n'aimions pas les richesses avec excès La libéralité incline l'homme à répandre facilement les richesses qu'il possède. Par suite, lorsqu'un homme donne magnifiquement, mais comme à regret, et avec le secret désir de retenir ce qu'il donne, le don qu'il fait ne provient pas de la libéralité (qui donne avec effusion et sans regret). Si nous considérons l'objet donné, il appartient à l'amitié ou à la charité de l'offrir. Que par amour on l'offre, bien qu'on désire le garder, cela n'offense pas l'amitié, mais prouve au contraire sa perfection, cela n'offense que la libéralité. »

NOTE 2, *p.* 164.

Voici le passage d'Aristote auquel je fais allusion : « Il n'est pas possible qu'on soit aimé de beaucoup de personnes d'une amitié parfaite, pas plus qu'il n'est possible d'aimer beaucoup de gens à la fois. La véritable amitié est une sorte d'excès en son genre C'est une affection qui l'emporte sur toutes les autres, et ne s'adresse, par sa nature même, qu'à un seul individu ; or il n'est pas très facile que plusieurs personnes plaisent à la fois si vivement, pas plus peut-être que ce n'est

bon. Il faut aussi s'être éprouvé mutuellement et avoir un parfait accord de caractère, ce qui est toujours difficile. » (*Morale à Nicomaque*, liv. VIII, ch. VI, 1, Trad. Barthélemy-Saint-Hilaire).

NOTE 3, *p.* 170.

Bourdaloue résume admirablement ce point de doctrine, affirmant d'un côté que le désir de faire du bien au prochain doit être universel ; de l'autre, qu'il faut suivre dans ses bonnes œuvres l'ordre établi par la Providence. « C'est dans les entrailles de la charité de Dieu, dit-il, que saint Paul trouvait tous les hommes réunis, et que tous les hommes nous doivent paraître également dignes de nos soins..... ; en sorte que, s'il se pouvait faire que notre charité eût une aussi grande étendue que les misères du prochain, vous voudriez soulager par votre charité toutes les misères du monde, afin de pouvoir dire, en parlant aux pauvres, ce que disait le même Apôtre aux Corinthiens : *Cor nostrum dilatatum est* ; *non angustiamini in nobis.* Non, mes Frères, qui que vous soyez, mon cœur n'est point resserré pour vous, mais vous y avez tous place ; car voilà le caractère de la charité et de la miséricorde chrétienne. »

Il avait dit plus haut : « La volonté de faire l'aumône doit être générale et universelle ; c'est-à-dire qu'elle doit s'étendre à tous les pauvres de Jésus-Christ sans en exclure un seul. » (*Sermon sur l'aumône.*)

NOTE 4, *p.* 172.

L'aumône est l'acte extérieur dans la bienfaisance, dans la miséricorde, dans la charité. Elle résume tous les autres actes extérieurs qui n'en sont que les formes diverses. Les formes de l'aumône se diversifient suivant les diverses formes de la misère. « Les unes se rapportent, dit saint Thomas (IIª IIæ, q. XXXII, art. 2), aux misères de l'âme, les autres aux misères du corps. Les premières sont dites aumônes spirituelles, les dernières aumônes corporelles. Dans l'aumône cor-

porelle, nous nous intéressons au corps humain pendant la vie et après la vie. Pendant la vie, nous nous efforçons de nourrir ceux qui ont faim, de désaltérer ceux qui ont soif, de vêtir ceux qui sont nus, de recevoir ceux qui sont sans abri, de soigner ceux qui sont malades, de délivrer ceux qui sont captifs. Après la mort, nous ensevelissons les cadavres et nous les enterrons avec respect

« Dans l'aumône spirituelle, nous nous efforçons de remédier aux maux de l'âme, de deux manières. Premièrement nous demandons par la prière le secours de Dieu pour toutes les misères de nos semblables. Secondement, nous nous employons de notre mieux à faire disparaître ces misères par notre propre action. Aux misères intellectuelles de l'ordre spéculatif, nous offrons le remède de la doctrine et de la vérité; aux misères intellectuelles de l'ordre pratique, nous offrons nos bons conseils ; aux misères occasionnées au cœur par la tristesse, nous offrons nos consolations; aux misères issues, pour nos frères, des fautes qu'ils ont commises, nous offrons les remèdes de la correction fraternelle, du pardon et du support patient des injures. » (Cf. Saint Thomas, IIª IIæ, q. XXXII, art. 2.)

NOTE 5, *p.* 174.

Ce qui distingue la bienfaisance chrétienne de la philanthropie, c'est que la première s'exerce principalement en vue de Dieu et par amour de Dieu, secondairement en vue du prochain et par amour du prochain, tandis que la philanthropie n'agit qu'en vue de l'homme.

Saint Augustin a souvent signalé cette différence. Il dit que la miséricorde qui soulage le prochain n'est point un sacrifice, si elle ne s'exerce à cause de Dieu et en vue de Dieu: « *Ipsa misericordia quâ homini subvenitur, si propter Deum non fit, non est sacrificium.* » (*Cité de Dieu*, liv. X, ch. VI.) C'est pourquoi beaucoup de théologiens ajoutent à la définition que nous avons donnée de la miséricorde *propter Deum* : « *Compassio, propter Deum, alienæ miseriæ.* »

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA JOIE

Toute vertu exerce une heureuse influence. Cette influence est proportionnée à la perfection de la vertu. Reine des vertus, la charité, dans l'homme qui la possède, s'affirme, au-dedans, par des effets merveilleux, et, au dehors, par des œuvres incomparables.

Son premier fruit en nous est la joie. Erreur de ceux qui voient dans l'amour de l'homme pour Dieu un amour desséchant le cœur et y entretenant une tristesse morne et un inexorable ennui.

Pourquoi la charité est-elle un principe de joie? Pourquoi cette joie est-elle d'une excellence hors pair? . . 13-15

I

1. La charité est pour nous une cause de joie parce qu'elle nous unit à Dieu.

a) L'être aimant emprunte sa félicité à la présence de l'être aimé. Preuves de cette affirmation. Bonheur que nous apporte tout ce qui nous rapproche de nos amis. Douleurs causées par leur absence. Sanglots de Rachel. Gémissements de saint Bernard. Désolation des mères, des épouses, etc., auxquelles la guerre a enlevé leurs enfants ou leurs époux.

Pourquoi ce phénomène? Parce qu'en nous unissant à nos amis, nous ajoutons en quelque façon leur vie à la nôtre. Cette dilatation de la vie est la joie même. 15-17

b) Application de cette doctrine à la charité. La charité nous unit à Dieu d'une manière réelle et effective. Le mystère qui enveloppe cette union ne l'empêche pas d'être réelle. Sens des paroles de saint Paul. Résultat de cette union : nous partageons la félicité de Dieu. Témoignage de saint Jean de la Croix. Rayonnement de la Divinité en nous Surcroît de lumière, de force, de vie que nous retirons de ce rayonnement. 17-19

2. Cette première joie nous vient du profit que nous retirons de nos rapports avec Dieu. La charité nous vaut une seconde joie plus désintéressée qu'elle doit à sa qualité d'amitié supérieure.

a) L'amitié puise son plus doux bonheur dans le bonheur de l'être aimé. Preuve de cette affirmation par les faits 19-20

b) La charité connaît cette joie, car celui qui aime Dieu constate que Dieu possède à un degré infini toutes les perfections et toutes les félicités. Vivacité de la joie qu'il retire de cette constatation. Cette joie augmente quand nous voyons l'univers acclamer le Dieu que nous aimons, quand, sous nos yeux, les êtres les plus raisonnables, les esprits les plus justes, les consciences les plus religieuses rendent hommage à la transcendante grandeur de Dieu. Beau spectacle que présente le monde pendant la guerre d'aujourd'hui : les princes, les peuples, les chefs, les soldats de tous les pays s'adressent à Dieu comme à l'arbitre de la victoire et des destinées. Cette unanimité en faveur de notre Dieu nous rend grandement heureux. 20-24

II

La joie de la charité l'emporte sur toutes les joies de la terre par son caractère essentiellement spirituel et par sa solidité.

1. La joie de la charité, comme la charité même, se déploie dans les hauteurs de l'âme, parce que Dieu, principe de cette joie, est un pur esprit qui n'est directement accessible qu'à l'esprit. 24-26

a) Bien que certains hommes les méprisent, les meilleures joies sont celles de l'esprit. L'esprit étant la plus noble portion de notre nature, ses satisfactions sont d'un ordre plus élevé que celles de la chair et des sens. 26-27

b) L'objet de la joie spirituelle est d'une essence supérieure à celui de la joie sensible, puisque tout ce qui est spirituel est supérieur à ce qui est sensible, puisque les choses spirituelles se communiquent tout entières et en même temps à raison de leur indivisibilité, tandis que les choses sensibles ne se communiquent que partiellement et successivement. 27

c) Raisons pour lesquelles les joies sensibles nous émeuvent plus que les joies spirituelles. Préférence que nous devons pourtant à celles-ci. D'ailleurs, les sens partagent indirectement les joies de l'esprit et de la charité. Délices dans lesquelles ils seront plongés après la résurrection, quand la charité les aura transfigurés en répandant dans l'âme toutes ses douceurs. 27-28

d) La joie de la charité est supérieure aux autres joies spirituelles, car elle est surnaturelle. Répugnance insensée de certains spiritualistes pour le surnaturel. Cependant le surnaturel étant spécifiquement divin est supérieur au naturel. La béatitude propre à Dieu dépasse toutes les béatitudes propres aux créatures. La joie de la charité nous fait partager cette béatitude propre à Dieu et en conséquence nous rend plus heureux que les autres béatitudes. Témoignages de saint Jean de la Croix et de David. 28-29

2. Solidité de la joie de la charité.

a) Cette joie vient du bénéfice que nous retirons de nos rapports avec Dieu Or, il dépend de nous de rester toujours unis à Dieu, tandis qu'il ne dépend pas de nous de retenir les autres êtres à qui nous demandons du bonheur. Les joies que nous offrent les créatures s'épuisent celle que nous offre Dieu est inépuisable 30-32

b) La joie que la charité nous fait trouver dans la vision du bonheur de Dieu a la même solidité, car tandis que les créatures dont la félicité fait la nôtre sont sujettes à toutes les vicissitudes, Dieu reste à l'abri de tout revers et de tout changement. 32-34

Que les chrétiens s'attachent à cette divine joie. Scandaleuse conduite des âmes qui, aujourd'hui, au milieu du deuil universel, demandent encore des jouissances aux fêtes mondaines, aux danses légères, etc.

Plus les jours sont tristes, plus nous devons nous réfugier dans la joie de Dieu que personne ne peut nous ravir, ni dans le temps, ni dans l'éternité. 34-36

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LA PAIX INTÉRIEURE

La paix est la perfection de la joie. C'est pourquoi la charité est à la fois principe de la joie et de la paix. La paix du monde et des sociétés dépend de la paix intérieure des individus, de sorte que la paix de l'âme, la paix sociale, la paix internationale s'établissent par la charité.

La charité est le principe de la paix intérieure en chacun de nous car elle est le principe de l'ordre et de la tranquillité qui sont les deux éléments de la paix. 43-44

I

Point de paix sans ordre. Définition de l'ordre d'après saint Augustin. Impossibilité pour une âme de goûter la paix, si elle ne vit pas dans l'ordre. L'ordre intérieur consiste dans la soumission de la volonté humaine à Dieu, dans la soumission de la chair et des sens à la volonté raisonnable. La charité entraîne cette double soumission. 45-46

1. *a*) Point de paix intérieure pour celui qui ne s'incline pas devant l'empire absolu de Dieu. Troubles des impies. Explication de ce phénomène. La volonté qui n'est pas soumise à Dieu se divise et devient le théâtre de luttes dramatiques, car elle se heurte, en essayant de se révolter contre Dieu, à la loi divine qui est gravée en elle et qui ne désarme pas. Aveux émouvants de saint Augustin. Le seul moyen de rétablir l'ordre est d'assujettir notre volonté à celle de Dieu. . 46-48

b) Le premier effet de la charité est d'imposer à l'âme cette soumission, car son premier effet est d'établir l'unité des désirs et des aspirations entre ceux qu'elle unit. Obéissance parfaite de Jésus à son Père. Impossibilité d'aimer Dieu sans observer ses commandements. Unité, pacification de l'âme qui respecte cet ordre. 48-49

2. L'ordre ne serait point parfait s'il ne s'étendait à la chair et aux sens, si la chair et les sens ne se soumettaient pas indi-

rectement à Dieu en se soumettant directement à la volonté raisonnable. La charité aboutit à ce succès : 1° en renforçant la volonté; 2° en disposant les instincts à la soumission qui leur convient. 49-50

a) La charité rend à la volonté raisonnable toute son autorité, car en sa qualité de vertu elle ajoute des énergies nouvelles à la puissance où elle réside, parce qu'étant la plus parfaite des vertus, elle porte à son dernier degré la force de la volonté qui, ainsi affermie, ne permet plus aux sens de la supplanter. 50 51

b) La charité affaiblit les passions et les dispose à l'obéissance que la raison leur demande. Changements qui s'opèrent en saint Augustin quand la charité naît dans son cœur où les passions se tempèrent et deviennent timides.

La charité aboutit à cette transformation en établissant dans l'âme les vertus morales qui adaptent les facultés inférieures et l'organisme lui-même aux exigences de l'ordre que réclame la paix. 51-53

II

La paix intérieure comporte une tranquillité permanente. Cette tranquillité exige que le désir central de l'âme soit fixé elle progresse lorsque tous les désirs se tendent vers un seu' et même objet, elle se couronne lorsque les désirs sont comblés par la possession du bien où ils aspirent. La charité produit ce triple effet.

1. La charité fixe le désir central de l'âme en Dieu Ce désir est la tendance au parfait bonheur, or la charité suppose que l'on a choisi Dieu comme fin dernière. Ce choix met fin aux inquiétudes, aux recherches et aboutit *au repos du désir, quies desiderii*. Ce qu'est ce repos. 54-55

2. *a*) La tranquillité progresse par la charité qui oriente tous nos désirs vers Dieu, car elle nous fait aimer Dieu de toutes nos forces. Les saints soulevés tout entiers par les désirs qui les emportent vers Dieu. 55-57

b) Repos durable car il s'appuie sur la charité qui est une qualité permanente, un amour par lui-même indestructible. 57-58

c) Repos définitif car la charité nous attache à Dieu comme à la fin dernière au delà de laquelle il n'y a plus rien à vouloir ni à désirer 58-

3. *a)* Le parfait repos n'est pas compatible avec le désir qui s'éteint au point où commence le rassasiement, principe de tranquillité totale. Ce rassasiement s'effectue par la possession du bien convoité 59-60

b) La charité nous met en possession de Dieu, et cette possession apaise l'âme. Cette possession n'est pas parfaite, c'est pourquoi le rassasiement n'est pas total. En quel sens nous possédons en quelque manière, par l'espérance, le repos total des bienheureux. 60-62

Résumé du discours : Obligation de chercher dans le défaut de charité la raison des troubles intérieurs et de retrouver la paix par la charité. 62-63

TROISIÈME CONFÉRENCE

LA PAIX SOCIALE

Enseignements de Pie X et de Benoît XV au sujet de la paix sociale. Les deux Pontifes sont d'accord entre eux et avec les maîtres de la science sacrée pour affirmer que la charité est le principe de la paix sociale.

Deux conditions essentielles de la paix sociale ; il faut : 1° que l'individu soit en possession du nécessaire ; 2° qu'il se contente du bien-être convenable à sa situation.

Seule, la charité est assez forte pour obtenir ce double résultat 71-73

I

La paix sociale n'est pas compatible avec un certain excès de misère, d'humiliation, de servitude. 73

1. *a)* Prétentions de ceux qui veulent apaiser tous les conflits par la justice. Accusations portées contre la charité et contre l'Église, qui à entendre ces hommes, méconnaissent les droits de la justice. Fausseté de ces accusations. La charité, loin d'exclure la justice, en assure le règne scrupuleux. Loin de mutiler la justice, l'Église la défend avec une énergie incomparable. L'Église ne nie pas le rôle bienfaisant de la

justice dans l'œuvre de pacification sociale, elle enseigne que cette vertu ne suffit pas pour calmer les conflits entre les classes et les individus. 73-75

b) Raison de cette affirmation. La justice est impuissante à procurer à tous le nécessaire, car elle se contente de nous faire rendre l'équivalent de ce que nous avons reçu. Conséquences : ceux qui ne donnent rien n'ont pas droit, en justice, à recevoir. De là de nombreuses et noires misères. La théorie du salaire familial proposée comme un remède à cet état de choses n'est pas acceptable. Pourquoi ? Ce que peut la justice, ce qu'elle ne peut pas. Troubles d'une société où la seule justice régnerait. Les Sœurs de Charité, les Frères de Saint-Jean de Dieu, etc., sont les meilleurs gardiens de la paix sociale. 75-79

c) La charité supplée à l'insuffisance de la justice, car elle donne gratuitement et sans avoir reçu. Il suffit qu'on soit dans la misère pour qu'elle intervienne et qu'elle nous donne le nécessaire. Ceux qui, pourvus du nécessaire par la charité, se révoltent contre l'ordre social, sont inexcusables. . 79-80

2. Objections contre la charité :

a) La charité humilie ceux qu'elle secourt, elle leur enlève leur dignité. Réponse : 1° il n'y a pas d'autre moyen d'effacer la distance entre les grands et les petits ; 2° en fait, les pauvres se trouvent plus heureux qu'humiliés d'être secourus ; 3° nous ne rougissons pas de recevoir de ceux qui nous aiment, car le propre de l'amitié est de rendre communs les biens des amis ; 4° la charité honore les pauvres, les traite comme les princes de la société chrétienne, leur paie un tribut. Les princes ne rougissent pas de recevoir un tribut. . . . 80-85

b) La charité asservit le pauvre qui a le droit d'être jaloux de sa liberté. Réponse. La charité ne demande rien à ceux qu'elle secourt... Injustice de l'accusation portée par les sectes qui nous reprochent d'exiger des pauvres, pour prix de nos services, l'abdication de leurs idées La charité laisse plus de liberté que la justice. 85-87

II

1. Nécessité de la hiérarchie sociale. Impossibilité de maintenir la paix dans un État où chacun veut sortir de son rang. L'attachement excessif aux biens terrestres est la cause de

cette disposition qui divise les hommes, les classes, et prépare toutes les révolutions sociales. Tempérer cette passion de l'argent, des honneurs, du pouvoir, voilà le moyen d'apaiser et d'empêcher les conflits 87-89

2. La charité inspire cette abnégation si favorable à la tranquillité publique.

a) Le propre, en effet, des grands amours est de nous rendre indifférents à ce qui ne nous rappelle pas leur objet. Dédain que saint Paul éprouvait pour tout ce qui n'avait pas trait au Christ. Tout chrétien, dans la mesure où il aime Dieu, en est au même point. Il résulte qu'il se contente de son sort, qu'il n'aspire pas à la possession des biens qui ne lui sont pas dus. S'il les réclame quand on viole ses droits, c'est surtout qu'il tient à la pleine liberté d'aimer et d'adorer Dieu. 89-92

b) Il fait même au bien public, dans certaines circonstances, tous les sacrifices qui ne blessent pas sa conscience. L'esprit de révolution et l'esprit de charité sont tellement opposés que durant l'histoire les chrétiens ont toujours résisté au premier pour rester fidèles au second. 92-93

Il sera urgent, au terme de la guerre présente, de nous réconcilier. Une trêve ne suffirait pas; il s'agit de paix nationale et durable, c'est à la charité qu'il faudra la demander 93-95

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LA PAIX INTERNATIONALE

Sans tomber dans les rêves chimériques du pacifisme, ni de l'internationalisme qui exposent les peuples à des surprises désastreuses et qui ne suppriment point la cause des conflits, il convient d'affirmer que la guerre est un tel mal, qu'il faut l'éviter, quand on le peut, sans sacrifier le droit. La charité est la vertu la plus capable de maintenir la paix entre les peuples. 103-104

I

Jamais un prince, un gouvernement, un peuple dociles à l'esprit de charité ne troubleront la paix du monde par une guerre injuste.

1. Ils seront retenus sur la pente de leur ambition et de leur cupidité par l'amour de Dieu.

a) Impossibilité de concilier l'injustice avec l'amour de Dieu. Dieu refuse tous les hommages, tous les encens de l'âme qui n'est pas juste. 105-107

b) La guerre déchaînée sans motif est une vaste et criante injustice dont la seule pensée révoltera celui qui aime Dieu. Il ne croira pas que la force l'autorise à frapper de plus faibles que lui, au contraire, car il saura que Dieu est particulièrement le protecteur et le vengeur des petits, individus ou peuples. Histoire de David et de Nathan. Application de cette histoire aux nations faibles. 107-109

2. Un gouvernement qui a la charité évitera une guerre injuste :

a) Par amour pour ses *sujets*. Il fait le plus grand cas de leur vie, de leur sang, de leur bonheur, de leur tranquillité. Dès lors il se gardera de sacrifier tout cela sans y être contraint. Il ne dira pas que la victoire réparera les ruines accumulées, car, d'abord, la victoire ne rend pas la vie aux morts, car ensuite on n'est jamais sûr de la victoire dont Dieu seul dispose et dont il semble, à première vue, disposer contre ceux qui sont dans l'injustice. Un prince aimant son peuple ne le livre pas à de pareilles aventures, ni à de pareils dangers 109-111

b) Un état qui a la charité sera retenu sur la pente de la guerre injuste par l'amour des autres peuples Le patriotisme chrétien n'est pas exclusif, il s'accorde avec la charité qui aime tous les hommes Or, la charité nous impose le respect de tous les droits. Jamais un souverain, inspiré par elle, n'aura l'idée de détruire une nation qui ne l'a pas offensé. Il restera partisan de la paix pour rester fidèle à la charité. . 111-112

II

La charité s'applique à éviter la guerre juste et à régler les différends par des moyens pacifiques.

1. Les peuples animés de son esprit se ménagent les uns les autres et s'efforcent de prévenir les conflits. Ils ne se vantent point sur un ton déplaisant, ils n'affichent point la prétention de dominer le monde, ils se montrent respectueux de la lettre et de l'esprit des traités, ils se gardent de violer les

frontières sans motif grave, de tirer l'épée à tort et à travers, etc. 112-114

2. Il est des circonstances où il faut relever le gant, mais, avant d'en arriver là, la charité épuise les moyens de conciliation. Elle nous prémunit contre la précipitation et contre l'impatience, elle se plie aux circonstances, elle empêche les malentendus de dégénérer en violences. Politique conciliante de l'Église. Interventions pacifiques et efficaces de Léon XIII et de Pie X appelés comme arbitres entre les peuples. Devoir pour les personnes publiques d'imiter ces exemples, si elles ne veulent pas devenir les ennemies de Dieu et des hommes 114-117

III

La charité n'ayant pu empêcher la guerre dans le présent, travaille à préparer la paix pour l'avenir. Les excès des vainqueurs déchaînent les haines de races, de peuples qui appellent la revanche et les représailles. 117-118

La charité tempère ces haines et sert la cause de la paix future en condamnant les excès et en proscrivant les rigueurs qui ne sont pas commandées par des nécessités d'ordre militaire.

1. Quels sont les maux qu'elle ne saurait conjurer? Les maux inséparables de la guerre même. Rapide aperçu sur ces maux et sur les ruines qu'ils entraînent. 118-119

2. Excès qu'elle condamne Protection dont elle couvre les enfants, les vieillards, les temples, les monuments, l'honneur des vierges, des épouses, des foyers, des familles, les foules désarmées, les innocents, la religion des vaincus, les blessés, les prisonniers. En un mot, elle défend le pillage, le viol, la cruauté, la tyrannie qui restent des crimes pendant la guerre. 119-121

3. En se comportant de cette sorte, la charité prépare une paix durable, car les peuples vaincus ne pardonneront pas certains abus atroces dont ils ont été les victimes. A la moindre occasion, ils se soulèveront contre les vainqueurs. Si, au contraire, ceux-ci se conforment aux ordres de la charité et traitent les vaincus avec humanité, avec compassion, ils auront toutes les chances de les désarmer pour longtemps 121-123

Cette doctrine s'applique aux actes de barbarie qui ont été

commis pendant la guerre présente, mais elle ne s'appliquerait pas moins à ceux que nous commettrions nous-mêmes. Adjuration aux armées françaises et alliées de ne pas céder à l'esprit de vengeance, et, dans l'intérêt de la paix future, de défendre leur drapeau et leur victoire de toute souillure 123-124

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA MISÉRICORDE

La miséricorde, troisième effet de la charité. Supériorité de la miséricorde de Dieu sur celle de l'homme Idées du Philosophe, des stoïciens, de Cicéron. Définition de la miséricorde. La compassion du cœur pour la misère d'autrui, compassion qui nous porte à soulager nos frères, si nous le pouvons. Cette définition détermine le domaine et les actes de la miséricorde. 131-132

I

Le champ de la misère humaine, tel est le domaine de la miséricorde.

1. Immensité de ce domaine : misères dans l'ordre physique, dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre moral, souffrances imposées au vice, sacrifices imposés à la vertu, souffrances dans les diverses conditions et aux différents âges. 132-135

2. La miséricorde est l'ange de la douleur. Elle veille sur tous les maux de l'humanité. Cependant elle s'attache de préférence et par ordre aux épreuves qui arrivent au prochain malgré lui. Explication de cette distinction. Les misères les plus volontaires contiennent quelque chose d'involontaire, voilà pourquoi la miséricorde s'en inquiète, bien qu'elle s'en inquiète moins que des autres 135-137

II

Le premier acte de la miséricorde est la *compassion*.

1. La compassion implique de la *pitié*.

a) Différentes sortes de pitiés que la compassion chrétienne

répudie. Pitié hautaine qui cache du mépris, de l'ironie, de l'orgueil. Pitié mondaine de convention et de comédie. Pitié qui émeut la sensibilité sans atteindre l'âme. . . 137-139

b) La pitié propre à la compassion chrétienne est une tristesse d'âme dont l'émotion extérieure n'est que la visible expression. Elle apparaît en Jesus-Christ avec ses traits les plus touchants 139-140

c) Cette pitié n'humilie pas les autres, car elle émane d'êtres qui se sentent exposés aux mêmes maux que leurs frères. Naturelle aux vieillards et à ceux qui ont souffert, plus difficile aux jeunes gens et aux heureux de ce monde. Cette pitié ne froisse pas, car elle est pleine d'égards et de délicatesse. 140-141

2. La compassion implique une *souffrance*. Compatir, c'est souffrir et partager les fardeaux du prochain. La charité nous solidarise les uns avec les autres. Cette solidarité entraîne entre nous la communauté des biens et des maux.

a) Souffrances de saint Paul, de saint François d'Assise, de sainte Catherine de Sienne, de la Sainte Vierge vis-à-vis de la Passion de Jésus-Christ. Les plaies du Sauveur se gravent jusque dans la chair des saints. Jusqu'où saint Paul a poussé cette passion de partager les maux de ses frères Jusqu'où surtout l'a poussée Jésus-Christ 141-144

b) Cette solidarité qui vient de la charité va si loin et nous unit si tendrement à nos frères que ce qui nous préoccupe le plus en nous, c'est eux. Explication de cette pensée. Caractère de respect et presque d'adoration que contient cette compassion 144-145

III

La compassion chrétienne nous inspire la ferme volonté de secourir nos frères.

1. Par elle-même, la compassion dont nous sommes l'objet nous apporte déjà un soulagement. La présence de ceux qui nous aiment, leur pitié, fût-elle impuissante, nous réconforte. La solitude pèse aux malheureux. Jésus s'en est plaint amèrement et aujourd'hui un de nos supplices est de penser que nos soldats meurent souvent sans être assistés par personne. Raison de ce phénomène. 145-147

2 La miséricorde fait davantage. C'est une force qui nous

pousse à faire disparaître les misères de nos semblables. Volonté ardente et impatiente qu'avait Jésus-Christ de nous sauver. Ce sentiment est commun à tous ceux qui aiment, car aimer, c'est vouloir du bien. 147-148

3. Impossibilité fréquente pour nous de secourir efficacement le prochain. Pour Dieu seul vouloir et faire, désirer et réaliser, sont une même chose. Cette infirmité désespère notre cœur. Épreuves de la Sainte Vierge condamnée au silence et l'inaction pendant le martyre de Jésus. Vive peine des mères qui ne peuvent soigner leurs fils blessés ou mourants.

Revanches de la miséricorde qui s'exalte à l'intérieur, donne plus d'amour, et parfois, dans son exaltation, se dépasse elle-même et fait des miracles 148-150

Nous sommes tous des malheureux, nous avons tous besoin de miséricorde. Nous avons tous besoin de la miséricorde de Dieu surtout. Nous l'obtiendrons à condition de faire miséricorde. La récompense dépassera nos mérites. Comment la pitié de Jésus répond à celle du bon larron. . . 150-152

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA BIENFAISANCE

La miséricorde est l'effet intérieur de la charité, la bienfaisance en est l'effet extérieur. La bienfaisance chrétienne se rattache à la charité, elle lui emprunte la perfection qui la distingue, l'ordre qui la régit, le motif qui la soutient. 159-160

I

La bienfaisance chrétienne emprunte sa perfection à la charité.

1. La charité est un amour d'une qualité supérieure, or le propre de l'amour est de faire du bien à ceux qui l'ont excité. 160

a) Preuves de cette vérité. Comment, en donnant tout son cœur, on a tout donné, comment le dévouement suit l'amour, comment la mesure du dévouement suit la mesure de

l'amour, comment l'excès du dévouement suit l'excès de l'amour 160-161

b) Il est tout naturel que la charité, étant le plus grand de tous les amours, soit aussi le plus bienfaisant. Son activité en Jésus Christ. Son activité dans les apôtres, dans les saints, dans tous les chrétiens. Il est aussi impossible d'avoir raison de la bienfaisance chrétienne que de la charité. Vanité des conspirations qui voudraient entraver et paralyser dans l'Église la passion de faire le bien 161-164

2. Le philosophe conseille d'avoir peu d'amis, car il faut faire du bien à ses amis et on n'en peut faire qu'à quelques-uns.

Au contraire, l'Évangile dilate le cœur, et il donne à la charité et à la bienfaisance une sorte d'universalité. Un seul homme, mû par une vraie charité, fait un bien immense. Puis il s'unit à ses frères, et la société chrétienne devient un Christ qui, par des œuvres sans nombre, oppose l'océan de ses bienfaits à l'océan des misères humaines. Impossible d'expliquer cette supériorité sinon par celle de la charité. 164-167

II

Dans la distribution de ses œuvres, la bienfaisance suit l'ordre de la charité.

1. Impossible de donner à chaque homme des marques spéciales de notre affection. L'universalité de notre charité consiste dans la disposition où nous sommes de n'exclure personne de notre cœur et, quand nous le pouvons, de donner à tous des marques de notre sympathie.

La bienfaisance est soumise à la même loi. Par certains actes, nous pouvons atteindre toute la société humaine ; par la prière, par la propagation de la vérité. En dehors de ces actes, notre bienfaisance a des bornes 167-168

2. Nous sommes obligés de choisir entre les malheureux et, imitant l'ordre de la nature, de nous dévouer d'abord et de préférence à ceux qui nous touchent de plus près. En quel sens il faut entendre cette maxime? Erreur de ceux qui réservent leurs bienfaits pour les étrangers et qui laissent leurs proches dans la misère. Jésus-Christ, l'être le moins exclusif et le plus large, a commencé par prodiguer ses dons à sa mère, à ses apôtres, à ses amis, à ses compatriotes. 168-172

III

La bienfaisance chrétienne emprunte son motif à la charité.

1. Elle donne et elle se dévoue à cause de Dieu. Ne pouvant atteindre Dieu directement pour lui faire du bien, elle l'atteint indirectement dans ses créatures, dans ses amis, dans ses mandataires qui sont les pauvres, les malheureux de toute sorte. Dans toute la nature, dans les êtres les plus tombés, la bienfaisance retrouve un reflet de Dieu, c'est à ce reflet qu'elle se consacre. Faire du bien aux créatures en vue du Créateur, voilà son secret. 172-176

2. Ce motif d'ordre surnaturel coupe court aux objections que nous pourrions invoquer pour nous dispenser des bonnes œuvres. C'est Dieu qui nous demande par la voix des pauvres et des affligés. Épisode de saint Martin. Nous n'avons point de raison de refuser à Dieu quoi que ce soit, car tout ce que nous avons lui appartient avant de nous appartenir. Aucune philosophie, aucune autre religion n'a découvert ce motif, qui ne fléchit pas, de subvenir aux nécessités des autres. Les sectes sont obligées de puiser dans l'Évangile pour donner à leurs œuvres l'apparence de la générosité et une ombre d'existence. 176-178

Valeur de la bonté naturelle et de la bienfaisance qui en découle. Supériorité de la bienfaisance chrétienne due à la supériorité de l'amour surnaturel. 178 180

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION — LUNDI SAINT

L'AUMONE DANS L'ORDRE PHYSIQUE

La bienfaisance s'attache à la misère qui nous remue le plus vivement et le plus immédiatement : la misère physique, bien que la misère physique ne soit pas la plus grave des misères. Raisons providentielles de cette disposition. Beauté,

prédestination du corps humain. Obligation de lui procurer les biens matériels dont il a besoin. Devoir de l'aumône. En quelles conditions sommes-nous obligés de subvenir aux besoins physiques de nos frères? Quelle est la nature de cette obligation? 185-187

I

1. Nous sommes obligés de faire l'aumône quand nous avons du superflu.

a) Il faut prendre sur nos biens pour nos aumônes, sur les biens que nous possédons légitimement. Prendre sur les bénéfices que nous retirons d'affaires frauduleuses ne serait pas faire acte de charité, mais restituer, et la restitution relève de la justice 187-188

b) L'Évangile reconnaît le caractère sacré de la propriété, mais il y met des limites. La conception chrétienne ne se confond pas avec la conception païenne, elle n'admet pas pour les riches la faculté d'user et d'abuser de leurs richesses. Sur cette fortune, Dieu, propriétaire absolu, s'est réservé une part, le superflu, qu'il abandonne aux pauvres, ses mandataires 188-189

c) C'est avant la mort qu'il faut donner aux pauvres, car c'est dans le temps que l'aumône nous mérite la grâce et le salut. Après la mort, elle ne peut plus nous sauver, elle ne peut que contribuer à nous délivrer du purgatoire. 189-190

2. Pour que nous soyons obligés de faire l'aumône, il faut secondement que nos frères soient dans l'indigence. Dans l'hypothèse d'une société sans indigents, le devoir de l'aumône cesserait.

a) Il faut entendre cette nécessité d'une nécessité *extrême*. Dans le cas de nécessité extrême, devoir pour le riche, droit du pauvre à la vie. Distinction que fait l'Église entre la nécessité *extrême* et la *grave* nécessité 190-192

b) Il faut entendre l'obligation de l'aumône des nécessités communes et ordinaires 192

II

Quelle est la nature de ce devoir?

1. C'est un devoir *grave*. Il ne suffit pas pour un chrétien

de satisfaire la justice, il est tenu d'obéir à la loi de la charité. La parabole du mauvais riche. Importance que le Christ attache à l'aumône. Admirable conduite de beaucoup de fidèles. Culpabilité des autres 193-194

2. Jusqu'où s'étend ce devoir? Aussi loin que le superflu. Que faut-il entendre par le superflu? Tout ce qui n'est pas nécessaire au maintien honnête de notre état et de notre condition. Explication de ce principe. Dépenses des plaisirs, des toilettes excessives, du jeu, des voyages inutiles rentrent dans le superflu... Ce que la charité permet aux riches par rapport à l'augmentation raisonnable de leur fortune, par rapport aux prévisions de l'avenir. Récompense de ceux qui observeront ces préceptes. Responsabilité de ceux qui les mépriseront 194-198

Moyens que peuvent employer pour subvenir aux nécessités des pauvres les hommes qui ne disposent que de modestes ressources. 198-199

DEUXIÈME INSTRUCTION — MARDI SAINT

L'AUMONE DANS L'ORDRE INTELLECTUEL

L'aumône est pour la miséricorde et la bienfaisance l'acte qui résume tous les actes extérieurs dont elles sont le principe. Elle s'entend de tous les dons gratuits offerts à nos semblables. Elle vaut ce que vaut le bien qu'elle distribue. Services qu'elle rend en propageant la vérité.

Pourquoi la charité s'occupe avec tant de sollicitude de répandre la vérité? A qui confie-t-elle le soin d'exécuter ses ordres miséricordieux? 205-207

I

La charité s'inquiète de ceux qui ne connaissent pas la vérité, parce qu'elle est un amour et le plus grand des amours, parce que le propre de l'amour est de vouloir du bien à ceux qui l'ont excité, et le propre du plus grand amour de leur vouloir le plus grand bien.

1. *a*) Valeur de la vérité. Parmi les diverses vérités, valeur

de la vérité première et souveraine. Misère de l'homme qui ne connaît pas la vérité. Misère extrême de l'homme qui, ne connaissant que des vérités secondaires, ignore la vérité première et divine. 207-208

b) La valeur de la vérité lui vient de ce qu'elle est le bien de l'intelligence, qui est notre plus haute faculté, et qui, sans vérité, reste plongée dans la plus grande misère. Elle lui vient de ce qu'elle est le flambeau sans lequel il nous est impossible de connaître notre devoir, de l'accomplir, d'atteindre notre bonheur suprême. Distinction entre les diverses vérités. Inutilité de la sagesse qui ne nous mettrait pas en possession des vérités indispensables à quiconque veut se sauver. 208-209

2. Ce serait manquer gravement à la charité de ne pas donner à nos frères, quand nous le pouvons, la vérité dont ils ont tant besoin. Exemple de Notre-Seigneur, son principal souci fut d'enseigner. Exemple des apôtres qui avant tout s'appliquèrent à la diffusion de l'Évangile. Exemple de l'Église qui place les apôtres au-dessus de tous les autres agents de la charité, et les œuvres apostoliques au-dessus de toutes les autres œuvres 209-212

II

A qui appartient-il de répandre l'aumône intellectuelle? A tous ceux qui possèdent la vérité.

1. *a*) Conscience qu'ont les âmes simples de ce devoir. Zèle évangélique des ouvriers chrétiens. Succès de leur action auprès de leurs compagnons 212-213

b) Besoin que l'on éprouve, quand on a la charité, de communiquer aux autres la vérité. Ardeur des apôtres. Courage et prudence qu'ils montrent dans leurs entreprises. 213-214

2. Il faut répandre la vérité, à condition qu'on puisse l'offrir :

a) Dans sa *pureté*. Il ne s'agit pas pour nous de gagner à nos opinions personnelles, mais de gagner aux principes affirmés par Jésus-Christ et par l'Église. Si nous ne sommes pas sûrs de la qualité de nos idées, il vaut mieux nous abstenir que de présenter aux autres une doctrine où le mensonge viendrait empoisonner le breuvage de la vérité . . 214-215

b) Dans son *intégrité*. La vérité mutilée perd son *autorité*

divine. Motif de cette affirmation. Elle devient *inacceptable*. Ce qu'est la morale sans le dogme. Ce qu'est le dogme diminué. Ce qu'est la morale à laquelle on retranche un de ses préceptes. Elle tombe dans la mollesse ou dans la dureté. 215-217

Hostilité que les ennemis du christianisme montrent principalement contre les œuvres d'apostolat. C'est pour nous une raison de développer ces œuvres. Importance que les parents, que les maîtres doivent attacher à l'instruction religieuse et morale de leurs enfants et de leurs serviteurs. . . 217-218

TROISIÈME INSTRUCTION — MERCREDI SAINT

L'AUMONE DANS L'ORDRE MORAL

La charité s'intéresse aux plaies du cœur et de la conscience. Elle s'efforce d'arracher les hommes au mal. Indulgence du monde pour le péché, sa sévérité pour le pécheur. Attitude contraire de Jésus-Christ. La persévérance des quatre-vingt-dix-neuf justes, la conversion d'un pécheur.

La charité se dévoue à ce ministère et aucune vertu ne réussit mieux dans son accomplissement. 223-224

I

1. Pitié fraternelle de la charité vis-à-vis des âmes tombées. Indignation et dureté des Pharisiens en face des coupables. Raisons de leurs sentiments. Compassion des vrais chrétiens pour ceux qui ont succombé. Raisons de cette miséricorde. 224-226

2. *a*) Il faut d'abord que le pécheur reconnaisse sa culpabilité. Délicatesse avec laquelle la charité procède pour obtenir ce premier regard vers la conversion. Exemple de Jésus-Christ. Tact qu'il montre avec la Samaritaine; même quand il corrige avec force, même quand il parait sévère, on sent son cœur. Contraste entre sa conduite et celle des apôtres qui n'ont qu'une charité ébauchée. 226 228

b) Quand les âmes ont rougi de leurs fautes, il faut les encourager et les affermir dans le bien. La charité nous donne l'intuition de ce qu'il faut faire et de ce qu'il faut éviter pour obtenir ce résultat. Comment Jésus-Christ traite Madeleine repentante. Succès de la charité dans cet ordre. Prix de l'aumône qu'elle fait au prochain quand elle lui rend l'innocence et le royaume des cieux 228-230

II

La charité ne peut pas toujours agir directement sur les pécheurs, alors elle agit indirectement par le bon exemple, par des services, par des prières. Beau spectacle que nous offrent les âmes chrétiennes qui savent se contenir et sauver par ce triple moyen. 230-231

1. Elles édifient par leurs exemples, c'est-à-dire qu'elles affirment la loi du devoir et les droits de Dieu, qu'elles font l'apologie de la Religion et de l'Évangile, qu'elles soulignent la laideur du vice, qu'elles font luire au milieu des ténèbres du vice la clarté bienfaisante de leur vie. Influence du bon exemple qui éveille la honte, le remords, le regret, qui empêche le sens moral de s'éteindre, qui excite à l'imitation des saints. Retours dus au spectacle des saintes vies. 231-232

2. La charité touche les pécheurs en leur rendant des services. Dévouement qu'inspire cette vertu, action de ce dévouement sur les âmes. Les êtres les plus endurcis sentent passer dans cette vertu la bonté de Dieu. Deux traits. Dans cette vertu, paraît au suprême degré toute la supériorité du Christianisme. 232-234

3. La charité gagne les pécheurs par la prière. Nécessité pour la conversion d'une intervention divine. La prière obtient cette intervention grâce à la charité. Elle dispose en quelque sorte de la puissance infinie qui remue à son gré les consciences et les cœurs. La prière de sainte Monique et ses heureux effets Motifs que nous avons de ne pas désespérer lorsque les âmes semblent résister jusqu'aux derniers moments aux moyens que nous employons pour les convertir. 234-236

Nécessité pour nous de travailler au salut des âmes. Récompense de ceux qui auront arraché leurs frères à la misère du péché 236-237

QUATRIÈME INSTRUCTION — JEUDI SAINT

L'AUMONE DU PARDON

La charité chrétienne nous oblige à offrir à nos frères l'aumône du pardon. Répugnance que nous éprouvons à pardonner. Gravité que prennent à nos yeux les fautes des hommes quand elles nous atteignent personnellement. Nécessité pour nous de vaincre cet instinct de vengeance et de représailles.

Pourquoi sommes-nous tenus de pardonner? Jusqu'où s'étend ce devoir? 243-244

I

1. *a*) Nous sommes tenus de pardonner. La loi naturelle, la loi écrite, la loi de grâce s'accordent pour nous imposer ce précepte. Erreur des Pharisiens qui permettaient de haïr et de se venger. Jésus-Christ rendait sa force à un commandement antique quand il rappelait la loi du pardon, car la religion perdrait toute sa valeur si elle ne nous élevait pas au-dessus de la nature, au-dessus des publicains et des Gentils. . 244-245

b) D'où vient la difficulté de pardonner? Comment il est plus aisé de pardonner quand on regarde du côté de Dieu. C'est par égard pour Jacob que Joseph pardonne à ses frères, c'est par égard pour Dieu que nous pardonnons à nos ennemis 245-246

2. Raisons que nous avons de pardonner :

a) L'intérêt de notre joie personnelle, de notre paix intérieure demande que nous pardonnions. Souffrances et troubles qu'apporte avec lui le démon de la vengeance. Satisfaction, tranquillité que l'on trouve dans la pratique du pardon. 247

b) L'ordre social réclame que les hommes se pardonnent mutuellement. La vie commune d'où le pardon serait exclu deviendrait intolérable, car elle ne serait plus qu'un échange de coups, qu'une série de représailles et de vengeances. 248

c) Nous sommes enfin tenus de pardonner parce que Dieu attache son pardon, qui nous est indispensable, à notre propre pardon. Affirmation de cette doctrine dans l'Évangile. La parabole du débiteur insolvable. Justification de cette doc-

trine. Les principes d'honneur, de fierté, de justice qui nous permettraient ou nous imposeraient de nous venger se retourneraient contre nous, car Dieu aurait encore plus que nous le droit et le devoir de les invoquer. 248-251

II

Portée de cette obligation :

1. *a*) Cette obligation porte sur toutes les injures qui nous sont infligées, quel qu'en soit le caractère Il nous est défendu de faire des exceptions, de suivre notre humeur et nos préjugés pour mettre des bornes à notre pardon. Explication de ce principe. Pardonner, quels que soient la gravité, le nombre des fautes dont nous avons été la victime . . . 251-253

b) Agir ainsi n'est point sacrifier la justice, ni encourager le vice. La justice et la miséricorde se concilient en Dieu, elles doivent se concilier en nous. Dieu en veut au crime et il le punit, voilà la justice ; il ménage le criminel, voilà la miséricorde. De même en nous, la justice nous autorise à exiger toutes les réparations convenables, la miséricorde nous interdit de poursuivre le coupable ; la justice veut que nous haïssions le péché, et, la miséricorde que nous aimions le pécheur 253-254

2. La loi évangélique nous oblige à pardonner de cœur et totalement. Insuffisance du pardon qui n'est pas intérieur. Insuffisance du pardon intérieur qui ne s'affirme pas extérieurement. Insuffisance du pardon négatif 254-255

Grandeur morale du pardon. Bénéfices que retire de cet acte généreux celui qui l'exerce 255-256

CINQUIÈME INSTRUCTION — VENDREDI SAINT

LE PARDON AU CALVAIRE :
PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

C'est au Calvaire que se lève le soleil de la miséricorde, au Calvaire que le Christ répand à pleines mains le pardon. Circonstances émouvantes dans lesquelles Jésus offre son pardon. A qui l'offre-t-il? A quelle heure l'offre-t-il? Que vaut ce pardon? 263-264

I

1. *a*) Jésus offre son pardon à saint Jean et aux apôtres qui l'ont abandonné, à saint Pierre qui l'a renié, à la multitude qui pèche par faiblesse, non par malice. 264-265

b) Son pardon s'étend plus loin. Ce qu'étaient les Pharisiens et leurs complices Leurs procédés abominables vis-à-vis de Jésus. Leur dureté, leur cruauté, leur acharnement. Paroles sévères que leur avait adressées Jésus pendant son ministère. Jésus pardonne à ces personnages indignes. En demandant pour eux le pardon, Jésus les excuse. *Ils ne savent pas ce qu'ils font.* Difficulté d'accepter la raison invoquée par Jésus. Elle est juste cependant, car l'homme, si conscient qu'il soit, ne sait jamais totalement ce qu'il fait 265-268

2. *a*) Le pardon de Jésus est d'autant plus admirable que lui-même est innocent. Son exemple nous oblige deux fois à pardonner, et il nous console, car s'il pardonne si largement à des hommes foncièrement pervertis, sa bonté accueillera avec empressement ceux qui succombent par infirmité . 268-269

b) La générosité de Jésus est d'autant plus admirable que ses ennemis repousseront les avances de sa miséricorde. L'orgueil n'accepte point le pardon, car se serait se condamner lui-même. Attitude ironique des Pharisiens pendant la prière de Jésus. Jésus n'en continue pas moins de prier pour eux pour nous apprendre d'abord que notre bonté doit l'emporter sur la méchanceté de nos ennemis, ensuite que si sa miséricorde se propose à ceux qui la refusent avec mépris, à plus forte raison se répandra-t-elle sur ceux qui l'implorent avec humilité. 270-271

II

A quelle heure Jésus-Christ offre-t-il son pardon?

A l heure même où il est mortellement offensé.

a) Difficulté que nous avons de pardonner immédiatement, de ne pas répondre aux coups par des coups, aux injures par des injures, de réprimer le premier mouvement qui nous porte à la vengeance 271-272

b) Jésus, maître absolu de son âme, traite avec bonté Judas au moment où Judas le trahit, et saint Pierre au moment

où saint Pierre achève de le renier. Au calvaire, le spectacle est encore plus étonnant. C'est au moment où ses ennemis le torturent de toutes façons, au moment où leurs traits le frappent de tout près qu'il sollicite la miséricorde de son Père 272-273

c) Plus on s'acharne contre lui et plus il s'interdit toute rancune, toute colère, toute menace. Le torrent de la haine est moins large et moins profond que le fleuve du pardon. Inoubliable leçon où Jésus nous apprend à ne pas laisser une minute l'esprit de vengeance envahir notre âme . . 273-274

III

Que vaut le pardon de Jésus?

1. C'est un pardon *total*. Jésus ne mêle aucun reproche, ni aucune récrimination, à la manifestation de sa pitié. Jamais il ne fera une allusion aux fautes de Madeleine, de Pierre, du bon larron. 275-276

2. C'est un pardon *total*, car Jésus ne se contente pas de proposer aux coupables la rémission de leurs fautes. *il prie et il expie pour eux*. 276-277

3. C'est un pardon *total*, car Jésus-Christ rend à ceux qui l'ont offensé leurs privilèges, et il les comble de ses dons. Il confirme les apôtres dans leur vocation, Pierre dans sa dignité de chef de l'Eglise. Il accorde à Madeleine toutes les grâces, il traite le bon larron comme un compagnon, comme un ami, comme un frère et le garde pour toujours dans son intimité. 277-278

4. C'est un pardon total car c'est le *pardon de Dieu*. Le pardon des hommes sans celui de Dieu est stérile, le pardon de Dieu nous suffit. Raisons de cette doctrine. Mais le Père ratifie le pardon de Jésus. A quelle profondeur cet insigne pardon nous régénère et efface les traces des pires souillures. Fière entrée de Madeleine et du bon larron au ciel. 278-279

Nos fautes pèsent lourdement sur nos consciences. Le Christ a confié au prêtre le soin de nous délivrer, ne soyons ni parmi ceux qui désespèrent ni parmi ceux qui détournent la tête et qui ricanent pour échapper à la bénédiction, mais parmi ceux qui pleurent et qui implorent la miséricorde.

Nous devons pardonner, ce devoir nous coûte. Au Calvaire

nous trouvons un modèle, nous y trouverons aussi la force dont nous avons besoin pour pardonner totalement aux autres. 279-280

ALLOCUTION

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

L'AUMONE DE L'EXPIATION DANS L'EUCHARISTIE

La miséricorde du Christ n'a pas dit son dernier mot au Calvaire. Il nous reste après le pardon des dettes à payer à la justice. Dans l'Eucharistie considérée comme sacrifice, Jésus paie pour nous en appliquant à chacun de nous la vertu de son expiation. 285-286

1. *a*) Sacrifice d'adoration, de louanges, d'action de grâce, holocauste parfait vis-à-vis de Dieu, l'Eucharistie est pour l'homme un sacrifice d'expiation. Explication de cette pensée. 286

b) Nos nombreuses fautes appellent une peine Il faut subir cette peine en ce monde ou dans l'autre. La loi de l'expiation, loi providentielle qui s'applique aux personnes, aux familles, aux sociétés, loi reconnue par les âmes religieuses, par les peuples croyants, par les cultes divers, par les chefs des nations 286-287

c) Révolte de certains esprits contre cette loi qu'on ne nie pas sans atteindre la justice, sans condamner le mystère de la Rédemption. Dieu nous punit sans devenir notre ennemi. il ne punit pas pour perdre, il punit pour sauver. 287-288

2. *a*) Impossibilité pour l'homme de satisfaire totalement la justice de Dieu qui exige une peine d'une valeur infinie. Le Christ dont la dignité, à raison de sa Personne, est infinie, répond pour nous dans la Passion et nous applique dans l'Eucharistie le prix de ses souffrances 288

b) Insuffisantes par elles-mêmes, nos souffrances personnelles acquièrent une valeur nouvelle quand nous les trempons dans le calice du Sauveur Nous nous approprions, par

l'assistance à la sainte messe et par la communion, l'expiation que nous offre Jésus-Christ. L'efficacité de ce sacrifice ne dépend pas seulement de sa vertu intrinsèque, mais encore de nos dispositions. Pour apaiser la justice de Dieu, il faut donc assister à la messe et communier avec ferveur. 288-289

Dieu nous demande aujourd'hui une grande effusion de notre sang Pour que cette effusion ait une portée, pour que Dieu nous épargne, il faut racheter notre sang en offrant au Père le sang de son Fils. 289-290

APPENDICES

I

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS. 291

II

NOTES EXPLICATIVES SUR LES CONFÉRENCES 301

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

PARIS (VI^e^)
Librairie de P. LETHIELLEUX, Éditeur
10, rue Cassette, 10

CONFÉRENCES
DE
NOTRE-DAME DE PARIS

Par le R. P. M.-A. JANVIER
DES FRÈRES PRÊCHEURS

En volumes

Chaque beau volume in-8 écu, contenant les Conférences et la Retraite, avec notes, appendices et table..... **4** »

EXPOSITION DE LA MORALE CATHOLIQUE

MORALE GÉNÉRALE : CARÊME 1903

I. — LA BÉATITUDE
CARÊME 1904

II. — LA LIBERTÉ
CARÊME 1905

III. — LES PASSIONS
CARÊME 1906

IV. — LA VERTU
CARÊME 1907

V. — LE VICE ET LE PÉCHÉ : Causes
CARÊME 1908

VI. — LE VICE ET LE PÉCHÉ : Effets
CARÊME 1909

VII. — LA LOI
CARÊME 1910

VIII. — LA GRACE

MORALE SPÉCIALE : CARÊME 1911

IX. — LA FOI : Son Objet et ses Actes
CARÊME 1912

X. — LA FOI : De la Vertu de Foi et des vices qui lui sont opposés
CARÊME 1913

XI. — L'ESPÉRANCE
CARÊME 1914

XII. — LA CHARITÉ
CARÊME 1915

XIII. — LA CHARITÉ : Ses effets

PARIS (VI^e^)
Librairie de P. LETHIELLEUX, Éditeur
10, rue Cassette, 10

LA MORALE CHRÉTIENNE
ET
LA PASSION
DE
NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Par le R. P. **Marie-Albert JANVIER**
DES FRÈRES PRÊCHEURS

In-18..... **2.50**

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES

La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon les quatre évangélistes :

I. La Gloire et la Béatitude dans la Passion de N.-S. J.-C. — II. L'acte le plus sublime de la liberté : la Passion de Notre-Seigneur. — III. La lutte de l'amour et de la haine dans la Passion de Notre-Seigneur. — IV. Le cortège et l'idéal des vertus : la Passion de Notre-Seigneur. — V. Les puissances du péché dans la Passion de Jésus-Christ. — VI. La Passion de N.-S. J.-C. expiation du péché. — VII. La violation de la loi dans la Passion de N.-S. J.-C. — VIII. Le rôle de la Passion de Jésus-Christ dans la vie de la grâce. — TABLE DES MATIÈRES.

Pour répondre au désir d'un grand nombre, l'auteur a publié séparément les Sermons prononcés le Vendredi Saint, les huit premières années de son apostolat, en la basilique parisienne. En tête du livre est placé le récit de la Passion d'après les quatre évangélistes.

LA PATRIE
CONFÉRENCES, DISCOURS ET ALLOCUTIONS

Par le R. P. **Marie-Albert JANVIER**
DES FRÈRES PRÊCHEURS

In-8..... **1.00**, *franco* **1.10**

SUJETS TRAITÉS

I. L'Amour de la Patrie commandé par la Charité (29 mars 1914). — II. Allocution aux Dames de la Croix-Rouge (25 avril 1914). — III. Le Cinquantenaire de la Société Française de Secours aux blessés militaires de terre et de mer (20 juin 1914). — IV. Des qualités de la Prière adressée à Dieu pendant la guerre (29 septembre 1914). — V. L'héroïsme de la Belgique pendant la guerre (15 novembre 1914). — VI. La paix internationale (14 mars 1915).

PARIS (VI^e^)
Librairie de P. LETHIELLEUX, Éditeur
10, RUE CASSETTE, 10

La Religion Catholique
dans la vie humaine

Panégyriques et Discours

Par le **R. P. JANVIER,** DES FRÈRES PRÊCHEURS

In-8 écu..... **4** »

Une intervention de Dieu dans la vie d'un peuple catholique : La Bienheureuse Jeanne d'Arc. — **L'Action divine en Jeanne d'Arc** (Paris, 12 mai 1901). — **La Force d'âme en Jeanne d'Arc** (Paris, 14 juin 1909). — **L'Œuvre de Jeanne d'Arc** (Reims, 16 juillet 1909). **Le Martyr.** *Les Seize Carmélites de Compiègne* (Rome, 29 mai 1906). *Théophane Vénard* (Paris, 22 juin 1909). — **L'Évêque.** *Saint Martin de Tours* (Tours, 14 novembre 1897). — **Le Religieux.** *Le P. Lacordaire à Flavigny* (15 avril 1900). *Le P. Monsabré* (Le Havre, 1^er^ juin 1908). — **Le Missionnaire catholique** (Lyon, 3 mai 1907). — **Le Marin catholique.** *Jacques Cartier* (Saint-Malo, 23 juillet 1905). — **Le Soldat catholique.** *Mac-Mahon* (Tours, 23 octobre 1893). *L'Officier* (Paris, 1892). — **L'Artiste catholique.** *L'Œuvre de F. Villé à N.-D. de Bonne-Nouvelle* (24 mai 1908). — **La Prière catholique.** *Saint Dominique et Bernadette* (Lourdes, 4 octobre 1908). — **La Douleur catholique.** *Victimes du Bazar de la Charité* (Tours, 24 mai 1897).

L'Action Catholique

Discours prononcés aux Congrès catholiques

Par le **R. P. JANVIER,** DES FRÈRES PRÊCHEURS

In-8 écu..... **4** »

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES :

Congrès eucharistiques : La Présence réelle (Bruxelles, 14 juillet 1898). — **L'Unité par l'Eucharistie** (Angoulême, 24 juillet 1904). — **Le Pain de vie** (Tournai, 16 août 1906). — **La Portée doctrinale du Miracle de Faverney** (Faverney, 20 mai 1908).

Congrès diocésains : Les Conflits du Catholicisme et de la Société moderne (Nantes, 4 décembre 1907). — **L'Enseignement de la Vérité** (Paris, 29 mai 1907). — **L'Apostolat par les Œuvres** (Toulouse, 14 mai 1908).

Assemblées Générales d'Œuvres catholiques : L'Œuvre des Universités catholiques (Paris, 1894). — **L'Œuvre des Catéchistes** (Paris, 10 juin 1907).

Congrès de la Bonne Presse : *Toasts au Pape :* 1906. **A Pie X. Le meilleur ami de la France.** — 1907. **A Pie X. Défenseur de la Vérité et du Progrès.** — 1908. **A Pie X. Modèle de Courage et de Bonté.** — 1910. **A Pie X. Docteur, Chef et Père.**

La Paix et le Sacré Cœur.

PARIS (VI^e^)
Librairie de P. LETHIELLEUX, Éditeur
10, rue Cassette, 10

LA CHARITÉ

CONFÉRENCES & RETRAITES

DONNÉES A NOTRE-DAME DE PARIS EN 1914-1915

Par le **R. P. M.-A. JANVIER**
des Frères Prêcheurs

Deux volumes in-8° écu, *avec notes et appendices*.. **8 fr.** »

Année 1914. — CONFÉRENCES DU DIMANCHE

I. De l'amitié surnaturelle établie de l'homme à Dieu par la Charité. — II. La réciprocité des sentiments et la communauté de vie dans l'amitié surnaturelle qui lie l'homme à Dieu. — III. De l'amour de soi commandé par la charité. — IV. De l'amour du prochain commandé par la charité. — V De l'amour de la Patrie commandé par la charité. — VI. De l'amour de l'église commandé par la charité.

Année 1914. — RETRAITE PASCALE

De l'autorité souveraine de la Charité dans la vie chrétienne.

I. De la nécessité d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces. — II. De l'obligation de rapporter par la charité toute notre vie à Dieu. — III De la stérilité des œuvres et des vertus que n'anime pas la charité. — IV. De l'ordre établi dans nos affections par la charité. — V. L'idéal de la charité : Passion de Notre-Seigneur. — VI. Le pain de la charité.

Année 1915. — CONFÉRENCES DU DIMANCHE

Les effets de la Charité.

I. La joie. — II. La paix intérieure. — III. La paix sociale. — IV. La paix internationale. — V. La miséricorde. — VI. La bienfaisance.

Année 1915. — RETRAITE PASCALE

Les œuvres de bienfaisance.

I. L'aumône dans l'ordre physique. — II. L'aumône dans l'ordre intellectuel. — III. L'aumône dans l'ordre moral. — IV. L'aumône du Pardon. — V. Le Pardon au calvaire : Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — VI. L'aumône de l'expiation dans l'Eucharistie.

Chaque volume se vend séparément, 4 fr. »

12860 252
J15

12860 252
J15

Janvier, Le P. M. Albert

AUTHOR

Conferences de Notre Dame de Paris

TITLE

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	DATE RETURNED

St. Albert's College Library